

MANIOC.org

Bibliothèque Pierre-Monbeig
IHEAL CREDA - Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

MANIOC.org

Bibliothèque Pierre-Monbeig

IHEAL CREDA - Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

MANIOC.org

Bibliothèque Pierre-Monbeig
IHEAL CREDA - Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

MANIOC.org

Bibliothèque Pierre-Monbeig

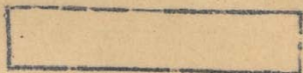
IHEAL CREDA - Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

OFFERT A LA BIBLIOTHEQUE

A Mr Paul Desprez

hommage de l'auteur

H. Hauret.



GRANDE GÉOGRAPHIE

DE

L'ILE D'HAÏTI



Droits de reproduction et de traduction réservés.



*Tout exemplaire non revêtu de notre griffe sera
réputé contrefait :*

A handwritten signature in black ink. The initials 'HL' are written in a large, stylized, cursive font. Below them, the name 'faurel' is written in a smaller, more fluid cursive script. A long horizontal flourish extends from the end of the name across the bottom of the signature.

4.919, 12°



GRANDE GÉOGRAPHIE

DE

L'ILE D'HAÏTI

PAR

ROBERT GENTIL

&

HENRI CHAUVET

Lauréat du grand Concours
de Géographie
à la Sorbonne de Paris.

Ancien Professeur d'Histoire
et de Géographie
au Lycée national de Port-au Prince.

Ouvrage approuvé par le Département de l'Instruction Publique
et autorisé dans les Établissements scolaires de la République.

PARIS

IMPRIMERIE GOUPY, G. MAURIN, SUCCESSEUR

71, RUE DE RENNES, 71

1896

PPN 108244747

419066
♀

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

SECTION
DE LA
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

N° 801

Port-au-Prince, le 20 février 1895
an 92^e de l'Indépendance.

*Le Secrétaire d'État au Département de
l'Instruction publique.*

*A Monsieur Henri Chauvet.
Port-au-Prince.*

Monsieur,

*Je suis heureux de vous annoncer que le
Département, conformément au rapport de la
Commission chargée par lui d'examiner votre
ouvrage sur la Géographie d'Haïti, approuve
l'admission de cet ouvrage dans les Écoles de
la République, sous la réserve que vous
y opérerez les modifications jugées indispen-
sables par la Commission.*

Le Département ne saurait manquer, en

donnant un souvenir de regret à votre estimable collaborateur, M. Robert Gentil, de vous féliciter l'un et l'autre d'avoir coopéré d'une façon aussi distinguée à l'œuvre dont il poursuit la réalisation et qui a pour principal objet d'unifier et de nationaliser tous nos livres d'enseignement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

LABIDOU.



Extrait du Rapport de la Commission chargée d'examiner la nouvelle Géographie d'Haïti présentée à l'approbation de la Secrétairerie d'État de l'Instruction publique par MM. Robert Gentil et Henri Chauvet.

(Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique, n^{os} 8, 9 et 11.)

« ... En résumé, l'œuvre, ainsi que nous l'avons dit
« au commencement de ce rapport, est le fruit d'un tra-
« vail patient, opiniâtre, persévérant et nous devons
« tenir compte aux auteurs des nobles sentiments qui
« les ont animés et des louables intentions qui les ont
« guidés pour se rendre utiles à leurs concitoyens.

« Cette œuvre peut être adoptée par le Département
« de l'Instruction publique avec les modifications que
« nous avons signalées, car elle est de nature à faire le
« plus de bien possible au Pays : la modestie et le
« mérite incontestables des auteurs n'auront qu'à en
« bénéficier.

« A cette méthode simple, cette phraséologie distin-
« guée, dépouillée de toute routine, la Géographie de
« MM. Robert Gentil et Henri Chauvet est un livre de
« lecture agréable qui contribuera assurément à
« répandre le goût et la connaissance de cette science
« intéressante.

« C'est en connaissant son pays que la jeunesse de nos
« écoles apprendra à l'aimer. C'est en ayant une idée intime

« de ce qui constitue véritablement le territoire haïtien
 « que nos enfants apprécieront toute la richesse de
 « notre sol, toute sa beauté, toute son importance. Cette
 « nouvelle Géographie enseigne tout cela. Elle est une
 « œuvre de progrès, d'utilité publique

« Nous ne terminerons pas ce rapport sans exprimer
 « ici tout le regret que nous cause la mort inattendue
 « de l'un des auteurs d'un ouvrage si remarquable. En
 « effet, M. Robert Gentil n'a pas eu le bonheur de voir
 « accepter la Géographie à laquelle il a apporté sa savante
 « collaboration. Une récompense est due à sa mémoire
 « car il a été ravi trop tôt à notre admiration (1).
 « Humble et modeste, M. Robert Gentil avait à la fois
 « un esprit cultivé et un cœur de chevalier.

« Le pays fondait avec raison beaucoup d'espérance
 « sur ce brillant écrivain, ce jeune diplômé du grand
 « Concours général de France (section géographique).

« Puisse la nouvelle Géographie perpétuer au milieu
 « de nous et dans l'esprit de la Nation son cher et
 « agréable souvenir ! »

TH. MARTIN,

Inspecteur de la circonscription
 scolaire de Port-au-Prince.

J. COURTOIS,

Directeur de l'École polytechnique,
 juge au tribunal de cassation.

C. GANTHIER,

Chef de bureau à la Chambre des représentants,
 ancien professeur au Lycée national de Port-au-Prince.

(1) Robert Gentil est mort le 13 novembre 1894, à l'âge de 26 ans !



PRÉFACE



Bien que l'étude de la géographie des cinq parties du monde ait toujours été en honneur dans nos écoles, on peut dire que l'enseignement de la géographie d'Haïti y a longtemps été négligé. Les causes de cette anomalie sont multiples ; mais la principale consiste dans le manque d'ouvrages traitant de cette matière d'une façon pratique. La plupart des livres qu'on a écrits sur ce sujet pèchent, en effet, par deux points : ils sont ou bien trop volumineux et par suite inaccessibles aux jeunes intelligences, ou bien trop succincts et alors ce sont de simples résumés, arides, sans aucun attrait : ce sont de sèches nomenclatures de noms.

A la vérité, il s'est produit dans la seconde moitié de ce siècle une sorte d'évolution : plu-

sieurs géographes haïtiens se sont efforcés de combler la lacune qui existait et ils ont produit nombre d'ouvrages destinés aux écoles. Si l'on ne considérait que le cadre dans lequel ils sont restés, on pourrait croire que leurs ouvrages sont éminemment propres à introduire dans les établissements scolaires du pays le goût des études géographiques; mais lorsqu'on examine le plan et la méthode qu'ils ont employés, on est malheureusement obligé de constater que chacun d'eux n'a fait que reproduire plus ou moins l'œuvre de son devancier : ils se sont contentés de suivre le même procédé, avec toutes les erreurs qu'il peut faire commettre. Ces auteurs, même les plus récents, semblent n'avoir pas voulu tenir compte des immenses progrès qu'a faits la science de la classification; ils se sont conformés à l'ancienne routine qui n'envisage la géographie que comme une liste de noms plus ou moins bizarres. Si nous ouvrons l'un de ces traités, le premier point qui nous frappe c'est que la géographie physique y tient une

place bien restreinte, et, ce qui est encore plus regrettable, c'est que la description rudimentaire qu'on en fait est absolument défectueuse : l'auteur prend tous les caps d'Haïti et il les énumère les uns après les autres sans tenir compte de leur position, puis il agit de même pour les baies, les fleuves, les lacs, les montagnes, etc. D'un autre côté, une part dérisoire est faite à la géographie économique et administrative. Enfin, si nous voulons nous arrêter aux erreurs capitales qu'ont commises tous ces auteurs, il faut signaler une habitude irrationnelle qu'ils ont prise : c'est celle de considérer *au point de vue physique* l'île d'Haïti comme partagée en deux parties complètement distinctes ; ils ne se sont pas rendu compte que l'île formant un tout géographique, ils devaient, en la décrivant à ce point de vue physique, faire abstraction des divisions politiques qu'elle peut renfermer : par ce moyen ils auraient pu présenter d'une façon plus nette et plus compréhensible le système des montagnes et celui des cours d'eau d'Haïti.

Particulièrement en France, depuis la guerre de 1870, la nouvelle méthode qu'on a adoptée pour l'enseignement de la géographie a écarté les erreurs de l'ancienne routine : une part beaucoup plus large a été faite à la géographie physique, à la géographie économique et à l'administration; on a, autant que possible, laissé de côté ce système d'énumérations qui ne dit rien à l'esprit et qui surmène inutilement la mémoire; cette nouvelle méthode, plus rationnelle, a eu pour résultat de débrouiller le chaos dans lequel les anciens géographes s'égarèrent comme à plaisir : elle a fait de la géographie une science exacte, mathématique, tout en la rendant plus facile à étudier.

Nous qui avons eu l'avantage de suivre en France, durant de longues années, les cours de professeurs distingués et qui, dans les concours généraux de la Sorbonne, avons pu reconnaître l'excellence de la méthode qu'ils emploient; nous qui, malgré notre âge, comptons plusieurs années passées dans l'enseignement de la géographie au lycée de Port-au-

Prince, nous n'avons pas hésité à entreprendre l'étude de la géographie d'Haïti en nous fondant sur les nouveaux procédés, et à faire tous nos efforts pour rendre cette étude attrayante, pleine d'intérêt, et non pas seulement une aride nomenclature de noms.

L'ouvrage, que nous livrons aujourd'hui après plusieurs années d'un labeur incessant, est destiné particulièrement aux écoles; mais toutefois nous avons voulu que tout le monde indistinctement pût tirer de cette lecture un certain profit; le plan que nous avons adopté nous a permis, — du moins nous nous en flattons, — de satisfaire à cette double exigence. Dans notre **Petite Géographie d'Haïti** nous avons résumé les choses *indispensables, celles que l'élève doit pour ainsi dire apprendre par cœur*; pour plus de clarté, nous avons divisé le livre en 36 leçons dont chacune présente un tout bien défini; — la **Grande Géographie** contient les développements correspondants, qui permettront aux professeurs de s'étendre sur les parties les

plus importantes et que les élèves pourront aussi consulter avec fruit, toutes les fois qu'ils voudront sortir du cadre exigü des résumés.

Parmi ces 36 leçons contenues dans le livre, *il y en a quelques-unes que les professeurs des classes inférieures peuvent et même doivent laisser de côté*, telles que par exemple celles qui sont relatives à la *géologie*, à la *géographie économique* et à l'*administration*; plus tard, après que les élèves auront parcouru dans les premières années la géographie physique et politique de l'île, ils pourront se lancer d'un pas plus sûr dans l'étude des autres parties. En outre, pour la meilleure intelligence du texte, nous avons eu soin de différencier les caractères des noms géographiques afin de mieux attirer l'attention et graver dans l'esprit leur plus ou moins grande importance.

L'ouvrage débute par quelques notions générales sur les Antilles; les trois leçons qui y sont consacrées ont pour but de montrer quelle est la situation et quelle est l'impor-

tance d'Haïti parmi les terres de l'Archipel. Puis nous prenons la *géographie physique de l'île d'Haïti tout entière*; au lieu d'énumérer les caps, puis les baies, puis les ports, nous faisons en quelque sorte la circumnavigation complète de l'île, en signalant, à la place respective qu'ils occupent, les points principaux du littoral : par ce moyen, il est certain que l'élève, en s'aidant de la carte, pourra retenir avec plus de facilité et de fruit les noms des caps, des baies et des ports du pays et avoir ainsi une idée exacte de leur position géographique.

Ensuite, après quelques notions géologiques qui expliquent les diverses phases par lesquelles a passé notre pays avant sa formation définitive, nous arrivons à l'*orographie*. Là, surtout, le travail devenait ardu : les montagnes haïtiennes forment à première vue un enchevêtrement si confus que l'élève, n'ayant aucune méthode pour se guider, se trouve découragé en consultant la carte. Néanmoins, après avoir étudié avec soin les grandes lignes du

système orographique de l'île, nous avons essayé de surmonter cette difficulté : partant de la chaîne du Cibao que nous appelons le *Massif Central*, nous suivons et nous décrivons jusqu'au bout les différentes ramifications qui s'en écartent et qui se dirigent dans tous les sens.

D'après la même méthode, nous étudions l'*hydrographie* : étant donné que l'île d'Haïti est dominée à son milieu par un Massif central, nous nous attachons à cette idée qu'elle est *symétriquement partagée en quatre grands bassins inclinés dans la direction des quatre points cardinaux* (Yaqui-du-Nord, Yaqui-du-Sud, Yuna, Artibonite) : tous ces fleuves sortent du Massif central.

La transition qui était tout indiquée pour passer de la géographie physique à la géographie politique est celle que nous avons adoptée : c'est la description des frontières des deux Républiques haïtienne et dominicaine. Ayant ainsi déterminé les limites des deux États, nous arrivons à la description de chacun d'eux aux points de vue *politique, écono-*

mique et administratif, en nous étendant plus spécialement sur la République d'Haïti.

On peut ainsi voir quels sont les avantages immédiats que procure une méthode aussi simple; l'élève ne se trouve plus en face d'un labyrinthe compliqué, il n'est plus embarrassé par une abondance de matières parmi lesquelles son discernement ne lui permettrait pas de choisir les plus importantes : il voit chaque chose à sa place propre et, si nous pouvons nous exprimer ainsi, il se trouve devant une série de compartiments qui renferment chacun une matière déterminée et qu'il n'a qu'à ouvrir pour avoir les renseignements qu'il désire.

Pour composer notre ouvrage, nous nous sommes servi de notes prises sur lieux durant nos diverses pérégrinations dans la République d'Haïti, et de renseignements que nous devons à l'obligeance de plusieurs personnes que leur position sociale, leur caractère et leurs ouvrages mettaient à même de nous être utiles : nous en remercions particulièrement MM. S. Rouzier et G. Tippenhauer. Mais nous

avons avant tout consulté les divers traités de géographie qui se sont publiés en Haïti, notamment ceux de MM. de Saint-Rémy, de B. Ardouin, de E. Madiou, de Dantès Fortunat, etc.

Nous n'avons certes point la prétention d'avoir fait une œuvre parfaite : confectonner de toutes pièces, presque sans modèle, une géographie d'une île aussi peu connue qu'Haïti, c'est là un travail si délicat que, malgré tous les soins que nous y avons mis, nous ne pouvons avoir la vanité de croire que nous en avons surmonté toutes les difficultés; nous serons, au contraire, reconnaissant des renseignements et des observations que l'on voudra bien nous adresser pour le perfectionnement de notre ouvrage. Notre ambition, — celle qui préoccupait notre regretté collaborateur, — est de laisser une œuvre utile à nos jeunes concitoyens et à notre pays.

Henri CHAUVET.

1895.

GRANDE GÉOGRAPHIE DE L'ILE D'HAÏTI



PREMIÈRE PARTIE

LES ANTILLES

PREMIÈRE LEÇON

Notions générales.

Lorsque Christophe Colomb, parti à la recherche d'une nouvelle route vers l'Asie, débarqua à l'île *Guanahani*, il crut qu'il avait enfin résolu son problème, c'est-à-dire qu'il avait atteint les Indes par l'Occident; mais c'est l'Amérique qu'il découvrait ainsi. Les Antilles sont donc les premières terres du Nouveau-Continent où les Européens aient abordé. Bien que les Normands passent pour avoir visité ce continent avant Colomb, en poussant leurs incursions depuis le Groenland jusqu'au Vineland (aujourd'hui Maryland [États-Unis]), on

peut dire que c'est de la découverte des Antilles que date véritablement celle de l'Amérique.

Ce fut le 12 octobre 1492 que Christophe Colomb, après avoir surmonté tous les obstacles et triomphé de l'insubordination de ses équipages, toucha à l'île *Guanahani*, qu'il nomma *San-Salvador*; le 28 octobre de la même année, il abordait à Cuba, et enfin, le 6 décembre, en Haïti. Ne se doutant pas qu'il avait découvert un monde, il rentra en Europe avec l'idée qu'il n'avait trouvé qu'un nouveau passage vers les Indes et que les terres dont il avait pris possession au nom de l'Espagne faisaient partie de l'Asie : c'est cette erreur, répandue en Europe, qui fit donner à l'archipel des Antilles le surnom d'**Indes occidentales**. Les Espagnols, après avoir exploré leurs nouvelles possessions, voulurent en tirer parti; mais, au lieu de chercher à y faire pénétrer la civilisation, ils massacrèrent en masse les aborigènes ou bien les firent périr par les rudes travaux des mines d'or. Toutefois, leur suprématie sur les Indiens ne s'établit pas sans difficulté, notamment en Haïti où ils eurent à lutter longtemps contre les caciques Kaonabo et Henri. Lorsque les aborigènes eurent à peu près complètement disparu, les Espagnols résolurent de les remplacer par des esclaves achetés en Afrique et reconnus plus aptes aux travaux manuels sous un soleil aussi meurtrier que celui des Antilles pour les Européens : ils se livrèrent à un

odieux trafic, la *traite des noirs*. Ce commerce fut en honneur jusqu'au XIX^e siècle : la Révolution française, avec ses principes d'égalité et de justice, avait eu pour conséquence l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises (1794), mais il faut reconnaître que c'est surtout grâce aux efforts de l'Angleterre que l'esclavage fut aboli et la traite définitivement supprimée. Les Espagnols furent les seuls maîtres des Antilles pendant un siècle et demi ; mais au XVII^e siècle, différents États de l'Europe cherchèrent à s'établir dans l'Archipel. L'Angleterre et la France finirent par s'emparer l'une de la Jamaïque, l'autre de cette partie d'Haïti qui fut plus particulièrement appelée Saint-Domingue ; quant aux Petites Antilles, durant les nombreuses guerres maritimes qui éclatèrent entre Français et Anglais, elles passèrent tour à tour sous la domination de ces deux peuples.

Le premier coup porté à la puissance des États européens dans les Antilles fut le glorieux affranchissement de Saint-Domingue qui, après une lutte héroïque, finit par se constituer en État indépendant sous le nom d'**Haïti** (1804). Les autres îles ont à plusieurs reprises essayé de suivre cet exemple : les esclaves s'y sont souvent révoltés, mais leurs insurrections, moins heureuses que celle de Saint-Domingue, ont toujours échoué et ont été noyées dans le sang ; toutefois, ces différentes colonies n'ont pas perdu l'espoir de s'émanciper

un jour et tout dernièrement encore les possessions espagnoles ont essayé de secouer le joug de leur métropole (1878) (1).

L'archipel des Antilles est situé au centre même du continent américain : il comprend une grande quantité d'îles disposées à peu près en forme d'arc de cercle depuis la Floride jusqu'au Venezuela. Il a dû sa formation à plusieurs révolutions géologiques successives, à la suite desquelles il apparut au-dessus du niveau des eaux. Les forces souterraines ont produit leurs plus puissants effets dans cette partie de l'Archipel dont Haïti occupe le centre : elles ont fait surgir du sein de la mer quatre grandes terres voisines les unes des autres (Cuba, Haïti, Jamaïque, Puerto-Rico). Elles ont agi avec beaucoup moins de vigueur dans le reste de l'Archipel, car elles n'ont donné naissance qu'à des îles nombreuses, mais fort peu étendues (Petites Antilles).

A l'exception de quelques-unes des îles Lucayes, tout l'Archipel est compris dans la zone torride, à peu près entre le 10° de latitude N. et le tropique du Cancer. Aussi, le climat de ces îles est-il réputé pour un des plus chauds du globe. Mais, grâce aux brises qui soufflent régulièrement, tantôt de la terre, tantôt de la mer, la température y est

(1) Actuellement, — 1896, — l'île de Cuba est en insurrection.

supportable ; cependant, les Européens y vivent assez difficilement, surtout durant l'été, saison pendant laquelle ils sont sujets à la fièvre jaune qui fait parmi eux de fréquents ravages. Les pluies qui tombent dans cette région sont très abondantes, sauf dans la période dite des sécheresses ; le sol des Antilles, fécondé par ces pluies, est d'une telle fertilité que la végétation y est permanente et que, presque sans culture, on y trouve les produits les plus variés. Malheureusement, la nature volcanique du sol est un perpétuel danger pour les habitants : tous les volcans que l'on rencontre dans les Antilles sont éteints, il est vrai, mais presque tous les ans de violents tremblements de terre viennent dévaster les villes et ruiner les plantations.

L'Archipel se divise en deux grandes parties : les *Petites Antilles* et les *Grandes Antilles*.

Les Petites Antilles sont de beaucoup les moins importantes (15.000 kil. carrés et 1.000.000 d'hab.). Elles se subdivisent en deux catégories : les *Iles du Vent* qui se succèdent du N. au S. depuis les îles Vierges jusqu'à l'île de la Trinité, et les *Iles sous le Vent* qui sont situées de l'E. à l'O., depuis la Trinité jusqu'à la petite île Aruba.

Les Grandes Antilles (235.000 kil. carrés et 4.600.000 hab.) comprennent les quatre îles de Cuba, la Jamaïque, Puerto-Rico et Haïti.

La superficie totale de l'Archipel peut donc être évaluée à 250.000 kil. carrés, soit près de la

moitié de celle de la France; d'après les derniers recensements, la population en est d'environ 5.600.000 hab. La plupart des Antilles appartiennent à des puissances européennes; *seule, l'île d'Haïti, avec les deux Républiques qu'elle renferme, est libre et indépendante.*

Les différents États qui ont des colonies dans cette partie de l'Amérique sont :

1° L'*Espagne*, avec Cuba et Puerto-Rico (en tout 128.000 kil. carrés et 2.270.000 hab.).

2° L'*Angleterre*, avec la Jamaïque, les Lucayes et un grand nombre des Petites Antilles (34.000 kil. carrés et 1 220.000 hab.).

3° La *France*, avec la Guadeloupe, la Martinique, etc. (2.850 kil. carrés et 370.000 hab.).

4° La *Hollande*, avec Curaçao, Saba, Saint-Eustache, etc. (1 130 kil. carrés et 44.000 hab.).

5° Le *Danemark*, avec Saint-Thomas, Sainte-Croix, etc. (360 kil. carrés et 34.000 hab.). Enfin la *Venezuela* possède la partie orientale des Iles sous le Vent situées non loin de ses côtes (1.150 kil. carrés et 40 000 hab.).

Ces îles sont déjà pour la plupart dans un état assez florissant; leur prospérité ne pourra que s'accroître lorsque le percement de l'isthme de Panama permettra aux navires de passer de l'Océan Atlantique dans l'Océan Pacifique sans avoir besoin de contourner l'Amérique du Sud et de doubler le cap Horn.

DEUXIÈME LEÇON

LES PETITES ANTILLES

Les **Petites Antilles** se divisent en deux parties principales :

I. — Les *Iles du Vent* ;

II. — Les *Iles sous le Vent*.

Nous allons étudier ces deux parties l'une après l'autre.

I. — Iles du Vent.

Les Iles du Vent sont disposées en forme d'arc de cercle, depuis le 10° de latitude N., jusqu'au 18°; elles tirent leur nom de ce qu'elles sont placées directement sous l'action des vents alizés. Elles se composent d'un grand nombre de petites îles appartenant à divers États européens. Ce sont des terres montagneuses, d'origine volcanique, mais extrêmement fertiles pour la plupart. Les plus importantes sont, en allant du N. au S. :

1° Les îles *Vierges*, découvertes en 1493 par Christophe Colomb, dans son second voyage ; ces îles sont assez arides, mais elles sont dans une situation géographique excellente. Dans le groupe,

l'on remarque : 1° *Saint-Thomas* (15.000 hab.), qui a appartenu tour à tour à la Hollande, à l'Angleterre et finalement au Danemark dont elle forme aujourd'hui, avec *Sainte-Croix*, la seule colonie située dans les régions intertropicales. Cette île présente un excellent port du même nom (12.000 hab.) : c'est un port libre qui a joui d'une grande prospérité durant la première partie de ce siècle et qui, même aujourd'hui, est l'une des escales les plus fréquentées des Antilles ; — 2° *Virgin-Gorda*, *Anégada*, *Anguilla*, *Tortola* (en tout 8.000 hab.), masses rocheuses, exposées à tous les vents, mais assez fertiles, grâce aux pluies ; elles appartiennent à l'Angleterre ; — 3° *Sainte-Croix* (19.000 hab.), tout à fait au S. des îles Vierges : c'est une possession danoise. Elle est d'une très grande fertilité et produit un sucre et un rhum renommés.

2° *Saint-Martin* (7.000 hab.) ; depuis 1648, cette île appartient simultanément aux Français et aux Hollandais, les premiers possédant sa partie septentrionale, les seconds sa partie méridionale.

3° *Saint-Barthélemy* (2.800 hab.), cédée aux Français par les Suédois en 1878.

4° *Saba* (2.300 hab.) et *Saint-Eustache* (2.400 hab.), qui appartiennent aux Pays-Bas ; la dernière de ces îles fut longtemps très florissante, alors qu'elle possédait un port franc, fondé par les Hollandais.

5° *Barbuda* (2.000 hab.), *Nevis* (13.000 hab.),

Montserrat (10.000 hab.), petites îles sans grande importance qui appartiennent aux Anglais.

6° *Antigua*, qui est plus considérable (34.000 hab.). Découverte en 1493, elle fut colonisée par l'Angleterre à laquelle elle appartient; c'est une île très fertile, qui produit surtout la canne à sucre. La capitale de l'île est *Saint-Jean*.

7° *Saint-Christophe* (27.000 hab.), à l'O. d'*Antigua*. Elle fut découverte en 1493 par Colomb, et les Anglais la conquièrent sur les Caraïbes au commencement du XVII^e siècle; la France s'en empara à deux reprises et y établit sa domination, mais chaque fois elle fut obligée de la restituer à l'Angleterre à laquelle elle appartient définitivement depuis 1783. *C'est de Saint-Christophe que partirent les flibustiers français et anglais qui vinrent occuper l'île de la Tortue, au N.-O. d'Haïti* (1630). La capitale est *Basse-Terre*.

8° La *Guadeloupe* et ses dépendances (*Désirade, Petites-Terres, les Saintes, Marie-Galante*), qui appartiennent toutes aux Français (en tout, près 200.000 hab.). La *Guadeloupe* fut découverte en 1493; elle fut occupée tour à tour par les Anglais et les Français; mais en 1816 elle fut restituée à la France. C'est une île très volcanique, divisée en deux parties distinctes par un bras de mer appelé la *Rivière Salée*: l'une, la *Grande-Terre*, qui est la moins fertile, mais qui possède l'excellent port de la *Pointe-à-Pitre* (18.000 hab.); l'autre, la

Basse-Terre, qui est très fertile, est arrosée par des cours d'eau importants : le chef-lieu de la colonie se trouve dans cette dernière partie et se nomme aussi la *Basse-Terre* (10.000 hab.).

9° La *Dominique* (29.000 hab.), aux Anglais. C'est une île très montagneuse, qui présente le plus haut sommet des Petites Antilles (1.666 m.). Elle fut d'abord colonisée par les Espagnols, mais les Français en 1625 et les Anglais en 1763 l'ont possédée tour à tour. C'est l'une des îles les plus riches de l'Archipel ; elle produit beaucoup de canne à sucre et de café. La capitale est *Roseau*.

10° La *Martinique* (168.000 hab.), aux Français. Cette île, l'une des plus vastes des Petites Antilles (988 kil. carrés), en est aussi l'une des plus fertiles et des plus prospères. Elle présente une chaîne de montagnes assez élevées, où l'on remarque la *Montagne-Pelée* (1.350 m.) et d'où s'échappent une grande quantité de rivières dont quelques-unes sont accessibles à la navigation. Malheureusement, elle est sujette à d'épouvantables tremblements de terre et à des ouragans terribles : le plus terrible de ces ouragans est sans contredit celui qui vient de ravager l'île entière (1891). Elle a pour chef-lieu *Fort-de-France* (16.000 hab.), mais la ville la plus peuplée est *Saint-Pierre* (38.000 hab.).

11° *Sainte-Lucie* (40.000 hab.), qui appartient

à l'Angleterre; elle a été occupée à deux reprises par les Français, en 1763 et en 1783. Elle a pour chef-lieu *Port-Castries*.

12° *Saint-Vincent* (39.000 hab.), qui appartient à la même puissance et qui fut découverte en 1498 par Christophe Colomb. Elle est très montagneuse et très fertile. Ses principales productions consistent en sucre et en rhum.

13° *La Grenade* (40.000 hab.), occupée en premier lieu par les Français et ensuite par les Anglais (1763). Elle est excessivement fertile et produit beaucoup de café et de coton, ainsi que du cacao. Elle a pour chef-lieu *George-Town* (10.000 hab.). — Entre Saint-Vincent et la Grenade s'étend une longue chaîne de petites îles qui sont connues sous le nom de *Grenadilles* ou *Grenadines*, et qui appartiennent à l'Angleterre (3.000 hab.).

14° *La Barbade*, la plus importante des Petites Antilles (172.000 hab.) : elle appartient aux Anglais. Cette île occupe une situation maritime excellente, car elle est la plus orientale des îles de l'Archipel; elle se trouve à l'E. de Saint-Vincent sur la route des navires qui se dirigent de l'Europe vers l'Amérique centrale; aussi, son chef-lieu, *Bridge-Town* (14.000 hab.), est-il une des escales les plus fréquentées des Antilles.

15° *Tabago* ou *Tobago* (18.000 hab.), qui est également l'une des plus orientales des Petites

Antilles; elle est située au S.-E. de la Grenade et appartient à l'Angleterre. Elle tire son nom de la grande quantité de tabac qu'on y trouve. Elle fut découverte en 1498.

16° La dernière des îles du Vent est la *Trinité* (155.000 hab.). C'est aussi de beaucoup la plus étendue des Petites Antilles (4.550 kil. carrés). Elle fut découverte en 1498 par Colomb; depuis, elle a appartenu successivement à l'Espagne, à la France et finalement à l'Angleterre. C'est l'une des plus florissantes colonies de cette puissance dans les Antilles; elle produit en abondance la canne à sucre, le café, le coton, le cacao, le tabac, etc.; en outre, son étendue lui permet de nourrir de grands troupeaux de bétail. Sa capitale est *Port-d'Espagne* (24.000 hab.).

II. — Îles sous le Vent.

Les Îles sous le Vent offrent beaucoup moins d'importance que les Îles du Vent. Elles se divisent en deux groupes :

1° Les *Antilles vénézuéliennes*, à l'E.;

2° Les *Antilles néerlandaises*, à l'O.

1° *Antilles vénézuéliennes*. La seule île importante est l'île *Margarita* (40 000 hab.), qui en est aussi la plus méridionale. Elle fut découverte par Colomb en 1498; elle appartient aux Espagnols

pendant deux siècles, mais elle fut souvent ravagée par les flibustiers. En 1810, elle se souleva contre l'Espagne en même temps que le Venezuela : *C'est dans cette île que débarquèrent avec Bolivar les volontaires haïtiens envoyés en 1816 par le Président Pétion au secours des colonies espagnoles insurgées contre leur métropole.* Le chef-lieu est *Assomption*. Les autres îles (*Blanquilla, Tortuga, Orchida, Les Roques*) sont peu considérables.

2° *Antilles néerlandaises.* Ce groupe, qui appartient à la Hollande depuis le milieu du xvii^e siècle, ne renferme comme le précédent qu'une seule île importante: c'est *Curaçao* (26.000 hab.). C'est une terre longue et étroite dont la plus grande partie est montagneuse et peu fertile, à cause du manque d'eau : toutefois, sur quelques points, le sol est bien arrosé et bien cultivé. Le chef-lieu est *Willemstad*. — De *Curaçao* dépendent : 1° la petite île *Bonair* (5.000 hab.), remarquable par la douceur de sa température; 2° l'île d'*Aruba* (5.500 hab.), la plus occidentale des Antilles sous le Vent.

TROISIÈME LEÇON

Aux Petites Antilles, il faut rattacher encore l'**Archipel des Lucayes** ou de **Bahama**.

Cet archipel s'étend obliquement sur une longueur de 1.500 kil. du N.-O. au S.-E., depuis la Floride dont il n'est séparé que par un étroit canal (celui de Bahama) jusqu'à l'île d'Haïti; l'une des îles de cet archipel, Guanahani, est la première terre où aient débarqué les Espagnols sous la conduite de Christophe Colomb (1492). Les Espagnols occupèrent assez longtemps les Lucayes, mais en 1672 les Anglais s'en emparèrent, et aujourd'hui elles appartiennent toutes à l'Angleterre.

Ce sont des terres basses, entourées de vastes bancs de sable qui entravent la navigation, et en général très arides à cause du manque d'eau; néanmoins quelques-unes d'entre elles sont assez bien cultivées. Les principales de ces îles sont, en allant du S. au N. :

1° La *Grande-Bahama*; — 2° *Abaco*; — 3° *Eleuthera*; — 4° La *Nouvelle-Providence* où se trouve la capitale de la colonie, *Nassau*, petite ville de 4.000 âmes; — 5° *San-Salvador* (anciennement Guanahani); — 6° *Andros*; — 7° *Saint-Esprit*; — 8° *Exuma*; — 9° *Yuma*; — 10° *Achlin*; — 11° *Inague* : en tout 14.000 kil. carrés et 44.000 hab.

Plus au S. de l'Archipel et assez près des côtes d'Haïti, se trouve le groupe des îles *Turques* (5.000 hab.) qui, géographiquement, fait partie des Lucayes, mais qui dépend de la Jamaïque depuis 1873.

LES GRANDES ANTILLES

Le groupe des Grandes Antilles se compose :

- 1° de l'île de Cuba ;
- 2° de la Jamaïque ;
- 3° de l'île de Puerto-Rico ;
- 4° de l'île d'Haïti.

I. — Cuba (1.520.000 hab.).

Cette île est la plus occidentale des Antilles : elle se trouve à peu près à égale distance des États-Unis (presqu'île de la Floride) et des côtes du Mexique (Yucatan), à 90 kil. d'Haïti et à 150 de la Jamaïque. C'est la plus étendue des Antilles (118.000 kil. carrés). Elle fut découverte en 1492 par Christophe Colomb, et colonisée par l'Espagne, à laquelle elle appartient aujourd'hui. Durant plusieurs siècles, elle a dû une prospérité remarquable au grand nombre d'esclaves que les Espagnols y importaient chaque année, alors même que la France et l'Angleterre eurent établi des croisières dans l'Océan Atlantique pour la répression de la traite des noirs. Du reste, les Cubains se sont révoltés à plusieurs reprises contre leurs

possesseurs (1844, 1848, 1850, 1868, 1877) mais toujours sans pouvoir rompre le lien qui les rattache à l'Espagne; enfin tout récemment la métropole a été obligée de suivre l'exemple des autres nations et elle a aboli l'esclavage dans ses possessions.

L'île de Cuba présente de hautes montagnes dans sa partie méridionale : on y remarque le pic de *Turquino*, qui s'élève à 2.400 m. d'altitude; le reste du pays est parcouru par de petites chaînes et par des plateaux couverts d'une végétation puissante. L'île est très bien arrosée et elle doit à cette abondance de cours d'eau son extrême fertilité; malheureusement, ses côtes sont basses, entourées de récifs et de bancs de sable, et sur plusieurs points très insalubres à cause des lagunes qui s'y sont formées. De toutes les productions de Cuba, la plus renommée est le tabac; mais l'île fournit aussi beaucoup de sucre et de café.

Cuba possède un important réseau de voies ferrées (1.700 kil. de chemins de fer en exploitation); cette colonie fait avec l'Espagne et les pays étrangers un commerce considérable : la valeur de l'exportation est environ de 70.000.000 de piastres par an.

La capitale est la *Havane*, qui est la ville la plus peuplée et la plus commerçante de l'Amérique centrale (250.000 hab.) : la rade est excellente et protégée par des fortifications imposantes; le port

reçoit par an un grand nombre de navires (en 1887, 1.068 navires y sont entrés). — Villes principales : *Matanzas*, à l'O. de la Havane (87.000 hab.); *Puerto-Principe* (46.000 hab.), bâtie à l'intérieur et ayant pour port *Neuvas*; *Santiago de Cuba* (71.000 hab.), située sur une excellente rade en face de la Jamaïque et d'Haïti.

De Cuba dépend l'*Ile des Pins*, au S.-O. de la Grande Ile.

II. — La Jamaïque (10.800 kil. carrés, 634.000 hab.).

Cette ile est presque à égale distance de Cuba, située au N., et d'Haïti, située à l'E. Elle fut découverte en 1494 par Christophe Colomb et colonisée par les Espagnols ; mais, depuis le milieu du xvii^e siècle, elle appartient aux Anglais. Là aussi, les populations ont essayé plusieurs fois de se soulever contre la métropole, mais toujours sans résultat (notamment en 1865).

La Jamaïque est traversée par une des plus hautes chaînes de montagnes des Antilles : ce sont les *Montagnes Bleues*, dont un sommet atteint 2.450 m. de hauteur ; ces montagnes sont entourées de plaines magnifiques, qui sont arrosées par une foule de cours d'eau et par des pluies très abondantes. Aussi, la Jamaïque passe-t-elle pour

une des îles les plus fertiles des Antilles : elle produit surtout la canne à sucre, le café, l'indigo et le tabac : le rhum de la Jamaïque est très estimé.

La ville la plus considérable de l'île est *Kingston*, sur la côte méridionale (40.000 hab.) : le port est d'un accès difficile, mais il est profond et sûr. Les autres villes importantes sont : *Spanishtown*, capitale de la colonie, à l'O. de Kingston et *Montego-Bay*.

De la Jamaïque dépend le groupe des îles *Caïmans*, qui sont situées à l'O. ; ce sont des terres basses, sablonneuses et peu habitées : la plus importante est *Grand-Caïman*, qui est la plus orientale des îles de ce groupe (2.500 hab.).

III. — **Puerto-Rico** (9.800 kil. carrés, 755.000 hab.).

C'est la plus orientale des Grandes Antilles ; elle n'est séparée de l'île d'Haïti que par un étroit canal de 100 kil. environ de largeur : c'est le détroit de *Mona*. Découverte en 1493 par Colomb, elle appartient successivement à l'Espagne, à la France, à l'Angleterre, à la Hollande, mais elle est restée définitivement aux Espagnols.

Comme toutes les Antilles, Puerto-Rico est une île très montagneuse : elle offre plusieurs sommets dont l'altitude dépasse 1.000 m. De ces mon-

tagnes descendent une foule de rivières dont les vallées sont très fertiles et nourrissent d'immenses troupeaux de gros et de menu bétail. Grâce à ces cours d'eau et aussi aux pluies périodiques qui y tombent abondamment, l'île fournit en grande quantité toutes les productions des autres Antilles et principalement le café, le tabac, le coton, la canne à sucre. Le commerce général de l'île s'élève annuellement à 25.000.000 de piastres.

La capitale de l'île est *San-Juan* de Puerto-Rico (25.000 hab.), bâtie sur la côte septentrionale; excellent port, commerce étendu.

La ville la plus peuplée est *Ponce* (38.000 hab.), située dans l'intérieur des terres. Les autres endroits les plus remarquables sont : *Mayaguez* (27.000 hab.) et *Arrecibo* (26.000 hab.).

De Puerto-Rico dépendent :

1° L'île de *Mona*, entre Puerto-Rico et l'île d'Haïti; — 2° la petite île de *Monica*, un peu au N. de la précédente; — 3° l'île de *Vièques*, la plus occidentale de l'archipel des îles Vierges, au S.-E. de Puerto-Rico (5.000 hab.).

IV. — Haïti.

Nous allons nous occuper principalement de cette île.

DEUXIÈME PARTIE

L'ILE D'HAÏTI



Géographie physique.

QUATRIÈME LEÇON

INTRODUCTION

Haïti, notions générales, résumé historique.

Lorsqu'on jette les yeux sur la carte des Antilles, on est immédiatement frappé de l'heureuse situation qu'occupe l'île d'Haïti.

Cette île, l'une des plus importantes du globe et la plus belle de cet archipel des Antilles qui n'a pas d'égal au monde, semble une terre privilégiée au milieu de terres privilégiées. Haïti, comme on l'a dit souvent, est une corbeille de fleurs et de verdure qui se dresse au-dessus des flots; c'est une terre où le froid n'a jamais pénétré et dont la température, celle d'un printemps éternel, ne permet pas à la végétation de s'interrompre; c'est une île si magnifique que les premiers Espagnols qui la virent la jugèrent aussi belle que leur patrie

et lui donnèrent le nom d'*Hispaniola* ; c'est un pays si splendide qu'au temps de sa plus grande prospérité elle portait le surnom de *Reine des Antilles*.

Située au milieu même des Grandes Antilles, elle est entourée comme d'un cortège d'îles : Cuba, à 90 kil. au N.-O ; la Jamaïque, à 180 kil. au S.-O ; Puerto-Rico, à 100 kil. à l'E. ; les Lucayes, à 120 kil. au N. Elle se trouve à égale distance de l'Amérique du Nord (Floride) et de l'Amérique du Sud (Venezuela).

Dès la découverte du Nouveau Continent, elle fut à bon droit jugée comme une position stratégique de premier ordre. Sous la domination des Français, elle devint la clef des Antilles. Aujourd'hui surtout, où le percement de l'isthme de Panama n'est plus qu'une question de temps, elle doit être regardée comme le point principal qui commande l'entrée du futur canal interocéanique. C'est par là que les navires venant d'Europe ou des États-Unis seront forcés de passer pour se diriger vers l'isthme ; c'est dans ses nombreux ports qu'ils feront le plus de relâches pour se ravitailler où pour se charger de ses innombrables produits.

Deux mers baignent les côtes de l'île : l'Océan Atlantique, au N. et la mer des Antilles, au S. ; elles y creusent une multitude de baies et de ports en général d'un accès facile et très commode pour la plupart.

Haïti est située entre 17°,36' et 19°,58' de latitude N. et entre 70°,39' et 76°,51' de longitude O. du méridien de Paris. Elle s'étend de l'E. à l'O. sur une longueur de 685 kil.; sa plus grande largeur est de 260 kil.

Par sa superficie, elle occupe le second rang parmi les Antilles, elle vient après Cuba et mesure environ 77.250 kil. carrés; par sa population, elle n'est pas loin d'égaliser Cuba, car les données statistiques les plus vraisemblables accordent à la République d'Haïti plus de 1.200.000 d'habitants et de 500 à 600.000 à la République dominicaine.

L'île était beaucoup plus peuplée lorsque Christophe Colomb y débarqua en 1492; les indigènes l'avaient partagée en cinq caciquats, tous dans une situation prospère et fort peuplé. Les Espagnols bouleversèrent cet état de choses: ils anéantirent toute la population soit par le fer, soit en l'obligeant à travailler aux mines du Cibao. Ils changèrent jusqu'au nom de l'île qui s'appelait primitivement Ahiti ou *Haïti* (terre montagneuse), ou bien *Quisqueya* (grande terre), ou enfin *Bohio* (terre où il y a beaucoup de villages): ils la nommèrent *Hispaniola*. Toutefois, durant de longues années ils eurent à lutter contre les efforts des derniers restes de la population indigène qui se souleva vers 1520 sous la conduite du cacique *Henri*: pendant 13 ans, ils furent tenus en échec et, ne pouvant triompher des Indiens, ils durent

leur accorder une paix honorable. Ils s'engagèrent à ne plus attenter à leur liberté et, pour les remplacer, ils décidèrent qu'on transporterait des côtes d'Afrique des cargaisons d'esclaves. Quant au cacique Henri, il se retira avec les débris des aborigènes dans le canton de *Boya*, au pied des montagnes de Los-Muertos (1533).

Jusqu'au xvii^e siècle, l'Espagne resta seule maîtresse de l'île; mais en 1630, des aventuriers connus sous le nom de *flibustiers* (1), et pour la plupart Anglais ou Français, s'emparèrent de la Tortue, petite île au N.-O. d'Haïti; puis, peu à peu, sous le nom de *boucaniers* (2), ils envahirent la Grande-Terre en refoulant les Espagnols. Les Français finirent par s'emparer de toute la partie de l'Ouest connue depuis sous le nom de *Saint-Domingue* : vaincue partout, l'Espagne fut obligée de reconnaître cette colonie au traité de Ryswick (1697).

Durant près d'un siècle, Saint-Domingue conserva un degré de splendeur inouï : son commerce était devenu immense et ses productions envahissaient tous les marchés de la métropole. Malheureusement, cette colonie ne devait sa prospérité

(1) Ainsi nommés parce qu'ils montaient des navires excessivement légers et rapides (en anglais, *fly*, léger; *boat*, bateau).

(2) On les appelait ainsi parce qu'ils faisaient cuire leur viande sur une sorte de grille de bois nommée *boucan*.

qu'à l'esclavage de plusieurs centaines de milliers d'hommes, courbés sous la main de fer des colons. Lorsque éclata la Révolution française (1789), de nombreux symptômes d'agitation se manifestèrent à Saint-Domingue. Il s'était formé entre les blancs et les esclaves une classe intermédiaire qu'on appelait les *affranchis*, ils n'étaient plus esclaves, mais ils ne jouissaient d'aucun droit politique. Ces affranchis demandaient instamment qu'on leur accordât les mêmes droits qu'aux blancs : leurs prétentions étaient appuyées à Paris par la fameuse Société des *Amis des Noirs*. La Révolution avait d'ailleurs jeté la désunion parmi les planteurs et la métropole se montrait constamment maladroite en accordant tantôt certains droits aux affranchis, tantôt en les leur retirant ; en outre, de fréquentes discordes éclatèrent entre les blancs après qu'un décret de l'Assemblée nationale eût appelé les hommes de couleur à partager certains droits politiques (28 mars 1790). Les colons refusèrent de s'y soumettre et firent mettre à mort *V. Ogé* et *J.-B. Chavannes* qui, les armes à la main, avaient osé réclamer l'exécution du décret (janvier 1791). Profitant de cette désunion, les noirs se soulevèrent dans les environs du Cap, sous la conduite de *Bouckman* (23 août 1791).

Le gouvernement français envoya alors comme administrateurs les commissaires civils *Polverel* et *Sonthoux* ; mais les blancs entrèrent en hostilité

avec eux, ce qui assura aux insurgés la coopération de ces commissaires. Durant ces événements, Macaya avec ses bandes parvint à s'emparer du Cap et en massacra toute la population blanche (21-23 juin 1793).

La France était alors en guerre contre l'Angleterre et l'Espagne : ces deux puissances, voulant mettre à profit l'état d'agitation du pays, envahirent Saint-Domingue; mais les troupes noires se joignirent aux Français et les ennemis, partout repoussés par les généraux Toussaint-Louverture et A. Rigaud, évacuèrent le pays. Pour mettre fin aux troubles civils et aussi pour reconnaître les services rendus par les hommes de couleur, l'Assemblée nationale rendit, le 4 février 1794, un décret par lequel elle proclamait la liberté des noirs et leur accordait les droits politiques.

Toutes ces commotions et l'état perpétuel de guerre dans lequel se trouvait la France permirent à un ancien esclave, un noir de génie, *Toussaint-Louverture*, d'acquérir la prépondérance la plus complète sur ses anciens congénères : il mit fin au pillage, il parvint à donner au pays une bonne administration et à réorganiser le gouvernement avec la plus grande sagesse. Le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, encouragea tout d'abord ses efforts, mais lorsqu'il acquit la certitude que *Toussaint-Louverture* travaillait pour

son propre compte, et qu'il n'avait qu'un but, débarrasser l'île de la domination française, il sentit la nécessité de l'annuler ; en effet, Toussaint, alors gouverneur, visait non seulement à l'émancipation de ses frères, mais à leur indépendance entière et souveraine.

Le 5 février 1802, une armée de 25.000 Français débarqua dans l'île et, après une lutte acharnée (combats de la Ravine-à-Couleuvres, des Trois-Pavillons et de la Crête-à-Pierrot), parvint à reprendre le pays : Toussaint-Louverture fut obligé de se soumettre, mais par une ruse indigne on s'empara de lui et on le déporta en France (11 juin 1802).

Les exactions de toutes sortes qui suivirent cette première guerre et l'intention plusieurs fois manifestée par la métropole de rétablir l'esclavage poussèrent encore une fois les populations à se soulever ; mais, cette fois, l'insurrection fut générale (septembre 1802). Les troupes indigènes, aguerries et bien commandées surtout par les généraux *Dessalines* et *Pétion*, eurent raison de l'intrépidité française. Les derniers débris de l'expédition, décimés par les combats et par la fièvre jaune, furent obligés de capituler dans la ville du Cap (29 novembre 1803) et de se rembarquer pour la France. Le 1^{er} janvier 1804, l'indépendance d'Haïti était solennellement proclamée par *Dessalines* dans la ville des Gonaïves.

La France, toujours en guerre contre l'Europe, ne put pas renouveler l'expédition de 1802 et, en 1825, elle fut obligée de reconnaître l'indépendance de l'île, moyennant une indemnité de 150.000.000 de francs.

Depuis, malgré les convoitises de plusieurs puissances étrangères, Haïti est toujours restée un État libre (1).

(1) *Chefs d'État haïtiens*, depuis l'Indépendance :

J.-J. Dessalines (1804-1806) ; Pétion, dans l'O. (1807-1818) ; Christophe, dans le N. (1806-1820) ; A. Rigaud, dans le S. (1810-1811) ; J.-P. Boyer (1818-1843) ; R. Hé-
rard (1843-1844) ; Ph. Guerrier (1844-1845) ; L. Pierrot (1845-1846) ; J.-B. Rich. (1846-1847) ; Faustin Soulouque (1847-1859) ; Fabre Geffrard (1859-1867) ; Sylvain Salnave (1867-1869) ; Nissage Saget (1870-1874) ; Michel Domingue (1874-1876) ; Boisrond-Canal (1876-1879) ; L.-E.-F. Salomon (1879-10 août 1888) ; F.-D. Légitime, dans l'O. et le S. (16 décembre 1888-22 août 1889) ; F. Hyppolite (1889-1896) ; T.-A.-S. Sam (31 mars 1896).

CHAPITRE PREMIER

Description des côtes d'Haïti.

CINQUIÈME LEÇON

L'île d'Haïti offre un circuit de près de 2.000 kil., mais si l'on compte les nombreuses courbures de son littoral, on voit que ses côtes atteignent un développement de plus de 3.000 kil., ce qui prouve combien elles sont riches en échancrures. De même que les eaux de la mer s'avancent dans les terres pour y creuser une foule de sinuosités, de même les terres s'avancent dans la mer pour y dessiner quatre vastes presqu'îles : 1° la presqu'île de *Saint-Nicolas*, comprenant le département haïtien du Nord-Ouest ; 2° la presqu'île du Sud, comprenant le département du Sud et une grande partie du département de l'Ouest ; 3° la presqu'île de *Seïbo*, au S.-E. de l'île, comprenant une partie de la province dominicaine de Santo-Domingo et celle de *Seïbo* ; 4° enfin, au N.-E., la presqu'île de *Samana*, comprenant le district maritime du même nom :

L'île est baignée par deux grandes mers :

1° **L'Océan Atlantique**, au N.

2° **La Mer des Antilles**, à l'O. et au S.

Les Républiques dominicaine et haïtienne formant un tout géographique bien apparent, pour plus de clarté nous examinerons, au point de vue physique, la géographie de l'île tout entière, avant de décrire à part chacune de ces deux Républiques au point de vue politique. Nous verrons d'abord la description des côtes de toute l'île, puis son orographie et enfin son hydrographie. Surtout pour ces deux dernières parties, il est de la plus haute importance d'embrasser l'ensemble de l'île : il est si vrai que les montagnes du N. et du Centre d'Haïti appartiennent à une même chaîne qui ne fait que se ramifier dans les différentes régions du pays, qu'on ne saurait s'expliquer le système des eaux de l'île, si l'on se bornait à étudier séparément d'abord la République d'Haïti, ensuite la République dominicaine. C'est pourquoi, répétons-nous, on doit envisager Haïti tout entière lorsqu'on veut en décrire l'aspect physique.

I. — Océan Atlantique.

Du cap *Engaño*, pointe orientale de la Dominicane, jusqu'au cap *Saint-Nicolas* qui termine au N.-O. le territoire de la République d'Haïti, les côtes septentrionales de l'île se développent en décrivant une sorte de vaste courbe régulière dont la convexité est tournée vers le N.

Dans leur première partie, jusqu'à la baie de Monte-Cristi, ces côtes sont en général élevées et même, en plusieurs endroits, inaccessibles, parce que les chaînes de montagnes qui bordent la mer viennent plonger jusqu'à pic dans les flots. Entre le cap Engaño et la baie de Samana, la côte n'offre aucun point remarquable : elle est couverte de bancs de sable et de récifs et ne présente qu'un promontoire, celui de *Macao*. A partir du cap *San-Rafael* que domine le Monte-Redondo, la côte qui se dirigeait d'abord du S.-E. au N.-O. change tout à coup de direction : elle tourne vers l'O., pour remonter ensuite vers le N., et enfin elle se dirige vers l'E. en formant la célèbre baie de *Samana*. Cette baie, qu'on appelle aussi *Golfe des Flèches*, et qui est située entre la pointe *Mangle*, au S., et le cap *Balandra*, au N., est une des plus sûres et des plus spacieuses de l'univers : elle mesure 63 kil. de l'E. à l'O. et environ 23 kil. du N. au S.; bien abritée contre le vent du N. par la chaîne de montagnes de la presqu'île de Samana, et contre celui du S. par la chaîne de Los-Muertos, et située à l'extrémité orientale de l'île, vis-à-vis de l'Europe, elle est destinée à devenir l'une des relâches les plus fréquentées des Antilles, lorsqu'on aura terminé le percement de l'isthme de Panama. L'entrée de la baie est bordée de récifs formés par cinq îlots appelés *Cayos-Levantados*, et les passes de la baie sont assez

étroites, mais l'intérieur peut contenir les plus fortes escadres. La vallée du Yuna, fleuve qui se jette dans la mer au N.-O. de la baie, a pour débouché principal le port de *Sanchez*, situé à 38 kil. O. de *Santa-Barbara-de-Samana*. C'est la tête de ligne du chemin de fer qui va vers *Santiago*. En face du port de *Sanchez*, de l'autre côté de la baie, se trouve la magnifique baie de *San-Lorenzo* ou de *Las-Perlas*.

La presqu'île de *Samana*, qui abrite au N. la baie, ne se rattache au reste de l'île que par une étroite langue de terre : cette presqu'île forme une sorte de parallélogramme de 50 kil. de long sur 20 de large et est terminée à l'E. par les caps *Rezon* ou de *Samana* et *Cabron* : elle est couverte de grandes forêts de bois de construction et renferme des mines de fer, de cuivre, de houille, etc.

Après la baie de *Samana* on trouve encore une vaste baie ; la baie *Écossaise*, située entre le cap *Cabron* et le *Vieux-Cap-Français* : cette baie, bordée de bancs madréporiques et largement ouverte du côté de l'Océan, n'offre aucun abri aux navires ; cependant la partie septentrionale de la presqu'île de *Samana* qui la borde vers le S. renferme quelques ports qui pourraient être utiles aux navigateurs.

A partir du *Vieux-Cap-Français* ou plutôt de la pointe de *Tres-Amarras*, située un peu plus au S.-E. jusqu'à la baie de *Monte-Cristi*, la côte

dominicaine est bordée par de longues chaînes de montagnes ; elle garde la direction de l'E. à l'O. : c'est une côte abrupte et assez dangereuse, parce qu'elle est partout exposée aux ravages du vent du Nord et du vent d'Est qui y soufflent parfois avec la plus grande violence. On y remarque : la baie de *Balsamo* entre le cap de la *Roca* et la pointe *Goleta*, la pointe *Macoris*, la baie de *Puerto-Plata* sur laquelle s'est fondée une ville florissante malgré le peu de commodité et de sécurité qu'offre la rade, puis la baie de *Maimon*, la baie *Sufflet* ou de *Soufflet* et le *Puerto-Blanco*.

Jusqu'à Monte-Cristi, le littoral est garni de nombreux récifs et les saillies qu'il présente sont sans importance ; il faut cependant citer : la pointe *Isabelique* qui est le point le plus septentrional de l'île et non loin de laquelle est l'emplacement de l'ancienne ville d'*Isabela* fondée par Christophe Colomb, la pointe *Rusia* et la pointe *Mangle*. La chaîne de montagnes qui suit la côte vient se terminer dans la mer en formant une presqu'île appelée presqu'île de *Mancenille* ou de *Manzanillo*. C'est là que se trouve la baie de *Monte-Cristi* : cette baie, d'un accès facile, et protégée par deux promontoires, le *Cabo-Publico* et la pointe de *Manzanillo* et par un groupe d'îles appelées les *Sept-Frères*, est l'une des plus sûres de l'île tout entière. Après cette baie, on trouve celle de *Mancenille* qui baigne à l'E. le territoire de la

Dominicanie et à l'O. la République d'Haïti ; le 18 avril 1893, les Présidents Hyppolite et Heureaux y eurent une conférence.

Au delà de cette dernière baie, la côte devient plus basse, les chaînes de montagnes qui se détachent du Cibao ne bordent le rivage qu'à une assez grande distance, et, par conséquent, jusqu'à une profondeur assez considérable dans l'intérieur des terres, toute cette partie de l'île est exposée au vent du Nord qui y fait parfois de grands ravages. En outre, depuis l'embouchure de la rivière du Massacre jusqu'à la baie du Cap, c'est-à-dire sur une longueur de 40 à 50 kil., s'étendent des bancs de récifs redoutables pour les navires d'un certain tonnage. Par contre, l'Océan Atlantique y a creusé une série de baies et de rades dont quelques-unes sont très sûres.

On remarque d'abord la magnifique baie de *Fort-Liberté* qui s'étend capricieusement dans l'intérieur en forme de lagune et qui ne communique avec la mer que par un étroit goulet, long de 2 kil. et demi et large de 650 m. : ce goulet était autrefois protégé par le fort La-Bouque et par les forts Saint-Charles et Saint-Frédéric. La baie est dirigée de l'E. à l'O. sur une étendue de 10 kil. ; du N. au S. elle présente une dimension moyenne de 4 kil. ; elle est profonde et à l'abri de tous les vents, car elle est garantie par des récifs, et des monticules la séparent de la mer ; cette

élévation des terres la garantit tellement qu'il y règne toujours le plus grand calme. Dans la baie on trouve plusieurs îlots, tels que l'îlet à Rozan, l'îlet à Garnier, etc.

Ensuite, on rencontre une série d'esters, c'est-à-dire de terrains vaseux couverts de palétuviers, et de longues bandes de récifs et de hauts-fonds parallèles à la côte et offrant des passes étroites où les petits bâtiments peuvent seuls pénétrer. Le meilleur mouillage de ces parages est la baie de *Caracol*, dont l'ouverture, de 6 kil. de large, est comprise entre les pointes *Jacquezi* et *Caracol* : les points abordables qu'on y trouve ne sont accessibles qu'à la haute mer. Puis la côte continue depuis l'embouchure de la Grande-Rivière jusqu'à la baie du Cap-Haïtien : elle est basse et bordée de dunes sablonneuses qui font reculer peu à peu le rivage de la mer ; cette côte est couverte de palétuviers, aussi n'est-elle accessible qu'à des canots, dans les temps calmes. Plus à l'O. se trouve la rade du *Cap-Haïtien* qui est protégée par la pointe de la *Petite-Anse* et par la pointe *Picolet* appelée par Christophe Colomb *Pointe-Sainte* lors de son premier voyage (1492) : cette baie est vaste et le mouillage y est bon, sauf dans la période pendant laquelle souffle le vent du Nord ; mais son entrée est couverte d'écueils placés presque à fleur d'eau et qui ne laissent entre eux que des passes étroites et dangereuses ; le port est

dominé par un phare. Entre cette baie et la baie de l'*Acul*, c'est-à-dire depuis la pointe Picolet jusqu'à la pointe *Honorat*, s'élève un petit massif isolé qui borde la côte et qu'on appelle le *Morne-Rouge* : la face Nord de ce massif est connue sous le nom de *Bande-du-Nord* : elle est âpre, escarpée et presque inabordable. La baie de l'*Acul*, où Christophe Colomb entra le 21 décembre 1492 et à laquelle il donna le nom de port *Saint-Thomas*, est aussi le point où atterrit l'expédition française envoyée par Bonaparte pour combattre Toussaint-Louverture (1802). On lui donnait également le nom de *Port-de-Camp-de-Louise*. Elle se compose de deux parties : l'une extérieure, ouverte sur l'Océan et comprise entre la pointe *Honorat*, à l'E., et la pointe du *Limbé*, à l'O. ; l'autre intérieure, qui pénètre profondément dans les terres et qui est comprise entre la pointe d'*Icaque* et celle des *Trois-Maries* : l'entrée en est assez difficile à cause de nombreux îlots qui l'obstruent (*Caye-Philippot*, îlet à *Sable*, îlets à *Rats*, etc.) ; une seule passe, de 4 m. de profondeur, y donne accès aux navires qui d'ailleurs ne peuvent pas approcher trop près du rivage, parce qu'il est couvert de mangliers et de bancs de sable.

Après la baie de l'*Acul*, on remarque l'anse du *Limbé* protégée par des brisants et par l'îlet à *Limbé* : elle est assez commode, mais elle est exposée au vent du Nord. Puis viennent : l'anse à

Chouchou qui sert d'embarcadère à Port-Margot, la baie de la *Rivière-Salée* abritée du vent du Nord, puis la baie d'*Argent* protégée par la pointe du *Baril-de-Bœuf* et où l'on trouve un assez bon mouillage.

De cette baie à la pointe Saint-Nicolas, la côte change d'aspect : elle se compose de falaises abruptes, qui surplombent l'Océan, et elle est peu découpée. Le vent du Nord y souffle avec violence et la mer y est presque toujours agitée : les lames et les raz-de-marée battent continuellement cette côte qui n'est abordable que sur de rares points ; les navigateurs redoutent particulièrement les tempêtes qui se déchainent dans le détroit qui sépare Haïti de Cuba et qui porte le nom caractéristique de *Passe-du-Vent*. Cependant la baie de *Saint-Louis-du-Nord* et celle de *Port-de-Paix*, situées en face de l'île de la Tortue et abritées par cette île contre le vent du Nord, offrent un assez bon mouillage aux navires, quoique la première présente quelques récifs. Au delà de ces deux baies on ne rencontre plus qu'une sorte de côte de fer ; on peut toutefois citer comme refuges la baie de *Moustique*, le *Petit-Port-à-l'Écu*, le *Grand-Port-à-l'Écu*, où Christophe Colomb entra le 8 décembre 1492, après quoi l'on ne rencontre plus qu'une côte élevée et inaccessible.

Le littoral baigné par l'Océan Atlantique finit au cap *Saint-Nicolas* : ce cap termine une petite

presqu'île qui protège la célèbre baie du *Môle-Saint-Nicolas*. Cette baie est un point stratégique de premier ordre vu l'excellence et l'étendue de sa rade, et sa situation à l'entrée du détroit du Vent, sur la route qui mène directement de l'isthme de Panama vers l'Europe; elle offre jusqu'au rivage une grande profondeur et présente une longueur de 10 kil. sur une largeur qui atteint 6 kil. On a surnommé ce point le « *Gibraltar du Nouveau-Monde* » : aussi plusieurs puissances ont-elles essayé de s'y établir, mais elles ont toujours échoué dans leurs tentatives.

SIXIEME LEÇON

II. — Mer des Antilles.

La partie occidentale de l'île d'Haïti depuis le *Cap-à-Foux-du-Nord* (1) jusqu'au cap de *Dame-Marie*, est baignée par un immense golfe d'aspect à peu près triangulaire, qui est formé par la mer des Antilles : c'est le golfe de la *Gonave* ou de *Léogane*. Ce golfe est partagé en deux parties par l'île de la *Gonave*.

(1) Il ne faut pas confondre ce cap avec celui qui se trouve sur la côte occidentale du département du Sud et qui porte également le nom de *Cap-à-Foux*; c'est pourquoi nous avons cru devoir les distinguer en appelant l'un *Cap-à-Foux-du-Nord* et l'autre *Cap-à-Foux-du-Sud*.

Le *Cap-à-Foux-du-Nord* est le point le plus occidental du département du Nord-Ouest : après ce cap on trouve l'anse et la pointe du *Cheval-Blanc*, puis l'anse à *Perles*. Jusqu'à la baie des Gonaïves, la côte se compose de falaises et de chaînes de rochers qui viennent tremper perpendiculairement dans la mer et qui sont presque inabordables même pour de petites embarcations ; la plus remarquable de ces falaises est une espèce de plateau nommé la *Plate-Forme* ; il est séparé de la terre par une gorge profonde : c'est un rocher uni, coupé à pic et fouetté par une mer toujours en furie ; néanmoins, l'anse de la *Plate-Forme* offre un abri sûr, parce qu'elle est abritée contre les vents. Cette côte présente ensuite quelques refuges tels que : la baie de *Henne*, large et profonde, qui offre un bon mouillage, quoiqu'elle soit parfois sujette aux raz-de-marée et aux rafales du vent d'Est ; l'anse *Rouge*, accessible seulement aux bateaux d'un faible tonnage ; le *Grand-Port-à-Piment*, qui est exposé au vent du Sud, et l'anse du *Coridon*, près des limites du département du Nord-Ouest et de celui de l'Artibonite.

Au delà de la baie des Gonaïves, la côte, qui se dirigeait du N.-O. au S.-E., se dirige du N. au S. : cette côte a été formée en grande partie par les alluvions des rivières de la plaine de l'Artibonite et elle présente des forêts de mangliers et de palétuviers qui arrêtent les dépôts de ces cours

d'eau et contribuent ainsi à la création de vastes marécages; néanmoins, elle offre une série de grandes baies qui sont, en général, très sûres. Ce sont : la baie des *Gonaïves*, entre la pointe de *Lapierre* et la pointe *Verreur*, elle est d'un accès très facile et le mouillage y est excellent, sauf lorsque le vent d'Ouest souffle avec force; la baie à *Tortue*, entre la pointe *Verreur* et la pointe de *Halle*, et dans laquelle débouche l'Estère; la baie de *Grand-Pierre*, bornée au N. par la pointe de *Grand-Pierre*; l'estuaire de l'*Artibonite*, sur lequel est le port de la *Grande-Saline*; la baie de *Saint-Marc*, qui présente la forme d'un fer à cheval et qui est située entre la pointe de la *Tableau-Diable* et le cap *Saint-Marc*: cette rade est trop ouverte sur la mer (18 kil.), de sorte qu'elle n'est que foraine; lorsque le vent d'Ouest y souffle avec violence, la lame devient si forte que les navires ont peine à s'y maintenir; en outre, elle est fréquemment désolée par les raz-de-marée.

Puis, la côte s'infléchit de nouveau vers le S.-E., en présentant une ligne de rochers où l'on ne voit qu'un abri, celui de *Montrouis*.

Depuis le mouillage de l'Arcahaie jusqu'au port de Léogane, le golfe de la Gonave s'introduit profondément dans les terres et forme une immense baie, la baie de *Port-au-Prince*. Cette baie, protégée contre les flots du large par l'île de la Gonave et contre les vents par une ceinture de

montagnes, est l'une des plus sûres des Antilles ; malheureusement, elle tend à s'envaser : elle est en partie couverte de mangles et de marécages qui font peu à peu reculer le rivage de la mer. Trois phares en éclairent les abords : l'un est placé au *Fort-Ilet*, petite île située à un demi-kilomètre de Port-au-Prince, l'autre à la pointe du *Lamentin*, et le dernier aux *Arcadins*, entre la Gonave et l'Arcahaie. La baie renferme de nombreux îlots dont la plupart sont bas et couverts de mangliers, on peut citer l'*Ilet-à-Cabrits* sur la côte de l'Arcahaie et les *Trois-Ilets* ou *Ilets-des-Pélicans*, près de Port-au-Prince. De la ville de Port-au-Prince jusqu'à la pointe de Dame-Marie, la côte prend la direction générale de l'E. à l'O. On y remarque : la pointe du *Lamentin*, qui s'avance dans la baie de Port-au-Prince et qui est surmonté d'un phare à feu tournant ; la baie du *Lamentin* où se jette la *Rivière-Froide* et qui est bien abritée, malheureusement elle est obstruée par un banc de sable ; l'anse du *Morne-à-Bateau*, bordée de mangliers ; la pointe de *Léogane* ; la baie de *Léogane*, protégée par des récifs, mais trop ouverte et trop agitée : elle est sujette à des raz-de-marée ; l'ilot du *Grand-Goave*, situé non loin de la côte ; l'anse du *Grand-Goave*, exposée au vent du Nord ; le *Tapion* du *Petit-Goave*, qui s'avance dans la mer en forme de promontoire et qui protège la baie du *Petit-Goave*. Cette superbe baie, entre le *Tapion*

et la pointe à *Antoine*, a une ouverture de 3 kil. et une profondeur de 2 kil.; les plus gros bâtiments peuvent y trouver un mouillage excellent, à l'abri de tous les vents; la baie de *Miragoane*, entre la pointe du *Carénage* et la pointe de l'*Ouest*, qui offre une remarquable profondeur jusqu'au rivage et qui est protégée par de petites îles couvertes de mangles contre toutes les tempêtes, excepté pendant la période où souffle le vent du Nord; la baie de l'*Anse-à-Veau*, qui ne peut pas recevoir de grands bâtiments et qui s'envase davantage de jour en jour; la grande baie des *Baradères*, couverte au N. et à l'O. par une presqu'île de forme bizarre, appelée *Bec-de-Marsouin*; elle présente une ouverture de 5 kil. et une profondeur de 18 kil. du N.-E. au S.-E., elle est couverte de récifs et de hauts-fonds, mais elle est protégée par de nombreux îlots où croissent des palétuviers; la baie des *Caïmites* ou de *Durot*, protégée contre les bourrasques par l'archipel des *Caïmites*, par les îles à *Foucaut* et à la *Longe* et aussi par de nombreux récifs: la mer y est toujours calme et les navires sont en toute sécurité; la principale passe qu'on appelle quelquefois canal de la *Caïmite* présente une largeur de près de 2 kil. et une profondeur qui va de 10 à 90 m.: elle est située entre la *Grande-Caïmite* et la presqu'île des *Baradères*; la baie de *Jérémie* ou *Grande-Anse*, dominée par la pointe de *Jérémie* et exposée au vent

du Nord qui y occasionne parfois de terribles raz-de-marée : cette baie présente plusieurs récifs dangereux entre lesquels doivent passer les navires, les alluvions de la rivière de la Grande-Anse tendent à la combler peu à peu ; le *Trou-Bonbon*, qui offre un assez bon refuge aux caboteurs ; l'anse du *Clerc*, agitée par le vent du Nord ; enfin la jolie baie des *Abricots*, où la mer est souvent assez forte.

La partie des côtes occidentales d'Haïti qui est baignée par le golfe de la Gonave se termine au cap Dame-Marie, ou plus exactement à la pointe de la *Seringue* qui est un peu plus au N. A partir de cette pointe jusqu'au *Cap-à-Foux-du-Sud*, la côte descend directement vers le S., en offrant successivement : le *Trou-d'Enfer* ; — la baie de *Dame-Marie*, qui contient trois mouillages : le *Trou-Rousselin*, qui est exposé au vent du Nord, celui de la *Grande-Rivière-de-Dame-Marie*, qui est couvert de rochers, et celui de la *Petite-Rivière-de-Dame-Marie*, que préfèrent les caboteurs parce qu'il est mieux abrité ; — l'anse d'*Hainault*, protégée par la pointe à Bourg, mais dans laquelle les navires ne sont pas en sûreté lorsqu'il se produit des coups de temps ; — la pointe des *Irois*, qui est le point le plus occidental de l'île d'Haïti et qui abrite du côté du N. la baie des *Irois*.

Entre le *Cap-à-Foux-du-Sud* et le cap *Tiburon*

se trouve une baie profonde et assurée contre presque tous les vents : c'est la baie de *Tiburon* qui forme une excellente relâche lors des tempêtes, si fréquentes dans ces parages. Du cap *Tiburon* jusqu'au cap *Engaño*, c'est-à-dire sur une longueur de 640 kil. en ligne droite, la côte conserve généralement la direction horizontale de l'O. à l'E. Dans sa première partie jusqu'à la presqu'île de *Bahoruco*, elle ne présente en général qu'une série de falaises escarpées qui ne s'ouvrent que de loin en loin pour former quelques anses : cette partie de la côte est exposée aux ravages du vent du Sud qui y agite continuellement la mer. De fréquents ouragans viennent s'abattre sur la côte méridionale de la presqu'île du Sud et y causent d'immenses dégâts : les plus terribles se sont produits en 1680, 1754, 1772, 1788, etc., et tout récemment en septembre 1878.

Jusqu'à *Port-Salut*, le littoral est garni de rochers et l'on y débarque avec la plus grande difficulté : on n'y peut citer que la baie de *Port-à-Piment-du-Sud* qui est profonde, mais où le vent du Sud est à redouter. La presqu'île de *Port-Salut* est une terre d'origine volcanique : elle est couverte d'une suite de pics qui affectent la forme de cônes et qui sont d'anciens volcans, aujourd'hui éteints ; elle est bordée de hauts-fonds et ne présente qu'un mouillage, celui de *Port-Salut*, qui est à l'abri des vents et où la mer est toujours calme ; elle se ter-

mine par deux pointes, la pointe à *Gravois*, à l'O., et la pointe d'*Abacou*, à l'E.

Cette presqu'île abrite la baie des *Cayes*, du côté de l'O. La baie des *Cayes* est d'un accès assez difficile à cause des bancs de sable qui l'encombrent et qu'augmentent journellement les apports des rivières de la plaine des *Cayes*; d'autre part, l'entrée est obstruée par de nombreux récifs, notamment par le rocher de la *Folle*, sur lequel s'est perdu le *Bouvet*, navire de guerre français (1868) : les trois passes qui donnent accès dans le port des *Cayes* ne peuvent admettre que des bâtiments d'un assez faible tonnage. En résumé, cette baie est peu sûre, parce qu'elle est insuffisamment protégée contre le vent du Sud par l'île à *Vaches* et par des îlots moins considérables : aussi, les navires sont-ils souvent obligés d'aller chercher un refuge dans la baie des *Flamands*, à l'E.

Les autres baies qui se trouvent après la baie des *Cayes* sont : la baie des *Flamands*, présentant une ouverture d'un kilomètre environ sur une profondeur de 5 : l'entrée en est assez difficile, mais les bâtiments y trouvent un excellent mouillage ; — la *Grande-Baie-du-Mesle*, bien abritée contre le vent du Sud, mais dont le fond est couvert de mangliers ; — la *Petite-Baie-du-Mesle*, qui sert de refuge aux petites embarcations, mais qui est sans abri contre le vent du Sud ; — la baie de *Saint-Louis-du-Sud*, qui est l'une des plus

vastes de toute l'île et la plus sûre de la presqu'île du Sud ; — la baie d'*Aquin*, qui est environnée de marais salants et qui est protégée par une ligne d'ilots dont le plus grand porte le nom de *Grosse-Caye* : la mer y est toujours calme, mais les grands navires doivent mouiller au large, à cause du peu d'eau qu'il y a. Puis, la côte se hérissé de rochers fouettés par la mer et n'offrant que quelques embarcadères sans importance : c'est de cette circonstance que la commune des Côtes-de-Fer tire son nom. On trouve ensuite la magnifique baie de *Bainet* qu'une petite presqu'île, terminée par le cap de *Bainet*, et dirigée du N.-O. au S.-E., garantit contre les ouragans : elle est exposée cependant au vent d'Est, mais elle est dégagée de tous récifs. Quant à la baie de *Jacmel*, comprise entre le cap de *Jacmel* et le cap *Maréchaux*, elle est sujette à des tempêtes et à des raz-de-marée terribles, et pendant ces dernières années plusieurs grands navires s'y sont perdus, elle présente une ouverture d'à peu près 4 kil. sur une profondeur de 3 kil. ; son entrée est obstruée par des brisants. Puis, l'on remarque l'anse du *Marigot*, où les gros bâtiments peuvent trouver mouillage, et l'anse du *Fesle*, accessible seulement aux petites embarcations.

A partir de l'anse de *Saltrou*, la côte descend vers le S.-E. ; elle est garnie de rocs et la mer y est toujours agitée par le vent du Sud ; on y remarque l'anse du *Grand-Gosier* et les *Anses-à*

Pitre, sur les confins de la République d'Haïti et de la Dominicanie. Elle continue à descendre dans la même direction, puis elle remonte vers le N.-E. en vaste presque île triangulaire : cette péninsule est hérissée de hautes montagnes et est presque inhabitée : elle est couverte en entier par le massif du *Bahoruco*. Elle présente des baies assez profondes, et de bons mouillages, tels que l'anse *Roussel* et l'anse dite *Sans-Fond* ou anse des *Aigles* ; elle est terminée par deux caps : le *Faux-Cap* au S.-O., et la pointe de la *Beate* ou *Petit-Cap-Mongon*, un peu plus à l'E. ; le *Grand-Cap-Mongon* se trouve au N. de ce dernier cap, qui est le point le plus méridional de l'île d'Haïti.

Cette première partie des côtes méridionales de l'île, qui appartient à la République d'Haïti, est assez escarpée, comme nous l'avons déjà dit : les montagnes bordent presque partout la mer et le littoral est bordé de falaises élevées ; ce n'est que rarement que les alluvions, apportées par les fleuves, ont pu former des plaines. Mais, depuis le mont *Bahoruco* jusqu'à la pointe *Palenque*, la côte redevient plus basse : le pays est en général plat et la région fertile. Dans la région de *Los-Llanos*, terrain de formation calcaire, c'est-à-dire depuis la pointe *Palenque*, la côte constitue une sorte de muraille escarpée qui s'ouvre de temps en temps pour former des anses de peu d'étendue et des ports d'un accès difficile, à l'embouchure des cours

d'eau. Toute cette seconde partie des côtes, qui appartient à la Dominicanie, est tourmentée par les vents du Sud et les ports ne sont pas aussi sûrs que ceux qui se trouvent sur le territoire haïtien.

On remarque d'abord un vaste golfe qui pénètre assez profondément dans les terres et qui est séparé en deux parties par le cap *Pedernales* ou pointe de *Martin-Garcia* : la première partie, à l'O., prend le nom de baie de *Neïba* et est comprise entre le cap *Avarena* et la pointe de *Martin-Garcia* ; elle offre 32 kil. de largeur sur 15 de profondeur ; la seconde, appelée baie d'*Ocoa*, est située entre cette dernière pointe et la *Punta-Salinas* ou pointe d'*Ocoa* ; elle forme, à son extrémité méridionale, la magnifique baie de *Las-Calderas*, qui est couverte par la *Punta-Salinas* : par sa position géographique et la fertilité des régions qui l'avoisinent, elle est destinée à devenir le point le plus commerçant de la côte Sud de la Dominicanie. A partir de la pointe d'*Ocoa* jusqu'à la pointe *Nizao*, la côte devient droite, sans échancrure importante : elle est basse, mais à une assez faible distance de la mer se dressent plusieurs chaînes de montagnes qui bordent au N. la plaine de *Bani*. Tout près de la pointe *Nizao* on voit la pointe et le port de *Palenque* près de l'embouchure du rio *Nizao* : ce port est peu sûr, mais il sert de débouché aux grandes fabriques de sucre de l'intérieur. La côte décrit ensuite une courbe dont la

convexité est tournée vers le N.-O., et forme la baie de *Santo-Domingo*, située entre la pointe Palenque et la pointe de *Causedo*. Cette baie est ouverte à tous les vents et est toujours agitée par une forte houle : aussi est-elle généralement d'une mauvaise tenue : heureusement, le fleuve *Ozama* qui y tombe forme un vaste estuaire sur lequel est bâtie la ville de Santo-Domingo.

Depuis cette dernière baie, la côte redevient uniforme, sans offrir d'autres refuges aux navires que des anses de peu d'importance à l'embouchure des rivières : le port de *San-Pedro-de-Macoris*, formé par l'embouchure du rio Macoris, n'est accessible qu'à des navires d'un faible tonnage, mais il est néanmoins très fréquenté à cause de la grande quantité de sucre que produit la vallée de Los-Dos-Rios. Ajoutons aussi qu'avant d'arriver au cap Engãno on rencontre la baie de la *Romana*, excellent port naturel formé par l'estuaire de la Romana et abrité contre les flots du large par l'île de la Catalina ; puis la baie de *Higuey*, protégée au S.-O. par l'île de Saona, et au N. par le cap *Espada* qui s'avance dans la mer en forme de presqu'île.

Enfin, nous arrivons au cap Engãno, notre point de départ. En résumé, il résulte, de cette description du littoral de l'île, que l'avenir maritime qui est réservé à Haïti est considérable : aucune des Antilles n'offre autant d'avantages qu'elle ; il n'en

est aucune dont les côtes renferment autant de ports sûrs et commodes, et où l'aspect de la mer, qui y est généralement clémente, invite davantage les habitants à la navigation. Aussi, bien qu'on ne tire guère parti de l'intérieur de l'île et malgré les révolutions qui dévastent périodiquement ce sol merveilleux, peut-on dire qu'il y a peu de petits pays où les marins, en dépit de leur ignorance, soient plus hardis et le cabotage plus florissant qu'en Haïti.

SEPTIÈME LEÇON

Les Iles adjacentes.

L'île d'Haïti est entourée d'un assez grand nombre de petites îles, dont trois, qui appartiennent à la République de l'Ouest, et une qui appartient à la Dominicanie, sont toutefois assez étendues. Nous décrirons les principales de ces îles en commençant par celles qui sont sous la dépendance de la République d'Haïti.

I. — Iles appartenant à la République d'Haïti.

1^o L'île de la *Tortue*, au N.-O. Cette île n'est séparée de la République d'Haïti que par un étroit

canal qui est appelé canal de la *Tortue* et qui n'offre pas plus de 10 kil. de largeur. Elle s'étend de l'O. à l'E., sur une longueur de 38 kil. et sur une largeur moyenne de 5 ; sa superficie est d'environ 160 kil. carrés. Elle a été appelée de ce nom soit à cause de sa forme, car, selon quelques navigateurs, vue de la mer elle ressemble à une énorme tortue, soit à cause des tortues de mer qui abondent sur ses côtes.

Nous avons vu que cette île fut le berceau de la civilisation française à Saint-Domingue (1630) ; mais, après que ses habitants eurent émigré dans la Grande Ile (1686), elle ne fut plus qu'un point sans importance. Durant le XVIII^e siècle, elle servit plusieurs fois de refuge aux esclaves marrons, mais elle ne fut guère exploitée. Ce n'est que dans ce siècle, et tout récemment, qu'on songea à la mettre en exploitation ; mais les déboires que s'attira en 1887 (1) le gouvernement du général Salomon, dont l'un des prédécesseurs avait *affermé* l'île à une *Compagnie* sans scrupule, ne sont point un encouragement pour nos gouvernements à concéder la mise en exploitation de l'île à des étrangers, et malheureusement les capitaux haïtiens sont encore insuffisants ou bien hésitent, par crainte de révolutions, à faire valoir les richesses de la Tortue.

(1) Affaire *Maunder*.

La plus grande partie du sol de la Tortue est de nature calcaire, néanmoins on y trouve des terrains granitiques. L'île présente deux faces, le côté Nord et le côté Sud qui se rejoignent aux pointes de l'*Est* et de l'*Ouest*. La côte méridionale est presque rectiligne et présente plusieurs anses assez commodes ; en outre, elle est basse, les montagnes bordent la mer d'assez loin et s'élèvent en pente douce jusqu'à la crête de la chaîne qui parcourt le centre de l'île. Les points les plus remarquables de cette côte sont : la pointe des *Coquillages* ou de *Portugal*, qui est à l'O. de la pointe E. et non loin de laquelle se trouvent des marécages ; la pointe du *Masson*, qui renferme un lagon ; la *Basse-Terre* ou *Port-du-Roi* : cette localité a été de tout temps le lieu le plus important de l'île, parce que c'est là que se trouve le meilleur mouillage. A l'O. de la Basse-Terre, à 3 kil. plus loin, se jette la rivière *Cayonne*, ensuite l'on rencontre successivement : la pointe aux *Oiseaux*, puis plusieurs ruisseaux qui fournissent une eau délicieuse, puis la pointe du *Grand-Mahé* et une suite de plaines et de petites vallées peu propres à la culture, enfin l'on arrive à la pointe O.

La côte septentrionale de l'île est à peu près inaccessible ; ce n'est qu'une succession de rochers dont les bords sont à pic ; les tempêtes y sont terribles, et le seul mouillage qu'on y rencontre est peu commode : c'est l'anse du *Trésor*. De cette

description, il résulte que le S. de l'île peut seul être réellement habité : ce n'est d'ailleurs que dans cette partie que l'on pourra fonder un port sûr, car il n'y a que cette côte de la Tortue qui soit à l'abri des vents du Nord.

L'île de la Tortue est d'une fertilité prodigieuse, toutes les productions de la Grande-Ile y croissent avec une rare vigueur. Ce qui fait sa principale richesse, ce sont ses immenses forêts de bois de construction et surtout ses inépuisables forêts de bois d'acajou et de gaïac. Outre ces avantages on y trouve des tortues de mer et une espèce de crabes rouges fort estimée; le canal de la Tortue est très poissonneux, on y pêche principalement les thons, les carangues, les rougets, les lamantins.

Par sa situation privilégiée au N.-O. d'Haïti, à l'entrée de la Passe-du-Vent, on peut dire que, lorsque l'isthme de Panama sera percé, la Tortue deviendra l'un des points stratégiques les plus importants des Antilles; aussi n'a-t-elle pas manqué d'exciter les convoitises de plus d'une puissance étrangère, mais jusqu'à présent ces efforts ont été déjoués.

2° L'île de la **Gonave**. — Cette île est la plus considérable de toutes celles qui dépendent d'Haïti. Elle est située au milieu de l'immense golfe qui porte son nom, à l'entrée de la baie de Port-au-Prince qu'elle protège contre les tempêtes du large; elle est séparée de la Grande Ile par le canal du

Nord ou de *Saint-Marc* et par le canal du *Sud* ou de la *Gonave*; dans le premier canal se trouve le groupe des *Arcadins* où se dresse un phare; dans le second se trouvent les récifs du *Rochelois*.

La *Gonave* présente une superficie d'environ 700 kil. carrés : elle a 60 kil. de longueur et 15 kil. de largeur. Cette île a servi de refuge aux indigènes de la cour d'Anakaona, après que les Espagnols eurent mis à mort cette reine de *Léogane*; ces nouveaux habitants lui donnèrent le nom de *Guanabo* ou *Guanavana* (Corossol), à cause de la grande quantité de corossoliers qui y poussaient.

La *Gonave* est très montagneuse, elle est divisée en deux versants; la ligne de partage des eaux suit la crête de la chaîne qui traverse le centre de l'île et dont le point culminant, appelé le mont *Lotorre*, atteint environ 900 mètres de hauteur. Elle jouit d'un climat très salubre; malheureusement, durant la saison des pluies, il y pullule une espèce de maringouins appelés *bigailles*, dont la piqûre est très douloureuse. L'île est entourée de récifs; elle n'offre que deux ports commodes, l'un sur la côte S.-E. : c'est la baie du *Parc*, et l'autre sur la côte N.-E. : c'est l'anse à *Galets*; tout le reste de l'île ne présente que des anses sans importance. La *Gonave* est terminée à l'O. par la pointe des *Lataniés* qui domine une côte formée de hautes falaises et appelée *Côte-de-Fer*, et à l'E. par la

Grosse-Pointe et par la pointe *Fantasque*, cette dernière élevée et escarpée et non loin de laquelle se trouve une île appelée la *Petite-Gonave*.

L'île est d'une fertilité remarquable, de nombreuses sources y entretiennent une végétation luxuriante, on y trouve principalement de magnifiques forêts de chênes et d'acajou, et d'autres bois de construction. Dans les montagnes de l'intérieur on a découvert des gisements de kaolin ; dans les forêts, on chasse le gros et le menu gibier, dans les plaines paissent des bœufs estimés. Quant aux côtes, elles sont très poissonneuses ; on y trouve surtout des carets, des homards, des crabes et des sardines.

La Gonave commence aujourd'hui à se peupler : tout autour de l'île, on voit de nombreuses cabanes de pêcheurs et de cultivateurs ; mais, malgré tous ses avantages, elle n'est qu'un poste militaire relevant de l'arrondissement de Port-au-Prince. Le chef du poste réside à l'*Anse-à-Galets*, bourg assez considérable qui se trouve en face de Montrouis ; on trouve dans l'île d'autres bourgades, telles que la *Pointe-à-Raquette*, sur la côte méridionale et la *Petite-Anse*, sur la côte occidentale. La Gonave vient d'être concédée à une compagnie haïtienne.

3° Les **Caïmites**. — C'est un archipel situé S.-O. de la Gonave, près de la presqu'île des Baradères. Cet archipel comprend : la *Grande* et la

Petite-Caïmite, l'îlet Lambi, l'îlet à Foucaut, l'îlet à Chien, l'îlet d'Amourette, les îlets à la Longe, l'îlet à Carénage, etc.; il couvre la baie des Caïmites qu'il protège contre les vents du Nord. On y trouve de magnifiques fôrets de bois de construction et notamment des forêts de gaïac. La Grande-Caïmite offre une surface d'environ 30 kil. carrés.

4° La **Navase**. — Elle est située à 85 kil. S.-O. du cap de Tiburon, entre Haïti et la Jamaïque. C'est un îlot de 4 kil. de long sur 2 de large; vers 1858, une compagnie américaine vint l'occuper et, depuis cette époque, elle y exploite le guano. A plusieurs reprises nos divers Gouvernements ont fait des démarches pour ressaisir leur autorité sur cette île, mais ces démarches sont jusqu'à présent restées sans résultat.

5° **L'île à Vaches**. — Cette île est située au S. de la baie des Cayes, à 8 kil. E. de la pointe d'Abacou; elle présente une longueur de 16 kil. sur une largeur moyenne de 4. Selon la plupart des géographes, elle tire son nom de ce que les Boucaniers, à qui elle a servi de repaire, y ont trouvé une grande quantité de vaches; selon une autre étymologie, ce nom devrait s'écrire *Avache*, du nom *Abacou* ou *Abaque* sous lequel les Indiens distinguaient cette île: du reste, c'est le nom du promontoire près duquel elle est située. C'est une terre plate, bordée vers l'O. par une

série de monticules qui ne dépassent pas 30 m. d'altitude ; elle est très fertile : on y élève des bestiaux et l'on y cultive des vivres alimentaires de toutes sortes.

Dans le canal de l'île à Vaches se trouvent plusieurs îlots dont les principaux sont la *Caye-à-l'Eau*, la *Caye-au-Pouce* et la *Caye-de-la-Folle*.

6° Au S. de la baie d'Aquin s'étend un groupe de petites îles dont les principales sont : la baie à *Ramier*, l'île de la *Régale*, l'*Anguille* et la *Grosse-Caye*, qui est la plus considérable.

II. — Iles appartenant à la Dominicanie.

1° La **Beata**. — Elle est séparée de la presqu'île du Bahoruco par un canal de 14 kil. de largeur. Elle offre 12 kil. de l'E. à l'O. sur 8 kil. du N. au S., sa superficie est d'environ 30 kil. carrés. C'est une île assez montagneuse, dans laquelle on trouve de grandes forêts de bois de construction. Christophe Colomb la découvrit en 1504 ; depuis, elle a été exploitée durant quelques années, mais elle a servi aussi de refuge à des pirates qui infestaient la mer des Antilles au commencement de ce siècle. A 22 kil. O. de la Beata se trouve l'îlot de *Frayles* ; c'est un rocher entouré de récifs et sans grande importance.

2° **Alta-Vela**. — C'est un îlot situé à 8 kil. S.-O. de la Beata. Colomb le découvrit en 1494. Alta-Vela a une longueur de 3 kil. sur 2 kil. $\frac{1}{2}$ de largeur. Quoiqu'il soit assez aride, les hauteurs qu'on y voit sont couvertes de bois de construction, mais sa principale richesse consiste en de grands dépôts de guano qu'exploite une compagnie américaine depuis 1861.

3° La **Catalina** ou *Petite-Sainte-Catherine*. — Cette île est séparée de la côte dominicaine par un étroit canal : c'est une île très fertile, longue de 8 kil. et large de 4. Elle fut autrefois cultivée ; aujourd'hui on y trouve des bois de construction et beaucoup de gibier.

4° La **Saona**. — Elle est située au S.-E. de l'île d'Haïti, au S. de la baie de Higuey ; un étroit canal de 6 ou 7 kil., appelé *Boca-del-Catuano*, la sépare de la Dominicaine ; elle portait, sous les Indiens, le nom d'*Adamanay*. Les Espagnols s'en emparèrent après en avoir exterminé tous les habitants. Elle présente environ 28 kil. de longueur sur 8 de largeur ; on en évalue la superficie à 200 kil. carrés. Elle est dominée par deux petits massifs, à l'E. et à l'O. ; le centre est plat et les savanes qu'on y rencontre sont peuplées de bestiaux. Les Espagnols y exploitèrent autrefois avec succès la canne à sucre, mais aujourd'hui cette culture est abandonnée et l'île n'est plus peuplée que par quelques familles de pêcheurs qui

trouvent, vers la côte septentrionale, des mouillages à l'abri de toutes les tempêtes.

Toutes ces îles que nous venons d'énumérer sont situées au S. de la Dominicanie. Le N. de cette République ne présente que des îlots sans importance. Citons toutefois : les îlots de *Las-Cañas*, de *Limon* et de *Las-Ballenas*, situés à 2 kil. de la côte septentrionale de la presqu'île de Samana, et l'archipel des *Sept-Frères*, situé en face de la baie Monte-Cristi, et composé de sept îles : Monte-Grande, Monte-Chico, Tercero, Ratas, Tororu, Arenas et Muertas.

Autrefois, la République dominicaine possédait les îles de *Mona* et de *Monica*, entre l'île d'Haïti et Puerto-Rico. Mais ces îles ont été récemment occupées par les Espagnols.



CHAPITRE II

HUITIÈME LEÇON

Géologie de l'île d'Haïti.

Deux hypothèses se présentent lorsqu'on cherche à expliquer la manière dont s'est formée l'île d'Haïti.

D'après la première, il aurait existé une vaste contrée reliant l'Amérique du Sud à l'Amérique du Nord; à la suite d'un bouleversement, cette contrée aurait disparu et les cimes des hautes montagnes, seules, n'auraient pas été submergées: d'où la formation des nombreuses îles de l'archipel des Antilles. Cette hypothèse peut, jusqu'à un certain point, paraître vraisemblable, si l'on remonte à une ancienne et fameuse tradition qui rapporte un phénomène analogue: d'après cette tradition, il aurait existé un continent qui s'étendait à l'O. de l'Afrique et qui, à la suite d'un cataclysme, disparut sous les eaux: c'était la terre des *Atlantides*, qui a donné son nom à l'Océan Atlantique. D'autre part, en comparant entre elles la faune et la flore des Antilles, on peut voir qu'elles sont identiques dans tout l'Archipel; en outre, si l'on considère la direction des montagnes de l'Archipel, on voit que c'est dans le centre de l'île d'Haïti que se trouve le nœud du système orographique des Antilles; de ce centre partent une série de chaînes: l'une, dirigée vers le N.-O. et disparaissant au Cap-à-Foux-du-Nord pour reparaître dans l'île de Cuba; l'autre vers l'E. et disparaissant au cap Engaño pour reparaître dans l'île de Mona, Puerto-Rico, etc., et pour se développer en arc de cercle jusqu'à l'île de la Trinité; enfin, une troisième chaîne, partant du Batoruco, se dirige vers l'O., disparaît au cap de Tiburon

et reparait à la Jamaïque, où elle conserve sa direction de l'E. à l'O.

Suivant la seconde hypothèse, qui est beaucoup plus soutenable parce qu'elle s'appuie sur des données plus scientifiques, l'île d'Haïti doit sa formation à une succession de soulèvements volcaniques. D'après les recherches de plusieurs géologues, la formation de l'île est assez récente, puisque la majeure partie d'Haïti n'apparut au-dessus du niveau de la mer que tout au commencement de l'époque *tertiaire*, vers le moment où les terrains calcaires se constituaient en Europe, c'est-à-dire pendant la période *éocène* (1). Durant l'époque *secondaire*, les terres qui se dressaient au-dessus du niveau de la mer se composaient simplement de la Cordillère centrale, d'une série de petites îles formées par la sierra de Samana, des principaux sommets des sierras du Bahoruco et d'une île formée par la sierra de Monte-Cristi aux environs de Puerto-Plata.

Les terrains qui apparurent pendant l'époque *tertiaire* forment toute la partie septentrionale

(1) Les terrains *tertiaires* sont ceux dont la formation remonte à la fin de la période *secondaire*, ils se divisent en quatre groupes d'assises qui sont, en commençant par le plus ancien : le terrain *éocène*, le terrain *oligocène*, le terrain *miocène* et le terrain *pliocène*.

Après la période *tertiaire* vient la période *quaternaire*, qui se continue par la formation *actuelle*.

de l'île et une bonne portion de la partie méridionale. Enfin les terrains les plus *modernes* se trouvent dans les plaines qui sont bornées par la mer, principalement celles qui sont situées au S. de la Hilera central. Ainsi donc, si l'on veut faire l'histoire des différentes séries de formations par lesquelles l'île a passé avant d'atteindre sa constitution actuelle, on peut dire que les premières terres qui se sont montrées au-dessus de l'Océan sont les hautes crêtes du Massif central, c'est-à-dire les sommets du Cibao et de la Hilera central; le Massif était alors entouré par la mer et formait une île centrale, autour de laquelle se groupaient des îles moins étendues : au S.-O., les sommets du Bahoruco, de la Selle, de la Hotte, c'est-à-dire le faite de ces chaînes qui parcourent aujourd'hui la presqu'île du Sud, émergeaient des eaux et formaient une île longue et étroite, séparée du Massif par les plaines actuelles d'Azua et de Neiba; au S.-E. apparaissait un petit archipel, peu élevé au-dessus des flots et formé par les collines de Seibo et la chaîne de los Muertos; enfin vers l'E. se voyait une île rocheuse, longue, de peu de largeur et de peu d'élévation, qui est aujourd'hui la presqu'île de Samana.

Après ce premier soulèvement, les forces souterraines se reposèrent durant de longs siècles et Haïti resta partagée en différents fragments; pourtant ces différents fragments s'agrandirent :

une immense quantité de madrépores (1) s'attachèrent aux flancs de ces îles et peu à peu celles-ci furent enveloppées de bancs de corail.

A la suite de cette époque, c'est-à-dire vers la période miocène, eut lieu une nouvelle révolution géologique beaucoup plus puissante que la première. Le premier effet de ce soulèvement fut la formation de toute la partie septentrionale de l'île actuelle d'Haïti : sur un espace de 200 kil. toute une chaîne de montagnes se dressa au-dessus du niveau de la mer à une altitude de 1.000 m. ; cette chaîne est celle de Monte-Cristi. De même le Cibao s'éleva à une hauteur considérable. Entre le Cibao et la chaîne de Monte-Cristi apparut une terre qui les relia entre eux et qui surgit à 70 m. au-dessus des flots : c'est la plaine de Santiago. Enfin toutes les parties du pays subirent un changement de niveau et l'île d'Haïti forma dès lors une masse compacte.

L'un des effets les plus remarquables du soulèvement fut la réunion des deux grandes îles qui se montraient l'une à côté de l'autre séparées par un large détroit qui fut plus tard le Xaragua : c'était le Cibao et le Bahoruco. Entre ces deux massifs apparut une suite de plaines peu élevées, d'où la

(1) Les *madrépores* sont des polypiers arborescents formés par la réunion d'un grand nombre de cellules, disposées en rayons, dont les surfaces sont hérissées de petites étoilles à bords saillants.

mer se retira en laissant comme traces de son séjour d'immenses gisements de sel marin fossile, qui contribuent à empêcher les deux grands étangs de ces plaines de perdre leur saveur salée. Cette suite de plaines forme une véritable dépression qui divise en deux systèmes l'orographie d'Haïti, car aucun lien n'existe entre le Cibao et le Bahoruco ; nous reviendrons sur cette question en traitant de l'orographie d'Haïti.

Après d'autres soulèvements moins considérables, l'île se trouva complètement formée : les plaines qui se trouvent aujourd'hui entre le Hilera central et la mer des Antilles s'élevèrent au-dessus du niveau de la mer et, peu à peu, les rivières, en descendant des montagnes d'où elles entraînaient de grandes quantités d'alluvions, exhausserent le niveau des plaines, comblèrent les vides qui s'étendaient encore entre les chaînes de montagnes et firent reculer le rivage de la mer. A cette époque les autres Antilles n'étaient pas complètement constituées : Cuba et Puerto-Rico étaient de peu d'étendue et les Lucayes n'avaient pas paru au-dessus des eaux.

Si l'on fait une coupe théorique de l'île d'Haïti depuis sa base jusqu'aux sommets du Massif central, on trouve d'abord vers la base une sorte de croûte dont l'origine remonte aux plus anciens soulèvements : cette croûte forme, pour ainsi dire, la carcasse primitive de l'île ; elle se

compose de *conglomérats* (1), de *calcaires* (2) souvent métamorphiques, de *feldspath* (3), de *quartz* (4) et d'*amphiboles* (5).

Plus tard, lorsque les forces souterraines se mirent de nouveau en mouvement, la carcasse primitive fut fendue et livra passage à d'énormes coulées de laves qui se solidifièrent et qui forment aujourd'hui les grandes chaînes de montagnes de l'île. Cette éruption formidable créa de nombreux volcans qui furent longtemps en activité et dont on voit les traces dans toutes les parties du pays. Les *roches plutoniques* (6), qui soulevèrent la carcasse

(1) Les *conglomérats* sont des rochers en fusion qui, poussés de l'intérieur du sol, ont rencontré sur leur passage des roches fissurées auxquelles elles ont enlevé de nombreux fragments : ces fragments, à force de se rouler, se sont arrondis et sont restés dans la pâte solidifiée.

(2) Le *calcaire* est un composé de chaux et d'acide carbonique : la pierre à chaux, la craie, le tuf, le marbre, l'albâtre calcaire en sont des variétés.

(3) Le *feldspath* est un minéral composé de silice, d'alumine et d'une substance alcaline.

(4) Le *quartz* est un minéral qui est formé de silice pur et qui offre la plus grande dureté.

(5) L'*amphibole* est un composé de silice et de plusieurs bases isomorphiques, c'est-à-dire susceptibles de se remplacer l'une l'autre : tels sont la chaux, la magnésie, etc.

(6) On appelle *roches* un mélange de divers minéraux. Les *roches plutoniques*, qu'on appelle aussi *roches éruptives* ou *ignées*, sont celles qui ont fait éruption de l'intérieur du globe à la surface, soit à l'état primitif de fusion par la chaleur, soit à l'état pâteux.

de l'île se composaient de *granits* (1) et de *syénites* (2). Le soulèvement volcanique se produisit dans la direction du S.-E. au N.-O., car toutes les chaînes de montagnes auxquelles il donna naissance prirent invariablement cette direction (chaîne de Monte-Cristi, chaîne du Cibao et ses ramifications dans le S.-E. et le N.-O., chaînes de Neïba et de Mirebalais, Bahoruco, etc.). Les granits du Pico-del-Yaqui, sommet principal du Massif central, se prolongent jusqu'au delà des mornes de Vallière et de Dondon, de même les montagnes situées au S. de Mirebalais forment de grandes masses plutoniques ; la Hilera central est également composée de granits et de syénites.

Après l'époque éocène, c'est-à-dire durant la période miocène, se formèrent d'autres terrains : les *schistes* (3) et calcaires primitifs furent, au S. comme au N., enveloppés par une bande de nouveaux calcaires, excepté dans la presqu'île de

(1) Les *granits* sont les mélanges de quartz, de mica et de feldspath réunis en masses granuleuses : si ces mélanges sont réunis en feuillets entremêlés, la roche prend le nom.

(2) Les *syénites* rappellent par leur aspect les granits et sont formées de quartz, d'amphiboles et de cristaux d'orthose (silicate d'alumine et de potasse).

(3) Les *schistes* sont des rochers dont les éléments sont confondus entre eux et qui présentent en apparence une structure terreuse et feuilletée : le type du schiste est l'ardoise. Le schiste diffère de l'argile en ce qu'il n'est pas susceptible de se délayer dans l'eau.

Samana. Plus tard encore, ces terrains miocènes s'accrurent d'une bande de nouveaux terrains : ce sont principalement des calcaires *postpliocènes*, des sables, des graviers, des coraux, qui bordèrent toutes les côtes de l'île. Cette bande est étroite et suit le littoral ; cependant, elle pénètre dans l'intérieur des terres à l'O. d'Azua et comprend toute la vallée du Yaqui-du-Sud jusqu'à San-Juan-de-la-Maguana. La plaine de San-Juan est d'ailleurs la seule qui ait été ainsi formée ; toutes les autres, la plaine du Nord, celle de la Vega-Real, celle de Los-Llanos, celle enfin du Cul-de-Sac, sont composées de terrains miocènes de l'époque tertiaire (*grès* (1), schistes argileux, calcaires, etc.). Par cet historique de la formation de l'île d'Haïti, on peut voir combien de phases successives elle a traversées ; les terrains divers qui se sont soudés pour amener la composition définitive du sol d'Haïti offrent, au point de vue minéralogique, une variété de richesses que l'on ne saurait trouver ailleurs. Toutes les substances minérales qui ne se rencontrent qu'isolément dans les différentes contrées de la terre ont été réunies comme à plaisir dans le sol haïtien et s'y trouvent accumulées en quantités prodigieuses : l'or, l'argent, le cuivre, le mercure, le zinc, l'étain, le fer, le soufre, l'antimoine, la houille, le sel

(1) Les *grès* sont des sables siliceux plus ou moins agglutinés par un ciment tantôt calcaire et tantôt ferrugineux.

gemme, le salpêtre, le talc, le quartz, le spath, les pierres précieuses, etc., se trouvent à profusion dans toutes les parties du pays, et, pour rendre l'île l'une des plus riches du globe, il suffirait d'une exploitation même rudimentaire, puisque les Espagnols, avec des procédés grossiers, ont pu recueillir en peu d'années une valeur de 370 millions de francs, rien que pour l'or. Malheureusement, jusqu'à présent, presque aucune de ces productions minérales n'a été mise en valeur.



CHAPITRE III

Relief du sol

I. — Les Montagnes.

NEUVIÈME LEÇON

L'orographie de l'île d'Haïti qui, au premier abord, paraît si compliquée, est pourtant très simple à étudier. L'île est partagée en deux systèmes orographiques bien définis : le premier système embrasse toutes les montagnes qui se trouvent au N. de ce qu'on peut appeler la *Région des Étangs*; le second comprend cette série de hauteurs qui parcourent de l'E. à l'O. la presque île

du Sud, depuis le massif de Bahoruco jusqu'aux caps Dame-Marie et Tiburon.

Le nœud du système septentrional se trouve dans un énorme massif, que nous appellerons le *Massif central* parce qu'il est situé presque au centre géométrique de l'île : c'est la sierra du *Cibao*. Cette chaîne, qui est très élevée et qui présente des sommets de plus de 2.000 m. d'altitude, projette dans tous les sens une infinité de rameaux : ce sont pour ainsi dire autant de branches qui partent d'un tronc principal et qui se dirigent dans toutes les directions, elles séparent les bassins des quatre grands fleuves de l'île et forment autant de lignes de partage des eaux. Ces chaînes recèlent dans leur sein des richesses minérales inépuisables ; elles sont couvertes d'une végétation luxuriante et produisent les plus beaux bois de construction qui soient au monde ; enfin, leur élévation leur permet de protéger les plaines qu'elles dominent contre les ouragans qui se déchainent trop souvent dans les régions intertropicales. Ces immenses forêts, vierges pour la plupart, qui poussent sur les flancs de ces diverses chaînes, exercent également une grande influence sur le climat de l'île : ce sont elles qui rafraichissent les vents et les transforment en brises bienfaisantes ; ce sont elles aussi qui régularisent l'écoulement des eaux, car c'est grâce à elles que les pluies diluviennes qui tombent dans les mon-

tagnes ne se précipitent pas vers la mer et ne changent pas les cours d'eau en torrents dévastateurs.

Au N.-O., les ramifications du Massif central vont jusqu'au cap Saint-Nicolas; au S.-O., elles s'étendent jusqu'à la pointe de Saint-Marc; au S.-E., jusqu'au cap Engaño; au N.-E., une série de hauteurs peu considérables, qui partent du Massif, séparent les bassins du Yuna et du Grand-Yaqui et vont se souder à la grande chaîne de Monte-Cristi qui parcourt tout le N. de la Dominique. Ce premier système orographique finit brusquement devant une dépression de terrain qu'occupent les lacs Assuei, Enriquillo et d'autres étangs de moindre importance.

Le second système commence au S. de la région des Étangs et se dirige vers l'O., en couvrant toute la presqu'île du Sud : il comprend les montagnes du Bahoruco, la chaîne de la Selle, de la Hotte, etc.

Ces montagnes n'ont aucun lien qui les rattache aux montagnes du reste de l'île; la dépression qui sépare les deux systèmes n'est composée que de plaines qui, en général, n'offrent qu'une légère différence de niveau avec la mer : celles du Cul-de-Sac et celle de Neïba; les deux lacs Assuei et Enriquillo ne sont séparés que par une petite plaine appelée plaine de *Jimani* ou quelquefois plaine des Verrettes; enfin deux golfes profonds,

celui de Port-au-Prince et celui de Neïba, s'étendent entre les deux systèmes. Ces diverses circonstances prouvent amplement qu'autrefois Haïti était partagée en plusieurs îles qui n'ont été reliées les unes aux autres que par des soulèvements successifs du sol.

I. — Le Cibao et ses ramifications.

Le Massif central d'Haïti est situé tout entier sur le territoire dominicain : il commence à peu près aux sources de la rivière du Massacre sur les frontières de la Dominicanie et finit au mont Banilejo qui sert de borne aux trois provinces dominicaines d'Azua, de Santo-Domingo et de la Vega, et où vient se souder la Hilerá central. Il a pour limites une ligne imaginaire qui passerait par les points suivants : les sources de la rivière du *Massacre*, *Sabaneta*, *San-José-de-las-Matas*, *Jarabacoa*, *Bonao*, le mont *Banilejo*, *San-Juan-de-la-Maguana* et *Banica*.

Ce massif ne renferme pas le plus haut sommet de l'île ; mais, par son altitude moyenne, par les difficultés que les explorateurs ont toujours trouvées dans les tentatives qu'ils ont faites pour l'escalader, et par les forêts inextricables qui le couvrent, il a mérité le surnom de monts *Déserts* : c'est en effet la partie la moins peuplée de l'île.

La chaîne du Cibao est d'origine plutonique : la plupart des sommets qu'elle présente sont d'anciens volcans, aujourd'hui éteints. Les richesses qu'elle renferme consistent surtout dans l'or qu'on exploitait jadis principalement sur le versant septentrional du Massif et que l'on fondait à Conception-de-la-Vega.

Le nœud du Massif, qui se trouve dans une partie de la chaîne qu'on appelle sierra de *la Diferencia*, est l'un des plus hauts sommets de l'île : c'est le *Pico-del-Yaqui*, qui se dresse à 2.955 m. d'altitude. Trois des grands fleuves de l'île prennent leurs sources non loin de ce pic : ce sont le Grand-Yaqui, l'Artibonite et le Yaqui-du-Sud.

Les autres montagnes les plus élevées sont : le mont *Entre-los-Rios*, au N.-O. du pic de Yaqui et présentant une hauteur de 2.440 m. ; le mont *Gallo* (2.114 m.), le loma *Jalapa*, le pic *Lanza* (1.430 m.) ; le mont *Jicome*, le loma *Joca* (2.360 mètres), entre le Baguati et le Mao ; le pic *Nalgade-Maco* (2.500 m.), d'où s'échappe la Joca, branche supérieure de l'Artibonite.

Du mont *Entre-los-Rios* partent de puissants contreforts dirigés vers le N. et vers le S. Vers le N., entre le rio Bao et l'Amina, affluents du Grand-Yaqui, part la sierra de *San-José-de-las-Matas*, où l'on remarque le mont *Higua* (1.220 mètres), au S. de San-Jose. Du même pic, mais un peu plus à l'O. se détache la sierra *Pelada*,

qui est comprise entre les sources de l'Amina et et du Mao et qui se continue par le mont *El-Cedro* et par le mont *Rubio* (1.430 m.). Du côté méridional du Massif, le mont *Entre-los-Rios* envoie entre la Maguana, branche supérieure du Yaqui-du-Sud et le Mijo, affluent de ce fleuve, la sierra de *San-Juan-de-la-Maguana*, où se trouve le mont *El-Cercado* (1.530 m.).

Du Pico-del-Yaqui part également un puissant contrefort, dirigé vers le S. : c'est la sierra del *Agua*, comprise entre le Mijo et le Yaqui-du-Sud; le pic le plus élevé de cette chaîne est le mont *Cucurruchu* (2.200 m.).

Les derniers rebords septentrionaux du Massif central vont se terminer assez près de la rive gauche du Grand-Yaqui, ils se composent d'une série de petits chaînons indépendants, qui sont parallèles au cours du fleuve; ce sont : le loma *Beboruco*; à l'E. de Santiago, le loma *Caracoles*, entre l'Amina et le Mao, la sierra de *Zamba*, entre le Mao et le Guayabin : cette dernière, de nature calcaire et d'une altitude uniforme, est entrecoupée de profonds défilés où coulent les affluents du Yaqui.

Du Massif central se détachent quatre grands rameaux qui couvrent la plus grande partie de l'île de leurs ramifications et qui forment les quatre grandes chaînes de montagnes d'Haïti.

I. — De la source de la rivière du Massacre jus-

qu'au cap Saint-Nicolas, la partie septentrionale de la République d'Haïti offre une longue chaîne de montagnes de plus de 200 kil. d'étendue. Cette chaîne porte plusieurs noms différents. D'abord vient la chaîne de la *Grande-Rivière* qui s'étend depuis les sources de ce cours d'eau jusqu'aux mornes de Milot. Elle projette vers le N. une ramification qu'on appelle généralement chaîne de *Vallière* et qui est d'origine purement volcanique ; les principaux sommets de cette chaîne de Vallière qui est située entre la Grande-Rivière et la Rivière-du-Massacre sont : le mont *Bayaha*, par où cette chaîne se rattache au Cibao ; le *Piton-des-Flambeaux*, le *Piton-des-Nègres*, la montagne des *Ténèbres*, où les esclaves marrons se réfugiaient fréquemment autrefois ; le mont *Diable*, à l'E. de Vallière ; le *Morne-d'Or*, ancien volcan au S.-E. du Trou ; la *Belle-Crête*, près de l'Acul-Samedi. La chaîne de la Grande-Rivière présente au S. de Milot le mont *Bonnet-à-l'Évêque* (710 m.), grand amas de rochers de nature calcaire et couverts de forêts magnifiques : il tire son nom de ce que, avec ses deux pointes, il présente la forme d'une mitre d'évêque.

Vient ensuite la chaîne de *Dondon*, entre les communes de Dondon et de Gros-Morne : elle sert de limites aux départements de l'Artibonite et du Nord ; elle est plus riche en productions minérales. Près de Marmelade, se détache une ramifi-

cation qui se dirige vers le N.-O. en côtoyant la rive droite du fleuve des Trois-Rivières, c'est la chaîne de *Plaisance*, dont un sommet appelé le *Calumet*, près de Plaisance, atteint une hauteur de 1.000 m. Entre la baie de l'Acul et celle du Cap-Haïtien se dresse un petit massif isolé qu'on appelle *Morne-Rouge* ou *Morne-du-Cap* (708 m.) : c'est une masse calcaire, absolument détachée de toutes les autres chaînes de montagnes et presque dénudée. Près du Borgne, on remarque une montagne assez considérable, le Piton du *Grand-Pierrot*, dont l'altitude dépasse 1.240 m.

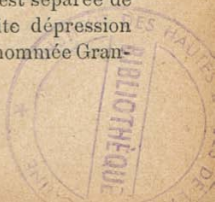
En troisième lieu, de Gros-Morne jusqu'au cap Saint-Nicolas, s'étend un vaste plateau qui couvre toute la surface du département du Nord-Ouest et dont la crête centrale porte le nom de chaîne *Saint-Nicolas*; ce plateau s'arrête à la mer en formant des falaises escarpées. La chaîne Saint-Nicolas est composée de quatre chaînons superposés l'un sur l'autre et presque inaccessibles. Elle envoie vers le S. plusieurs contreforts, tels que les monts de *Bombardopolis*, qui sont entrecoupés de défilés étroits et qui offrent une altitude moyenne de 600 m., et les montagnes de Port-à-Piment, masses calcaires arides et dont la principale végétation consiste en cactus.

Au premier rameau du Cibao se rattachent une série de hauteurs qui partent des environs de Mar-

melade et qui, séparant le bassin du Guayamuco, affluent de l'Artibonite, du golfe de la Gonave, vont se terminer à Mirebalais. Ce sont : d'abord les *Montagnes Noires* qui sont dominées par le Piton *Karatas*, puis les montagnes de la *Savane-Brûlée* et du *Boucan-Paul* ; les montagnes de la *Coupe-à-l'Inde* où l'on remarque le morne *Couleuvre* et le morne de la *Verdure*, à l'E. de Dessalines ; enfin, la fameuse chaîne des *Cahos* dont un sommet dépasse 1.600 m. : c'est le *Morne-au-Diable*, près des sources du petit fleuve Estère. Toutes ces montagnes sont célèbres dans l'histoire de la guerre de l'Indépendance : c'est là principalement que se réfugièrent les esclaves marrons qui luttèrent si énergiquement contre la domination française. La chaîne des Cahos tire son nom soit de sa conformation tourmentée, soit à cause de la quantité de bois d'acajou (en espagnol *caoba*) qui y pousse.

II. — Du loma *Rucillo*, situé au S.-E. du Pico-del-Yaqui, se détache un second rameau qui va rejoindre la chaîne de Monte-Cristi en séparant le bassin du Grand-Yaqui de celui de la Yuna. Cette chaîne n'a pas de nom général : elle se compose d'une succession de hauteurs, d'une altitude variable, et qui d'espace en espace s'élèvent à peine suffisamment au-dessus du niveau de la mer pour constituer une ligne de démarcation bien définie entre les bassins des deux grands fleuves domini-

cains. Elle offre le pic del *Valle*, le monte *Redondo*, le mont *Barrero* (1.250 m.) près de Jarabacoa, et le loma *Buenavista* (670 m.) près de Concepcion-de-la-Vega. La chaîne de *Monte-Cristi*, à proprement parler, ne fait pas partie intégrante du système orographique du Cibao, mais comme elle se rattache jusqu'à un certain point au Massif central par la chaîne de hauteurs qui sépare le Yuna du Grand-Yaqui, on peut sans inconvénient la considérer parmi les montagnes qui appartiennent aux grands rameaux dont nous avons parlé. Elle part de la baie de ce nom pour aller finir dans celle de Samana et présente, avec son prolongement, une longueur de plus de 250 kil. : c'est une chaîne de nature volcanique, qui, comme les autres grandes chaînes d'Haïti, court du N.-O. au S.-E. parallèlement à la sierra du Cibao. Elle commence par un petit massif, à l'E. de Monte-Cristi, le *Silla-de-Caballo* ; puis, elle offre les sommets suivants : le mont *Isabel-de-Torres* (780 m.), le *Murazo*, ancien volcan (1.020 m.), le mont *Santana* (970 m.), le pic la *Combre* (670 m.), le Pico del *Norte* (1.065 m.), le loma *Diego-Campo* (1.220 m.), le monte *Cucuruchu*. Du loma *Cumbre*, au N. de Moca, se détache une ramification qui n'est que le prolongement de la chaîne de Monte-Cristi et qu'on appelle la sierra de *Macoris*. Cette chaîne est séparée de la sierra de Samana par une petite dépression que parcourt une branche du Yuna nommée Gran-



Estero; cette plaine a été formée par les alluvions du fleuve qui ont rattaché à la terre ferme l'ancienne île de Samana. La sierra de *Samana* traverse de l'E. à l'O. la presqu'île du même nom et présente un sommet de 600 m. de hauteur, le *Pilon-del-Alcuzar*, au N. de Santa-Barbara-de-Samana.

DIXIÈME LEÇON

III. — Du Cibao se détache encore une chaîne de hauteurs qui sépare le bassin de l'Artibonite de celui du Yaqui-du-Sud et qu'on pourrait appeler chaîne de *Farfan* : ces hauteurs se soudent à la sierrade *Neiba* qui se prolonge, sous divers noms, jusqu'à la baie de Saint-Marc.

La sierra de *Neiba* s'étend sur une longueur de 80 kil. au N. du lac Enriquillo et de la plaine de *Neiba*. Elle offre plusieurs sommets considérables : le loma *Barranca* (2.285 m.), le loma *Pansa* (1.900 m.) et le loma *Irgueso* (1.100 m.); ces trois pics sont situés au N. de la ville de *Neiba*.

La sierra de *Neiba* est continuée vers l'O. par le mont *Bajada-Grande*, au N. du lac Assuei et par les monts des *Grands-Bois*, où l'on remarque les monts des *Orangers*, à l'O. de la commune des *Grands-Bois*; ces montagnes sont remarquables par leur fertilité en café, mais elles sont

privées d'eau; elles sont néanmoins couvertes de grandes forêts; on y trouve aussi de beaux palmiers et des lataniers. Puis viennent : les montagnes du *Trou-d'Eau* qui produisent également du café et qui possèdent des sources saumâtres; les montagnes des *Crochus*, qui sont rocheuses et qui ne sont accessibles que par un défilé très difficile; les monts du *Pensez-y-Bien* (1.000 m.), entre les communes de Mirebalais et de la Croix-des-Bouquets : ils sont coupés par des savanes peu fertiles et offrent de longs espaces pierreux et arides très pénibles à traverser; le mont *Terrible* et la *Montagne-Noire*, au N. de la baie de Port-au-Prince, et dont le versant méridional qui borne au N. la plaine de l'Arcahaie est aride et peu susceptible de culture; les montagnes des *Verrettes*, près de la rive gauche de l'Artibonite; la chaîne des *Matheux*, qui couvre, au N., le canal conduisant dans la baie de Port-au-Prince et qui finit par le *Haut-de-Saint-Marc*. De ces montagnes part une petite chaîne qui contourne la baie de Saint-Marc vers l'E. et le N. et qui vient mourir non loin de la Table-au-Diable; on y trouve de nombreuses sources. Elle renferme le morne des *Forges*, le *Mont-Aka*, le morne des *Platons*, le morne des *Guêpes* et le morne de l'*Anse-à-l'Inde*.

IV. — Le quatrième rameau se rattache par

son milieu à la chaîne du Cibao, au nœud du mont *Banilejo* : ce rameau renferme le pic le plus élevé d'Haïti et il s'étend en forme d'arc de cercle depuis la baie d'Ocoa, à l'E. de la province de Santo-Domingo, jusqu'aux monts de Los-Muertos. On lui donne généralement le nom d'*Hilera central*.

Cette chaîne culmine au *Monte-Tina*, qui est non seulement le point le plus élevé d'Haïti, mais le plus haut sommet des Antilles (3.140 m.). Du monte Tina partent de grandes ramifications qui présentent des sommets considérables : au S.-O., ce sont les montagnes de *Los-Chinos* et de *Miguel-Martinez*, dominées par le mont *Yaya*, au N. d'Azua (985 m.); — au S.-E., entre le rio Ocoa et le Nizao, s'élève une chaîne où l'on remarque successivement le mont *Guayabo*, le mont *Mogote*, le mont *Valdesia* (1.800 m.), le mont *Barbacoa* (1.615 m.), le mont *Los-Pinos* (1.430 m.), etc.; cette chaîne se termine par de petites collines qui surplombent la vallée de Bani et parmi lesquelles on peut citer le monte *Mamanar* (275 m.) et le monte *Cocorucho* (213 m.); — au N. du monte Tina sont le loma *Lucia* (1.200 m.) et le loma de *Rio-Grande* (2.105 m.), qui ferment vers le S. la belle vallée de Constanza.

La cordillère de la *Hilera central* se continue vers le N.-E. en décrivant une vaste courbe; elle offre des pentes assez raides vers le N.; mais elle s'abaisse graduellement vers le S. et va se

perdre dans d'immenses savanes qui forment la plus grande partie de la province de Santo-Domingo et la partie occidentale de celle de Seibo. Elle est entrecoupée de nombreux défilés : le plus célèbre est le *Sillon-de-la-Viuda*, qui est situé à 1.600 m. d'altitude, c'est un défilé étroit, bordé de précipices et qui forme le passage principal entre la région septentrionale et la région méridionale de la Dominicanie. Les sommets les plus remarquables après le monte Tina sont le mont *Banilejo* (1.200 m.), par où la chaîne se rattache au Cibao; le loma *Laguneta*, au S. de Bonao; le *Monte-Media-Cora*; au N. de Boya; le monte *Las-Minas* et le monte *Los-Palitos*, au N.-O. de Boyaguana. C'est dans cette partie de la chaîne qu'il faut placer les mines d'or à l'exploitation desquelles les Espagnols se livrèrent après la conquête de l'île.

De la Hilera central se détachent vers le S. une série de hauteurs qui couvrent une partie de la province de Santo-Domingo et qui sont situées entre le rio Jaina et l'Ozama; ce sont : le massif de *Siete-Picos*, ainsi appelé à cause des sept sommets qui le dominant; le monte *Mariana-Chica* (1.000 m.), au S. de Llamasa, et la sierra *Prieta*, qui va se confondre avec d'autres petits massifs dans la région de Los-Llanos.

La Hilera central envoie vers l'E. un prolongement qu'on appelle la chaîne de *Los-Muertos*

et qui se termine au cap Engaño. Le sommet le plus remarquable ne dépasse pas 700 m. : c'est le monte *Cucurruchu*, à l'E. de Santa-Cruz-del-Seïbo. Les autres pics principaux sont : le mont *Algodon*, un peu au N. du Cucurruchu (520 m.); le monte *Lucia*, à l'E. (500 m.); le loma *Caban* (460 m.), au N. de Seïbo; le monte *Isabelica*, au N.-E. (490 m.); tous ces sommets sont situés dans les contreforts méridionaux de la chaîne de Los-Muertos. La chaîne proprement dite offre en général des altitudes encore moins considérables; on y voit le monte *Capital*, d'où sort la rivière de Los-Dos-Rios, le monte *Catalina*, au N. de Hato-Mayor, le monte *El-Tocon* (457 m.) et le loma *Espiritu-Santo*, au N. de Seïbo (580 m.).

A partir de ce dernier sommet, la chaîne s'abaisse graduellement; elle envoie vers l'E. une succession de faibles hauteurs, telles que le loma *Martin-Casimiro*, le *Hilo-de-Guarda-Raya*, au N. de Salvalcon et la petite chaîne de la *Vieja-Rufina*, qui finit au cap Engaño.

Beaucoup plus au S. de la chaîne de Los-Muertos, près du rivage de la mer des Antilles, s'étend une série de petites collines qui forment le rebord méridional de Los-Llanos; elles vont depuis l'embouchure de l'Ozama jusqu'à la pointe Espada. Les plus remarquables sont : le *Pénon-del-Infernito* et le *Pénon-Gordo* entre le Quiabon et la Yuma. Au système de la Hilera central on

peut rattacher un massif qui se dresse non loin de l'embouchure du Yaqui-du-Sud et qui sépare la plaine d'Azua du golfe de Neïba; ce massif est assez considérable, car il présente un pic de 1.340 mètres, le monte *Busu*. Le monte *El-Puerto*, qui est à l'O. du Massif, domine la rive gauche du Yaqui.

II. — Le Bahoruco et les montagnes de la presqu'île du Sud.

Le second système orographique de l'île d'Haïti est de beaucoup le moins considérable; il est séparé du premier par la plaine de Neïba, par les deux lacs Enriquillo et Assuei et par la plaine du Cul-de-Sac; il s'étend de l'E. à l'O. sur une longueur de 350 kil., depuis la baie de Neïba jusqu'aux caps de Tiburon et de Dame-Marie.

Il commence au massif de *Bahoruco* qui couvre toute la presqu'île du même nom.

Ces montagnes sont horriblement déchiquetées; elles présentent des gorges profondes, de vastes savanes, des sommets presque inaccessibles qui se dressent à plus de 1.500 m. au-dessus du niveau de la mer. Elles sont célèbres dans les annales de l'histoire d'Haïti: c'est là que se réfugia le cacique Guarocuya, parent de la reine Anakaona; c'est là aussi que se réfugia Henri qui y lutta avec tant

d'énergie et de succès contre les Espagnols. Plus tard, de nombreux esclaves fugitifs s'y sauvèrent pour échapper soit à la domination française, soit à la domination espagnole; ils y tinrent en échec toutes les forces envoyées contre eux, et par leur ténacité ils obligèrent les gouverneurs de la partie française et de la partie espagnole à les reconnaître indépendants (1785). Ces Indépendants occupèrent les monts Bahoruco sans y être troublés; toutefois, durant la guerre des Haïtiens contre les Français, ils eurent à maintes reprises à lutter contre les attaques de l'armée française. Depuis cette époque, ils ont vécu dans la plus complète liberté. Le Bahoruco forme aujourd'hui une sorte de territoire neutre entre Haïti et la Dominique; ce territoire est habité par des populations clairsemées qui descendent sans doute des Esclaves Marrons: on les appelle quelquefois les *Viens-Viens*. En 1860, le chef militaire de Neïba parvint à en capturer plusieurs qu'il envoya à Santo-Domingo.

Le Bahoruco renferme de magnifiques vallées et il est couvert de la plus luxuriante végétation.

La chaîne du Bahoruco se continue vers l'O. par le *Maniel-de-los-Negros-Maron*. La frontière haïtienne commence à partir des monts des Commissaires (1.550 m.) au N.-E. de Grand-Gosier. Puis viennent les montagnes du *Boucan-Patate* et de *Saint-Jean* qui jouissent d'une température très fraîche et entre lesquelles s'étendent des sa-

vanes fertiles. Un peu plus à l'O. se dresse la chaîne des monts *Mexique* (1.500 m.) où l'on remarque le mont *Sabane* et le mont *Mayagual* ou des *Mahots* sur le versant septentrional. Cette chaîne vient se souder aux montagnes de *La-Selle* qui couvrent toute la partie méridionale du département de l'Ouest; ce sont des montagnes très escarpées et d'une altitude considérable; on y remarque le mont *La-Selle* qui a 2.715 m. de hauteur et qui est situé au N. de Saltrou, le mont *Noir* au pied de Port-au-Prince qui a 1.950 m., etc. Cette chaîne projette dans la direction de Port-au-Prince de nombreux contreforts parmi lesquels sont le mont des *Enfants-Perdus*, le morne *Bois-Pins* (1.750 m.), les hauteurs de *Bellevue* qui fournissent à la capitale une grande quantité de légumes, la montagne du *Pérou* et les monts des *Pays-Pourris* qui sont un peu plus à l'E. et qui jouissent d'un climat assez froid, le mont *Grand-Fond* (1.277 m.) sur lequel se trouve le fort Jacques, les mornes de l'*Hôpital* (900 m.) qui dominant Port-au-Prince. La chaîne de *La-Selle* va se terminer dans l'arrondissement de Jacmel par les montagnes à *Guimby*. Entre cet arrondissement et celui de Léogane, on trouve encore de hauts sommets tels que la *Crête-à-Piquants*, le morne *Carle*, le morne des *Palmes* non loin de la rivière de Momance, le morne *Piton*, etc. Le long des côtes du golfe de la Go-

nave, on rencontre de petits massifs isolés tels que le *Tapion-de-Petit-Goave* (600 m.) et le *Tapion-de-Miragoane* (692 m.).

A partir de la rivière des Côtes-de-Fer, c'est-à-dire dans le département du Sud, la chaîne prend le nom de *Montagnes-de-la-Hotte* : ces montagnes sont abruptes, elles courent de l'E. à l'O. et elles sont entourées de chaînes moins considérables mais ayant la même direction ; ce sont des massifs de roches qui sont presque inaccessibles et dont la plupart sont couvertes d'une riche végétation. On y trouve du fer, de la houille, du soufre, du marbre et de nombreuses sources thermales ; d'autre part, elles abondent en bois propres à la construction et à la teinture. On y rencontre des sommets élevés, l'un de ces pics, situé au N. des Coteaux, atteint 2.300 m. d'altitude.

La chaîne envoie vers le N. plusieurs ramifications dont les plus considérables sont d'abord les montagnes de *Plymouth*, composées de plusieurs chaînons qui se soudent à la Hotte et aux monts de Macaya et qui possèdent des sources très abondantes ; ensuite une chaîne qui porte le nom de chaîne de *Macaya* : cette chaîne, qui finit dans la baie des Baradères, est composée de rocs déchirés surplombant de profondes crevasses ; elle présente de vastes solitudes dont l'une s'appelle le *Désert*.

Vers le S. se détachent de la Hotte une succes-

sion de chaînons de nature volcanique qui couvrent la surface de la presqu'île de Port-Salut, on y remarque notamment le morne des *Platons*, couvert de forêts, de bois de construction, et le *Karatas*, haut de 330 m. D'ailleurs, toute la chaîne de la Hotte est d'origine plutonique, les cratères qu'elle renferme sont aujourd'hui éteints, mais plusieurs d'entre eux sont occupés par des étangs de forme circulaire ou donnent naissance à des sources d'eaux minérales.

La partie occidentale de la presqu'île du Sud est dominée par une chaîne qui est séparée de la Hotte par le cours entier du fleuve de la Grande-Anse, elle est resserrée entre ce fleuve et la mer : ce sont les monts *Cartaches*. Les monts *Cartaches* présentent vers le S. une petite chaîne de montagnes, celle de *Tiburon* qui se soude à la Hotte, elle se compose de trois chaînes superposées accumulées l'une sur l'autre, très difficiles à traverser, et qui s'élèvent jusqu'à 2.000 m. au-dessus du niveau de la mer. Ces montagnes sont couvertes de forêts de bois de construction qu'on exporte par le nouveau port de l'Anse-d'Hainault, elles renferment des mines de cuivre et des carrières de marbres et de gypses ; enfin, elles sont renommées par leurs nombreuses sources d'eaux thermo-minérales.

ONZIÈME LEÇON

II. — Les Plaines.

Entre toutes ces chaînes de montagnes que nous venons d'énumérer et qui ont valu à l'île son nom de *Terre Montagneuse* (Haïti), se trouvent de grandes vallées et des plaines considérables; étant donnée la disposition de ces chaînes qui affectent généralement la direction de l'E. à l'O., les plaines s'étendent aussi presque toutes dans le sens de l'O. à l'E. C'est entre les chaînes qui font partie du premier système orographique que l'on remarque les plaines les plus spacieuses; elles sont, pour la plupart, situées sur le territoire dominicain.

L'une des plus vastes est la plaine de la *Vega-Real*; sous ce nom on comprend généralement deux plaines distinctes, l'une arrosée par la Yuna et l'autre par le Grand-Yaqui; la Vega-Real, située entre le Cibao et la chaîne de Monte-Cristi, présente une longueur de 270 kil. Elle est formée de deux plaines, séparées l'une de l'autre par les hauteurs qui bornent respectivement les bassins du Yuna et du Grand-Yaqui.

La première est arrosée par la Yuna et par ses affluents; elle comprend tout le centre de la province de la Vega. Elle a pour limites : le Cibao et

la Hilera central, au S. ; le golfe de Samana, à l'E. ; la sierra de Macoris, au N., et, à l'O., la chaîne qui sépare la Yuna du Grand-Yaqui. Elle est d'une fertilité prodigieuse ; les pluies y sont fréquentes et abondantes, l'air y est humide et chaud, et la végétation qui y pousse rappelle les grandes forêts de l'Amérique centrale ; on y cultive toutes les productions des Antilles et notamment le tabac, le cacao et la canne à sucre ; les habitants s'y adonnent aussi à l'élevé des bêtes à cornes.

Vient ensuite la plaine de Santiago, que parcourt le Grand-Yaqui ; elle comprend la plus grande partie de la province de Santiago et du district maritime de Monte-Cristi. Elle est bornée au N. par la chaîne du Monte-Cristi et au S. par les ramifications du Cibao. Les pluies y sont moins fréquentes que dans la plaine de la Yuna, et elle jouit d'un air plus sec. Elle possède une population assez dense qui s'adonne à la culture du coton, du tabac, du cacao et du café ; elle est aussi estimée pour ses bœufs, ses chevaux et ses mulets. Les habitants font un commerce assez considérable à cause de la grande artère qui la traverse et qui est navigable à plus de 80 kil. dans l'intérieur des terres.

Sur le territoire haïtien, on trouve une plaine assez vaste comprise entre le premier rameau du Cibao et l'Océan Atlantique : c'est la plaine du

Nord, qui occupe une grande partie du département de ce nom (2.000 kil. carrés). Elle est très fertile car elle est arrosée par de nombreux cours d'eau et par des pluies fréquentes qui accompagnent le vent du Nord. Du temps de la domination française, c'est dans cette plaine que s'élevaient les plus magnifiques plantations et les plus nombreuses fabriques. Aujourd'hui encore, elle est très productive, surtout en canne à sucre et en café, elle jouit d'un climat frais et salubre.

Le versant du golfe de la Gonave offre des plaines assez remarquables. La première qui se présente est celle des *Gonaïves*, resserrée entre la mer, les montagnes Noires et les montagnes de Marmelade; elle a une superficie d'environ 300 kil. carrés. Elle fournit une grande quantité de riz et du coton en abondance.

Puis, viennent les quatre grandes plaines de la vallée de l'Artibonite, qui offrent ensemble une surface de 4.000 kil. carrés. Ce sont : 1° La vallée de San-Tomé, entre les ramifications du Cibao, au N. et à l'E., et la sierra de Neiba, au S.; elle est arrosée par le rio Cañas, affluent de l'Artibonite; on y élève de nombreux troupeaux de bêtes à cornes; 2° La plaine de *Banica*, arrosée par le cours supérieur de l'Artibonite et située entre le Cibao et les ramifications de cette chaîne; on y élève beaucoup de gros et de menu bétail; 3° La plaine de *Goave* ou de *Guaba*, où coule le

Guayamuco, affluent de l'Artibonite; elle est bornée à l'E. par des ramifications de la chaîne de Vallière, à l'O. et au N. par les montagnes Noires. Elle est arrosée par une multitude de cours d'eau qui se rendent soit dans le Guayamuco, soit dans son affluent le Bouyaha; aussi est-elle d'une fécondité remarquable; toutes les denrées de l'île y réussissent, entre autres le café que l'on y récolte abondamment. De même que dans les autres plaines, les habitants y élèvent beaucoup de chevaux et de bêtes à cornes; 4° La plus importante des plaines qu'arrose l'Artibonite est la vaste plaine qui s'étend depuis Mirebalais jusqu'au golfe de la Gonave, entre la chaîne des Cahos et celle des Matheux; on l'appelle plaine de l'*Artibonite*, elle offre une superficie de 800 kil. carrés. Cette plaine est une des plus riches de l'île tout entière, car elle est traversée par un grand fleuve qui est navigable jusqu'au delà de la Petite-Rivière-de-l'Artibonite pour de petits bateaux à vapeur. Elle est arrosée par une foule de cours d'eau qui, débordant périodiquement, y déposent une grande quantité d'alluvions; si l'on considère la grande quantité de sables et de graviers que charrie l'Artibonite principalement, ainsi que la masse énorme de limon qu'elle dépose chaque année dans la saison pluvieuse, on peut dire que cette plaine a été gagnée sur la mer, et d'ailleurs

on voit que le littoral avance peu à peu aux dépens des eaux du golfe, en formant de vastes marécages. Cette plaine se montre particulièrement favorable à la culture du riz, du café et du coton; on y élève aussi des bœufs et des chevaux estimés.

Au S. de la plaine de l'Artibonite et toujours sur le versant du golfe de la Gonave, on remarque la plaine du *Cul-de-Sac*, bornée au N. par les monts Terrible et Pensez-y-Bien, à l'O. par la baie du Port-au-Prince, au S. par les contreforts de de la Selle, et à l'E. par la région des Étangs; elle offre de l'E. à l'O. une longueur de 32 kil. sur une largeur moyenne de 15. Elle est traversée par deux rivières, le Boucan-Brou et la Grande-Rivière, qui sont loin de suffire à l'arroser, car elle est naturellement aride. Sous les Français, on avait établi un système de canaux qui y entretenaient la plus grande fertilité (1730); avant la Révolution de 1789, la plaine fournissait chaque année près de 50.000.000 de livres de sucre. Après le départ des Français, cette production tombe en décadence à cause du manque d'eau, le Président Geffrard fait rétablir le bassin de distribution d'eau construit sous les Français; mais ce bassin fut détruit peu après et il ne fonctionne plus; aussi, la plupart des plantations sont-elles en ruines. Cependant telle qu'elle est actuellement, cette plaine est l'un des greniers de la capitale et il suf-

firait d'un peu d'eau pour lui redonner son ancienne fertilité. Tout récemment, on a proposé d'y établir un chemin de fer allant jusqu'au lac Assuei, mais on n'a pas encore donné suite à ce projet.

De l'autre côté de la Région des Étangs, sur le territoire dominicain, s'étend la plaine de *Neïba*; elle est comprise entre la sierra de *Neïba* et le *Bahoruco* d'une part; d'autre part entre le lac *Enriquillo* et la *Yaqui-du-Sud*; elle a une surface de 1.000 kil. carrés. On y élève beaucoup d'ânes et de mulets; on y remarque une espèce d'abeilles de Castille qui produit de la cire blanche. Cette plaine fait un commerce actif avec les villes de la République d'Haïti. Depuis la rive gauche du *Yaqui-du-Sud* jusqu'au fond de la baie d'*Ocoa* on remarque la vaste plaine d'*Azua*, comprise entre la mer et diverses ramifications de la *Hilera central*; elle est arrosée par de nombreuses rivières (*Tabara*, *Jura*, *Via*, etc.) et est d'une fertilité étonnante. La superficie de cette plaine, que l'on confond souvent avec celle de *Neïba*, est d'environ 1.500 kil. carrés. On y cultive avec succès la canne à sucre; mais les habitants s'y adonnent principalement à l'élevage des bestiaux; on y remarque beaucoup de taureaux, de chevaux, d'ânes et de mulets.

A l'E. de la plaine d'*Azua* s'étend la magnifique vallée de *Bani*, resserrée entre la mer et les contreforts méridionaux de la *Hilera central*; elle est arrosée par le cours inférieur de l'*Ocoa* et par

de nombreux cours d'eau. Elle offre de gros pâturages où paissent des troupeaux de gros et de menu bétail. Après cette vallée, on rencontre une autre plaine, mais beaucoup plus considérable que les précédentes, qui s'étend depuis les contreforts du Monte-Tina jusqu'au cap Engaño, sur une longueur de 200 kil. et sur une largeur moyenne de 50. C'est une succession de savanes presque complètement planes, où viennent mourir les dernières croupes de la Cordillère centrale ; la surface totale de ces savanes dépasse 10.000 kil. carrés, c'est-à-dire un huitième de la superficie de l'île d'Haïti.

Dans sa première partie, jusqu'à la rivière Ozama, elle prend le nom de plaine de *Santo-Domingo*. Cette première partie est traversée par de nombreux cours d'eau, tels que le Nigua, le Jaina, l'Ozama, etc. ; tous ces cours d'eau y entretiennent la plus grande fécondité. Malheureusement, durant l'hivernage, elle est visitée par de violents ouragans. On y cultive le café, le coton, le tabac, l'indigo et surtout la canne à sucre.

La seconde partie est encore plus considérable ; elle s'étend depuis l'Ozama jusqu'au cap Engaño ; de grandes rivières, qui descendent de la chaîne de los Muertos, l'arrosent dans tout leur trajet et y développent une végétation luxuriante, les pluies y sont fréquentes et, dans toute son étendue, elle est parcourue par les vents alizés. Cette partie s'appelle los *Llanos* (les Plaines) ; les habitants y

élèvent le gros bétail et fabriquent beaucoup de beurre et de fromage.

Au N. de la chaîne de Muertos, entre cette chaîne et la baie de Samana, s'étend la belle plaine de *Sabana-la-Mar*, longue de 40 kil. et large de 15 ; elle est baignée par de nombreux cours d'eau et est très fertile.

A part ces grandes plaines que nous venons de décrire, il y en a d'autres qui sont beaucoup moins spacieuses et qui sont resserrées, soit entre les montagnes et la mer, soit entre plusieurs chaînes de montagnes de l'intérieur ; les plus importantes se trouvent dans la partie de l'O.


Près de la plaine du Cul-de-Sac s'étend la plaine l'*Archaie*, comprise entre le mont Terrible et la baie de Port au-Prince : elle a 20 kil. de l'E. à l'O. sur 6 ou 7 de largeur, ce qui lui donne une superficie d'environ 300 kil. carrés. La fertilité de cette plaine l'a fait surnommer « le grenier de Port-au-Prince » ; plusieurs fois par semaine une foule d'embarcations en partent pour se diriger vers la capitale et y apporter des vivres alimentaires de toutes sortes. Elle est aussi très productive en café et en canne à sucre.

En face de la plaine de l'Archaie, de l'autre côté de la baie de Port-au-Prince, on remarque la plaine de *Léogane* qui offre 28 kil. de l'O. à l'E. sur 10 de largeur moyenne ; elle est bien arrosée et produit beaucoup de canne à sucre dont les ha-

bitants tirent une grande quantité de sirop et de tafia, elle est aussi très riche en café.

Sur le versant de la mer des Antilles, on voit une autre petite plaine, celle des *Cayes*, limitée au S. par la baie du même nom et au N. par les contreforts de la chaîne de la Hotte. Elle a une longueur moyenne de 25 kil. environ sur une largeur un peu moindre ; sa superficie est d'environ 350 kil. carrés. Elle est très bien arrosée et produit surtout la canne à sucre ; malheureusement ses plus riches plantations sont trop souvent ravagées par les inondations des cours d'eau qui la traversent.

Dans les montagnes de l'intérieur de l'île, on remarque la belle vallée *Constanza*, comprise entre les contreforts méridionaux du Massif central ; elle est située à une altitude considérable (1.150 m.) et elle occupe l'espace d'angle formé par le Cibao et par la Hilera central qui se soudent l'un à l'autre au mont Banilejo ; elle jouit d'un climat très salubre, mais il y fait très froid. Elle renferme des mines d'or et possède de riches pâturages.



CHAPITRE IV

Les Eaux.

I. — Les Fleuves.

DOUZIÈME LEÇON

C'est du Massif central, c'est-à-dire de la chaîne du Cibao que rayonnent les principaux fleuves de l'île : ces cours d'eau, avec leurs affluents, s'étendent dans tous les sens en formant une sorte d'immense éventail. Haïti est symétriquement partagée en quatre grands bassins dans les fleuves coulent dans la direction des quatre points cardinaux, ce sont : le *Grand-Yaqui*, dont le bassin est incliné vers le N. ; l'*Artibonite*, vers l'O. ; le *Yaqui-du-Sud*, vers le S. ; le *Yuna*, vers l'E. De ces quatre grands fleuves, trois prennent leurs sources dans les environs du Pico-del-Yaqui : ce sont le Grand-Yaqui, l'Artibonite et le Yaqui-du-Sud ; quant au Yuna, il sort d'un prolongement du Cibao. Les quatre cours d'eau dont nous venons de parler sont les seuls qui méritent le nom de fleuves, non seulement à cause de leur volume d'eau, mais aussi parce qu'ils prennent naissance au centre même de l'île et que, par suite, leurs vallées ont

une importance que n'ont pas celles des autres rivières d'Haïti. Depuis le cap à Foux-du-Nord, situé à l'O. du département du Nord-Ouest (République d'Haïti), jusqu'au cap Engaño, point le plus oriental de la Dominicanie, l'île d'Haïti est parcourue par une succession de grandes chaînes de montagnes qui la divisent en deux grands versants. Cette ligne de partage des eaux, qui a plus de 930 kil. de longueur, comprend la chaîne *Saint-Nicolas*, les montagnes de *Marmelade*, celles de la *Grande-Rivière-du-Nord*, le mont *Bayaha*, le *Cibao*, la *Hilera central* et la chaîne de los *Muertos*.

Le premier des deux grands versants d'Haïti est incliné vers l'Océan Atlantique. L'autre est partagé en deux parties par les différentes chaînes de montagnes qui parcourent la presqu'île du Sud : la première partie est inclinée vers le golfe de la Gonave, l'autre partie vers la mer des Antilles. Le versant de l'Océan Atlantique est le moins considérable. Chacun de ces deux grands versants se divise en deux bassins principaux, les bassins de la Yuna et du Grand-Yaqui, pour le versant de l'Océan Atlantique ; les bassins de l'Artibonite et du Yaqui-du-Sud pour le versant de la mer des Antilles. A part ces grands bassins, il existe beaucoup d'autres bassins de moindre importance, où coulent les petits fleuves côtiers. Enfin, outre ces versants, il existe un petit versant intérieur, c'est-à-dire qui ne communique pas

avec la mer : les cours d'eau qui y coulent vont tomber dans les lacs Assuei et Enriquillo.

Nous étudierons d'abord le versant de l'Océan Atlantique, puis le double versant de la mer des Antilles, enfin le versant des Étangs.

I. — Versant de l'Océan Atlantique.

1° La première partie de ce versant est limitée : au S., par la chaîne de Los-Muertos et la Hilera central; à l'O., par les hauteurs qui rattachent le Massif central à la chaîne de Monte-Cristi; au N., par un prolongement de cette dernière chaîne qu'on appelle la sierra de Macoris. La plupart des cours d'eau qui coulent dans cette partie du versant de l'Atlantique tombent dans la baie de Samana.

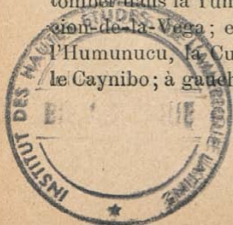
Du cap Engaño jusqu'à la Yuna, on ne peut citer que de petits fleuves côtiers sans importances; telles sont: les rivières de *Macao* et de *Mainon* qui se jettent dans le détroit de Mona, celles de *Guanabo* et de *San-Lorenzo* qui tombent dans la partie méridionale de la baie de Samana, cette dernière non loin du port de Sabana-la-Mar; enfin, celles de *Jabon* et de *Naranjo*: tous ces cours d'eau descendent de la chaîne de Los-Muertos.

La **Yuna** est de beaucoup le plus considérable

de ces cours d'eau : ce n'est pas le plus long fleuve de l'île, mais c'est l'un des plus abondants. Ce fleuve est d'un prolongement du Cibao appelé loma del Valle, il se dirige d'abord du N. au S., en arrosant la ville de Cotui, puis, grossi par le Camée, rivière navigable qui arrive du N.-O. au S.-E. avec un volume d'eau égal au sien, il tourne vers l'E. et garde cette direction jusqu'à la mer, où il se jette après un cours de 200 kil. dont près de la moitié sont accessibles à la navigation : il forme à son embouchure un delta dont les branches principales sont : la *Boca-Grande* et la *Boca-Chiquita* qui embrassent l'île de la Mata, et le caño del *Gran-Estero* qui se jette dans la baie Écossaise. Les eaux de la Yuna fertilisent la vaste plaine de la Vega-Real. Les principaux affluents du Yuna sont :

A droite : le Yabaco; le *Vuelto* grossi du *Mainon*; le *Merigal*; le *Maguaca*; le *Chaquey*; le *Sevijo* ou *Cevico*; le rio *Poyabo*, grossi à gauche du *Naranjo*, à droite du *Pequeño*; le *Simon*.

A gauche : le rio del *Bonao*; le *Monte-Pedro*; le Camée, 100 kil., dont 30 navigables; cette rivière, sortie du Cibao, décrit une vaste courbe dont la convexité est tournée vers le N., et, avant de tomber dans la Yuna, traverse la ville de *Concepcion-de-la-Vega*; elle reçoit elle-même : à droite, l'*Humunucu*, la *Cuaya*, le *Rio-Piedras*, la *Bonita*, le *Caynibo*; à gauche, le *Moca*, grossi du *Lisey* et



du rio Verde à droite, du Casique et du Quamacano à gauche ; le rio Palmas, la Nona qui passe à San-Francisco-de-Macoris et qui est grossie du Guice, le Guacamayo. La Yuna reçoit ensuite la *Guaba* grossie du Bija, la *Nigua*, la *Yuca*, le *Rio-Saivas*, le *Calamei*, le *Martin*, le *Jiguero*, le *Miguel* et l'*Areno*.

2° La seconde partie du versant de l'Océan Atlantique comprend les divers bassins qui sont situés entre la presqu'île de Samana et le cap Saint-Nicolas.

Les premiers cours d'eau que l'on remarque après le Yuna sont peu importants, parce que les montagnes qui suivent le littoral sont rapprochées de l'Océan. Ce sont : le rio *Nagua*, le rio *Boba* et le rio *Salado* qui tombent dans la baie Écos-saise ; le *Limon* et le *San-Juan*, qui tombent dans la baie de Balsamo ; le *Yasica*, qui sort des montagnes de Monte-Cristi, et qui est grossi, à droite, de l'*Hamao* et de la *Venusa*, à gauche, de la *Jugua*. Le *Bajabonico*, ou *Isabela*, qui est plus important : cette rivière sort du Monte-Chicharron à 25 kil. O. de Puerto-Plata et coule du S.-E. au N.-O. en offrant un cours de 70 kil. ; elle reçoit, à droite, l'*Obispo*, à gauche, le rio *Lavas* et le *Cardovin*.

Le **Grand-Yaqui** ou *Yaqui-du-Nord* est le fleuve le plus considérable de la Dominicanie ; il n'a de supérieur dans toute l'île que l'*Artibonite*.

Il sort des flancs septentrionaux du Massif central, au Pico-del-Yaqui. Il se dirige d'abord de l'O. à l'E., comme pour aller se jeter dans la Yuna, mais il est arrêté par la chaîne de montagnes qui sépare les deux bassins et va dans la direction du S. au N. Arrivé à Santiago, il rencontre la chaîne de Monte-Cristi qui l'oblige à tourner vers l'O. et il garde cette direction jusqu'à son embouchure en coulant constamment au pied de la chaîne. Il arrose la grande plaine de Santiago, en passant à Jarabacoa, Santiago-de-los-Cabelleros, Ponton, jusqu'où peuvent remonter les petites embarcations, España, Guayacano, San-Lorenzo-de-Guayabin, et il tombe dans la baie de Mancenille en formant un delta ; autrefois, il allait se jeter dans la baie de Monte-Cristi par une branche appelée aujourd'hui *Torrente-Viejo*. Son cours est d'environ 295 kil., les bateaux peuvent y naviguer jusqu'à près de 100 kil. dans l'intérieur des terres. Le delta du Grand-Yaqui est très marécageux ; à l'époque des grands crues, le fleuve inonde de ses eaux toute la presque île de Manzanillo ; dans ses dernières années, des travaux assez considérables de canalisation ont été entrepris pour régulariser le cours du fleuve et pour permettre aux bateaux de circuler plus facilement. Le Grand-Yaqui reçoit :

A droite : le *Jimenoa* (80 kil.), grossi du *Baguati*, qui tombe dans le fleuve près de Jarabacoa ;

l'*Anibaje* et le *Curabo*, qui tombent dans le Yaqui près de Santiago; le *Jacaque*, le *Quiragua*, le *Baranco*, etc. Tous ces affluents sont peu considérables, car la rive droite du Yaqui se trouve très près des montagnes que le fleuve côtoie constamment.

A gauche : la vallée offre plus d'étendue. Le Yaqui reçoit le *Nicaragua* grossi de la Yaqua; le rio *Cibao* ou Bao; le rio Amina qui sort du Massif central et arrose San-Jose-de-las-Matas, il coule dans un lit encaissé, il est lui-même grossi à gauche par le Guanajuma, le Mao, le Gurabo et le rio Caña; le *Guayabin*, qui après s'être grossi de l'Animijo tombe dans le fleuve près de San-Lorenzo; le *Maguaca*, grossi à gauche du Chacui, et du Macabon qui reçoit lui-même le Jacuba.

A partir du bassin du Grand-Yaqui, les montagnes se rapprochent de plus en plus de la mer en se dirigeant du S.-E. vers le N.-O., de sorte que les bassins que l'on rencontre diminuent d'importance au fur et à mesure que l'on s'avance vers le cap Saint-Nicolas.

Cette dernière partie du versant de l'Océan Atlantique appartient à la République d'Haïti. Entre la Dominique et Haïti, coule la rivière du *Massacre* : elle tire son nom des luttes sanglantes que les Espagnols et les Français se sont livrées sur ses bords, elle a toujours servi de limite naturelle aux deux parties de l'île depuis sa source jusqu'à

son embouchure. Elle sort du mont Bayaha, passe entre la ville haïtienne de Ouanaminthe et la ville dominicaine de Laxavon ou Dajabon et tombe dans la baie de Mancenille après un cours de 100 kil. dont 20 à peu près sont navigables pour de petites embarcations. Sous les Indiens elle s'appelait *Guatapana* ; elle est grossie principalement de la *Matrie* qui s'y jette à 6 kil. environ de son embouchure. Parmi les cours d'eau qui coulent sur le territoire haïtien et qui se jettent dans l'Océan Atlantique, on peut citer :

La rivière de *Jaquez*y ou du Trou, qui sort du Piton-des-Flambeaux et tombe dans la même baie après avoir arrosé le Trou : c'est une rivière encaissée qui, lors de la saison des pluies, devient dangereuse par ses inondations ;

La rivière du *Terrier-Rouge* ou *Matrie*, qui tombe dans la baie de Caracol ;

La *Grande-Rivière-du-Nord* (anciennement *Guaraouaï*) qui prend sa source dans la commune de Vallière, au morne des Ténèbres, et se jette dans la mer entre la baie de Caracol et celle du Cap, après avoir décrit une vaste courbe de 160 kil. de trajet ; elle est formée par deux branches, la rivière à Ténèbres et celle du Boucan-Neuf. Elle arrose Vallière, Sainte-Rose et Limonade ; elle inonde souvent sa vallée, et même en 1684 elle se divise en quatre branches qui noyèrent une grande partie de la paroisse de Limo-

nade. Ce sont ses débordements et ses alluvions qui ont formé les magnifiques plaines de Quartier-Morin et de Limonade ;

La rivière du Haut-du-Cap qui sort des mornes de Dondon et tombe dans la baie du Cap après avoir arrosé le bourg de la Petite-Anse ; même pendant les plus fortes sécheresses, elle ne tarit jamais ;

La rivière *Salée* qui, lorsque les pluies sont abondantes, cesse d'être guéable ; plusieurs personnes y ont même perdu la vie ; en 1788 on y avait construit un pont dont les piles existent toujours ;

La rivière *Rouge* ou du *Limbé*, qui prend sa source dans les mornes de Marmelade et va tomber dans la mer après avoir parcouru environ 60 kil., elle est navigable dans la partie inférieure de son cours et, pendant la saison des pluies, elle est redoutable par ses débordements qui vont ravager quelquefois les plantations de la plaine du Limbé ; mais par contre son lit n'est jamais à sec ;

La rivière de *Port-Margot*, qui tarit lors des grandes sécheresses, mais qui déborde fréquemment pendant la saison des pluies ;

Le fleuve des *Trois-Rivières*, qui est le plus étendu et le plus puissant de ces cours d'eau après la Grande-Rivière. Il sort du mont Laport, entre Marmelade et Plaisance ; il tire son nom de

ce qu'il est formé par trois branches : la rivière *La-Trouble*, la rivière de la *Graise* et la *Grande-Rivière*, ces trois cours d'eau se réunissent et le fleuve prend alors le nom de fleuve des Trois-Rivières. Il coule du N.-E. au S.-E., puis au Gros-Morne il tourne brusquement vers le N. Il arrose Plaisance, Gros-Morne et se décharge dans le canal de la Tortue, près de Port-de-Paix : son cours est de 140 kil.

Après les Trois-Rivières, on ne rencontre plus que de petits cours d'eau sans importance, tels que la rivière *Moustique*, celle de *Jean-Rabel* et celle des *Côtes-de-Fer*.

TREIZIÈME LEÇON

II. — Versant de la Mer des Antilles.

On peut diviser ce versant en deux grandes parties :

- I. Versant du golfe de la Gonave ;
- II. Versant de la mer des Antilles.

I. — VERSANT DU GOLFE DE LA GONAVE

Ce versant est limité au N. par la chaîne Saint-Nicolas et par les crêtes qui s'étendent entre cette chaîne et le Cibao, à l'E. par les hauteurs qui séparent le bassin de l'Artibonite de celui du

Yaqui-du-Sud, au S. par les chaînes de la Selle, de la Hotte et des monts Cartaches.

Jusqu'à l'Artibonite on ne rencontre que des cours d'eau sans importance. Ce sont : la rivière de *Henne*, qui tombe dans la baie de Henne et qui tarit assez fréquemment ; la rivière de Port-à-Piment, ravine encaissée qui disparaît brusquement non loin de la mer ; la rivière des *Gonaïves*, formée par la Grande et la Petite-Rivière-des-Gonaïves ; c'est plutôt un torrent capricieux dont le lit est complètement à sec durant la sécheresse ; les habitants l'ont surnommée *La-Quinte*. Le plus important de tous ces fleuves côtiers est l'*Estère*, qui descend des mornes du Grand-Cahos et qui finit par un delta marécageux ; le Grand-Bras se jette dans la baie à Tortue et le Petit-Bras dans celle de Grande-Rivière ; dans la saison des pluies, il inonde une grande étendue de terrain, son cours est de 75 kil. L'*Estère* est grossi d'un nombre assez considérable d'affluents ; les plus remarquables sont : le *Cabeuil*, qui sort des Cahos ; la rivière de la *Coupe-à-l'Inde*, qui sort des montagnes du même nom et qui passe non loin de Des-salines ; ces cours d'eau se jettent dans l'*Estère*, sur sa rive droite. Grossi par ce grand nombre d'affluents, l'*Estère* offre parfois des profondeurs de 4 à 5 m. ; on y a commencé pendant ces dernières années des travaux d'endiguement.

L'Artibonite (anciennement *Hatiboniko*) est

le fleuve le plus considérable de l'île d'Haïti. Son bassin est borné : à l'O. par les Montagnes-Noires, au N. par celles de Marmelade, de la Grande-Rivière et de Vallière, à l'E. par les hauteurs qui séparent son bassin de celui du Yaqui-du-Sud, au S. par la sierra de Neïba, les monts des Grands-Bois, le Pensez-y-Bien, le mont Terrible et la chaîne des Matheux.

L'Artibonite prend sa source sur le territoire dominicain, dans la chaîne du Cibao; elle sort du pic Nalga-de-Maco, à 50 kil. N.-O. environ du Pico-del-Yaqui, et elle coule dans la direction de l'E. à l'O., en prenant le nom de rivière de *Joca*; un peu avant Banica, elle rencontre le *Libon* et, à partir de cette jonction jusqu'à la mer, elle garde le nom de l'Artibonite. Au fort Biassou, en face de Banica, elle entre sur le territoire haïtien; elle arrose la vallée de Banica et, grossie par deux grands affluents, le Guayamuco, à droite, et le rio Caña, à gauche, elle vient se heurter contre les dernières croupes des monts Cahos; elle les contourne en descendant vers le S.-O. jusqu'à Mirebalais; arrivée là, c'est-à-dire à 180 kil. de son embouchure, elle perce la montagne et s'ouvre un étroit passage entre le Morne-au-Diable et le mont Gary, puis elle remonte vers le N.-O. en côtoyant le versant occidental des Cahos; près de la Petite-Rivière-de-l'Artibonite, elle entre dans une vaste plaine et va enfin se jeter dans la mer à la Grande-

Saline, par un large estuaire. Son parcours est de 320 kil. environ.

L'Artibonite est navigable sur une grande partie de son cours; même pendant les fortes sécheresses elle offre une certaine profondeur; durant la saison des pluies, elle roule un volume d'eau énorme et parfois elle déborde et s'étend dans la plaine qu'elle fertilise par la vase qu'elle y dépose: on l'a souvent appelée le *Nil haïtien*. Les débordements périodiques du fleuve et le déplacement incessant de ses bancs de sable y rendent la navigation assez difficile; toutefois une compagnie étrangère de navigation s'est formée en 1877 à la Grande-Saline pour l'exploitation des magnifiques forêts qui abondent dans tout le bassin de l'Artibonite. En 1878 le gouvernement y a fait construire un pont en fer de 100 m. de long, c'est le fameux *pont Sondée*.

L'Artibonite reçoit :

A droite : la rivière de *Banica*, l'*Ibara*, le *Diondes*, qui sont peu importants; le **Guayamuco** (ou *Aguamucho*), le plus abondant des affluents de l'Artibonite, cette rivière sort des montagnes de *Dondon* et passe à *Saint-Michel-de l'Atalaye* et à *Hinche*; elle est grossie, à gauche : du *Bouyaha* ou rivière de la *Perle*, qui passe à *Dondon* et à *Saint-Raphaël*; à droite : de l'*Acama*, du *Soco*, du *Frio*, du *Maisal* et du *Naranjo*.

L'Artibonite reçoit ensuite le rio *Jaïti* ou *Todo-*

el-Mondo, qui passe à Tomonde ; la rivière du *Boucan-Quarré*, qui sort des Cahos et se jette dans le fleuve en amont de Mirebalais, la rivière des *Capucins*, qui descend également de la chaîne des Cahos.

A gauche : le rio *Cañas*, qui sort de la sierra de Neïba et qui reçoit, à droite, le Calabazo et le Hobbo ; à gauche, le Seïbo, le Macasia, le Peder-nales et la Versa ; la rivière de *Las-Caobas* qui traverse la commune du même nom, la rivière du *Fer-à-Cheval* qui se réunit à l'Artibonite près de Mirebalais et qui reçoit, à droite, la rivière des Indiens, à gauche, la Gascogne, passant près de Grands-Bois. A Mirebalais se jette une autre rivière appelée *La-Tombe*. Enfin l'Artibonite reçoit la rivière des *Bois* dont le confluent est aux Verrettes.

Après l'Artibonite, le golfe de la Gonave ne reçoit plus de fleuves à proprement parler ; les montagnes bordant le littoral à une assez faible distance de la mer, les cours d'eau qui en descendent ont pour la plupart un parcours très restreint.

Près de l'embouchure de l'Artibonite se jette la rivière **Salée** qui doit son nom à la saveur de ses eaux ; en effet, elle offre l'apparence d'un bras de mer que la marée envahit régulièrement ; elle semble avoir été un ancien lit de l'Artibonite. L'estuaire de ce cours d'eau est renommé dans toute la République pour l'excellence de ses huitres.

La baie de Saint-Marc reçoit la ravine des *Guêpes* et la *Grande-Rivière-de-Saint-Marc*, qui sort de la chaîne de Matheux (Gros-Piton). Du versant méridional de la chaîne des Matheux tombent : la ravine des *Roseaux*, la rivière *La-Croix*, la rivière de *Montrouis*. Puis la baie de Port-au-Prince reçoit une succession de torrents qui fertilisent la plaine de l'Arcahaie et dont les principaux sont la ravine des *Vases*, la ravine *Blanche*, celles de *Coujol*, de *Torcel*, des *Bretelles*, etc. Sur le côté oriental de cette baie, on trouve une plaine assez vaste, celle du *Cul-de-Sac* : les montagnes s'écartent du rivage et donnent naissance à des cours d'eau assez considérables ; tels sont : la *Rivière-Blanche*, dont la source est au pied du morne *La-Selle* et qui, arrivée au *Trou-Caïman*, prend le nom de *Boucan-Brou* ; elle se jetait autrefois dans la mer en formant une embouchure marécageuse ; aujourd'hui elle disparaît près de l'habitation de *Gorman* ; la *Grande-Rivière-du-Cul-de-Sac*, qui prend sa source non loin de celle de la *Grande-Rivière-de-Léogane* et qui court en forme de demi-cercle parallèlement au trajet du *Boucan-Brou*. Ces deux rivières débordent fréquemment durant la saison des grandes pluies. Port-au-Prince est arrosé par une petite rivière qui sort des hauteurs de *Pétionville* et qu'on appelle le *Bois-Chêne* ; c'est un torrent de 6 kil. de long qui est presque à sec pendant la sécheresse,

mais qui devient redoutable par ses débordements.

Dans la presque île du Sud, on rencontre successivement : la rivière *Froide*, qui tombe dans la mer près de la pointe du Lamentin, après un parcours de 40 kil. environ ; la rivière à Bateaux, la *Grande-Rivière-de-Léogane* ou de Momanco, qui s'appelait autrefois, sous les Indiens, Guajara ou Yuna et qui est grossie de la rivière des *Orangers* ou *Rouillonne*, elle a changé plusieurs fois de lit et, dans la période des grandes crues, elle inonde une grande étendue de terrain. Depuis 1888, un pont métallique est en construction non loin de son embouchure ; la rivière des *Citronniers*, *l'Estère*, la rivière *Courte-Oreille* ; la rivière de *Provence* ou *Grande-Ravine*, qui arrose la commune de Grand-Goave ; la ravine à *Caïman* ou rivière de Petit-Goave ; la rivière à *Barret*, qui tombe dans le canal de la Gonave près de Petit-Goave ; la rivière du *Rochelois*, qui arrose Petite-Rivière-de-Nippes ; la rivière *Fride*, torrent impétueux de 20 kil. de trajet et qui forme une belle cascade appelée *Saut-du-Baril* ; la *Grande-Rivière-de-Nippes*, formée par la réunion de la rivière des *Pins*, de la rivière d'*Ange*, et de la rivière *Serpente* ou des *Cocotiers* ; ces trois cours d'eau se rencontrent près de l'Azile, à un endroit appelé le *Fourk*. La Grande-Rivière est poissonneuse ; elle est terrible par ses débordements ; en temps moyen, elle présente une largeur de 50 mètres à

son embouchure ; l'*Acul-des-Savanes* qui se jette à l'Anse-à-Veau, la *Grande-Rivière-des-Baradères* qui tombe dans la baie du même nom, la rivière *Salée* qui n'a que 4 kil. de longueur, mais que les embarcations peuvent remonter jusqu'à sa naissance ; la rivière des *Roseaux*, dont le cours est de 60 kil. et qui est sujette à de fréquents débordements ; la *Voldroque*, belle rivière qui sort de la Hotte et qui a un cours de 48 kil. ; la *Guinaudée*, qui coule sur un terrain de sable mouvant ; enfin la **Grande-Rivière-de-Grande-Anse**, qui est le plus important cours d'eau de la presqu'île. Elle prend sa source dans les mornes de la Cahouanne, se grossit d'une infinité de petits affluents tels que la rivière Froide et la rivière à Mahot, décrit au pied des monts Cartaches une vaste courbe et va tomber dans la baie de Jérémie après un parcours sinueux de près de 120 kil. ; elle est très profonde et les embarcations peuvent la remonter sur un trajet de 20 kil.

II. — VERSANT DE LA MER DES ANTILLES

Jusqu'au bassin du Yaqui-du-Sud, ce versant ne présente que des cours d'eau peu considérables.

Dans la partie occidentale de la presqu'île du Sud, on peut citer la rivière de *Dame-Marie*,

qui descend des monts Cartaches et qui tombe dans la mer au Trou-Rousselin après un cours de 20 kil.

Des chaînes de la Hotte et de la Selle tombent les rivières suivantes :

La rivière de *Tiburou*, qui se jette dans la baie du même nom ; la Cahouanne, qui arrose le bourg de Cahouanne ; les rivières des *Anglais* et des *Chardonnières*, qui baignent les communes du même nom ; la rivière à *Louis*, les rivières de *Port-à-Piment*, des *Coteaux* et de *Port-Salut* qui prennent chacune le nom de la ville qu'elle arrose ; la rivière des *Mornes*, grossie de la rivière de l'*Acul*, et la rivière de *Torbeck*, qui tombent dans la partie occidentale de la baie des Cayes ; la ravine du *Sud* et la rivière *Ilet*, dont les débordements ravagent fréquemment la plaine des Cayes ; la rivière de *Cavaillon*, qui passe à Cavaillon ; la rivière du *Fond-des-Nègres*, qui sort d'un étang de l'intérieur et qui se jette dans la mer sous le nom de rivière des *Côtes-de-Fer*, elle sépare le département du Sud de celui de l'Ouest ; la rivière de *Bainet* ou rivière Moreau, qui se décharge dans la baie du même nom ; la rivière de *Jacmel*, qui sort du Boucan-Tache, est grossie tout près de son embouchure par la *Gosseline* et la rivière de *Gauche*, et vient se jeter dans la baie de Jacmel ; la *Grande-Rivière-de-Fesle*, qui se jette dans la mer près de Marigot et qui est quelquefois dan-

gereuse par ses crues; la *Guillaumone*, la rivière *Salée*, le torrent de *Saltrou*, qui descendent des monts Mexique; la rivière *Pedernales*, qui sert de limite entre Haïti et la Dominique; elle disparaît plusieurs fois durant son trajet.

Le Bahoruco donne naissance au *Nayahuco* ou rio Cito et à la rivière de *Barahona* qui arrosent la partie orientale de la presqu'île.

Ensuite vient le YAQUI-DU-SUD ou rivière de NEÏBA, le plus grand cours d'eau du versant proprement dit de la mer des Antilles. Ce fleuve est formé de deux branches : la première s'échappe des flancs méridionaux du Pico-del-Yaqui et coule du N.-E. au S.-O., elle est connue sous le nom de *Petit-Yaqui*; l'autre prend naissance à l'O. du mont Entre-los-Rios et coule du N. au S. sous le nom de *Maguana*; elle est plus considérable que la première. Ces deux branches se réunissent au village de Bancos-Carozo. Le Yaqui descend vers le S., communique, près de Rincon-Nuevo, avec un des étangs de la plaine de Neïba qu'on appelle communément *Étang-Doux*, et va tomber dans la baie de Neïba après un cours de 250 kil.

Le Petit-Yaqui reçoit : à gauche, le *Puerto-Medio*, qui sort des montagnes de Constanza et qui, lui-même, est grossi du Hondo à droite, et du Guarico à gauche; le *Puerto-Medio* est plus considérable que le *Petit-Yaqui* lui-même et sort du monte Tina. La *Maguana* a pour principaux

affluents : à gauche le *Balabaco*, le *Limon*, le *Magollon* qui s'y jette près de San-Juan-de-la-Maguana, le *Jabano* et le *Mijo* ; à droite, le rio *Chico* ou rio de los Baos.

Après la jonction de ses deux branches le Yaqui-du-Sud reçoit : à gauche, le rio *Salado* et le rio *Viajama* ; à droite, le *Limba*, qui sort du Bahoruco et qui traverse l'étang Doux.

Au delà du bassin du Yaqui-du-Sud on ne rencontre plus que de petits fleuves côtiers. On remarque : d'abord le rio *Tabara* (37 kil.), grossi du Sajane, qui se jette dans la baie d'Ocoa ; le rio *Jura* (48 kil.) qui descend du monte Tina et dont l'embouchure est voisine de celle de la *Tabara* ; le rio *Bia* et le rio *Caracol* qui tombent dans le fond de la baie d'Ocoa, le premier non loin d'Azua. Puis viennent : la rivière d'Ocoa, dont la source est au monte Tina, le rio *Hundo*, la rivière de *Bani*, le *Nizao* qui descend de la Hilera central et qui se jette dans la mer près de la pointe de Nizao : il est grossi à gauche de la *Majorna* ; le rio *Najallo* ; la *Nigua*, qui passe à San-Cristobal ; la *Jaina*, dont la source est au mont Banilejo et dont l'embouchure est voisine de celle de l'Ozama. Ces rivières sont plutôt des torrents impétueux dont les vallées sont bordées par de hautes montagnes.

L'**Ozama** est le plus abondant de ces fleuves côtiers : cette rivière prend sa source dans la Hilera central et va tomber dans la mer en formant

un large estuaire sur lequel est bâtie la ville de Santo-Domingo. Elle est navigable sur une partie de son cours qui est d'environ 65 kil. ; elle présente à son embouchure un port profond de 8 m., mais elle forme une barre dangereuse occasionnée par les sables qu'elle charrie. Elle est grossie, à droite, du *Yoca*, de l'*Isabela* ; à gauche, du *Boya* et du *Yabacao*. Depuis quelques années, des remorqueurs à vapeur y circulent pour le transport du sucre et des autres denrées fournies par la vallée de l'Ozama.

A l'E. de l'Ozama se jettent : la rivière *Brujuelas*, grossie de la *Tosa* ; la rivière de *Macoris*, formée par la réunion de la rivière de *Los-Dos-Rios*, qui reçoit le rio *Abijas*, et de la *Magua*, qui reçoit le *Guamo* ; le rio *Soco*, qui passe à *Seïbo*, et qui reçoit, à droite, l'*Anama*, le *Magarin* et le *Cïbao*, le *Cumayasa* ; la rivière de la *Romana*, qui finit en face de l'île *Catalina* ; le *Quiabon* (70 kil.), qui descend de la chaîne de *Los Muertos* et qui reçoit à gauche le *Sarrate* ; la *Yuma* ou *Duey*, qui passe à *Salvalcon-de-Higuey* où il se grossit du *Quimbon* et qui va se jeter dans la baie *Higuey* ; enfin le *Quibo*, qui tombe dans la mer du cap *Engaño*.

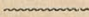


III. — Versant des lacs Assuei et Enriquillo.

Le versant des lacs n'a aucune communication avec la mer; les deux lacs Assuei et Enriquillo s'étalent dans la dépression qui sépare les deux systèmes orographiques de l'île d'Haïti, et de ces montagnes descendent de nombreux torrents qui les alimentent sans pourtant réussir à enlever à leurs eaux le goût salé qui les caractérise.

Le lac Assuei, qui appartient à la République d'Haïti, reçoit au S. la rivière *Creuse*, qui descend des monts Mexique et dont la source est à l'E. de celle de la rivière Blanche, la rivière du *Gallet*, qui sort du Fond Verrettes et qui passe à Fond-Parisien; enfin la rivière du Fond.

Le lac Enriquillo, qui s'étend sur le territoire dominicain, a pour tributaires : au N., la rivière *Boca-Cachon*, qui passe près de Cabeza-Cachon; la rivière *Descubierto*, qui se jette en face de l'île des Cabrits; la petite rivière *Casica*, qui passe non loin de Neïba; le rio *Gunado*, qui descend de la sierra de Neïba et qui, avant de se jeter dans le lac, forme la lagune de Las-Marias; au S., le lac Enriquillo reçoit le rio *Berbiso* et le rio de *Las-Damas* qui descendent du Batoruco, et le rio *Blanco* qui sort des monts Mexique.



Les Eaux (*suite*).

II. — Lacs et Étangs.

QUATORZIÈME LEÇON

Haïti renferme à l'intérieur peu de lacs importants. Les deux seules nappes d'eau qui méritent le nom de lacs sont ces deux étangs dont nous avons eu déjà si souvent l'occasion de parler. Comme nous le savons, ces deux lacs s'étendent dans une dépression de terrain qui sépare les deux systèmes orographiques de l'île. Ils offrent cette particularité qu'au fur et à mesure que l'on se rapproche de la baie de Neïba, leurs eaux acquièrent un goût salé de plus en plus prononcé : cela tient à ce que ces deux étangs occupent une grande partie de l'emplacement du détroit qui séparait autrefois le Bahoruco de la sierra de Neïba et que, à l'E. du lac Enriquillo, on remarque d'immenses gisements de sel marin fossile : on peut supposer que le sol sur lequel reposent ces deux masses d'eau est tout imprégné de sel, mais que la partie orientale de la région en est plus abondamment pourvue ; selon quelques-uns même il se pourrait qu'elles communiquassent avec la mer par des canaux souterrains.

Le lac **Assuei** est le plus occidental de ces deux lacs : il est situé au N.-O. du lac Enriquillo dont il n'est séparé que par la petite plaine de Jimany ou des Verrettes ; il est aussi le plus septentrional des lacs de cette région. Il se trouve en grande partie sur le territoire haïtien et il est à peine à 60 m. du niveau de la mer dont il est séparé par une distance de 40 kil. On l'appelle aussi étang *Saumache* ou Saumâtre, à cause de la saveur particulière de ses eaux. Il présente une longueur de 28 kil. sur une largeur qui varie depuis 6 kil. jusqu'à 12, et offre une superficie de 136 kil. carrés ; il est, comme la mer, sujet à un flux et à un reflux périodiques. La situation géographique de ce lac, sur les confins d'Haïti et de la Dominique, permet d'espérer que, lorsque les ressources naturelles de ces deux Républiques se seront développées, il pourra acquérir une importance commerciale considérable. Déjà, autrefois, on avait proposé de creuser un canal de navigation à travers la plaine du Cul-de-Sac pour le relier à la baie de Port-au-Prince, mais ce projet, qui aurait décuplé la production de sucre de la plaine, a été malheureusement abandonné. Tout récemment, on a aussi résolu de construire un chemin de fer entre la capitale et le lac Assuei qui constitue un chemin naturel tout désigné pour le transport des denrées d'une partie de l'île dans l'autre ; ce dessein n'a pas encore été mis à exécution.

Le lac **Enriquillo** est à 5 kil. S.-E. du lac Assuei; il est plus vaste que ce dernier : il s'étend sur une longueur de 55 kil. de l'O. à l'E. et sur une largeur moyenne de 12 kil., il offre environ 100 kil. pour tour, et une superficie de 423 kil. carrés. Il est situé sur le territoire dominicain à 28 kil. de la baie de Neïba. Le lac tire son nom de cette circonstance que c'est dans ses environs que le cacique Henri se réfugia et lutta contre les Espagnols avec les derniers restes des Indiens; on l'appelle aussi lac de *Xaragua*. Il présente tout à fait l'aspect d'une mer intérieure, sa profondeur permettrait aux plus gros vaisseaux d'y naviguer en toute sécurité; l'eau de ce lac est excessivement salée et amère, ce qui lui a valu le surnom d'*Étang Salé* : elle est limpide, mais elle exhale une odeur nauséabonde. De même que le lac Assuei, le lac Enriquillo a comme la mer flux et reflux. Au milieu s'étend l'île des *Cabrits*, longue de 8 kil. et large de 4; elle renferme plusieurs sources d'eau potable et est peuplée de troupeaux de cabris sauvages.

Le lac Enriquillo pourrait avoir une grande importance comme moyen de transport pour les denrées de la plaine de Neïba, et surtout pour les bois précieux qui abondent au N. et au S. du lac, malheureusement la navigation pour les bateaux à voile y est souvent dangereuse; en effet, de même que le lac Assuei, il est encaissé entre deux chaînes

de hautes montagnes parallèles entre elles et qui forment une sorte de couloir où règne un perpétuel courant d'air ; aussi étant donnée la direction de ces lacs qui sont disposés de l'E. à l'O. dès que le vent de mer ou le vent de terre se mettent à souffler avec violence, toute la surface des lacs est-elle balayée par l'un ou l'autre de ces vents qui y soulèvent de véritables tempêtes. Cependant, comme on l'a souvent proposé, on pourrait y établir des bateaux à vapeur qui y navigueraient sans difficulté.

Au S. du lac Enriquillo s'étend une lagune appelée *Laguna Icotea* ou lac des Tortues : elle offre une longueur de 8 kil. sur une largeur moyenne de 2 kil. C'est plutôt une immense flaque d'eau sans communication avec l'étang Salé ; elle est presque à sec durant les fortes sécheresses, mais elle déborde durant la saison des pluies ; elle est peuplée de poissons et de tortues. A l'O. du même lac et dans la vallée de Neiba, on remarque la laguna de *Las-Marias* formée par le rio del Grenado et le lac *del Fondo* ou de San-Cristobal, qui est situé près de Rincon et qui communique avec le Yaqui-du-Sud ; on l'appelle aussi quelquefois l'étang *Doux*. A l'exception des nappes d'eau qu'on trouve dans la Région des Étangs, les lacs d'Haïti sont peu étendus et n'offrent aucune importance au point de vue commercial.

Sur le territoire de la République d'Haïti, on

rencontre plusieurs petits lacs qui occupent l'emplacement des cratères de plusieurs volcans, autrefois en activité, mais aujourd'hui éteints : principalement dans la presqu'île du Sud, on remarque le même phénomène que les géographes ont signalé dans le Massif central français (Monts d'Auvergne) ; on y trouve quelques lacs très profonds de forme circulaire, qui remplissent les cratères éteints de la chaîne de la Hotte et des montagnes de la Selle. Tels sont l'étang *Pernelé* au N. de Port-à-Piment, il est peuplé de poissons et fréquenté par des troupes innombrables d'oiseaux aquatiques ; l'étang *Lachaux* et l'étang *Douat*, au N. des Cayes ; l'étang *Duricie* ou *Durissy*, près de Petit-Goave : on y trouve beaucoup de tortues et de poissons ; la rivière de Bainet sort de cet étang qui mesure environ 6 kil. de circuit ; l'étang *Bossier*, au N. des Cayes-de-Jacmel, est fréquenté par de nombreuses troupes de poules d'eau et de canards sauvages, etc.

Le lac le plus considérable de la presqu'île du Sud est l'étang de **Miragoane**. Il offre une longueur de 12 kil. sur une largeur de 4 au plus, et un circuit de 28 kil. Il est situé à 13 m. au-dessus du niveau de la mer et à 6 kil. de la ville de Miragoane. Les eaux de ce lac s'écoulent dans la mer, au Carénage, en passant sous des rochers, et servent à l'alimentation des habitants.

L'étang de Miragoane pourrait avoir une grande

importance pour le transport des denrées de la région, si on le faisait communiquer avec la mer par un canal artificiel; il offre en général une grande profondeur (50 à 60 m. en moyenne). Il nourrit des caïmans, des tortues et une espèce de poissons appelés *pisquets*; ses bords sont couverts de joncs. On le traverse sur le fameux *Pont de Miragoane* qui forme la limite du département du Sud et du département de l'Ouest.

Entre l'Anse-à-Veau et Petit-Trou-de-Nippes, est situé un petit étang dont l'eau est saumâtre et qui est très poissonneux. A 36 kil. 1/2 d'Aquin se trouve un étang assez considérable, long de 4 kil. et large de 2; on l'appelle *Étang Salé*; il communique avec la mer par un canal assez profond.

Dans la vallée de la rivière de Bainet, on trouve un autre étang appelé le *Lagon* qui est alimenté par cette rivière et par de nombreuses sources souterraines. Dans les hauteurs de Marigot on remarque un petit lac appelé étang *Pouillet*, qui est situé sur un plateau et qui donne naissance à la rivière de Fesle.

Enfin, dans l'île à Vaches est un petit étang situé dans la partie occidentale de cette île et qui a 2 kil. de long sur 1/2 kil. de large. La Gonave possède également une lagune qu'on appelle *Grand-Lagon*.

La République dominicaine n'offre pas, non plus, de lacs bien remarquables. On peut cepen-

dant citer les trois lagunes de *Navarette*, dans le bassin du Yaqui-du-Sud, à l'O. du monte Tina ; — le lac *Ranchito*, dans le bassin de la Yuna, au S.-E. de la Vega ; — la *Laguna Jasica*, à l'E. de Puerto-Plata, près de l'embouchure de la Jasica ; — l'étang *Ori*, près de la baie de Balsamo, sur l'Océan Atlantique ; — le lac de *Silva*, à l'O. de Santo-Domingo ; — les lagunes de *San-Antonio-de-Guerra*, au N.-E. de la même ville ; — la *Laguna-Ramadera*, dans la région de Los-Llanos, à l'E. des lagunes de San-Antonio-de-Guerra ; — la *Laguna-Redonda*, près du cap San-Rafael, à l'entrée de la baie de Samana ; — la *Laguna-Cuerno*, près du cap Engaño, etc.

TROISIÈME PARTIE

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

~~~~~  
Géographie politique.  
—————

QUINZIÈME LEÇON

### CHAPITRE PREMIER

#### Frontières de la République d'Haïti et de la Dominicanie.

Nous avons déjà vu qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, les Français avaient fini par arracher aux Espagnols toute la partie occidentale de l'île d'Haïti et y avaient fondé des établissements très florissants; mais, bien qu'ils se fussent établis à l'île de la Tortue et dans le N.-O. de la Grande-Terre dès 1630, ce ne fut qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire au *traité de Ryswick* (1697) qu'ils parvinrent à faire reconnaître la nouvelle colonie. Depuis ce fameux traité, l'île se trouva donc partagée en deux

grandes parties : la Partie de l'Est ou Partie espagnole, et la Partie de l'Ouest ou *Saint-Dominique*, aux Français. Néanmoins, pendant près d'un siècle, les frontières de ces deux colonies restèrent indécises ; par suite des tiraillements perpétuels qui se produisaient entre les colons des deux pays, les autorités locales et les deux métropoles demeurèrent longtemps avant de procéder d'un commun accord à la délimitation définitive des frontières ; des contestations incessantes s'élevèrent surtout au sujet de la possession de la vallée moyenne de l'Artibonite et des riches régions arrosées par ses cours d'eau les plus importants.

Pour mettre fin à cette situation anormale et grosse de périls, le gouverneur français de Saint-Domingue, le comte d'Ennery, passa une convention à *Saint-Michel-de-l'Atalaye* avec le délégué espagnol don José Solano pour fixer les limites des deux possessions (29 février 1776) ; les clauses de cette convention furent ratifiées en Europe par le traité d'*Aranjuez* (3 juin 1777).

D'après ce traité, la ligne des frontières partait de la baie de *Mancenille*, remontait la rivière du *Massacre* depuis son embouchure jusqu'à sa source, suivait la crête des montagnes de *Vallière* et de la *Grande-Rivière-du-Nord* jusqu'au S. de *Dondon*, puis la crête des *Montagnes-Noires* et des *Cahos* et coupait l'Artibonite entre *Mire-*

*balais* et *Las-Caobas*, en laissant aux Espagnols la vallée du Guayamuco et toute la vallée moyenne de l'Artibonite ; ensuite, elle pénétrait dans la Région des Étangs, laissant à la partie française la portion occidentale du lac Assuei et descendait vers le S. jusqu'à la rivière des *Pedernales*, à l'embouchure de laquelle elle se terminait aux *Anses-à-Pitre*.

Plus tard, à l'époque de la Révolution française, lorsque le gouvernement espagnol se rangea parmi les puissances qui essayèrent d'enrayer ses progrès par la force des armes, la guerre fut également portée dans la mer des Antilles où les deux nations possédaient des colonies : vaincue en Amérique comme en Europe, la cour de Madrid fut obligée d'abandonner à la France toute la partie orientale de l'île d'Haïti (traité de Bâle, 1795) : Toussaint-Louverture, à la tête de l'armée coloniale française, pénétra dans cette partie en 1801 et toute l'île se trouva réunie sous une même domination. Par ce fait, les limites tracées par le traité d'Aranjuez n'eurent naturellement plus raison d'être prises en considération ; mais, lorsque la partie de l'Ouest se souleva contre la France et parvint à conquérir son indépendance pour former un État libre sous le nom d'**Haïti**, lorsque les troupes françaises furent contraintes à ne plus occuper que la partie de l'Est, les frontières déterminées par ce traité entre les deux anciennes



colonies se trouvèrent complètement modifiées.

Nous pouvons donc déclarer que le fameux traité, sur lequel les Dominicains s'appuient pour revendiquer la possession de Hinche, Las-Caobas, Saint-Michel, Saint-Raphaël, etc., fut doublement annulé : d'abord par les conquêtes de l'armée coloniale française qui occupa toute l'île en exécution du traité de Bâle (1795), ensuite par la formation de l'État indépendant d'Haïti amenée par le soulèvement des esclaves de Saint-Domingue contre la métropole. Les Haïtiens, d'ailleurs, ne se bornèrent pas à occuper le territoire de l'ancienne colonie : ils portèrent la guerre au delà des frontières de Saint-Domingue, jusque sur le territoire de la partie espagnole, toujours occupée par les Français et, après des alternatives de revers et de succès, ils réussirent à leur arracher toute la vallée du Guayamuco avec les centres de Hinche, Las-Caobas, Saint-Michel, etc. Au surplus, la France ne put pas se maintenir dans la partie de l'Est : vaincus par les insurgés dominicains en 1809, les débris de son armée évacuèrent cette région qui fut rétrocédée à l'Espagne par le traité de 1815.

En prenant possession de son ancienne colonie, la cour de Madrid fut obligée d'accepter le nouvel état de choses et de respecter les limites de l'État haïtien, telles qu'elles se trouvaient à cette époque ; du reste, sa domination ne fut pas de longue durée,

car, quelques années plus tard, les Dominicains se soulevaient sous la conduite de Cacerès et proclamèrent leur indépendance (1821). Durant ce court espace de temps, les frontières des deux États n'eurent pas le loisir d'être tracées, d'autant plus qu'en 1822, sous le Président Boyer, les Haïtiens parvinrent à occuper pacifiquement toute l'île.

Malgré quelques réclamations timides du gouvernement espagnol (1830), les deux anciennes colonies ne formèrent plus qu'une seule nation jusqu'à l'époque où une révolution éclata à Santo-Domingo (février 1844) : ce mouvement insurrectionnel, suivi par les deux départements du Cibao et de l'Ozama, eut pour effet d'amener une nouvelle scission : les insurgés profitèrent des troubles qui agitaient l'O. de l'île et formèrent un État indépendant qu'ils appelèrent *République dominicaine*, État qui embrassait simplement l'étendue de territoire où les troupes du gouvernement n'avaient pu se maintenir. Ce ne fut que plus tard, qu'exaltés par des succès inespérés, ils résolurent de reconquérir les terres qui avaient appartenu jadis aux Espagnols et de pousser leurs tentatives jusqu'aux Montagnes-Noires et à la chaîne des Cahos ; mais ces tentatives échouèrent devant l'attitude des populations des vallées du Guayamuco et de l'Artibonite qui s'opposèrent à tout empiètement de ce côté.

Du reste ils ne tardèrent pas eux-mêmes à avoir à défendre leur indépendance nouvellement acquise contre les menaces de l'armée haïtienne qui envahit leur territoire à plusieurs reprises, notamment contre deux invasions de l'empereur Faustin I<sup>er</sup> ; ils ne durent leur salut qu'aux troubles politiques qui éclatèrent dans l'Empire haïtien, ce qui leur permit de tenir en échec l'armée impériale.

L'occupation haïtienne, suivie de cette période de luttes et de changements de domination, avait nécessairement amené une situation vague, pleine d'incertitudes et de périls. Sous le Président Boyer beaucoup d'Haïtiens, appelés par leurs fonctions ou par le commerce, étaient allés s'établir dans la Dominicanie, de même que beaucoup de Dominicains étaient venus se fixer en Haïti : les frontières n'existant plus, nombre de propriétés s'étaient confondues, les intérêts avaient commencé à s'assimiler, de sorte qu'après la scission il était devenu difficile d'arriver à déterminer immédiatement la ligne de démarcation qui devait séparer les deux États : des contestations ne tardèrent pas à s'élever au sujet de la délimitation des frontières et à l'occasion de la confiscation, faite par le gouvernement dominicain au préjudice des Haïtiens, des biens que ceux-ci possédaient dans la partie insurgée.

Ce n'est qu'après plusieurs tentatives infructueuses qu'un traité de paix, de commerce, de

navigation et d'extradition fut conclu avec la Dominique, sous le gouvernement du Président haïtien Domingue : ce traité, passé à Port-au-Prince le 9 novembre 1874, entre les plénipotentiaires haïtiens : G. Prophète, D. Labonté, V. Lizaire, M.-A. Gutierrez et A. Beauregard et les plénipotentiaires dominicains : C. Nouel, Tomas Cocco et José Caminero, fut sanctionné le 20 janvier 1875.

Les principales clauses de ce traité étaient les suivantes : franchise de droits pour les produits des deux Républiques, introduits soit par voie de terre, soit par des caboteurs, n'excédant pas 50 tonneaux de jauge ; jouissance réciproque, pour les citoyens des deux Républiques, des mêmes droits que les nationaux ; expulsion des réfugiés politiques et droit d'extradition des criminels ayant commis des crimes passibles de peines afflictives et infamantes ; etc. Une clause dont l'interprétation a causé depuis tant d'embarras disposait que si, par la statistique, il était permis de constater que l'une des deux Républiques tirait du traité des avantages plus considérables que l'autre, un retour de droits de douane serait fait au profit de cette dernière et que, en attendant, la République d'Haïti devait mettre à la disposition de la Dominique une somme de \$ 150.000 payable d'avance pendant huit ans.

Enfin, l'une des dispositions les plus importantes



portait que les États s'engageaient formellement à *établir les lignes frontières séparant leurs possessions actuelles*. Ainsi, par ce traité, les Dominicains déclaraient implicitement renoncer aux prétentions qu'ils manifestaient sur des territoires qui n'appartenaient pas à l'ancienne colonie française de Saint-Domingue il est vrai, mais que les Haïtiens occupaient depuis nombre d'années et qu'ils occupent encore *actuellement*.

Mais les actes du gouvernement de Domingue ayant été annulés par son successeur, le Président Boisrond-Canal, le traité de 1875 ne fut pas reconnu par ce dernier. Ce n'est que plus tard, sous le Président Salomon, qu'une convention fut signée entre les représentants des deux Républiques voisines : MM. C. Archin, secrétaire d'État de la Justice, etc. pour la République, haïtienne, et U. Heuraux, secrétaire d'État de l'Intérieur, pour la République dominicaine ; par cette convention les deux gouvernements s'engageaient à étudier les points susceptibles d'amélioration, afin d'arriver à un accord définitif devant régler leurs relations ; cette convention, qui rétablissait virtuellement le traité de 1874, fut ratifiée le 7 octobre 1882. Malheureusement le traité spécial qui devait régler définitivement la question des frontières ne fut jamais conclu et, comme par le passé, les deux États continuèrent leurs relations qui se trouvaient en

somme plus avantageuses pour la Dominicaine que pour Haïti. Au surplus, vers la fin du septennat du Président Salomon, les abus qui n'avaient pas tardé à se produire amenèrent une véritable dénonciation de cette convention. En effet, les hommes politiques et les écrivains dominicains se mettaient de nouveau à réclamer sans cesse les territoires que les Haïtiens, comme nous l'avons vu, occupaient depuis 1809 ; d'autre part les hommes d'État et les écrivains haïtiens objectaient que le traité d'Aranjuez ne pouvait être invoqué à cette occasion, d'autant plus que la part de territoire qui était faite à Haïti était déjà insuffisante eu égard à sa population double de celle de la Dominicanie, et que les Haïtiens avaient été seuls à payer l'indemnité de 1825 qui devait peser sur toute l'île.

Une véritable rupture eut donc lieu ; mais les gouvernements des deux Républiques, engagés dans des complications intérieures, ne purent envoyer de nouveaux plénipotentiaires à l'effet d'établir sur une base plus équitable les frontières des deux Républiques. Ce n'est que cette année 1896 que les deux États se sont accordés pour soumettre le différend à l'arbitrage du Pape.

La ligne frontière a besoin d'être rectifiée, car elle a été tracée d'une façon arbitraire : elle coupe en deux le bassin de l'Artibonite, elle sépare en deux moitiés le lac Assuei, elle forme une série

d'angles et de courbes purement fantaisistes ; en résumé, elle est aussi peu commode pour les deux peuples, tant au point de vue militaire qu'au point de vue commercial.

Jusqu'à présent, la ligne des frontières de la République d'Haïti et de la République dominicaine est ainsi tracée :

Elle remonte la rivière du *Massacre* depuis son embouchure jusqu'à sa source ; à partir du mont *Bayaha*, elle suit sur un espace assez restreint la crête du *Cibao* ; puis elle abandonne cette chaîne de montagnes pour couper la rivière *Libon*, affluent de l'Artibonite, et descend vers le S. jusqu'à *Banica*.

Arrivée là, elle traverse l'Artibonite entre le fort *Biassou* (Haïti) et *Banica* (Dominicanie), prend la direction du S.-O. jusqu'au lac *Assuei* dont elle laisse la partie occidentale à la République d'Haïti et, de là, elle descend vers le S. jusqu'aux *Padernales* dont elle suit le cours ; enfin, elle va se terminer aux *Anses-à-Pitre*.

Tout près de la frontière, le gouvernement haïtien a placé une série de postes destinés à la surveiller et à la garder.

En partant de la rivière du *Massacre*, séparation naturelle des deux Républiques, on trouve, échelonnés du N. au S., les postes-frontières suivants :

Dans l'arrondissement de Vallière : le fort *Be-*

*lair* ou *Biassou*, sur la rive droite de l'Artibonite, en face de la bourgade dominicaine de *Banica* ;

Dans les arrondissements de Marmelade et de *Hinche*, les postes de *Lairien*, *Perdegal*, *Los-Higueros*, *Los Palos*, *Rio-Palla*, *Rintouribio*, *San-José*, *Trois-Bois-Pins*, *Aguahidionde*, *Mamon* ;

Dans l'arrondissement de *Las-Caobas* : *Cachiment*, *Los-Puertos*, *Renth-Lamouleur*, *Trois-Bois-Pins*, *San-Pedre*, *Dame-Jeanne-Cassée*, *Savane-à-Camp* ;

Dans l'arrondissement de *Mirebalais* : le poste *Gaubert* qui garde le chemin de *Mirebalais* à *Neïba* ; le poste *Miguel*, entre la même ville et la bourgade dominicaine de *Cercado*, grand marché de bestiaux : ce poste garde aussi la route de *Mirebalais* à *Las-Matas-de-Farfan* ;

Dans l'arrondissement de *Port-au-Prince* : le poste de *Fond-Ravet*, qui est situé au N. du lac *Assuei* et qui surveille le chemin de *Cabeza-Cachon* ; le *Fond-des-Chênes*, sur le revers méridional du *Pensez-y-Bien* ; le *Fond-Bayard*, non loin du lac *Enriquillo*, sur le chemin qui conduit dans la *Dominicanie* ; le *Palmiste-Tempé*, l'un des plus importants de ces postes ; la *Mare-Citron* ; le *Bois-Tombé*, la *Terre-Froide*, la *Mare-à-Quatre*, qui protège la section de *Fond-Verrettes* entre *Thomazeau* et *Saltrou* ; le *Rempart-Hardy*, sur le chemin qui conduit de *Saltrou*



à Las-Damas (Dominicanie) : ce poste est protégé par un avant-poste appelé *Miguel*.

Sous le Président Salomon, une loi détacha les communes de Saltrou et Grand-Gosier de l'arrondissement de Jacmel (1882) : en vertu de cette loi, ces communes qui gardent la frontière vers le S.-E. forment une ligne militaire assimilée aux arrondissements de quatrième classe et embrasant la partie de la République comprise entre la Région des Étangs et la mer des Antilles ; c'est à Saltrou que réside le chef de cette ligne militaire.



## SEIZIÈME LEÇON

### CHAPITRE II

#### Anciennes divisions du territoire.

Au point de vue politique, les divisions de l'île ont subi de fréquentes modifications.

Avant la découverte de l'île par les Espagnols, les Indiens l'avaient divisée en cinq royaumes appelés *xis* ou *hios* et gouvernés par des chefs nommés *caciques* (kaciks).

Ces cinq royaumes étaient :

1° La *Magua*, ou royaume de la Plaine, qui s'étendait dans les vallées de la Yuna et du Grand-

Yaqui, depuis Monte-Cristi jusqu'à Samana ; il avait pour chef-lieu une ville bâtie sur l'emplacement de la ville actuelle de Concepcion-de-la-Vega : le cacique de Magua était Guarionex ;

2° Le *Marien*, situé entre Monte-Cristi et le Môle-Saint-Nicolas ; le chef-lieu en était *Guariko* (aujourd'hui Cap-Haïtien), résidence du cacique Guakanagarik ;

3° La *Maguana*, qui comprenait le massif du Cibao et la vallée de l'Artibonite ; le chef-lieu en était *Maguana*, résidence du cacique Kaonabo : c'est aujourd'hui San-Juan-de-la-Maguana ;

4° Le *Xaragua*, qui embrassait la plaine du Cul-de-Sac et toute la presqu'île du Sud ; le chef-lieu en était *Yaguana* (Leogane), qui fut d'abord la résidence du cacique Behechio (ou Bohekio), puis de sa sœur, la reine Anakaona ;

5° Le royaume de *Higuey*, qui s'étendait dans toute la partie méridionale de la Dominicanie, jusqu'au cap Engaño : le cacique Kayakoa y régnait.

Lorsque les Espagnols furent parvenus à se rendre maîtres de l'île tout entière, ces divisions primitives disparurent : la partie de l'Est, la seule qui fut réellement colonisée et exploitée par les conquérants, prit le nom d'*Audience-de-Santo-Domingo*. Au traité de Ryswick (1697), l'île se trouva d'ailleurs partagée en deux colonies : Saint-Domingue aux Français, la partie de l'Est aux Espagnols.

Cet état de choses dura pendant un siècle ; mais nous savons qu'après une guerre malheureuse, l'Espagne fut obligée de céder à la France tout le territoire occupé actuellement par la Dominique (1795) et qu'Haïti se trouva sous la domination d'une seule puissance.

En 1797 (8 novembre) on adopta une division de l'île en 5 départements, subdivisés en 86 cantons.

1° *Département du Sud*, (ch.-l. Les Cayes) : ce département comprenait toute la presqu'île du Sud. Villes principales : Léogane, Petit-Goave, Jérémie, Cavaillon, Jacmel, Neiba ;

2° *Département de l'Ouest*, s'étendant du côté du N. jusqu'aux Gonaïves et du côté de l'E. jusqu'à Banica ; ch.-l. Port-Républicain (Port-au-Prince). Villes principales : Croix-des-Bouquets, Saint-Marc, Mirebalais, Gonaïves, San-Juan-de-Maguana, Banica ;

3° *Département du Nord*, depuis le Môle-Saint-Nicolas jusqu'à la pointe Isabélique ; ch.-l. Cap-Français (ou Cap-Haïtien). Villes principales : Monte-Cristi, Port-Dauphin, Hinche, Plaisance, Port-de-Paix, Bombarde, Môle-Saint-Nicolas ;

4° *Département du Nord-Est*, ou de *Samana* compris entre le Cibao et l'Océan Atlantique, d'une part, d'autre part entre la pointe Isabélique et la baie de Samana ; ch.-l. Santiago. Villes principales : Puerto-Plata, Cotui, Samana.

5° *Département du Sud-Est* ou d'*Engaño*,

entre la rivière Nizao et le cap Engaño ; ch.-l. Santo-Domingo. Villes principales : Monte-Plata, Seïbo, Higuey, Baya.

Cette division ne fut pas exécutée, parce que les Espagnols, profitant de l'état de guerre dans lequel se trouvait la partie de l'Ouest, n'avaient pas voulu se conformer au traité de 1795. En 1801, à la tête de 10,000 hommes, Toussaint-Louverture envahit la partie de l'Est, força le gouverneur, don J. Garcia, à remettre la colonie aux Français, et, le 26 janvier, il fit une entrée solennelle à Santo-Domingo. Il s'empessa de diviser l'île en 6 départements subdivisés en 28 arrondissements (loi du 13 juillet 1801).

1° *Département du Sud*, ch.-l. Les Cayes (5 arrondissements) ;

2° *Département de l'Ouest*, ch.-l. Port-Républicain (6 arrondissements) ;

3° *Département de Louverture ou de l'Artibonite*, ch.-l. Gonaïves (4 arrondissements) ;

4° *Département du Nord*, ch.-l. Cap-Français (6 arrondissements) ;

5° *Département du Cibao*, ch.-l. Santiago (4 arrondissements) ;

6° *Département de l'Ozama*, ch.-l. Santo-Domingo (3 arrondissements).

Après que l'indépendance d'Haïti eut été proclamée en 1804, l'île se trouva partagée de fait en deux parties : la République d'Haïti, à l'O., et



la partie française de l'Est qui n'avait pas encore conquis son indépendance. Dessalines, s'étant fait proclamer empereur sous le nom de Jacques I<sup>er</sup> (8 octobre 1804), voulut enlever aux Français les territoires qu'ils occupaient et, en février 1805, il marcha contre Santo-Domingo qu'il assiégea, mais l'arrivée d'une escadre française l'obligea de lever le siège et la partie de l'Est se trouva séparée de l'Empire haïtien. Le 28 juillet 1805, Jacques I<sup>er</sup> adopta pour son Empire une nouvelle division, il partagea le territoire en six *divisions*, chaque division fut subdivisée en deux *arrondissements* militaires, la capitale de l'Empire fut fixée à *Marchand* ou Dessalines, dans la plaine de l'Artibonite.

## ARRONDISSEMENTS.

|                               |   |                               |
|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Première division du Nord.    | { | Port-de-Paix.<br>Limbé.       |
| Deuxième division du Nord.    | { | Cap-Haïtien.<br>Fort-Liberté. |
| Première division de l'Ouest. | { | Gonaïves.<br>Saint-Marc.      |
| Deuxième division de l'Ouest. | { | Port-au-Prince.<br>Jacmel.    |
| Première division du Sud.     | { | Aquin.<br>Cayes.              |
| Deuxième division du Sud.     | { | Anse-à-Veau.<br>Jérémie.      |

Après la mort de Dessalines, la Constitution de 1806 adopta une nouvelle division de la République en 4 départements: *Nord*, *Artibonite*, *Ouest*, *Sud*, subdivisés en arrondissements et en paroisses. Mais cette division ne fut pas appliquée

par suite des événements politiques qui survinrent. En effet, de 1807 à 1820, une scission éclata dans l'ancienne partie française : Christophe se fit proclamer roi du Nord et de l'Artibonite sous le nom de Henri I<sup>er</sup> et se sépara complètement du reste de la République. En février 1807, il divisa l'ancienne colonie française en 5 provinces subdivisées en arrondissements, mais en réalité il ne régna que sur le Nord et l'Artibonite. Quant à l'Ouest et au Sud, ils formèrent un autre État ayant pour Président A. Pétion.

La France, vaincue dans sa lutte contre l'Europe, ne put garder les conquêtes que Napoléon I<sup>er</sup> avait faites : elle fut obligée de rétrocéder à l'Espagne la partie de l'E. d'Haïti ; mais l'Espagne se vit bientôt elle-même dans la nécessité d'évacuer l'île, après que Nuñez Cacerès eut soulevé les indigènes et proclamé l'indépendance de cette partie (1821). L'année suivante, Boyer, Président d'Haïti, réoccupa la Dominicanie et décréta la réunion de ce pays à la République d'Haïti.

Il divisa l'île en 6 départements (subdivisés en 27 arrondissements, 76 communes et 34 quartiers et paroisses) :

- 1° *Le Sud*, ch.-l. Les Cayes ;
- 2° *L'Ouest*, ch.-l. Port-au-Prince ;
- 3° *L'Artibonite*, ch.-l. Gonaïves ;
- 4° *Le Nord*, ch.-l. Cap-Haïtien ;
- 5° *Le Nord-Est* ou Cibao, ch.-l. Santiago ;

6° *Le Sud-Est* ou Ozama, ch.-l. Santo-Domingo.

Jusqu'en 1844, l'île tout entière fut réunie sous un même chef; mais des causes différentes amenèrent une rupture entre la Dominicanie et Haïti. Soulouque, proclamé Empereur sous le nom de Faustin I<sup>er</sup>, fut vaincu dans deux tentatives qu'il fit pour ressaisir son autorité sur la partie de l'Est et ce pays fut complètement perdu par les gouvernements haïtiens (1856). Toutefois la reconnaissance de la Dominicanie comme État indépendant de la République d'Haïti ne fut définitive que sous Geffrard. En 1849, l'Empereur avait modifié les divisions du territoire; il avait partagé l'île en 6 provinces, divisées en 26 arrondissements ou divisions militaires.

## PROVINGES.

## ARRONDISSEMENTS.

I. Sud.  
(Ch.-l. Les Cayes.)

Cayes.  
Aquin.  
Anse-d'Hainault.  
Anse-à-Veau.  
Jerémie.

II. Ouest.  
(Ch.-l. Port-au-Prince.)

Port-au-Prince.  
Mirebalais.  
Jacmel.  
Léogane.

III. Artibonite.  
(Ch.-l. Gonaïves.)

Gonaïves.  
Dessalines.  
Saint-Marc.

IV. Nord.  
(Ch.-l. Cap-Haïtien.)

Môle-Saint-Nicolas.  
Port-de-Paix.  
Borgne.  
Limbé.  
Grande-Rivière.  
Trou.  
Marmelade.  
Port-Liberté.

|                                       |   |                                                    |
|---------------------------------------|---|----------------------------------------------------|
| V. Cibao.<br>(Ch.-l. Santiago),       | { | Santiago.<br>Puerto-Plata.<br>Monte-Cristi.        |
| VI. Ozama.<br>(Ch.-l. Santo-Domingo.) | { | Santo-Domingo.<br>Azua.<br>San-Juan-de-la-Maguana. |

Cette nouvelle division disparut après la chute de Faustin I<sup>er</sup>. La Dominicanie s'érigea en République indépendante et les divers gouvernements qui se succédèrent en Haïti ne manifestèrent plus aucune prétention sur cette partie.

Le pays fut, comme à l'origine, divisé en départements, chaque département fut subdivisé en arrondissements, les arrondissements en communes, et les communes en sections rurales. Aujourd'hui donc, l'île d'Haïti est partagée en deux Républiques distinctes, la **République d'Haïti**, à l'O., et la **République Dominicaine**, à l'E. Nous avons déjà décrit l'aspect *physique* de l'île, sans tenir compte de cette division politique : nous allons aborder la géographie *politique, économique et administrative* de ces deux Républiques en nous étendant plus particulièrement sur ce qui concerne la République d'Haïti.

Cette République compte actuellement 5 départements, 26 arrondissements, plus une ligne militaire assimilée aux arrondissements de quatrième classe, 86 communes, 19 quartiers, 47 postes militaires et 504 sections rurales.



| DÉPARTEMENTS.    | ARRONDISSEMENTS.                                                                                                  |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I. Nord.         | Cap-Haïtien.<br>Trou.<br>Port-Liberté.<br>Grande-Rivière-du-Nord.<br>Borgne.<br>Limbé.<br>Vallière.<br>Plaisance. |
| II. Nord-Ouest.  | Port-de-Paix.<br>Môle-Saint-Nicolas.                                                                              |
| III. Artibonite. | Gonaïves.<br>Marmelade.<br>Saint-Marc.<br>Dessalines.<br>Hinche.                                                  |
| IV. Ouest.       | Port-au-Prince.<br>Léogane.<br>Jacmel.<br>Mirebalais.<br>Las-Caobas.<br>Ligne militaire de Saltrou.               |
| V. Sud.          | Cayes.<br>Grande-Anse.<br>Nippes.<br>Aquin.<br>Tiburon.<br>Coteaux.                                               |

La superficie de la République d'Haïti est d'environ 30.000 kil. ; cependant quelques géographes la portent à 28.700. De même la population de la République est diversement évaluée par les géographes tant haïtiens qu'étrangers : d'après quelques-uns, qui s'en tiennent au dénombrement fait vers 1789, Haïti ne compterait pas plus de 550 à 570.000 hab. ; d'autres, tenant compte de l'accroissement de la population depuis un siècle et des qualités singulièrement prolifiques de la race haï-

tienne, l'ont estimée à 800.000 hab. ; le plus grand nombre, considérant l'excédent considérable des naissances sur les décès, dans les localités où les registres de l'état civil sont régulièrement tenus, n'hésitent pas à la porter à 960.000 ou même à 1.000.000 d'hab. Il est difficile de rien préciser à ce sujet, aucun recensement officiel n'ayant été fait jusqu'ici dans le pays ; et si d'un côté la population augmente rapidement à cause du grand nombre des naissances, d'autre part les révolutions incessantes et la grande épidémie de variole de 1882 ont quelque peu contribué à enrayer ce mouvement ascendant. Les seuls documents sérieux que nous possédons à ce sujet proviennent d'une statistique faite par le clergé des diocèses d'Haïti ; d'après cette évaluation, la population d'Haïti dépasserait 1.200.000 hab. ainsi répartis :

|                                          |                |
|------------------------------------------|----------------|
| Archidiocèse de Port-au-Prince . . . . . | 442 350 hab.   |
| — des Cayes . . . . .                    | 297 675 —      |
| Diocèse des Gonaïves . . . . .           | 142.300 —      |
| — de Cap-Haïtien . . . . .               | 281.000 —      |
| — de Port-de-Paix . . . . .              | 47.000 —       |
|                                          | <hr/>          |
|                                          | 1 210.325 hab. |

Soit 40 hab. par kil. q.

En l'absence de documents officiels, il est impossible de décider si les chiffres fournis par le clergé sont exacts.



## DIX-SEPTIÈME LEÇON

## CHAPITRE III

## Département du Nord.

Ce département tire son nom de sa position par rapport aux autres départements de l'ancienne partie française. Ce département fut la région la plus riche et la plus prospère pendant toute la durée de la domination de la France sur Saint-Domingue; les plantations y étaient très nombreuses, les manufactures et les usines s'y rencontraient partout, et les productions qui en sortaient alimentaient un commerce considérable; à lui seul, il comptait, en 1789, 2:000 plantations de café, 288 de sucre, 443 d'indigo, 66 de coton, 46 guldive-ries, etc.; 15.000 chevaux, 24.000 mulets, 88.000 bœufs, moutons et chèvres paissaient dans ses pâturages. Enrichis par l'exploitation des denrées de cette partie du pays, les planteurs y avaient fondé la superbe ville du Cap qui mérita par sa splendeur le surnom de *Paris de Saint-Domingue*. Mais cette prospérité n'avait été obtenue qu'au prix de la plus affreuse tyrannie, les colons du département du Nord se montraient plus exigeants et plus

cruels, et les esclaves y étaient traités encore plus durement que dans le reste de Saint-Domingue : aussi est-ce dans le Nord que commencèrent presque toutes les insurrections d'esclaves. A partir de 1789, la plaine du Nord fut ravagée et dévastée tour à tour par les bandes de Boukman, de Jeannot, de Macaya, de Biassou, de Jean-François, de Sylla, etc. ; c'est dans le Nord que commença la révolte générale de 1802, et lorsque les Français furent vaincus dans les autres départements (1803) c'est dans le Nord que la lutte se concentra.

Après la mort de Dessalines (1806), de graves dissensions éclatèrent entre le Nord et le reste du pays : le général Henri Christophe parvint à provoquer une scission (janvier 1807) et, durant quatorze ans, il régna au Cap sous le nom de Henri I<sup>er</sup> ; mais après sa mort (8 octobre 1820), les départements du Nord et de l'Artibonite sur lesquels il avait étendu sa domination se réunirent aux départements de l'Ouest et du Sud pour former une seule République. Tout récemment, à la suite des événements de septembre 1888 qui causèrent à Port-au-Prince la mort du général Séide Thélémaque, général en chef de la Révolution inaugurée le 5 août au Cap, contre le gouvernement du Président Salomon, le département du Nord s'unit à ceux du Nord-Ouest et de l'Artibonite et engagea contre le reste de la République une lutte qui se termina à son avantage en août 1889.



Le département du Nord s'étend de l'O. à l'E. sur une longueur d'environ 140 kil., et du N. au S. sur une largeur qui varie depuis 20 jusqu'à 60 kil. En nous étayant sur la statistique du clergé d'Haïti, la population de ce département peut être évaluée à 262.100 hab.

Il a pour limites : à l'E., la rivière du Massacre, depuis son embouchure jusqu'à sa source, puis une ligne qui va du mont Bayaha jusqu'à Banica; au S., une ligne qui, partant de Banica, suit l'Artibonite, jusqu'à son confluent avec le Guayamuco, remonte le cours inférieur du Guayamuco et le cours entier de son principal affluent, le Bouyaha, suit la crête des montagnes de Dondon et de Marmelade et s'arrête au N. de Gros-Morne, à l'O. une ligne qui va de Gros-Morne à la rivière Salée. Au N., le département est baigné par l'Océan Atlantique. La plus grande partie du département du Nord consiste en une vaste plaine d'une fertilité très remarquable et dont le climat est assez salubre. Malheureusement, cette plaine est exposée aux ravages des vents du Nord, surtout durant la saison des pluies.

Les plus riches productions de cette plaine, au point de vue végétal, sont : le café, le sucre et les vivres alimentaires, l'acajou, le campêche (Fort-Liberté) et d'autres bois de construction ou de teinture. Dans les montagnes qui couvrent la partie méridionale du département, on rencontre

une grande quantité de mines d'une variété extraordinaire : fer, cuivre, argent, soufre, etc. Enfin, les parties qui ne sont pas cultivées présentent de riches pâturages où paissent de nombreux troupeaux.

D'après la dernière division officielle du territoire de la République, faite sous le Président Salomon, le département du Nord comprenait 6 arrondissements, 21 communes, 17 postes militaires et 111 sections rurales. La dernière révolution (1888-89) a un peu modifié cette division en amenant la création de nouvelles communes (*Caracol, Acul-Samedi, Ranquitte, Carice, Pilate*), et d'un nouvel arrondissement (*Vallière*), ainsi que de plusieurs postes militaires (*Grand-Boucan, Jacquezy, Bas-du-Limbé*) et quartiers (*Grand-Bassin, Terrier, Lassale, Mont-Organisé, Monbin-Crochu*). Mais cette nouvelle division n'a pas été jusqu'à présent (1894) réglée complètement, car on n'a pas encore terminé le travail officiel de délimitation de toutes les communes récemment créées; c'est pourquoi nous continuons, pour cette édition, à suivre l'ancienne nomenclature.

| ARRONDISSEMENTS.                                      | COMMUNES.                                                                                                                                                                                         | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | QUARTIERS ET POSTES MILITAIRES.                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>I. Cap-Haïtien.</p> <p>(2<sup>e</sup> classe.)</p> | <p>1. Cap-Haïtien (ch.-lieu).</p> <p>2. Mulot: . . . . .</p> <p>3. Plaine-du-Nord . . . . .</p> <p>4. Acul-du-Nord, . . . . .</p> <p>5. Limonade . . . . .</p> <p>6. Quartier-Morin . . . . .</p> | <p>1. Bande-du-Nord.<br/>2. Haut-du-Cap.<br/>1. Bonnet-à-l'Évêque;<br/>2. Perches-de-Bonnets;<br/>3. Genipailier.<br/>1. Morne-Rouge.<br/>2. Basse-Plaine,<br/>3. Grand-Boucan.<br/>1. Camp-de-Louisé;<br/>2. Bas-de-l'Acul.<br/>3. Marnet.<br/>4. Grande-Rivière.<br/>5. Coupe-à-David.<br/>6. Soufrière.<br/>1. Basse-Plaine.<br/>2. Bas-de-l'Anse.<br/>3. Roucou.<br/>1. Basse-Plaine.<br/>2. Morne-Pelé.</p> | <p>Bande-du-Nord,<br/>Haut-du-Cap.</p> <p>Grand-Boucan (ér. en<br/>p. m. le 3 août 1889).<br/>Camp-de-Louise.</p> <p>Bord-de-Mer-de-Li-<br/>monade.</p> <p>Petite-Anse.</p> |
| <p>II. Trou.</p> <p>(4<sup>e</sup> classe.)</p>       | <p>1. Trou (ch.-lieu) . . . . .</p>                                                                                                                                                               | <p>1. Caracol;<br/>2. Roucou;<br/>3. Roche-Plate,</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Caracol (ér. en c. le<br/>3 août 1889).</p>                                                                                                                              |

*Monbin Crochu* (ér. en q. le 10 sept. 1889).  
*Cerca-la-Source* (ér. en c. le 3 juil. 1889).

1. *Carice* (auj. commune).
2. Trois-Palmiers.
3. Ecrevisses.
4. Sans-Souci.
5. Guabary.
6. Cajou-Brulé.
7. Cajou-Brulé n° 2.

Jacquesy (ér. en p. m. le 3 août 1889).  
Grand-Bassin (ér. en q. le 28 sept. 1889).

1. Foulon.
2. Côtelette.
3. Bois-Blanc.
4. Moka-Neuf.
5. Sarrazins.
6. Fond-Bleu.
1. Fond-Blanc.
2. Grand-Bassin.

*Acul-Samedi* (ér. en c. le 3 août 1889).

1. Bayaha.
2. Acul-Samedi.
1. Maribaroux.
2. Bas-de-Maribaroux.
3. Acul-des-Pins.
4. Savane-au-Lait.
5. Savane-Longue.
6. Trou-Gens-de-Nantes.
7. Capotille.
8. La-Mine.
9. Mont-Organisé.
10. Bois-Poux.
1. Perches.
2. Savane-Carrée.

Mont-Organisé (ér. en q. le 3 août 1889).

2. Vallière . . . . .  
(VALLIÈRE forte aujourd'hui  
ou arrondissement comprenant  
3 communes: *Vallière*, ch.-lieu,  
*Cerca-la-Source* et *Carice*,  
avec le quartier de Monbin-  
Crochu).

II. Trou (suite).  
(4<sup>e</sup> classe.)

3. Sainte-Suzanne. . . . .
4. Terrier-Rouge. . . . .

1. Fort-Liberté (ch.-lieu).

III. Fort-Liberté.  
(4<sup>e</sup> classe.)

2. Ouanaminthe . . . . .
3. Perches. . . . .



| ARRONDISSEMENTS.                                               | COMMUNES.                                                                                                          | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | QUARTIERS ET POSTES MILITAIRES.                                                  |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <p>IV. Grande-Rivière-du-Nord.<br/>(3<sup>e</sup> classe.)</p> | <p>1. Grande-Rivière-du-Nord (ch.-lieu) . . . . .</p> <p>2. Dondon . . . . .</p> <p>3. Saint-Raphaël . . . . .</p> | <p>1. Grand-Gille.<br/>2. Cormier.<br/>3. Caracol.<br/>4. Selon.<br/>5. Gambade.<br/>6. Montagne-Noire.<br/>7. Jolt-Trou.<br/>8. Bois-Pin.<br/>9. Bail-y-Bahon.<br/>10. Bois-de-Lance.<br/>11. Bac-à-Sause.</p> <p>1. Matador.<br/>2. Bassin-Caiman.<br/>3. Laquille.<br/>4. Haut-du-Trou.<br/>5. Brostaye.</p> <p>1. Bois-Neuf.<br/>2. Mathurin.<br/>3. Bayaha.<br/>4. San-Yago.<br/>5. Savanette.<br/>6. Belle-Mère.</p> | <p><i>Banquette</i> (ér. en c. le 3 juillet 1889).</p> <p>Pignon (quartier).</p> |
| <p>V. Borgne.<br/>(1<sup>re</sup> classe.)</p>                 | <p>1. Borgne (ch.-lieu) . . . . .</p>                                                                              | <p>1. Margot.<br/>2. Petit-Bourg.<br/>3. Boucan-Michel.<br/>4. Trou-d'Enfer.<br/>5. Champagne.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p>Petit-Bourg-du-Borgne.</p>                                                    |

V. Borgne (suite).  
(4<sup>e</sup> classe.)

- |                            |                                                                                                                                                                      |                                                                       |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| 2. Anse-à-Foleur . . . . . | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Molas.</li> <li>2. Bas-de-Sainte-Anne.</li> <li>3. Côtes-de-Fer.</li> <li>4. Fond-la-Grange.</li> </ol>                    | Petit-Bourg-de-Port-Margot (quartier).<br>Bord-de-Mer-de-Port-Margot. |
| 3. Port-Margot . . . . .   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Grande-Plaine.</li> <li>2. Corail.</li> <li>3. Petit-Borgne.</li> <li>4. Bas-Quartier.</li> <li>5. Bras-Gauche.</li> </ol> |                                                                       |

VI. Plaisance.  
(4<sup>e</sup> classe.)

N.-B. — A cause de la trop grande étendue de cet arrondissement, un décret en date du 10 sept. 1889 l'a scindé en deux arrondissements : celui de PLAISANCE, comprenant les communes de *Plaisance* et de *Pilate*, et celui du LIMBÉ.

1. Plaisance (ch.-lieu) . . .

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La-Trouble.</li> <li>2. Laville.</li> <li>3. Grande-Rivière.</li> <li>4. Mapou.</li> <li>5. Bassin.</li> <li>6. Colline-Gobert.</li> <li>7. Champagne.</li> <li>8. Haut-Martineau.</li> <li>9. Pilate.</li> <li>10. Baudin.</li> <li>11. Margot.</li> <li>12. Piment.</li> <li>13. Dubourg.</li> <li>14. Rivière-Laporte.</li> <li>15. Jolly.</li> <li>16. Ravine-Trompette.</li> </ol> | Pilate (ér. en c. le 3 juillet 1889). |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bas-du-Limbé.</li> <li>2. Bas-du-Limbé n° 2.</li> <li>3. Acul-Jarreau.</li> <li>4. Ravine-à-Morceau.</li> <li>5. Camp-le-Coq.</li> <li>6. Soufrière.</li> <li>7. Ravine-à-Roches.</li> <li>8. Ilet-à-Carne.</li> </ol>                                                                                                                                                                  |                                       |

2. Limbé . . . . .

## DIX-HUITIÈME LEÇON

## I. — Arrondissement du Cap-Haïtien.

1<sup>o</sup> **Cap-Haïtien.** — Cette ville est, par sa population et son importance, la seconde ville de la République, mais, par l'étendue de ses opérations commerciales, elle rivalise avec la capitale elle-même. Elle est bâtie sur une vaste rade dont l'entrée, assez difficile, est éclairée par un phare ; sa distance de Port-au-Prince est d'environ 240 kil. La population du Cap est malaisée à évaluer, faute de documents ; on la fixe généralement à 20.000 âmes, y compris la banlieue. La plupart des maisons de la ville sont en maçonnerie, ce qui met le Cap à l'abri des incendies qui désolent si souvent les autres localités de la République d'Haïti ; on y remarque principalement une belle cathédrale. Elle possède un lycée et un tribunal civil et est le siège d'un évêché ; on y a récemment établi un service hydraulique, une savonnerie et une glacière ; elle possède aussi deux postes télégraphiques, l'un sous-marin, l'autre terrestre, ainsi qu'un réseau téléphonique ; elle est à la fois le chef-lieu du département du Nord et celui de l'arrondissement du Cap. Le Cap fut fondé en 1670 ; sous la domination des colons, la ville qu'on appelait alors

le *Cap-Français* devint la ville la plus belle et la plus considérable des Antilles françaises, mais, à cause des incendies qui l'ont dévastée autrefois, à plusieurs reprises (1690, 1691, 1696, 1793, 1802, 1851), à cause des démolitions qu'y fit le roi Henri I<sup>er</sup>, à cause des révolutions qui y prirent naissance, à cause surtout de l'épouvantable tremblement de terre qui la bouleversa de fond en comble et qui fit périr un grand nombre de ses habitants (7 mai 1842), sa prospérité déclina peu à peu jusqu'à nos jours; toutefois, elle commence à sortir de ses ruines, grâce à l'augmentation constante de son commerce. Le Cap a été le théâtre d'importants événements: Ogé et Chavannes y furent mis à mort pour avoir soulevé les gens de couleur contre les planteurs (25 février 1791); le 29 août 1793, Sonthonax y proclama la liberté générale des noirs dans toute la colonie; le 29 novembre 1803, le général français Rochambeau fut obligé d'y capituler devant les forces haïtiennes commandées par Desalines. Le Cap est encore célèbre par le bombardement qu'il soutint en 1865 contre les navires anglais le *Bull-Dog*, la *Galathée* et la *Liby*, et, plus récemment, d'abord par la prise d'armes d'août 1888 qui amena la chute du Président Salomon, et par celle d'octobre 1888 qui ouvrit la lutte dont l'issue amena l'effacement du général Légitime. La ville du Cap jouit d'un climat assez doux; les pluies y sont généralement fréquentes de no-



vembre à février. Les principales denrées qu'elle exporte sont : le campêche, le café, l'acajou.

Près de la ville est le *Haut-du-Cap*, bourgade rendue célèbre par la prise d'armes de Pétion contre les Français, le 13 octobre 1802.

Dessalines est né en 1758 à Connier, près du Cap.

2° *Milot* (6.200 hab.). — Cette ville fut la principale résidence de Henri I<sup>er</sup> qui l'appelait *Sans-Souci*. On y remarque les ruines du palais du roi Henri, d'une architecture imposante. A trois lieues de Milot se trouve le morne appelé le *Bonnet-à-l'Évêque*, haut de 710 mètres : au sommet de cette montagne qui domine toute la plaine du Nord jusqu'à la mer, se dressent d'autres ruines, celles de la *Citadelle Laferrière* : c'est un travail gigantesque, qui a coûté la vie à des milliers d'hommes et dont on admire encore les restes, principalement les murailles qui ont 40 m. de hauteur et jusqu'à 4 m. d'épaisseur. Sous le roi Christophe, cette citadelle était armée d'une façon formidable, mais en 1817 la foudre tomba sur la poudrière, ce qui fit sauter une partie de la forteresse ; plus tard un tremblement de terre en renversa une grande partie.

3° *Plaine-du-Nord* (5.300 hab.). — Elle est située à 16 kil. S.-O. du Cap, au pied du Morne-Rouge : c'est dans ses environs que furent plantés les premiers bois de campêche qu'on ait vus en

Haïti. Toussaint-Louverture est né dans l'ancienne paroisse de la Plaine-du-Nord (1748).

Cette commune produit le campêche, le café et la canne à sucre; le Morne-Rouge renferme d'importants gisements de minerais de fer.

4° *Acul-du-Nord* (11.500 hab.). — Ce bourg est bâti à 3 kil. de la profonde baie du même nom; Christophe Colomb y a débarqué en 1492; l'Acul est situé à 18 kil. O. du Cap; primitivement il s'appelait *Camp-de-Louise*, dénomination qui a été conservée par une section de cette commune (xvii<sup>e</sup> siècle).

C'est dans cette commune que fut cultivé pour la première fois l'indigotier : cette culture a été abandonnée après la disparition des colons français, mais la commune continue toujours à produire beaucoup de café et de canne à sucre, on y élève des abeilles.

5° *Limonade* (6.500 hab.). — Elle est située à 25 kil. E. du Cap, près de la baie de Caracol. On a trouvé dans cette commune les ruines d'un fort qui sont peut-être celles du fort de la *Nativité*, construit par Colomb en 1493. L'établissement de Limonade date de 1676; le 21 janvier 1691, les Espagnols y défirent les Français. C'est dans l'église de Limonade que Christophe fut frappé d'apoplexie, le 15 août 1820. — La commune est, de toutes celles du département du Nord, la plus fertile en canne à sucre; elle produit aussi beaucoup de café. Au-

trefois on y cultivait le tabac et surtout l'indigo (depuis 1685).

On y a découvert près du *Petit-Morne-à-Beckly*, une riche mine de fer aimanté, qui contient plus de 72 0/0 de fer : on trouve aussi dans le reste de la commune le marbre.

6° *Quartier-Morin* (4.500 hab.). — Ce bourg est à une lieue du rivage de la mer, à l'E. du Cap et à 2 kil. O. de la Grande-Rivière-du-Nord. La plaine du Quartier-Morin est une des plus riches et des plus fertiles de la République; c'est dans cette plaine que furent plantées les premières tiges de cannes à sucre qu'on ait vues dans la région du Cap, sous la domination française; aujourd'hui encore, les habitants s'adonnent avec succès à cette culture. De la commune du Quartier-Morin dépend le bourg de la Petite-Anse, qui formait autrefois une commune; il est à 10 kil. du Cap. C'est dans les environs de ce bourg que furent plantés les premiers bambous du pays (1759). En 1884, les Chambres législatives ont voté une assez forte somme pour les travaux de la chaussée de la Saline de la Petite-Anse; mais jusqu'à présent ces travaux, qui seraient d'une grande utilité pour la population du Cap, n'ont pas été commencés.

## II. — Arrondissement du Trou.

1° **Le Trou** (12.000 hab.). — C'est le chef-lieu de l'arrondissement; il est situé à 28 kil. S.-E. du Cap, dans une vaste plaine arrosée par de nombreux cours d'eau. Il s'appelait primitivement Trou-de-Jasquez, on l'érigea en paroisse en 1705. C'est au Trou que Salnave fut proclamé dictateur pour une année, le 22 avril 1868; c'est aussi au Trou que les troupes du général Légitime essayèrent, le 11 avril 1889, une sanglante défaite qui contribua en grande partie à la chute de son gouvernement.

La commune produit un café estimé, on y cultive aussi la canne à sucre.

De la commune du Trou dépendait autrefois le bourg de *Caracol* qui a été lui-même érigé en commune de cinquième classe le 3 juillet 1889. Il est situé à 12 kil. N. du Trou au fond de la baie du même nom; Colomb y avait fondé un fort commandé par Diego de Arena; ce fort fut pris et détruit par les Indiens (1493): plus tard, les Espagnols y construisirent une ville appelée *Puerto-Real* qui fut abandonnée en 1606.

2° *Vallière* (18.500 hab.). — Cette commune est la plus vaste de la République: comme nous l'avons vu, elle vient d'être érigée en arrondissement (15 juin 1889); ce nouvel arrondisse-



ment comprend les trois communes de *Vallière*, de *Cerca* et de *Carice*. Une loi récente vient de délimiter ces nouvelles communes (loi du 14 septembre 1894).

Le bourg de Vallière se trouve bâti au milieu de hautes montagnes, près des sources de la Grande-Rivière, au confluent des rivières des Chandeliers et du Bahou qui vont grossir ce fleuve ; ce n'était autrefois qu'un quartier, mais sous le gouverneur colonial, M. de Vallière, il fut érigé en paroisse (1773) : c'est de cette circonstance qu'il tire son nom. Il est situé à 36 kil. S. du Trou, au centre d'une chaîne de mornes volcaniques, parmi lesquels on remarque le Morne-d'Or ; aussi les sources thermales sont-elles nombreuses dans cette région (*Cerca-la-Source*). Ces montagnes renferment également des carrières de marbre et de granit. On cultive dans la commune de Vallière le café et la canne à sucre ; les vastes savanes qui s'étendent vers le S. nourrissent d'excellents chevaux, des mulets et des bœufs renommés, les hauteurs renferment des forêts de pins et de campêche. De Vallière dépend l'ancien poste militaire de *Cerca*, érigé en quartier le 5 septembre 1885, puis tout récemment en commune de cinquième classe, le 6 juillet 1889. Son territoire renferme de nombreuses sources d'eaux minérales, il produit beaucoup de vivres alimentaires. De Vallière dépend également la nouvelle commune de *Carice* située

à 28 kil. E. de Vallière, le terrain sur lequel il est bâti n'est formé que d'une série de montagnes et de mamelons qui se touchent par la base, elle produit du café et renferme aussi des sources d'eaux minérales; le bourg est situé au milieu de montagnes d'une extrême fertilité.

3° *Sainte-Suzanne* (12.000 hab.). — C'est un ancien quartier qui a été érigé en commune de cinquième classe en 1881. Sainte-Suzanne est située sur un affluent de la Grande-Rivière, au S.-O. du Trou, dans une contrée montagneuse. Les vallées de cette commune produisent beaucoup de café et de sucre; le bambou, les arbres fruitiers y croissent admirablement; la commune fournit aussi beaucoup de bois de construction.

4° *Terrier-Rouge*. — Terrier-Rouge dépendait autrefois de l'arrondissement de Fort-Liberté, il devint paroisse en 1710. Ce bourg est situé à 16 kil. de la mer, à 8 kil. N. du Trou; il est bâti dans une vaste plaine dont le sol est de couleur rougeâtre, d'où le nom donné à cette commune. C'est près de Terrier-Rouge que furent autrefois plantés par les Jésuites les premiers caféiers de cette région, venus de la Martinique. Aujourd'hui, les principales richesses de la commune de Terrier-Rouge consistent en coton et en bois de campêche: on y trouve aussi des gisements de cuivre; dans le N. de la commune on a trouvé autrefois du véritable sulfate de chaux.

### III. — Arrondissement de Fort-Liberté.

1° **Fort-Liberté** (5.200 hab.). — Cette ville est située au fond d'une magnifique baie, qui offre 10 kil. de longueur sur 3 de largeur moyenne, et qui ne communique avec la mer que par un étroit goulet; cette baie est à l'abri de tous les vents. Fort-Liberté, abandonné par les Espagnols en 1606, et rebâti par les Français en 1725, s'appelait autrefois *Bayaha*, puis *Fort-Dauphin*, et plus tard *Port-Royal* sous Henri I<sup>er</sup>; c'est d'ailleurs dans cette ville que Christophe se fit proclamer roi, le 26 mars 1811. Les Espagnols s'en emparèrent plusieurs fois, notamment en 1763 et en 1794.

La commune produit des quantités considérables de campêche (plaine de Maribaroux), que Fort-Liberté, qui est un port d'échelle ouvert le 29 septembre 1876, exporte en Amérique et en Europe; la quantité de campêche qui sort annuellement de ce port (près de 100 millions de livres) est égale au tiers de la production totale de la République. Fort-Liberté est à 50 kil. E. du Cap.

De Fort-Liberté dépend l'ancien poste militaire de l'*Acul-Samedi* qui a été érigé en communerécemment (1889) et qui est situé à 32 kil. du chef-lieu de l'arrondissement: cette localité est placée au pied des mornes de Vallière, près de la rivière Marion, affluent de gauche de la rivière du Massa-

ere, dans la belle savane Décley; c'est un point important qui avait été érigé en paroisse (1768), mais qui avait été détrôné peu après par Vallière. L'Acul-Samedi jouit d'un climat sain et agréable. On l'appelle aussi la *Visite*; autrefois il portait le nom de la *Vigie* à cause d'un fort qui s'y trouvait et qui servait d'observatoire pour surveiller la savane Décley sur laquelle est bâti le bourg. Le sol de cette nouvelle commune produit beaucoup de café, de cannes à sucre et de vivres alimentaires.

(2° *Ouanaminthe* (13.000 hab.). — Cette ville est située à 30 kil. S. de Fort-Liberté sur la rivière du Massacre, en face de la ville dominicaine de Laxavon; elle occupe l'emplacement de la bourgade indienne *Guanaminto*. Elle est assise au pied de montagnes élevées où l'on jouit d'une température fort salubre: on y trouve des mines de fer et de soufre; on y rencontre aussi les traces d'une mine d'or qui a été jadis exploitée.

La commune produit un excellent sucre, ainsi que du campêche; dans les plaines, qui sont arrosées par de nombreux affluents de la rivière du Massacre (rivières La-Mine, Capotille, etc.), paissent de grands troupeaux de bœufs et de chevaux; on y élève aussi les cabris et les porcs.

De Ouanaminthe dépend le poste militaire de *Maribaroux*, arrosé par la rivière La-Matrie et dont le sol est d'une extrême fertilité; le campêche s'y trouve en énorme quantité.



3° *Perches* (2.000 hab.). — Ce bourg est situé à 16 kil. S.-E. du Trou, au milieu de montagnes d'origine volcanique : c'est dans cette commune que se trouve le Morne-d'Or. Autrefois, c'était un quartier de la paroisse de Ouanaminthe : le quartier a été érigé en commune de cinquième classe en 1881. Durant la célèbre guerre des *Cacos* (1868-69), cette commune a été le théâtre de nombreux combats.

Elle produit beaucoup de riz ; mais les habitants élèvent surtout des bestiaux ; on y remarque beaucoup de forêts de pins.

#### IV. — Arrondissement de la Grande-Rivière-du-Nord.

1° **Grande-Rivière** (25.000 hab.). — Le chef-lieu de cet arrondissement s'appelait autrefois *Sainte-Rose*. La ville est située au pied de hautes montagnes, sur la rive droite de la Grande-Rivière qui, pendant la saison des pluies, est sujette à de fréquents débordements. Le climat y est humide et froid ; le thermomètre y descend parfois à  $+ 10^{\circ}$ . C'est là que naquirent Chavannes et Guerrier : ce dernier devint Président de la République en 1844. La commune produit beaucoup de café et de vivres alimentaires ; les montagnes environnantes renferment des carrières de grès et de plâtre et des mines d'antimoine et de sulfate de chaux ; elles sont couvertes de pins.

Grande-Rivière est un centre commercial dont le marché est très fréquenté.

2° *Dondon* (8.500 hab.). — Dondon est situé sur un sol accidenté, dans un vallon pittoresque, au milieu d'une chaîne de montagnes entrecoupées de ravines et de précipices ; il est à 12 kil. O. de la Grande-Rivière ; son altitude au-dessus du niveau de la mer atteint 500 m. aussi y jouit-on d'un climat sain et tempéré. Le premier fait d'armes de Toussaint-Louverture fut la prise d'armes du Dondon, en 1792, qui contribua à accroître son influence ; Vincent Ogé y naquit.

Les montagnes du Dondon sont peut-être les plus riches de la République en productions minérales : on y trouve de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'antimoine, etc., et des carrières de marbre, de porphyre, d'albâtre, de grès, de silex, d'agate, etc.

A 4 kil. S.-O. se trouve la fameuse grotte appelée *Voûte-à-Minguet*, dans laquelle, d'après Moreau de Saint-Méry, les caciques des divers royaumes de l'île venaient se réunir chaque année pour renouveler leurs hommages aux Dieux de la Patrie : c'est une vaste nef qui mesure environ 40 m. de long sur 10 de large ; elle tire son nom de celui d'un colon qui y a habité, dit-on, vers le xvii<sup>e</sup> siècle.

3° *Saint-Raphaël* (11.000 hab.). — La fondation de ce bourg remonte à la fin du siècle dernier ; il est bâti près du Bouyaha, affluent du Guayamuco, et il se trouve séparé des autres communes de

l'arrondissement par la chaîne de montagnes de Dondon. Autrefois c'était un quartier de l'arrondissement de Sainte-Rose ; il a été érigé en commune de cinquième classe en 1880.

Les montagnes de cette commune renferment de belles carrières de marbre et abondent en bois de campêche ; les vallées offrent de gras pâturages où l'on élève des bœufs, des chevaux et des mulets.

## V. — Arrondissement du Borgne.

1° Le *Borgne* (15.000 hab.). — Cette ville, qui est le chef-lieu de l'arrondissement, est située sur la rive droite du même nom, non loin de son embouchure, sur une rade incommode, qu'une petite presqu'île ne protège pas suffisamment contre les vents du Nord ; elle est à 64 kil. O. du Cap. La rivière déborde dans la saison des pluies et exerce quelquefois dans la campagne de terribles ravages. Non loin de la rive gauche de cette rivière, se trouve une magnifique grotte découverte en 1777 sur l'habitation Legros : on y a découvert un grand nombre d'ossements humains et de fragments d'ustensiles et de flèches.

Le sol de la commune est assez montagneux et produit un café très estimé ; on y cultive aussi avec succès le cacao et les vivres alimentaires. La commune jouit d'une température très douce.

2° *Port-Margot* (15.400 hab.). — Le Port-Margot est séparé de la mer par une distance de 7 kil., c'est le plus ancien établissement français à Saint-Domingue; il fut fondé par les boucaniers chassés de l'île de la Tortue en 1630. Le bourg est situé dans une contrée montagneuse, à 44 kil. S.-E. du Borgne. Les montagnes environnantes renferment plusieurs mines d'antimoine et de nombreuses carrières de granit, la commune offre un sol accidenté couvert d'une végétation exubérante : elle produit beaucoup de riz, de cacao et d'arachides.

Près de l'anse de Port-Margot est située l'île du même nom qui mesure 1 kil. de long sur 800 m. de large; en 1665, les Français y avaient fondé un établissement pour la culture du cacao.

3° *Anse-à-Foleur* (4.000 hab.). — C'est un ancien quartier qui a été érigé en commune par la loi du 24 septembre 1885; il est situé le long de la mer, sur une plage de 1 kil. à peine de longueur et au pied de collines élevées, à 20 kil. O. du Borgne. La commune produit le café et la canne à sucre et des vivres alimentaires de toute espèce, le sol renferme des gisements d'antimoine.

## VI. — Arrondissement du Limbé.

1° **Plaisance** (23.000 hab.). — Plaisance était autrefois le chef-lieu de l'arrondissement dont elle ne portait pas le nom; nous avons vu que tout ré-



cemment (septembre 1889), cette commune a été détachée de l'arrondissement du Limbé pour former avec la commune de *Pilate* un arrondissement qui s'appelle arrondissement de Plaisance.

La ville est située au milieu de la chaîne du même nom, au centre de la vallée des Trois-Rivières et à 52 kil. S. du Cap; sa fondation remonte à 1726. Le climat y est très agréable : c'est ce qui a fait donner à la ville son nom de « Plaisance ».

Les cours d'eau qui arrosent ses environs ne tarissent jamais à cause de l'abondance des pluies qui y tombent chaque année; cette humidité engendre des brouillards qui se forment presque tous les matins.

La chaîne de Plaisance recèle des mines d'or, de fer et de cuivre, des carrières de plâtre, de jaspe, de granit, de porphyre, etc.; la nature du sol de la commune permet d'y cultiver un très beau café; enfin, les hauteurs sont couvertes de grandes forêts de bois de construction.

De l'arrondissement de Plaisance dépend l'ancien quartier de *Pilate* érigé en commune par décret du 3 juillet 1889. On y cultive les vivres alimentaires et le café; les habitants exploitent aussi les bois de construction qui abondent dans les hauteurs; dans les environs on trouve, dit-on, du jaspe et du porphyre.

2° *Limbé* (17.400 hab.). — Cette vaste commune qui forme aujourd'hui un arrondissement

est traversée par la rivière du Limbé qui, lors de la saison des pluies, déborde fréquemment; en 1744, une inondation emporta le bourg. L'air y est humide et froid.

L'établissement du bourg de Limbé remonte à l'année 1715. On y trouve du marbre et du lapis-lazuli; les hauteurs fournissent des bois de toute espèce. Le Limbé est à 24 kil. S.-O. du Cap.

De l'arrondissement du Limbé dépend l'important poste militaire de *Camp-le-Coq*; on y rencontre des forêts de chênes et beaucoup d'arbres fruitiers; dans les montagnes qui l'entourent, il y a de nombreuses carrières de marbre noir.



## CHAPITRE IV

### Département du Nord-Ouest.

#### DIX-NEUVIÈME LEÇON

Ce département a longtemps fait partie à la fois du département du Nord et de celui de l'Artibonite : le premier en possédait la partie septentrionale, le second la partie méridionale; ce n'est que depuis peu qu'on l'a détaché de ces départements pour en faire un département spécial. Aussi son

histoire est-elle peu intéressante ; néanmoins, on doit rapporter que c'est le premier point de l'île où débarqua Colomb dans son premier voyage (6 décembre 1492).

Le département du Nord-Ouest est de beaucoup le moins étendu des cinq départements d'Haïti : il offre environ 80 kil. dans sa plus grande longueur et 40 dans sa plus grande largeur. — Il a pour limites : à l'E., une ligne qui part de l'Océan Atlantique, au cap Rouge, entre Anse-à-Foleur (Nord) et Saint-Louis-du-Nord (Nord-Ouest) : cette ligne coupe le fleuve des Trois-Rivières au N. du Gros-Morne et s'infléchit vers le S.-O. jusqu'à l'anse Rouge, dans le golfe de la Gonave ; au S., le département est baigné par le golfe de la Gonave ; à l'O., par la Passe-du-Vent ; au N., par l'océan.

Comme on peut le voir, ce département est baigné par la mer sur trois de ses côtés : il occupe la plus grande partie de la presqu'île Saint-Nicolas. Cette presqu'île est très montagneuse ; les côtes en sont assez abruptes et, sur de nombreux points, elles présentent de hautes falaises. On peut dire que le département du Nord-Ouest n'est qu'un vaste plateau dont les rebords surplombent la mer. — Le littoral de cette partie de la République est l'un des plus dangereux de l'île car les vents du Nord et du Sud viennent s'y rencontrer et y agitent continuellement la mer. Le centre de la presqu'île est traversé par une longue crête qui

domine le plateau et qui porte le nom de chaîne de Saint-Nicolas.

Le sol du département du Nord-Ouest n'est peut-être pas aussi fertile que celui des autres départements, mais les montages qui le sillonnent sont riches en mines d'argent, de fer, de zinc, d'aimant, de cuivre et même de mercure, ainsi qu'en carrières d'albâtre, de craie, de silex, etc. ; les sommets de ces montagnes sont couverts de grandes forêts d'acajou, d'ébéniers, de gaïac et de tous les autres bois de construction et de teinture ; enfin, dans les vallées s'étendent de vastes pâturages où paissent des [chevaux estimés. De ce département dépend l'île de la Tortue située au N.

Le département du Nord-Ouest a une population de 47.000 hab., d'après l'évaluation du clergé d'Haïti. Il formait naguère 2 arrondissements, 5 communes, 1 quartier, 1 poste militaire et 30 sections rurales ; depuis 1889, il comprend 6 communes (la *Baie-de-Henne* ayant été érigée en commune le 3 juillet 1889), un nouveau poste militaire (Baie-des-Montagnes), deux nouveaux quartiers (Port-à-l'Écu et Baie-des-Moustiques).

Voici la nomenclature, en tableau, de ses arrondissements, communes, quartiers et postes militaires :



| ARRONDISSEMENTS.                                           | COMMUNES.                                                                                                            | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | QUARTIERS ET POSTES MILITAIRES                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <p>I. Port-de-Paix.<br/>(3<sup>e</sup> classe.)</p>        | <p>1. Port-de-Paix (ch.-lieu).</p>                                                                                   | <p>1. Baudin.<br/>2. Baudin n° 2.<br/>3. Polveau.<br/>4. Jean-Saline ou Chansolme.<br/>5. Jean-Saline n° 2.<br/>6. La-Plate.<br/>7. Moustique.<br/>8. Mahotière.<br/>9. Carreau-Daly.<br/>10. Carreau-Daly n° 2.<br/>11. Fond-Ramier.<br/>1. Rivière-des-Nègres.<br/>2. Rivière-des-Nègres n° 2.<br/>3. Rivière-de-Barre.<br/>4. Rivière-de-Barre n° 2.<br/>5. Cap-Rouge.<br/>6. Cap-Rouge n° 2.</p> |                                                         |
| <p>II. Môle-Saint-Nicolas.<br/>(4<sup>e</sup> classe.)</p> | <p>1. Môle-Saint-Nicolas<br/>(ch.-lieu). . . . .</p> <p>2. Jean-Rabel. . . . .</p> <p>3. Bombardopolis . . . . .</p> | <p>1. Côtes-de-Fer.<br/>2. Ci-ronniers-Mare-Rouge.<br/>3. Ravine-à-Galets.<br/>1. Moustique.<br/>2. Guinaudée.<br/>3. Montagne.<br/>4. Montagne-Cannes.<br/>5. Pruniers.<br/>6. Diondion.<br/>1. Ravine-Marie-Savon.<br/>2. Desforges.<br/>3. Plaine-d'Orange.</p>                                                                                                                                   | <p>Baie-de-Henne (ér. en<br/>c. le 3 juillet 1889).</p> |

## I. — Arrondissement de Port-de-Paix.

1° **Port-de-Paix** (15.200 hab.). — Christophe Colomb débarqua en 1492 à l'endroit où se trouve aujourd'hui cette ville et, séduit par le charme de la vallée, il lui donna le nom de *Valparaiso* (vallée des Délices). Plus tard, les flibustiers et les boucaniers français, harcelés par les Espagnols et les Anglais, quittèrent l'île de la Tortue et vinrent chercher dans ce port un refuge assuré; aussi donnèrent-ils à cet endroit le nom de *Port-de-Paix*, qu'il a conservé (1662). La nouvelle ville devint bientôt très prospère et elle fut la résidence du gouverneur de la colonie naissante; mais elle fut détruite en 1695 par les Espagnols. — Les Français l'évacuèrent définitivement le 4 décembre 1803, cinq jours après la prise du Cap par Dessalines.

La vallée dans laquelle se trouve la ville est marécageuse; l'air qu'on y respire est assez malsain; mais dans les hauteurs qui couvrent le reste de la commune, le climat est très salubre. Port-de-Paix, qui est le chef-lieu et la ville la plus importante du département du Nord-Ouest, est à 108 kil. O. du Cap-Haïtien et à 212 kil. de Port-au-Prince; on y a récemment installé des lignes télégraphique et téléphonique et un service de distribution d'eau.

La principale richesse de cette commune consiste en café; mais on y rencontre aussi des gisements de fer, de zinc, de cuivre et d'argent (surtout dans la section rurale appelée *La-Plate* et située à 20 kil. S. de Port-de-Paix), ainsi que des sources d'eaux minérales à l'endroit appelé *La-Cuivrière*.

La partie occidentale de la commune, appelée *Moustiques*, produit les plus beaux bois de construction tels que l'acajou, l'ébène, etc. Tous ces produits trouvent débouché à Port-de-Paix dont la rade est assez commode. C'est à l'E. de la ville qu'est située la position des « *Trois Pavillons* » célèbre par la résistance que Capaix et Maurepas y soutinrent contre l'armée française (1802).

2° *Saint-Louis-du-Nord* ou *Petit-Saint-Louis* (17.800 hab.). — Cette ville fut fondée par les flibustiers français en 1695, à 16 kil. E. de Port-de-Paix; c'est un petit port sur le canal de la Tortue; il est exposé à tous les vents et son entrée, barrée par des récifs, ne peut donner passage qu'à des caboteurs d'un assez faible tonnage. — La commune fournit d'excellents bois de construction et beaucoup de café et de coton; dans les montagnes, on trouve des carrières d'albâtre.

## II. — Arrondissement du Môle-Saint-Nicolas.

1° **Môle-Saint-Nicolas** (3.800 hab.). — Colomb y débarqua le 6 décembre 1492; c'est le premier port d'Haïti où est entré le navigateur génois. Dans son second voyage il vint y mouiller le 29 avril 1494. La configuration de ce port lui fit donner, plus tard, par les Français, le nom de « Môle ». Pendant de longues années, ce port fut un point secondaire; néanmoins vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Français, puis les Anglais, y élevèrent tour à tour des fortifications; mais plus tard, durant la lutte entre Christophe et Pétion, ces fortifications furent démantelées. — Toussaint-Louverture avait enlevé le Môle aux Anglais en 1798.

De nos jours, l'attention du gouvernement haïtien a commencé à s'éveiller au sujet du Môle-Saint-Nicolas; sa position magnifique l'avait déjà fait surnommer le *Gibraltar du Nouveau-Monde*; aujourd'hui, depuis que le percement de l'isthme du Panama n'est plus considéré comme une utopie irréalisable, on peut prédire l'immense avenir qui est réservé à ce port.

La baie sur laquelle est fondé le Môle est l'un des plus remarquables de l'Amérique centrale: elle pénètre très avant dans les terres en gardant partout une grande profondeur. Au N., elle est



protégée contre les vents par une longue presque dirigée de l'E. à l'O.; elle est couverte du côté S. par la chaîne Saint-Nicolas et par le promontoire du même nom. Les bâtiments y sont toujours en sûreté, alors que le reste du littoral est fouetté par la mer en fureur. Cette baie est longue de 10 kil. et large de 6 : elle a une ouverture de 3 kil.

On a souvent agité la question d'y établir un port franc; mais nos derniers gouvernements n'ont pas donné suite à ce projet, par crainte des réclamations étrangères qui ne manqueraient pas de se produire, comme l'expérience l'a démontré pour d'autres entreprises.

Le Môle est devenu un port d'échelle en vertu de la loi de novembre 1876; il exporte principalement le campêche, l'acajou et le gaïac.

Le Môle-Saint-Nicolas est à 88 kil. S.-O. de Port-de-Paix. Le sol de la commune est sablonneux et aride; on y cultivait autrefois le figuier et la vigne; toutefois, dans l'intérieur, on rencontre des endroits où la végétation est vigoureuse et, par intervalles, des forêts où croissent le gaïac, le bois de fer, le gommier, le quinquina, etc. — La baie est très poissonneuse et les habitants s'y adonnent à la pêche avec profit; enfin la chaîne Saint-Nicolas renferme des mines de cuivre et de fer. C'est au Môle que vient atterrir en Haïti le câble sous-marin, pour se prolonger au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince.

2° *Jean-Rabel* (10.300 hab.). — Jean Rabel est à 40 kil. N.-E. du Môle-Saint-Nicolas sur la rivière de Jean-Rabel dont les inondations sont parfois terribles. Le sol de cette commune est très fertile et produisait sous les Français beaucoup d'indigo ; aujourd'hui on y cultive surtout le café et le coton. Les montagnes de Jean-Rabel sont couvertes de forêts de bois de campêche, de gaïac, d'ébéniers et d'autres bois de construction. On trouve aussi dans cette commune des mines de sel gemme (Ravine-à-Colas), de cuivre, d'aimant et d'antimoine.

De cette commune dépendent les bourgades du *Grand* et du *Petit-Port-à-l'Écu* ; elles sont célèbres par leurs salines naturelles, où l'on recueille un sel très blanc et très estimé. C'est au Grand-Port-à-l'Écu que Christophe Colomb entra le 8 décembre 1492, il lui donna le nom de *Port-de-la-Concepcion*. Port-à-l'Écu est aujourd'hui un quartier.

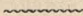
3° *Bombardopolis* ou *Bombarde*. — Cette localité, qui tire, dit-on, son nom de celui de son fondateur M. de Bombarde (1764), est située dans une plaine très élevée qu'entourent des montagnes, dont l'altitude dépasse 600 m. ; cette plaine est très fertile et l'air qu'on y respire est pur, vif et sain. Bombardopolis est à 20 kil. S.-E. du Môle.

Les environs produisent des bois d'acajou, de brésillet et de campêche, du coton, du cacao, du

tabac et du sucre; mais la principale source de revenus de cette commune provient des « hattes » de la plaine de Bombarde où l'on élève des chevaux très estimés.

Au S. de Bombardopolis, et sur le golfe de la Gonave, est la bourgade de *Plate-Forme* qui est fréquentée par les pêcheurs du littoral et où l'on embarque une partie des denrées venues de Bombarde.

Plus à l'E., à 20 kil. de Bombardopolis, au fond d'une rade qui offre généralement un bon mouillage, est situé le bourg de *Baie-de-Henne* qui a été érigé en commune par décret du 3 juillet 1889. Il est habité principalement par des pêcheurs et des marins; il sert de débouché principal à la commune de Bombardopolis, surtout pour l'exportation du campêche. Le sol de la commune est assez aride; les cactus y poussent abondamment; par contre, c'est une région très giboyeuse. Le littoral de la Baie-de-Henne renferme des salines importantes.



## CHAPITRE V

## Département de l'Artibonite.

## VINGTIÈME LEÇON

Le département de l'Artibonite, qu'au commencement de ce siècle on a appelé *département de Louverture*, a été séparé pendant quatorze années du reste de la République, pour former, avec le département du Nord, le royaume de Henri I<sup>er</sup>; c'est, du reste, dans ce département que commença l'insurrection qui mit fin au règne de Christophe (Saint-Marc, 2 octobre 1820).

C'est un des départements les plus vastes de la République; il s'étend de l'O. à l'E. sur une longueur de 100 kil. et du N. au S. sur une largeur d'environ 80 kil. Sa population est évaluée par le clergé d'Haïti à 204.100 âmes.

La limite septentrionale part du Dondon, suit les montagnes de Marmelade et la chaîne Saint-Nicolas jusqu'au N. du Gros-Morne et va s'arrêter jusqu'au golfe de la Gonave, à l'anse Rouge. A l'E., la limite, depuis Saint-Raphaël, descend le cours du Bouyaha et du Guyamuco jusqu'à la



jonction de ce cours d'eau avec l'Artibonite. Au S., elle suit l'Artibonite jusqu'au N. de Mirebalais, puis va en ligne à peu près directe rejoindre la source de la rivière de Montrouis dont elle emprunte le cours jusqu'à la mer. A l'O. le département est baigné par le golfe de la Gonave.

Ce département est traversé par l'Artibonite, dont les alluvions ont contribué en grande partie à créer la vaste plaine de l'Artibonite aux dépens du golfe de la Gonave. Dans la partie orientale s'étend également une grande plaine, celle de Goave ou de Hinche. Ces deux plaines sont séparées par deux chaînes de montagnes qui coupent ainsi, en deux parties presque égales, le département : ce sont les montagnes Noires et la chaîne des Cahos, dirigées du N. au S. Dans ces chaînes se trouvent de nombreuses richesses minérales : le fer, le cuivre, le soufre, le gypse et des gisements de houille. Les principales hauteurs qui sillonnent le centre du département sont couvertes de forêts de chênes, de pins, d'acajou et de plusieurs espèces de bois propres à la teinture.

Le sol, en majeure partie, est de la plus grande fertilité : l'Artibonite et l'Estère, qui débordent périodiquement, déposent dans les plaines une grande quantité de vase et de limon qui augmente encore la fécondité déjà remarquable de ce terrain d'alluvions : le riz y croît admirablement. Les principales productions végétales des plaines

sont : le riz, le coton et le café ; le café de Saint-Marc, surtout, est réputé l'un des meilleurs des Antilles. Ses habitants se consacrent aussi à l'élevage du gros et du menu bétail ; les chevaux de l'Artibonite sont estimés dans toute la République.

Le département de l'Artibonite comprenait, avant les événements de 1888-89 : 4 arrondissements, 12 communes, 5 postes militaires et 65 sections rurales ; aujourd'hui il comprend 5 arrondissements (dont celui de Hinche créé le 15 juin 1889), 14 communes (par suite de l'érection en communes des quartiers de la *Chapelle* et de *Maïssade*) et 4 quartiers (Poteaux, Anse-Rouge, Montrouis et Thomassico).

| ARRONDISSEMENTS.                                                                                                       | COMMUNES.                                                                                                                         | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | QUARTIERS ET POSTES MILITAIRES.                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <p>I. Gonaives.<br/>(2<sup>e</sup> classe.)</p>                                                                        | <p>1. Gonaives (ch.-lieu) . . . . .</p> <p>2. Gros-Morne . . . . .</p> <p>3. Ennery . . . . .</p> <p>4. Terre-Neuve . . . . .</p> | <p>1. Gonaives.<br/>2. Desdunes.<br/>3. Petite-Rivière-Bayonnet.<br/>4. Poteaux.<br/>5. Labrande.<br/>6. Bas-in.<br/>1. Boucan-Richard.<br/>2. Rivière-Mamel.<br/>3. Rivière-Blanche.<br/>4. Acul<br/>5. Pendu.<br/>6. Savane-Carrée.<br/>7. Moulin.<br/>8. Ravine Gros-Morne.<br/>1. Haut-d'Ennery.<br/>2. Bas-d'Ennery.<br/>3. Chemin-Neuf.<br/>4. Nouvelle Flandre.<br/>1. Brabant-Terre-Neuve.<br/>2. Darane.<br/>3. Br. s-à-Gauche.<br/>4. Port-à-Piment.<br/>5. Grand-Port à-Piment.</p> <p>1. Plateaux,<br/>2. Mamon.<br/>3. Camache.<br/>4. Bas-Devant,<br/>5. Lalomna.<br/>6. Lacidra.<br/>7. Hermite.</p> | <p>Desdunes.<br/>Poteaux (ér. en q.).</p>                    |
| <p>II Marmelade.<br/>(4<sup>e</sup> classe.)</p> <p>N. B. — En 1889, la commune de <i>Hinche</i> a été détachée de</p> | <p>1. St-Michel-de-l'Atalaye<br/>(ch.-lieu) . . . . .</p>                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Maisade (ancien q. ér. en commune le 3 juillet 1889).</p> |

**l'arrondissement de Marmelade pour former, avec la nouvelle com. de Maissade, un arrondissement séparé, avec le quartier de Thomassico.**

2. Marmelade . . . . .
3. Platonis . . . . .
1. Joinaria . . . . .
2. Mamon . . . . .
3. Marengo . . . . .
4. Aguahidionde . . . . .
5. Cereci . . . . .

**Crète-à-Pin.**

**III. Saint-Marc.**

(3<sup>e</sup> classe.)  
 N. B. — Un décret, en date du 10 sept. 1889, a détaché de cet arrond. la com. de la *Grande-Sainte* qui se trouve aujourd'hui comprise dans l'arr. de Dessalines, auquel elle sert de port de mer. Par contre, le 3 juillet 1889, le quartier de la *Chapelle* a été érigé en commune et fait partie de l'arr. de Saint-Marc.

1. Saint-Marc (ch.-lieu) . . . . .
2. Verrettes . . . . .
3. Grande-Saline . . . . .

Montrouis (ancien p. m. ér. en quartier le 3 août 1889).

Quart. de la *Chapelle* (ér. en commune le 3 juillet 1889).

1. Montrouis . . . . .
2. Montrouis n° 2 . . . . .
3. Grande-Montagne . . . . .
4. Haut-de-Saint-Marc . . . . .
5. Haut-de-Saint-Marc n° 2 . . . . .
6. Plaine de l'Artibonite (r. g.) . . . . .
1. Bas-des-Verrettes . . . . .
2. Bas-des-Verrettes n° 2 . . . . .
3. Haut-des-Verrettes . . . . .
4. Quartier de la-Chapelle . . . . .
5. Grande-Mont.-Roue-Cabrouet . . . . .
6. Grande-Mont.-Roue-Cabrouet n° 2 . . . . .
7. Grande-Mont.-Roue-Cabrouet n° 3 . . . . .
1. Plaine-de-l'Artibonite (r. d.) . . . . .
2. Plaine-de-l'Artibonite (r. g.) . . . . .

**IV. Dessalines.**  
 (4<sup>e</sup> classe.)

1. Marchand (ch.-lieu) . . . . .
2. Petite-Rivière-de-l'Artibonite . . . . .

1. Fosse-Narottu . . . . .
2. Fosse-Narottu n° 2 . . . . .
3. Savane-Brûlée . . . . .
4. Savane-Brûlée n° 2 . . . . .
5. Petit-Cahos . . . . .
6. Petit-Cahos n° 2 . . . . .
1. Bac Coursaint . . . . .
2. Bac-Coursaint n° 2 . . . . .
3. Haut-Cahos . . . . .
4. Haut-Cahos n° 2 . . . . .
5. Grand-Cahos . . . . .
6. Grand-Cahos n° 2 . . . . .



## VINGT ET UNIÈME LEÇON

## I. — Arrondissement des Gonaïves.

1° **Gonaïves.** — Cette ville s'appelait, avant la découverte de l'île par les Espagnols, *Guanibo* ou *Gonaïbo*, d'où elle a tiré son nom actuel. Elle fut érigée en paroisse en 1738 ; mais ce n'est guère que dans ce siècle qu'elle a acquis une grande importance comme un des principaux débouchés du département de l'Artibonite dont elle est le chef-lieu. Elle est destinée à acquérir une importance encore plus considérable dans l'avenir ; en diverses occasions, les Chambres législatives ont sanctionné des contrats pour la création de chemins de fer aboutissant aux Gonaïves, mais ces contrats sont encore sans effet.

C'est dans ce port que les Français embarquèrent Toussaint-Louverture, devenu, par trahison, leur prisonnier, pour le conduire en France (1802), mais c'est aussi aux Gonaïves que fut proclamée l'*Indépendance d'Haïti* (1<sup>er</sup> janvier 1804). — En décembre 1858, F. Geffrard y proclama la déchéance de Soulouque. L'Assemblée nationale constituante vient d'y siéger en septembre-octobre 1889 : le général Hyppolite y a été élu Président de la République le 9 octobre 1889.

La ville, qui compte 25.000 hab., est bâtie sur

un sol plat, sablonneux, imprégné de sel, au fond d'une baie très sûre et accessible aux plus gros navires : elle est à 132 kil. de Port-au-Prince. La ville a été souvent dévastée par les incendies et par les révolutions; elle est dotée d'un poste télégraphique terrestre, d'un réseau téléphonique et d'un service hydraulique. Les rues sont larges, mais beaucoup sont inachevées et nombre de maisons sont aujourd'hui en ruines. La ville est le siège d'un tribunal civil.

Les habitants des Gonaïves font un grand commerce de sel et de coton; autrefois ils exportaient beaucoup d'indigo. La ville est reliée au département du Nord, avec lequel elle entretient des relations commerciales très actives, par une ancienne route construite il y a près d'un siècle par les Français. Au N.-E. des Gonaïves se trouve la célèbre *Ravine-à-Couleuvres* où Toussaint-Louverture tint tête à l'armée française en 1802.

2° *Gros-Morne* (28.500 hab.). — Le Gros-Morne est situé sur la rive droite du fleuve des Trois-Rivières, au pied de hautes montagnes; l'air qu'on y respire est frais et sain. C'est un centre commercial important, à 40 kil. N. des Gonaïves; il possède un marché très fréquenté.

Les hauteurs qui le dominent renferment des mines de cuivre et sont couvertes de magnifiques forêts de chênes, d'acajou et de campêche. La commune produit beaucoup de café.

3° *Ennery* (7.500 hab.). — Ce bourg faisait autrefois partie de la paroisse de Marmelade; le comte d'Ennery, gouverneur de la colonie, lui donna son nom; mais plus tard on substitua à ce nom celui de Louverture, parce que ce fut la principale résidence de Toussaint-Louverture; il a repris aujourd'hui son ancienne appellation. C'est pendant que Toussaint se trouvait à Ennery que le général français Brunet lui écrivit pour lui proposer une entrevue; il s'y rendit et fut arrêté pour être déporté en France (11 juin 1802).

La commune d'Ennery est surtout riche en acajou et autres bois de construction; les montagnes qui la couvrent renferment des mines de cuivre, des gisements de gypse et des carrières de marbre et de craie.

4° *Terre-Neuve* (6.250 hab.). — Cette petite ville est bâtie sur un sol accidenté et très pittoresque. Le sol de la commune renferme plusieurs sources d'eaux thermales, notamment au S. de Terre-Neuve où se trouvaient autrefois des établissements qui ont été détruits (Eaux de Boynes).

La commune est très productive en café et en coton; on rencontre dans les montagnes toutes sortes de bois de construction, ainsi que des mines de fer et de cuivre.

## II. — Arrondissement de Marmelade.

N.-B. — Cet arrondissement, dont on a détaché en 1889 la commune de *Hinche*, faisait autrefois partie, aux points de vue financier et administratif, du département du Nord; la loi du 17 novembre 1879 l'a réuni complètement au département de l'Artibonite.

Il comprend aujourd'hui les communes de :

1° *Saint-Michel de l'Atalaye* ou du Nord (28.000 hab.). — Cette ville porte le nom d'*Atalaye*, parce qu'elle était jadis un poste avancé des Espagnols et qu'elle était placée comme une guérite de sentinelle (en espagnol : *atalaya*) sur les confins de la partie de l'Est et de Saint-Domingue. — Elle est aujourd'hui le chef-lieu de l'arrondissement, bien que cet arrondissement s'appelle ordinairement arrondissement de Marmelade.

La ville actuelle a été établie vers 1780; elle est située sur le Guayamuco, au N. de la grande plaine de Goave. Les montagnes qui sillonnent une grande partie de la commune abondent en minerais de cuivre, en carrières de marbre, en cristal de roche, etc.; le campêche et le pin y croissent avec vigueur. Le reste de la commune renferme des plaines et des vallées où l'on élève beaucoup de chevaux et de bœufs.

2° *Marmelade* (8.500 hab.). — Elle est située sur un terrain accidenté, arrosé par des pluies

*route  
le 16 Nov  
1892*



fréquentes qui, durant l'hivernage, réduisent en une espèce de bouillie une partie du sol de la commune : d'où son nom de *Marmelade*; elle est à 60 kil. N.-O. des Gonaïves. La température y est toujours fraîche et brumeuse, à cause des hautes montagnes qui couvrent toute la surface de la commune. On y trouve de nombreux gisements de soufre, de cuivre, de fer et même de houille; Marmelade produit un café estimé, on y cultive aussi beaucoup de légumes, principalement des choux.

3° *Hinche* (10.000 hab.). — Hinche fut l'un des premiers établissements élevés par les Espagnols; l'époque de sa fondation remonte au delà de 1504. Le 20 novembre 1790, V. Ogé et vingt-trois de ses compagnons y furent arrêtés par les colons français. Comme nous l'avons dit plus haut, depuis le 15 juin 1889, Hinche forme avec Maïssade un arrondissement de quatrième classe du département de l'Artibonite.

La ville est située au centre de la vallée de Goave, sur la rive droite de Guayamuco qui, avec ses nombreux affluents, donne à la plaine une fertilité remarquable. Les hauteurs qui dominent cette plaine renferment de la houille et des gisements de kaolin; à 2 kil. de Hinche, à la *Barranque-Sully*, se trouve un gisement considérable de fer oligiste enveloppé dans une gangue siliceuse. Les habitants s'adonnent principalement à l'exploita-

tion des bois d'acajou qui y sont plus beaux que partout ailleurs ; ils cultivent avec succès le café et le coton ainsi que la canne à sucre ; enfin ses hattes nourrissent beaucoup de bêtes à cornes (lait, beurre, fromage).

La nouvelle commune de *Maïssade* (7.500 hab.) est située dans une excellente position, entre deux rivières. Les habitants cultivent le café, la canne à sucre et exploitent le campêche et l'acajou. On y trouve du cristal de roche et des schistes ardoisiers. Dans les savanes, on élève des bœufs, des chevaux et des moutons.

### III. — Arrondissement de Saint-Marc.

1° **Saint-Marc** (22.500 hab.). — La ville de Saint-Marc fut fondée au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, vers 1716, et elle devint bientôt une des villes les plus prospères de la République ; avant la guerre de l'Indépendance, elle était presque entièrement bâtie en pierres de taille : aujourd'hui, il reste très peu de ces constructions. Saint-Marc a été le théâtre de nombreux événements : c'est là que se réunit la fameuse Assemblée coloniale, composée de 212 membres (25 mars 1790), qui manifesta de telles prétentions que le gouverneur de Saint-Domingue, M. de Peinier, dut la dissoudre ; c'est

à Saint-Marc que naquit Pierre Pinchinat qui a joué un grand rôle dans l'affranchissement d'Haïti ; c'est là aussi que se souleva le 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, mouvement qui contribua à la chute de Henri I<sup>er</sup> (2 octobre 1820). Plus récemment, le général Riché y fut proclamé Président de la République (1<sup>er</sup> mars 1846) ; en avril 1868, Nissage Saget y prit les armes contre Salnave et, en septembre de la même année, il y fut proclamé Président pour le Nord ; enfin Saint-Marc est célèbre par la prise d'armes qui y éclata le 8 septembre 1881 contre le Président Salomon.

Saint-Marc est bâti au fond de la vaste baie qui porte son nom, à l'embouchure de deux cours d'eau, redoutables quelquefois par leurs débordements : ce sont la Grande et la Petite-Rivière-de-Saint-Marc. Il est à 92 kil. N.-O. de Port-au-Prince et à 40 kil. S. des Gonaïves. La baie de Saint-Marc est quelquefois visitée par des raz-de-marée, à l'époque de l'hivernage. L'air qu'on respire dans la commune est, en général, frais et salubre.

La ville est située dans une petite plaine bornée par une chaîne de mornes, qui l'entoure en forme de croissant ; cette plaine est assez fertile. Saint-Marc est aujourd'hui le second débouché du département : il exporte un café supérieur ; en outre, il fait un grand trafic de riz, de sucre, de coton, de vivres alimentaires, de volailles. Un peu

plus au N., dans la *Rivière-Salée*, on trouve les meilleures huitres du pays.

Saint-Marc est le siège d'un tribunal civil.

2° *Les Verrettes* (13.500 hab.).—Le bourg des Verrettes est situé non loin de la rive gauche de l'Artibonite, à 30 kil. E. de Saint-Marc. La plaine de l'Artibonite dans laquelle il est bâti est d'une fécondité extraordinaire, à cause des nombreux petits cours d'eau qui la sillonnent. Elle produit en grandes quantités le coton, la canne à sucre, le café et les vivres alimentaires ; on y élève aussi des bestiaux. Elle fait un grand commerce de rhum et de sucre brut.

De la commune des Verrettes dépendait autrefois le quartier de la *Chapelle*, situé au N.-E. des Verrettes et qui a été érigé en commune le 3 juillet 1889. Le bourg est situé dans la vallée de l'Artibonite, au pied du Morne-au-Diable, dans une situation avantageuse ; elle produit surtout des vivres alimentaires.

3° *Grande-Saline* (3.308 hab.). — C'est un port de création toute récente qui se trouve dans une magnifique position, sur les bords du golfe de la Gonave, à l'embouchure de l'Artibonite. Autrefois, cette localité n'était qu'une bourgade sans importance, habitée exclusivement par quelques familles de pêcheurs ; en 1875, on l'érigea en commune de cinquième classe ; aujourd'hui elle fait partie de l'arrondissement de Dessalines, auquel



elle sert de port (décret du 10 septembre 1889).

Le sol de la commune est plat et presque partout imprégné de sel ; aussi y trouve-t-on de nombreux marais salants. On y cultive un peu de riz et de coton. Tout récemment, une compagnie étrangère de navigation s'y est établie sous le nom de « Compagnie fluviale et agricole de l'Artibonite », pour l'exploitation des forêts de bois de construction qui croissent dans la vallée de ce fleuve ; cette Compagnie fait aujourd'hui un grand commerce de ces bois, ainsi que des bois de teinture ; ses remorqueurs remontent l'Artibonite jusqu'en amont de la Petite-Rivière-de-l'Artibonite.

#### IV. — Arrondissement de Dessalines.

1° **Marchand** ou **Dessalines** (12.000 hab.)— Cette localité est située près de l'un des affluents de l'Estère, au pied de la chaîne des Cahos ; elle jouit d'une température fraîche et agréable. Dessalines, couronné Empereur sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>, voulut y établir sa résidence impériale (1804) : il y fit construire des fortifications, aujourd'hui en ruines (forts La-Source, Culbuté, Décidé, Innocent, Écrasé, Fin-du-Monde). Le projet qu'il avait formé de faire de Marchand la capitale d'Haïti n'eut d'ailleurs pas de suites. Marchand, qui est un point stratégique important, a été rendu

célèbre tout récemment par la défaite des troupes du général Légitime (6 mai 1889), défaite qui contribua à la chute de ce dernier du Pouvoir.

La commune est couverte de montagnes élevées, aussi le climat en est-il très frais et très sain. Le coton et le riz en sont les principales productions.

2° *Petite-Rivière-de-l'Artibonite* (23.500 hab.).

— Cette petite ville, qui a été presque complètement ruinée durant la dernière révolution de 1888-89, est située à 28 kil. N.-N.-S. de Saint-Marc et à 48 kil. S.-E. des Gonaïves; elle tire son nom d'une petite rivière qui la traverse et va tomber dans l'Artibonite, à un kilomètre de la ville, en aval des Verrettes. Elle est bâtie dans une vaste plaine, au pied des derniers contreforts de la chaîne des Cahos; elle fait un commerce considérable de vivres alimentaires, de sucre, de tafia, de gingembre.

Au S.-E., tout près de la ville, se trouve le morne de la *Crête-à-Pierrot* où fut construit un fort, sous les Français; en mars 1802, Dessalines, Lamartinière et Magny y soutinrent un siège célèbre, avec une poignée d'hommes contre plusieurs divisions françaises.

C'est près de la Petite-Rivière, sur l'habitation *Plassac*, que, pendant la Révolution, eut lieu la première réunion des hommes de couleur (24 février 1790).

## CHAPITRE VI

## Département de l'Ouest.

## VINGT-DEUXIÈME LEÇON

Le département de l'Ouest est le plus important de la République, non seulement à cause de sa population, mais aussi par suite de sa position centrale et parce que son chef-lieu, Port-au-Prince, est en même temps la capitale de la République.

Il s'étend sur une longueur de 144 kil. et sur une largeur qui atteint 80 kil. D'après la statistique du clergé d'Haïti, la population peut être évaluée à 442.350 hab.

Le département de l'Ouest a pour limites : au N., une ligne qui part de Banica (ville frontière de la Dominicanie) et suit le cours de l'Artibonite jusqu'au S. de la Chapelle (département de l'Artibonite); arrivée là, cette ligne se dirige vers la rivière de Montrouis et suit ce cours d'eau jusqu'à son embouchure dans la mer; — à l'E., une ligne qui va de Banica au lac Azuei, puis qui se dirige vers la mer des Antilles en suivant d'abord les crêtes des monts Mexique et du Ma-

niel-de-los-Negros-Maron, ensuite le cours de la rivière Pedernales; — au S., la mer des Antilles; — à l'O. une ligne qui suit la rivière des Côtes-de-Fer depuis son embouchure jusqu'à sa source et qui coupe en deux l'étang de Miragoane pour s'arrêter à la mer, à l'E. de Miragoane, après avoir traversé le fameux Pont-de-Miragoane; — le reste de la partie occidentale du département est limité par le golfe de la Gonave.

Le département de l'Ouest est traversé de l'O. à l'E. par deux chaînes de montagnes à peu près parallèles : au N., par les montagnes des Grands-Bois, du Pensez-y-Bien, du Mont-Terrible, des Matheux, au S., par la chaîne des monts Mexique et de la Selle. Entre ces deux chaînes s'étend la plaine du Cul-de-Sac. Le département possède aussi une partie de la plaine de l'Artibonite (rive gauche), au N. de la première chaîne de montagnes dont nous venons de parler.

Ces deux chaînes de montagnes forment en quelque sorte deux barrières qui arrêtent complètement les vents du S. et du N.; toutefois la baie de Port-au-Prince est quelquefois visitée dans sa partie occidentale par des bourrasques venant du large. La température du département est, en général, assez chaude, mais elle est moins humide que celle des régions septentrionales de la République; d'ailleurs la brise de terre et la brise de



mer qui y soufflent constamment, la première la nuit et une partie du matin, la seconde durant l'après-midi, viennent rafraîchir l'atmosphère et renouveler l'air. Dans les hauteurs, on trouve un climat très frais et fort salubre; les mornes de *Furcy* et de *Kenscoff* sont particulièrement renommés pour leur température qui, durant l'hiver, devient relativement très froide; le thermomètre y descend quelquefois à  $+ 8^{\circ}$ , alors que dans les plaines la température varie presque toujours de  $+ 25^{\circ}$  à  $+ 30^{\circ}$ .

Parmi les richesses minérales que renferme le département de l'Ouest, on peut citer: le fer, le cuivre, le soufre, la houille, le gypse, le sel de nitre, le cristal de roche, le silex, le feldspath, le spath, etc.; on y rencontre également plusieurs sources d'eaux thermales, surtout vers le N.-O. de la plaine du Cul-de-Sac où se trouvent les fameuses *Sources-Puantes*.

Sur toutes les hauteurs, les arbres croissent avec une rare vigueur; les principales productions que fournit le règne végétal sont: l'acajou, le chêne des Antilles, le gaïac, le pin, l'oranger, le campêche, le pommier, le pêcher, etc. Dans les plaines, on cultive la canne à sucre, le café, le coton, le cacao, le tabac et les denrées alimentaires.

Le département renferme deux grands ports: Port-au-Prince, débouché principal de la plaine

du Cul-de-Sac, et Jacmel, débouché principal du S. du département.

L'île de la *Gonave* fait partie du département de l'Ouest. Ce département comprenait, avant 1889, 5 arrondissements, plus une ligne militaire assimilée aux arrondissements de quatrième classe; il renfermait en outre 16 communes, 21 quartiers et postes militaires et 159 sections rurales. Il comprend aujourd'hui 17 communes (dont la nouvelle commune de Thomazeau), 5 quartiers (Cabaret, Boucan-Bélier, Saut-d'Eau, Thomonde, Belladère) et 12 postes militaires (Carrefour, Croix-des-Missions, la Gonave, Fond-Parisien, Fonds-Verrettes, Willamson, Ça-Ira, Gressier, Acul-du-Petit-Goave, Cayes-Jacmel, Mayette, Anse-à-Pitre).

Voici le tableau synoptique des arrondissements, communes, sections rurales et des quartiers et postes militaires :







Thomazeau (ér. en  
c. le 3 août 1889).  
Gauthier.  
Fond-des-Chênes.

Fonds-Parisien.  
Fonds-Verrettes.

Ile de la Gonave.  
Williamson.

Ca-Ira.  
Gressier.

- 1. Petit-Bois.
- 2. Petit-Bois n° 2.
- 3. Petit-Bois n° 3.
- 4. Varreux.
- 5. Varreux n° 2.
- 6. Grande-Plaine.
- 7. Grande-Plaine n° 2.
- 8. Grande-Plaine n° 3.
- 9. Crochus.
- 10. Crochus n° 2.
- 11. Orangers.
- 12. Trou-Chouchou.
- 13. Trou-Chouchou n° 2.
- 14. Trou-Chouchou n° 3.
- 15. Trou-Chouchou n° 4.
- 16. Fonds-Parisien.
- 17. Fonds-Verrettes.
- 18. Pays-Pourri.
- 19. Marre-Roseaux.
- 1. Boucassin.
- 2. Boucassin n° 2.
- 3. Des-Vases.
- 4. Fonds-Blanc.
- 5. Délices.
- 6. Matheux.
- 7. Fonds-Baptiste.
- 8. Montrouis.
- 1. Des-sources.
- 2. Petite-Rivière.
- 3. Grande-Rivière.
- 4. Morne-Chaudelle.
- 5. Petit-Boucan.
- 6. Orangers.
- 7. Parques.

3. Croix-des-Bouquets..

4. Archaie. . . . .

1. Léogane (ch.-lieu) . . .

I. Port-au-Prince  
(suite).

II. Léogane.  
(3<sup>e</sup> classe.)



| ARRONDISSEMENTS                        | COMMUNES.                                                                                                              | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | QUARTIERS ET POSTES MILITAIRES. |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <p>II. Léogane<br/>(<i>suite</i>).</p> | <p>1. Léogane (ch.-lieu).<br/>(<i>suite</i>). . . . .</p> <p>2 Petit-Goave. . . . .</p> <p>3. Grand-Goave. . . . .</p> | <p>8. Beau-Séjour.<br/>9. Citronniers.<br/>10. Fond-l'Oie.<br/>11. Gros-Morne.<br/>12. Cormiers.<br/>13. Petit-Harpon.<br/>14. Fond-de-Boudin.<br/>15. Palmiste-à-Vin.</p> <p>1. La-Plaine.<br/>2. La-Plaine n° 2.<br/>3. Trou-Chouchou.<br/>4. Fond-Arabie.<br/>5. Trou-Canarie.<br/>6. Trou-Canarie n° 2.<br/>7. Platons.<br/>8. Platons n° 2.<br/>9. Les-Palmes.<br/>10. Les-Palmes n° 2.<br/>11. Ravine-Sèche.<br/>12. Fourk.</p> <p>1. Plaine-de-Tête-à-Bœuf.<br/>2. Plaine-de-Tête-à-Bœuf n° 2.<br/>3. Grande-Colline.<br/>4. Grande-Colline n° 2.<br/>5. Mausambé.<br/>6. Mausambé n° 2.<br/>7. Girard.</p> | <p>Acul-de-Petit-Goave.</p>     |



- |                           |  |
|---------------------------|--|
| 1. Cap-Rouge.             |  |
| 2. Bas-du-Cap-Rouge.      |  |
| 3. Fond-Melon.            |  |
| 4. Cochon-Gras.           |  |
| 5. La-Grande-Gosseline.   |  |
| 6. Marbial.               |  |
| 7. Montagne-la-Voûte.     |  |
| 8. Grande-Rivière.        |  |
| 9. Coq-qui-Chante.        |  |
| 10. Morne-Brûlé.          |  |
| 11. La-Vallee.            |  |
| 12. La-Montagne.          |  |
| 13. La-Baguette.          |  |
| 1. Gris-Gris.             |  |
| 2. Bas-des-Gris-Gris.     |  |
| 3. Amazones.              |  |
| 4. Bras-Gauche.           |  |
| 5. Jamais-Vu.             |  |
| 6. La-Ravine.             |  |
| 1. Ravine-Normande.       |  |
| 2. Gaillard.              |  |
| 3. Corail-Son.            |  |
| 4. Grande-Rivière.        |  |
| 5. Macary.                |  |
| 6. Fond-Jean-Noël.        |  |
| 7. Savane-Dubois.         |  |
| 1. La-Brésilienne.        |  |
| 2. Trou-Mahaut.           |  |
| 3. La-Vallee.             |  |
| 4. Gandon.                |  |
| 5. Bas-de-Gandon.         |  |
| 6. Bas-de-la-Croix.       |  |
| 7. Bras-Gauche-de-Bainet. |  |
| 8. Bas-des-Gris-Gris.     |  |
| 9. Orangers.              |  |

Mayette.

1. Jacmel (ch.-lieu).

2. Côtes-de-Fer. . . . .

3. Marigot. . . . .

4. Bainet . . . . .

III. Jacmel.  
(2<sup>e</sup> classe.)



| ARRONDISSEMENTS.                                                            | COMMUNES.                                                                                      | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | QUARTIERS ET POSTES MILITAIRES.                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| IV. Mirebalais.<br>(4 <sup>e</sup> classe.)                                 | 1. Mirebalais (ch.-lieu).<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>2. Grands-Bois . . . . .      | 1. Sarrazins.<br>2. Savanctte.<br>3. Gaucogne.<br>4. Crête-Bulée.<br>5. Grand-Boucan.<br>6. Rivière-à-Canot.<br>7. La-Selle.<br>8. Coupe-Mardi-Gras.<br>9. Montagne-Terrible.<br>10. Bayes.<br>11. Boucan-Quarré.<br>12. Petite-Montagne.<br>1. Génipailier.<br>2. Plaine-Céleste.<br>3. Boucan-Bois-Pin.<br>4. Trou-d'Eau.<br><br>1. Juan-Pas.<br>2. Petit-Fond.<br>3. La-Haye.<br>4. Haye-Sec.<br>5. Riarihes.<br>6. Reuth-Mathé.<br>7. Thomonde.<br><br>8. Chamonscadille. | Ville-Bonheur ou Saut-d'Eau.                                     |
| V. Las-Caobas.<br>(4 <sup>e</sup> classe.)                                  | 1. Las-Caobas (ch.-lieu).                                                                      | 1. Baie-d'Orange.<br>2. Corail-Lamothe,<br>3. Belair,<br>4. Pichon,<br>5. Maçon,<br>1. Collines-des-Chèvres.<br>2. Quartier-Saint-Jean,<br>3. Bois-Sec.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Thomonde (ér. en q.).<br>Belladère (ér en q.<br>le 10 sept 1889) |
| VI. Ligne militaire assimilée à un arrondissement de 4 <sup>e</sup> classe. | 1. Saltrou (ch.-lieu). . . . .<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>2. Grand-Gosier. . . . . | Anses-à-Pître.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                  |

## VINGT-TROISIÈME LEÇON

## I. — Arrondissement de Port-au-Prince.

1° **Port-au-Prince.** — Cette ville est la plus considérable de l'île d'Haïti et l'une des plus importantes de l'archipel des Antilles ; elle est à la fois la capitale de la République d'Haïti, le chef-lieu du département de l'Ouest et le chef-lieu de l'arrondissement de Port-au-Prince. La population de la ville continue à être évaluée par les géographes étrangers, depuis plus de quarante ans, à 30.000 habitants environ ; faute d'un recensement, il est impossible de déterminer d'une façon exacte le chiffre actuel de ses habitants ; mais vu l'accroissement considérable que Port-au-Prince n'a cessé de prendre, surtout depuis les dix dernières années, et l'excédent énorme des naissances sur le nombre des décès, on peut, sans exagérer, l'évaluer aujourd'hui à 70.000 âmes avec les faubourgs. D'après une statistique du clergé d'Haïti, Port-au-Prince, divisé en trois paroisses, renfermerait 58.300 habitants (cathédrale, 18.000 ; Sainte-Anne, 29.500 ; Saint-Joseph, 10.800).

Port-au-Prince a été fondé le 13 juin 1749. Suivant une version assez vraisemblable, elle tire



son nom de ce qu'un vaisseau, appelé *Le Prince*, était venu mouiller dans ce port en 1706 ; d'après une autre version, la véritable origine de cette appellation vient de ce qu'il se trouve dans cette baie des îles qu'on appelait autrefois *Ilets-du-Prince*. Il a aussi porté quelque temps le nom de *Port-Républicain*, après la Révolution française de 1789.

La ville a été bouleversée par de nombreux tremblements de terre, notamment en 1751 et en 1770 ; mais le fléau le plus redoutable dont elle a eu à souffrir est le feu : les incendies les plus terribles ont été ceux de 1784, 1791, 1820, 1822, 1827, 1832, 1843, 1845, 1855, 1857, 1865, 1866, 1869, 1877, 1879, 1883 et tout récemment ceux des 4 et 7 juillet 1888 qui ont détruit près d'un cinquième de la ville.

Dès 1790, Port-au-Prince fut en proie aux troubles civils ; il fut pris en 1792 par les affranchis ; en février 1794, Halaou avec 12.000 anciens esclaves y fit son entrée ; la même année, les Anglais s'en emparèrent et y restèrent jusqu'en 1798, époque à laquelle la ville leur fut reprise par Pétion ; le 10 octobre 1803, les Haïtiens en chassèrent les Français. Depuis, comme capitale de la République, Port-au-Prince a participé à tous les événements remarquables qui se sont produits dans notre pays pendant ce siècle ; il a beaucoup souffert des révolutions et des guerres civiles,

mais, malgré tous ses malheurs, il est toujours resté la première ville d'Haïti.

Ce qui a fait choisir Port-au-Prince pour capitale, malgré l'état bien plus prospère dans lequel se trouvait le Cap-Haïtien, et malgré sa position qui paraît un peu trop méridionale au premier abord, c'est l'heureuse situation qu'il occupe aux points de vue politique et économique. Il se trouve à l'entrée de la Dépression-des-Étangs, sorte de chemin naturel qui conduit facilement d'Haïti dans la Dominicanie; ensuite, sa situation au centre de la République lui permet de communiquer très aisément, surtout par mer, avec les autres départements; enfin, il possède un port immense, au fond d'une des plus magnifiques baies de l'univers et qui est à l'abri de presque toutes les tempêtes. Port-au-Prince est, en effet, bâti à l'extrémité S.-E. de la baie qui porte son nom, au S. de la plaine du Cul-de-Sac et à l'entrée de la presque île du Sud. Il est dominé au S. par les mornes de l'Hôpital qui s'élèvent à une altitude moyenne de 900 m.

Le climat de Port-au-Prince est chaud, surtout vers le milieu de l'année, et passe généralement pour assez insalubre; mais, du moins, la fièvre jaun n'y est pas à l'état endémique comme nombre de villes de l'Amérique centrale, et la température y est très souvent rafraîchie par les vents d'Est et d'Ouest qui y soufflent tour à tour. Port-au-Prince

n'a été ravagé que par de rares épidémies de petite vérole, en 1845, 1857, 1863 et en 1882.

La ville est bien percée ; les rues sont malheureusement jusqu'aujourd'hui mal entretenues, malgré les efforts que l'on a commencé de faire depuis quelques années pour les nettoyer et les réparer. La plupart des maisons sont en bois ; mais on y remarque beaucoup d'élégantes maisons en pierre. On y voit aussi un certain nombre d'édifices publics ; on peut citer principalement : le Palais national, le Palais des Six-Ministères, la Chambre des Députés, la Cathédrale, les églises Sainte-Anne, Saint-Joseph et Saint-François, le Presbytère de l'Archevêché, le Tribunal, la Prison, l'Hôpital militaire, la Douane, la Banque nationale, l'Hôtel de la Police administrative, l'Arsenal, la Fonderie, le Marché de la Place Vallière, l'Abattoir, etc. Port-au-Prince possède un Lycée, un Séminaire qui est dirigé par des Pères du Saint-Esprit et où se trouve une station météorologique et un Musée, plusieurs Institutions catholiques des Frères de l'Instruction chrétienne et des Sœurs de Sainte-Rose, de Lima et de Saint-Joseph, de Cluny, quelques écoles protestantes, une École de Droit, une École de Médecine et de Pharmacie, une École de Peinture, une École d'Arts et Métiers, un Lycée de demoiselles et de nombreuses petites écoles où l'on donne l'instruction primaire.

On y remarque deux grandes places d'armes :

le Champ de Mars et la place Pétion. La ville est défendue par plusieurs forts et batteries; elle est dominée par le fort National ou Alexandre, construit par les Anglais en 1794 à 100 m. environ d'altitude.

La ville de Port-au-Prince est le siège du gouvernement; c'est là que se réunit le Corps législatif à l'époque des sessions. Un archevêque catholique y réside. La justice y est rendue par un tribunal de cassation, par un tribunal civil et par un tribunal de commerce; elle renferme, en outre, deux tribunaux de paix dont l'un forme la section Nord de la capitale, l'autre, la section Sud.

Les environs de Port-au-Prince sont couverts de maisons de plaisance; les plus élégantes sont bâties à *Turgeau* et à *Martissant*. L'eau est distribuée dans la ville à domicile par un système hydraulique; les principales sources qui l'alimentent et qui fournissent en abondance une eau d'excellente qualité sont celles de *Turgeau*, de *Plaisance* et de *Martissant*.

Port-au-Prince est relié au Môle-Saint-Nicolas par un câble télégraphique qui le met ainsi en communication avec le reste du monde civilisé; il est aujourd'hui en relation avec toutes les autres villes de la République par un réseau télégraphique terrestre. La ville est encore desservie par un service téléphonique qui a été prolongé jusqu'à la banlieue et Pétion-Ville. Autrefois, plusieurs



lignes de tramways le traversaient; ces lignes ont momentanément disparu, mais par contre de nombreuses voitures publiques y circulent aujourd'hui.

Le commerce de Port-au-Prince avec l'étranger est considérable, de même que son commerce avec l'intérieur et avec la côte S. de la République; il exporte principalement le café, le campêche, le sucre, le coton, le cacao et les cuirs; il importe beaucoup de provisions américaines et françaises et beaucoup d'objets de luxe et de première nécessité (ameublements, habillements, machines, etc.). On peut évaluer le mouvement du port à plus de 300.000 tonneaux par an à l'entrée, y compris le cabotage.

2° *Pétion-Ville* (23.000 hab.). — Pétion-Ville est bâtie à 360 m. d'altitude, à 8 kil. E. de Port au-Prince, au milieu des derniers contreforts des montagnes de la Selle; de ce point l'œil embrasse toute la plaine du Cul-de-Sac; on découvre le lac Assuei, les chaînes des Grands-Bois, de Mirebalais, du Pensez-y-Bien, des Matheux et de Saint-Marc et l'on aperçoit toute la baie de Port-au-Prince jusqu'au delà de la Gonave. Pétion-Ville s'appelle aussi *La-Coupe*; elle est de création récente, puisque sa fondation remonte seulement à l'année 1831, sous Boyer.

Durant les fortes chaleurs de l'été, beaucoup de familles de Port-au-Prince montent à Pétion-

Ville pour y chercher un air plus frais et plus sain; en effet, cette localité jouit d'une température fort salubre : les vents d'Ouest et d'Est y soufflent tour à tour et en outre, durant la nuit, des brises tièdes descendent des montagnes.

Pétion-Ville, où se trouvaient de nombreuses maisons de plaisance, a eu beaucoup à souffrir de la dernière Révolution de 1889 ; cependant tel est l'agrément de ce lieu de villégiature, que déjà on y rebâtit des villas plus belles et plus nombreuses. La ville est reliée à Port-au-Prince par une ligne téléphonique.

La source qui alimente la ville est très abondante ; elle est d'une pureté et d'une fraîcheur remarquables. Les hauteurs produisent un beau café, une usine à vapeur y est établie pour décor-tiquer cette denrée.

De cette commune (section des *Sourçailles*), dépendent les fameux villages de *Kenscoff* et de *Furcy* : ils sont situés au S.-E. de Pétion-Ville, le premier à une hauteur de 1.350 m., le second à 1.700 m. Ces plateaux jouissent d'un climat délicieux qui contraste singulièrement avec celui des régions intertropicales ; en hiver, le froid y devient parfois très pénétrant ; en été même le thermomètre marque à peine  $+ 15^{\circ}$  à  $+ 20^{\circ}$ , alors que dans les plaines on trouve une température de  $+ 35^{\circ}$  et quelquefois davantage. La végétation y est riche et variée ; on ren-

contre les mêmes cultures qu'en Europe : les habitants y produisent avec succès les betteraves, les navets, les radis, les carottes, les pois verts, les artichaux, les choux, le persil, le céleri, la laitue, etc.; le pommier, le poirier, le pêcher y réussissent admirablement. Non loin de Furcy est le hameau de *Godet* situé à 1.350 m. de hauteur sur les contreforts du mont Noir : on y voit de magnifiques sapins et plusieurs champs de légumes.

Au pied du morne de Pétion-Ville, à 4 kil. N. se trouve l'importante habitation dite *Frère* qui produit en grande quantité la canne à sucre. Au S.-E. de Pétion-Ville se voit la montagne Bellevue sur laquelle est le fort *Jacques* (1.277 m.) construit par Dessalines en 1804.

3° *Croix-des-Bouquets* (49.000 hab.). — Elle fut fondée vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle; elle est bâtie au centre de la plaine du Cul-de-Sac, sur un terrain sablonneux qui s'étend entre la rivière du Cul-de-Sac et celle du Boucan-Bron; elle est à 12 kil. N.-E. de Port-au-Prince. C'est à la Croix-des-Bouquets que se réunirent les hommes de couleur qui, sous la conduite de Pinchinat, de Beauvais et de Lambert, voulurent revendiquer l'égalité politique (1791-94).

La commune produit beaucoup de sucre et de tafia, ainsi que de café; elle est surtout remarquable par ses sources d'eaux thermales, situées

au N.-E. de la baie de Port-au-Prince et appelées les *Sources Puantes*.

De la commune de la Croix-des-Bouquets dépendait autrefois l'importante localité de *Thomazeau*, située à 20 kil. au N.-O. Thomazeau, en raison de la trop grande étendue de la commune de la Croix-des-Bouquets, à cause aussi de l'accroissement de son importance économique et politique, a été érigée en commune par décret du 3 août 1889. Thomazeau compte plus de 15.000 âmes. Le 3 février 1890, le président Hyppolite y eut une entrevue avec le Président de la République dominicaine, U. Heuraux.

La nouvelle commune, à laquelle sa proximité de la Région des Étangs donne une situation avantageuse, produit principalement la canne à sucre, mais dans les montagnes on récolte un café très estimé; beaucoup de ses habitants s'adonnent aussi à l'élevage des bestiaux.

Près de l'étang Saumâtre, au S.-E., se trouve l'important poste militaire de *Fond-Parisien*, situé dans un site agréable et qui fait avec la capitale un commerce assez considérable; le général Lamarre y est né en 1795 : on y cultive principalement le pite et le latanier. — Au S.-O. du même étang se trouve la bourgade de *Balan* où l'on cultive beaucoup de canne à sucre.

4° *L'Arcahaie* (19.900 hab.). — Ce bourg est bâti à 44 kil. N.-O. de Port-au-Prince, sur la route



de Saint-Marc, au bord de la mer. Sous les Indiens, il s'appelait Guayaha et était le chef-lieu de la province d'Arka-Haya qui lui a donné son nom. Il fut pris par les Anglais en 1798, incendié en 1802 par Lapointe, bombardé en 1803 par les Français; la même année Dessalines y convoqua un Congrès pour la création d'un drapeau haïtien (15-18 mai 1803); le bourg fut encore détruit pendant la guerre civile qui éclata entre Pétion et Christophe; ce n'est qu'en 1820 qu'il fut rebâti.

L'Arcahaie est située dans une plaine très fertile; cette plaine, fort bien arrosée et cultivée, produit en abondance les vivres alimentaires, le sucre et le café dont le débouché principal est à la capitale, si bien qu'on l'a surnommée le grenier de Port-au-Prince. On voit dans cette plaine plusieurs briqueteries et des usines à vapeur pour la fabrication du sucre et du sirop. — Les montagnes qui dominent la commune de l'Arcahaie renferment du fer, du cuivre, du soufre, du marbre et sont couvertes de forêts d'acajou.

A 16 kil. du bourg se trouve la section rurale de *Boucassin*, dont les habitants cultivent principalement les vivres alimentaires; le sol est arrosé par plusieurs rivières et sources et produit aussi beaucoup de cannes à sucre. Dans cette section est situé le poste militaire de *Cabaret*, érigé en quartier par décret du 3 août 1889.

## II. — Arrondissement de Léogane.

1° **Léogane** (45.000 hab.). — Cette ville a été autrefois la résidence d'Anakaona, sœur du cacique Bohékio, qui régnait sur le royaume de Xaragua; elle s'appelait alors *Yaguana*. Après avoir été successivement reconstruite sur divers emplacements, les Espagnols finirent par l'abandonner; les Français commencèrent à la rétablir en 1663.

Elle est située à 2 kil. 1/2 de la mer, à l'entrée d'une baie largement ouverte du côté de la Gonave et où les navires ne trouvent pas d'abri; sa distance de la capitale est, en ligne directe, de 32 kil.

La plaine de Léogane, qui s'étend le long du littoral, est l'une des plus belles de la République; elle jouit d'un climat doux et salubre; elle produit principalement la canne à sucre, dont les habitants tirent beaucoup de sirop et de tafia. Dans les hauteurs, on trouve un café renommé et des bois d'acajou et de campêche.

Au N.-O. de la ville est le poste militaire de *Ça-Ira* qui sert de port à Léogane. Il est célèbre par la résistance que A. Pétion y soutint victorieusement contre une flotte anglaise, le 21 mars 1796.

2° **Petit-Goave** (28.500 hab.). — Cette commune est la plus occidentale de l'arrondissement. Petit-Goave est situé à 32 kil. S.-O. de Léogane;

ditant le 8 Août 1792 pour un incendie  
allumé par les troupes françaises de  
Col. Choisy, battus par l'armée

il a été fondé en 1663. Sous les Français il acquit rapidement une grande prospérité à cause de la beauté de son port; mais, après la guerre de l'Indépendance, il fut supplanté par Port-au-Prince; néanmoins il commence aujourd'hui à redevenir le centre d'un grand mouvement d'affaires avec le Sud et de vastes opérations commerciales avec l'étranger, et il a pris, surtout depuis l'ouverture de son port, un accroissement considérable.

La baie de Petit-Goave est très sûre; elle présente un mouillage excellent, abrité contre tous les vents; malheureusement, la ville est entourée de marécages qui en rendent le climat assez malsain.

C'est à Petit-Goave que Lamarre prit les armes contre les Français (17 mars 1803). Soulouque mourut en rade de Petit-Goave, au mois de juillet 1867. — Le port a été ouvert au commerce étranger le 8 novembre 1876.

Petit-Goave est le chef-lieu financier de l'arrondissement de Léogane. — Sa principale richesse consiste en café: une usine centrale à vapeur a été fondée en octobre 1882 non loin de Petit-Goave pour la préparation mécanique de cette denrée.

La section rurale de *Trou-Chouchou* produit des bananes et des oranges très estimées.

3° *Grand-Goave* (20.500 hab.). — Ce nom est une corruption du mot *Aguava*, sous lequel les

Espagnols désignaient autrefois l'emplacement où est bâti le bourg actuel. — Grand-Goave fut détruit en 1592 et reconstruit par les Français dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

Grand-Goave est bâti entre Léogane dont il est éloigné de 10 kil. et Petit-Goave dont il n'est séparé que de 12 kil. par le mornet du *Tapion*. Il est situé près de la mer. Le climat en est très salubre. La commune produit surtout un très beau café.

C'est à Grand-Goave que commença la guerre civile entre Toussaint-Louverture et André Rigaud : le 19 juillet 1799 eut lieu la fameuse bataille de Grand-Goave entre les deux rivaux : plus de 2.000 hommes y succombèrent ; c'est aussi dans cette ville qu'eut lieu la revision de la Constitution de 1816.

### III. — Arrondissement de Jacmel.

1<sup>o</sup> **Jacmel** (60.000 hab.). — Cette ville est le chef-lieu de l'arrondissement du même nom, qui comprend toute la partie du département de l'Ouest située au S. des montagnes de la Selle. Elle fut fondée à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle n'eut aucune importance sous les Français, bien que la Compagnie de Saint-Dominique y eût bâti quelques magasins ; mais aujourd'hui elle est devenue l'une



des villes les plus prospères de la République, surtout depuis qu'elle est reliée à l'Europe par une grande ligne régulière bi-mensuelle de navires anglais (*Royal Mail*) et qu'elle est le débouché principal du département du Sud pour l'exportation des cafés.

La ville de Jacmel est bâtie sur un sol incliné, à l'embouchure de la Grande-Rivière; elle est à environ 98 kil. de Port-au-Prince. Elle est divisée en deux parties: la Basse-Ville dont le climat est chaud et assez insalubre, et la Haute-Ville ou Bel-Air où l'on respire un air plus pur et plus frais. La baie de Jacmel est ouverte vers le S. et exposée à des vents violents qui, durant l'hivernage, agitent continuellement la mer; aussi depuis quelques années est-il question d'y exécuter des travaux qui permettent aux bateaux d'y pénétrer en toutes saisons et de s'y maintenir plus commodément.

Jacmel est célèbre par le siège qu'y soutint Pétion contre Dessalines et Christophe, pendant la guerre civile entre Toussaint-Louverture et Rigaud (novembre 1799-mars 1800); depuis, la ville, qui est un point stratégique très important, a encore soutenu d'autres sièges en 1868, 1876, 1883, 1889.

Jacmel fait avec l'étranger un commerce important de cafés; la commune produit aussi beaucoup de coton et de campêche; la ville, qui possède un poste télégraphique terrestre, a été dernièrement dotée d'un réseau téléphonique, d'un service de

distribution d'eau et de l'éclairage à l'électricité.

2° *Côtes-de-Fer* (18.250 hab.). — Ce bourg est situé sur les confins des départements de l'Ouest et du Sud, à l'embouchure de la rivière qui porte son nom. Il est bâti au bord de la mer sur des rochers contre lesquels les flots viennent se briser avec fureur. Son climat est en général sain, quoique la température y soit parfois assez élevée.

La commune est assez fertile : elle produit du café, du coton, etc., et renferme des forêts de campêche et de gaiac. Mais les habitants s'adonnent en grande partie à l'élevage du gros et menu bétail : les chevaux et les bœufs des *Côtes-de-Fer* sont fort estimés.

3° *Bainet* (34.500 hab.). — Bainet tire son nom de sa situation au fond d'une jolie baie dont l'entrée est dégagée de tous récifs, tandis que les autres ports de la presqu'île du Sud en sont couverts (*baie nette*). C'est une ville assez ancienne, située à 28 kil. O. de Jacmel.

La commune est traversée sur une grande partie par une chaîne de montagnes élevées, entrecoupées de précipices et de ravines ; on trouve dans ces montagnes toutes sortes de bois de construction. Les vallées et les plaines, qui sont bien arrosées par la rivière de Bainet et par ses affluents, produisent beaucoup de café, de coton et de tabac.

4° *Marigot* (8.500 hab.). — Marigot est à 30 kil. E. de Jacmel, sur la mer des Antilles.

Autrefois, c'était un point presque sans importance, mais, depuis, il a acquis un certain accroissement, à cause de l'extension qu'y a prise la culture du café. Les montagnes qui couvrent une grande partie de la commune renferment des forêts de campêche, de gaïac, de chênes et de pins; dans les plaines, on cultive le café, le cacao, la canne à sucre et l'on élève beaucoup de bœufs et de chevaux. Cette ville tire son nom du voisinage de l'Étang Boissier (*marigot* ou *mare* en vieux français).

De la commune de Marigot dépend la bourgade des *Cayes-Jacmel*, poste militaire situé à 16 kil. E. de Jacmel. Elle est bâtie sur une rade foraine, couverte de récifs (*cayes*). Autrefois elle était assez importante; mais elle a été supplantée par Marigot. On trouve dans les environs les traces de deux mines d'or qui ont été exploitées jadis; le territoire renferme en outre du fer et du cuivre.

#### IV. — Arrondissement de Mirebalais.

1° **Mirebalais** (40.000 hab.). — Cette ville fut fondée au siècle dernier par des colons du Poitou (France) qui lui donnèrent ce nom de *Mirebalais* à cause de la ressemblance de ses environs avec ceux d'une des localités de leur province. Elle a dû son accroissement rapide à son excellente position, au S. de la vallée de l'Artibonite

et à proximité de la plaine du Cul-de-Sac. Elle est à 60 kil. N.-N.-E. de Port-au-Prince.

Mirebalais fut pris par Pétion sur les Français le 1<sup>er</sup> juin 1803 ; les Anglais en avaient été chassés par Toussaint-Louverture le 26 mars 1797. Il est situé non loin de la rive droite de l'Artibonite, près de l'endroit où ce fleuve reçoit d'une part la rivière du Fer-à-Cheval, d'autre part la rivière La-Tombe ; ces différents cours d'eau forment une sorte de presque île sur laquelle la ville a été établie.

La température de la commune est généralement un peu sèche, mais elle est très salubre. La ville est environnée de montagnes coupées par de nombreux défilés et peu fertiles. Mais les plaines sont d'une grande fécondité à cause des alluvions qu'y déposent l'Artibonite et ses affluents ; ces plaines nourrissent une grande quantité de bestiaux. Dans les terrains qui sont un peu plus élevés, on trouve du café en abondance.

La commune de Mirebalais renferme plusieurs sources d'eaux thermales, notamment à la *Ravine-Chaude*, et près des rives de l'Artibonite à l'O. de la ville.

De cette commune dépend le bourg de *Saut-d'Eau* ou *Ville-Bonheur*, qui a été érigé en quartier en 1885 ; il est situé dans une magnifique position : le climat en est très frais et très salubre ; c'est un lieu de pèlerinage très fréquenté.

2° *Grands-Bois* (15.000 hab.). — C'est un an-



ancien quartier qui a été érigé en commune par la loi du 18 août 1881. Le bourg est situé au S.-E. de Mirebalais, sur la rive gauche du Fer-à-Cheval et au pied des montagnes des Grands-Bois. La commune est presque entièrement traversée par cette chaîne de montagnes et par ses contreforts; d'immenses forêts de bois de construction couvrent ces hauteurs jusque vers les confins de la Dominicanie; c'est de cette abondance de forêts que la commune a d'ailleurs tiré son nom.

Cette commune produit surtout beaucoup de café d'une excellente qualité.

## V. — Arrondissement de Las-Caobas.

La seule commune de ce vaste arrondissement est celle de Las-Caobas qui compte 16.750 hab. Le bourg de Las-Caobas a été fondé en 1760; pendant de longues années il ne fut qu'un poste militaire placé entre la partie de l'Est et celle de l'Ouest; mais peu à peu sa population augmenta, ainsi que son importance économique et politique, et aujourd'hui il est devenu l'un des centres les plus considérables de la frontière qu'il surveille.

Las-Caobas est situé sur un petit affluent de l'Artibonite, au pied de la montagne de Neybouc ou de La-Cabrita; il jouit d'une température agréable. La commune produit du café, de la

canne à sucre, du coton; les habitants élèvent aussi le gros bétail (lait, beurre, fromage).

Dans cette commune se trouve le bourg de *Thomonde* (ou *Todo-Mundo*), qui a été érigé en quartier par la loi du 29 septembre 1882.

## VI. — Communes assimilées à un arrondissement de quatrième classe.

En vertu de la loi du 14 septembre 1882, deux communes de l'arrondissement de Jacmel en ont été détachées pour former une ligne militaire assimilée à un arrondissement de quatrième classe. Ce nouvel arrondissement a pour chef-lieu *Saltrou*, où réside un commandant qui prend le titre de chef de la ligne militaire de *Saltrou*; ce chef a les mêmes appointements qu'un commandant d'arrondissement de quatrième classe et ne reçoit des ordres que du Président de la République qu'il représente dans son arrondissement ou de ses secrétaires d'État. Au point de vue financier, les deux communes font toujours partie de l'arrondissement de Jacmel.

1° **Saltrou** (8.000 hab.). — *Saltrou* a été fondé en 1791, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans une étroite vallée que dominent les ramifications du *Bahoruco*. L'anse de *Saltrou* est

exposée aux vents du Sud et ne peut recevoir que de petites embarcations.

La température de cette commune est saine et agréable. — Les habitants s'adonnent principalement à la pêche, car toute cette côte est extrêmement poissonneuse (sardines, tortue, homards). La commune produit du café et du coton; dans les montagnes croissent des forêts de chênes, d'acajou, de gaiac, de cèdres, de pins et de sapins. C'est une région très giboyeuse.

2° *Grand-Gosier* (6.000 hab.). — C'est un ancien port militaire de l'arrondissement de Jacmel, qui a été érigé en commune de cinquième classe en 1881. Il est situé sur le bord de la mer, au S.-E. de Saltrou, à 22 m. d'altitude.

La commune de Grand-Gosier est montagneuse; on y trouve beaucoup de bois de teinture et de construction. Les ramifications du Bahoruco qui la traversent renferment des gisements de houille. Le sol de la commune est très fertile : il produit beaucoup de café, d'arbres fruitiers (oranges), des bambous et des indigotiers; les habitants s'adonnent à l'élevage des bœufs, des chevaux, des cabris et des porcs, ainsi que des abeilles. — De Grand-Gosier dépend le poste militaire des *Anses-à-Pitre*.

C'est vis-à-vis de Grand-Gosier que des troupeaux de baleines prennent leur station hivernale depuis plus de 20 ans. Chaque année, des balei-

niers américains y organisent des pêches souvent fructueuses. Malheureusement, la République haïtienne ne retire aucun profit d'une pareille richesse.

---

## CHAPITRE VII

### Département du Sud.

#### VINGT-QUATRIÈME LEÇON

Le département du Sud est le dernier que les Français aient colonisé; complètement négligé par les Espagnols, il ne fut mis en exploitation par les boucaniers et les planteurs que vers le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

Le département du Sud prit une part active à la guerre de l'Indépendance, mais il eut à subir, en même temps que les effets de la guerre étrangère, ceux encore plus redoutables de la guerre civile. Quand Toussaint-Louverture eut réussi à établir sa suprématie sur la partie française de l'île, un agent français, Hédouville, chercha à exciter le rival de Toussaint, André Rigaud, contre le Premier des Noirs; il résolut de les



opposer l'un à l'autre, afin d'annihiler l'influence incontestable que ce dernier avait acquise dans la direction des affaires de la colonie, déjà agitée à cette époque par le souffle de la révolte.

Sur ses conseils, Rigaud refusa de reconnaître l'autorité de Toussaint (1798). La guerre civile ne tarda pas à éclater; le 18 juin 1799, Rigaud s'empara de Petit-Goave et jusqu'en juillet 1800 la guerre dévasta le Sud. Cette révolution fut enfin réprimée et Rigaud se vit dans la nécessité de quitter le pays (29 juillet) : le Sud fut ensuite peu à peu pacifié. Mais dix ans plus tard, pendant la présidence d'A. Pétion, Rigaud revint en Haïti et débarqua aux Cayes (7 avril 1810); il parvint à faire éclater une scission entre l'Ouest et le Sud, de même que Christophe en avait fait éclater une entre l'Ouest et le Nord. Durant plus d'un an et demi (3 novembre 1810-20 mars 1812), le Sud demeura un État distinct, détaché du reste de la République; la mort de Rigaud (septembre 1811) et surtout la soumission que son successeur, le général Borgella, fit à Pétion (14 mars 1812) empêchèrent cette fatale scission de durer plus longtemps.

Depuis cette époque, le Sud a encore été le théâtre d'insurrections terribles en 1844 et 1848 par Goman, sous Salnave (1868-69) et sous le Président Salomon (1883-84). Enfin, en 1889, le soulèvement du département du Sud et son union

avec le gouvernement révolutionnaire du Nord, ont décidé la chute et l'effacement du général F.-D. Légitime (août 1889).

Le département du Sud s'étend de l'E. à l'O. sur une longueur d'environ 196 kil., et du N. au S. sur une largeur qui varie entre 60 et 28 kil. — La statistique du clergé d'Haïti évalue la population de ce département à 297.975 hab.

Il est séparé du département de l'Ouest par la rivière des Côtes-de-Fer et par une ligne imaginaire qui va de cette rivière au Pont-de-Mirangoane. Au N. il est baigné par le golfe de la Gonane, à l'O. et au S. par la mer des Antilles. Comme on le voit, il occupe la plus grande partie de cette vaste presqu'île du Sud qui se rattache à l'île d'Haïti par un isthme situé entre Saltrou et le Port-au-Prince.

Le département du Sud est le plus montagneux des départements de la République ; il est sillonné de hautes chaînes qui sont d'origine volcanique et dont les principales sont les monts de la Hotte, les monts de Macaya et les monts Cartaches. Ces montagnes s'abaissent vers la mer où elles viennent finir sans laisser entre elles de place pour de vastes plaines.

Les côtes du département sont de tous côtés exposées aux vents du Nord et du Sud qui y occasionnent parfois des ravages épouvantables ; la mer y est presque toujours agitée : aussi les ports de

ce département, à l'exception de quelques-uns, sont-ils en général peu commodes et peu sûrs.

Dans les montagnes qui couvrent la Péninsule, on trouve de nombreuses richesses minérales, telles que la houille, le fer, le soufre, le cuivre, le lignite, le cristal de roche, etc. ; sur plusieurs points jaillissent des sources d'eaux thermales. Parmi les productions végétales, on peut citer le café, le coton, la canne à sucre, le cacao, etc. ; on trouve dans les mornes l'acajou, le campêche et toutes sortes de bois propres à la teinture ou à la construction. Enfin, dans quelques plaines et vallées qui s'étendent entre les montagnes et la mer, les habitants élèvent beaucoup de chevaux, de bœufs, de moutons, de porcs, etc.

Du département du Sud dépendent l'archipel des Caïmites et l'île à Vaches.

Ce département comprend 6 arrondissements, 22 communes, 25 postes militaires et 138 sections rurales.





| ARRONDISSEMENTS.                             | COMMUNES.                                                                   | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                                                                                                                                             | QUARTIERS ET POSTES MILITAIRES.                           |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|                                              | 1. Jérémie (ch.-lieu) . . .                                                 | 1. Roseaux.<br>2. Fond-Cochon.<br>3. Grand-Vincent.<br>4. Basse-Vidrogue.<br>5. Haute-Voldrogue.<br>6. Basse-Guinaudée.<br>7. Haute-Guinaudée.<br>8. Ravine-à-Charles.<br>9. Des-Blanches.<br>10. Haute-Grande-Rivière.<br>11. Basse-Grande-Rivière.<br>12. Fond-Rouge.<br>13. Bas-Fond-Rouge.<br>14. Bonbon. | Petit-Trou-des-Roseaux.<br>Anse-à-Cochon.                 |
| II. Grande-Anse.<br>(2 <sup>e</sup> classe.) | 2. Pestel . . . . .<br><br>3. Corail . . . . .<br><br>4. Abricots . . . . . | 1. Pestel.<br>2. Pestel n° 2.<br>3. Pestel n° 3.<br>4. Pestel n° 4.<br><br>1. Hauteurs-du-Corail.<br>2. Fond-l'Éaque.<br>3. Fond-Bayaré.<br>4. Nouveau-Plymouth.<br>5. Haut-Fond-Bleu.<br>6. Bas-Fond-Bleu.<br><br>1. Anse-du-Clerc.<br>2. La-Seringue.<br>3. Balisiers.<br>4. Rivière-à-Couleuvres.          | Trou-Bonbon.<br><br>Les Basses.<br><br><br>Anse-du-Clerc. |





L'Asyle.

Grande-Rivière-de-Nippes.

Pont-de-Miragoane.

St-Michel-de-Fond-des-Nègres.

Grand-Boucan.

Grande-Ravine.

Charlier.

- 1. Barreau.
- 2. Acul-des-Savanes.
- 3. L'Asyle.
- 4. Ravine-Sable.
- 5. Colline-à-Mongon.
- 6. Ladounette.
- 7. Sault-du-Baril.

- 1. Dufour.
- 2. Belle-Rivière.
- 3. Lescaillie.
- 4. Fond-des-Nègres.
- 5. Four-des-Rochelois.
- 6. Rochelois.

- 1. Begoin.
- 2. T-by.
- 3. Lièvre.
- 4. Vassal.
- 5. Aux-Pins.
- 6. Vent.fel.

- 1. Bahoruco.
- 2. Fond-des-Liane.
- 3. Silleigue.
- 4. Rochelois.

- 1. Désobert.
- 2. Grande-Rivière.
- 3. Fond-Tortue.
- 4. Laurent.
- 5. Rivière-Salée.

1. Anse-à-Veau.  
(ch.-lieu). . . . .

2. Miragoane . . . . .

3. Petit-Trou-de-Nippes.

4. Petite-Rivière-de-Nippes . . . . .

5. Baradères . . . . .

III. Nippes.  
(3<sup>e</sup> classe.)



V. Tiburon.  
(suite).

2. Tiburon . . . . .

1. Cahouaie.  
2. Des-Aurins.  
3. Haut-de-la-Rivière.  
4. Bas-de-la-Rivière.

3. Dame-Marie . . . . .

1. Bariadèle.  
2. Découvert.  
3. La-Rivière.  
4. Grand-Rivière.  
5. Balverne.  
6. La-Seringue.

La Cahouane.

Grosse-Chaudière.

Petite-Rivière-de-Dame-Marie.

Roche-à-Bateau.

1. Coteaux (ch.-lieu) . . .

1. Anse-à-Drick.  
2. Chez-Lamarre.  
3. Mainette.  
4. Sinai.  
5. Bouquet.  
6. Desert.

VI. Coteaux.  
(4<sup>e</sup> classe.)

2. Chardonnière . . . . .

1. Bras-Gauche.  
2. Orangers.  
3. Pariste.

3. Port-à-Piment . . . . .

1. Port-à-Piment n° 1.  
2. Port-à-Piment n° 2.

4. Les-Anglais . . . . .

1. Verone.  
2. Edelin.  
3. Cosse.

Damassin.





## VINGT-CINQUIÈME LEÇON

## I. — Arrondissement des Cayes.

1° **Les-Cayes.** — La ville des Cayes est en même temps le chef-lieu du département et le chef-lieu de l'arrondissement qui porte son nom. Elle fut fondée vers le milieu du siècle dernier; grâce à sa position au fond d'une vaste baie et à l'entrée d'une plaine bien arrosée et très fertile, elle ne tarda pas à devenir l'une des cités les plus florissantes d'Haïti. Malheureusement plusieurs catastrophes sont venues s'abattre sur elle et l'ont tour à tour dévastée. Dans la nuit du 12 au 13 août 1831, un ouragan la ruina presque complètement, ravagea la plaine et fit périr plusieurs centaines de personnes; tout récemment, en 1885, un incendie anéantit une grande partie de la ville; l'année suivante (1876) les rivières de l'Ilet et de la Ravine-du-Sud débordèrent et, après avoir inondé la plaine, désolèrent la ville; aujourd'hui de grands travaux de dérivation sont à l'étude pour protéger désormais la ville contre les débordements de ces cours d'eau redoutables.

La ville des Cayes a été la capitale de l'État du Sud sous Rigaud, de 1810 à 1812, de même que durant la Révolution de 1868-69. Elle a vu naître

Nicolas Geffrard (1761), A. Rigaud (1761), R. Hé-  
rard, M. Domingue, Boisrond-Canal, Salomon :  
ces quatre derniers sont devenus Présidents de la  
République à différentes époques. — C'est aux  
Cayes que s'organisa, sous le Président Pétion,  
l'expédition commandée par Bolivar, qui décida  
l'affranchissement des colonies espagnoles de  
l'Amérique du Sud (1816).

La ville, qui compte 37.500 hab., est bâtie  
près de la vaste baie qui porte son nom, à 204 kil.  
de Port-au-Prince; l'air en est humide et généra-  
lement malsain. Elle est entourée de riches habi-  
tations et de belles plantations.

On cultive dans la plaine des Cayes principale-  
ment la canne à sucre dont on tire un tafia et un  
rhum estimés : en outre, dans les sections situées  
dans les mornes, on récolte le café et le cacao et  
l'on trouve beaucoup de bois de campêche. La  
chaîne de la Hotte, qui couvre tout le N. de la  
commune, renferme des mines de fer et surtout  
des gisements considérables de houille (*Camp-  
Périn*) dont on estime l'étendue à 1.000 kil. car-  
rés. — La ville est dotée aujourd'hui du télé-  
graphe et du téléphone, ainsi que du service hy-  
draulique.

2° *Torbeck* (19.250 hab.). — La ville est bâtie  
non loin de la mer, à 12 kil. S.-O. des Cayes. Elle  
est située entre deux rivières qui en rafraîchis-  
sent la température sans pourtant rendre le cli-

mat insalubre. Boisrond-Tonnerre et Hérard-Dumesle y sont nés, l'un en 1776, l'autre en 1784.

Plus au N.-O. se trouve la fameuse citadelle des *Platons* qui a été construite en 1804 et où reposent les restes du général Geffrard, mort aux Cayes en 1806. — La commune est très fertile : elle produit beaucoup de café, de canne à sucre, de riz et d'autres denrées alimentaires.

3° *Port-Salut* (20.000 hab.). — Port-Salut est situé sur la côte occidentale de la presqu'île du même nom, près de l'Anse-à-Drick, qui offre un mouillage sûr et commode : d'où le nom donné par les Français à la localité. L'établissement de Port-Salut ne remonte pas au delà de la fin du siècle dernier (1784). — En 1803, les Français y essayèrent un échec dans l'attaque de la position appelée *Karatas*. — C'est à Port-Salut que Méceron, alors juge de paix de cette ville, donna le signal du soulèvement contre Dessalines (octobre 1806). Port-Salut est à 18 kil. S.-O. des Cayes.

La commune produit du café, du coton, du tabac, des vivres alimentaires et beaucoup d'arbres fruitiers ; on y élève aussi beaucoup de bétail. — De Port-Salut dépend le poste militaire de l'*Étronc-de-Porc*, situé à 24 kil. du bourg ; c'est un centre important, qui trouve aux Cayes un débouché facile.

## II. — Arrondissement de la Grande-Anse (1).

1° **Jérémie** (37.500 hab.). — La ville de Jérémie fut fondée en 1756 au N.-O. d'un premier établissement appelé aujourd'hui le *Vieux Bourg*. Elle est bâtie au fond d'une mauvaise rade, exposée au vent du Nord ; cette rade est agitée continuellement par une forte houle et assez fréquemment par des raz-de-marée : les navires n'y ont aucune sûreté. Elle est à 72 kil. N.-O. des Cayes.

Jérémie a été le théâtre des premières luttes qui éclatèrent entre les colons et les hommes de couleur, parce que ceux-ci réclamaient l'égalité politique. Plus tard, le fameux Goman s'y souleva et en ravagea les environs pendant quatorze années. Depuis cette époque, Jérémie a subi plusieurs sièges mémorables, d'abord sous le Président Salnave (1868), puis sous le Président Salomon (1883).

Le climat de la ville est frais et salubre ; la commune, qui est arrosée par la Grande-Rivière, la Guinaudée et la Voldrogue, est très productive : on y cultive principalement le cacao, le café et la canne à sucre. On y jouit du télégraphe, du téléphone et d'un service hydraulique.

---

(1) On écrit aussi quelquefois ce nom « Grand'Anse », d'après l'ancienne orthographe.



De cette commune dépend *Trou-Bonbon*, situé à l'O. de Jérémie : c'est un poste militaire, qui est assis sur une anse commode et qui exporte beaucoup de café.

A l'E. de Jérémie, à l'embouchure d'une petite rivière, se trouve un autre poste militaire appelé *Petit-Trou-des-Roseaux* et qui avait acquis une certaine importance durant la révolte de Goman.

2° *Pestel* (4.500 hab.). — C'est la commune la plus orientale de l'arrondissement. Pestel est bâti au fond de la baie des Caïmites qui est l'une des plus sûres de la République, parce qu'elle est abritée des vents du Nord par l'archipel qui porte le nom de cette baie.

Les habitants s'adonnent principalement à la pêche ; mais la commune produit aussi de grandes quantités de café.

3° *Corail* (9.700 hab.). — Ce bourg est situé entre Jérémie et Pestel. Au commencement de ce siècle, il a servi plusieurs fois de refuge aux populations voisines qui fuyaient les insurrections ; aussi a-t-il acquis rapidement une assez grande importance. Il est bâti sur un port qui offre un excellent mouillage.

Les montagnes qui couvrent le S. de la commune renferment des sources d'eaux sulfureuses ; elles sont couvertes de bois d'acajou, de gaïac, de pins, de cèdres. La section rurale de *Nouveau-Plymouth* produit le meilleur café du département.

4° *Abricots* (6.500 hab.). — Cette localité est située à 30 kil. O. de Jérémie, au fond d'une anse assez commode ; elle tire son nom de ce que ses fondateurs trouvèrent sur son territoire beaucoup d'abricotiers. La température générale est très agréable.

La commune des Abricots produit du café, du cacao et des bois de construction variés ; le cocotier y croît avec vigueur. Les habitants s'adonnent également à la pêche.

A l'E. des Abricots se trouve la bourgade de l'*Anse-du-Clerc* : c'est un poste militaire qui a pris quelque accroissement depuis la révolte de Goman. Il est bâti sur une anse commode et fréquentée par de nombreux caboteurs.

### III. — Arrondissement de Nippes.

1° **Anse-à-Veau** (23.000 hab.). — C'est le chef-lieu de l'arrondissement de Nippes ; sa distance des Cayes est d'environ 60 kil. La ville est bâtie sur un sol incliné et se divise en Haute-Ville et en Basse-Ville. Le port de l'Anse-à-Veau était jadis un des plus sûrs de la côte, parce qu'il se trouve sous le vent de la Gonave ; mais les madrépores et les sables l'ont peu à peu presque entièrement comblé et la rivière de l'Acul-des-

Savanesqui s'y jette y charrie une grande quantité d'alluvions pendant la saison des pluies.

Le climat de la ville est assez sain ; mais durant l'été on y souffre de fortes chaleurs. C'est près de l'Anse-à-Veau qui se suicida Acaan en mars 1846.

La commune est couverte de montagnes où l'on trouve des mines de fer et de houille, et des carrières de marbre ; elle produit le café, le coton, le cacao et la canne à sucre.

La ville est reliée à la capitale par une ligne télégraphique et possède un service hydraulique.

A 20 kil. S.-O. de l'Anse-à-Veau se trouve l'ancienne bourgade l'*Asyle*, située dans une belle vallée qu'arrose la rivière des Pins ; on y a découvert des gisements de charbons de terre. Le café et les oranges de l'*Asyle* sont très estimés.

2<sup>o</sup> *Miragoane* (24.500 hab.). — C'est l'un des ports les plus importants du département : il est situé sur une baie profonde, commode et presque complètement garantie des vents du Nord par la Gonave. C'est la commune la plus orientale du département.

Au point de vue militaire, *Miragoane* n'est pas le chef-lieu de l'arrondissement de Nippes ; mais, en sa qualité de port ouvert au commerce étranger, elle l'est au point de vue de l'administration financière.

Jadis, *Miragoane* servait simplement d'embarcadère pour l'exportation des denrées de la paroisse

du Fond-des-Nègres; elle n'a pris quelque accroissement que depuis l'ouverture de son port au commerce étranger. Elle est aujourd'hui desservie par une ligne télégraphique comme toutes les villes du littoral de la République.

En 1868, durant la guerre des *Cacos* et des *Piquets*, elle fut pillée et incendiée; et tout récemment elle s'est rendue célèbre par le siège d'un an que B. Bazalais et une centaine d'exilés y soutinrent contre l'armée du Président Salomon (1883-84).

De la commune dépend une partie de l'ancien canton du *Rochelois* qui était autrefois très renommé pour son beau café; le reste de la commune de Miragoane produit beaucoup de campêche et de coton.

Au S.-S.-E. de Miragoane se trouve le bourg de *Saint-Michel-du-Fond-des-Nègres* qui est aujourd'hui un port militaire, mais qui autrefois formait une paroisse importante; le bourg est bâti sur un sol rocailleux, privé d'eau, mais où le café réussit d'une façon remarquable.

3° *Petit-Trou-de-Nippes* (16.500 hab.). — Le bourg de Petit-Trou est situé à 28 kil. O. de l'Anse-à-Veau; il est bâti au fond d'une petite anse qu'ont comblée les madrépores et les alluvions de la petite rivière du Sault; le port n'est accessible qu'aux petits caboteurs. Petit-Trou est environné de marécages qui, toutefois, n'en rendent point le climat



insalubre. — Les principales richesses de la commune au point de vue végétal consistent en café et en bois de campêche.

De cette commune dépend l'importante localité de *Grand-Boucan* (sect. de *Bégouin*) qui a été érigée en poste militaire ; c'est un port de mer qui est fréquenté par les caboteurs et tend à prendre un accroissement de plus en plus considérable ; les habitants s'adonnent à la pêche et à la préparation du poisson qu'ils salent et dessèchent au soleil, et exploitent les bois de teinture et de construction.

Le Grand-Boucan est situé dans le presqu'île des Baradères ou du Bec-du-Marsouin, qui offre une longueur de 20 kil. sur une largeur qui varie de 1 à 5 ; elle est rattachée au reste du département par un petit isthme appelé les *Étroits* ou *Detroit*. Elle est couverte de grandes forêts de bois de construction.

4° *Petite-Rivière-de-Nippes* (7.000 hab.). — Elle est placée à 12 kil. E. de l'Anse-à-Veau près de l'embouchure de la petite rivière du Rochelois. Le port est peu profond et est souvent visité par des raz-de-marée ; le climat de la ville est insalubre.

La commune produit la canne à sucre, le riz, le café, le coton, le cacao, etc. On y trouve de beaux bois de construction.

5° *Baradères* (12.150 hab.). — La ville des

Baradères est bâtie sur la rive droite d'une petite rivière à 2 kil. de son embouchure. La baie des Baradères est l'une des plus vastes de la République et en même temps l'une des plus sûres ; elle est protégée contre les vents du Nord par la longue presqu'île du Bec-du-Marsouin et par de nombreux ilots. Le climat de la ville est humide et pourtant assez salubre ; mais la rivière des Baradères est sujette à de fréquentes inondations qui dévastent les environs de la ville.

Le sol de la commune est d'une grande fertilité ; les habitants cultivent principalement le café et les vivres alimentaires. La baie est le rendez-vous de nombreuses barques de pêcheurs, car elle abonde en poissons et en tortues de mer.

#### IV. — Arrondissement d'Aquin.

1° *Aquin* (22.500 hab.). — Quand Christophe Colomb y débarqua en 1494, cette ville portait le nom de *Yaquimo* qu'elle a conservé presque intégralement. Quelques années plus tard, les Espagnols y fondèrent la ville de *Villa-Nueva-de-Yaquimo* qu'on surnomma *Puerto-de-Brazil*, à cause des grandes forêts de brésillet qu'on trouva dans cette région. Dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la ville fut abandonnée, et ce n'est qu'en 1660 que des boucaniers français vinrent

s'établir près de l'emplacement de l'ancienne ville. Aquin a pris un grand accroissement depuis l'ouverture définitive de son port au commerce étranger.

Les montagnes qui couvrent le N. de la commune abondent en bois de campêche, en bois de fer, en gaïac, en latanier, en chêne et surtout en brésillet; dans les plaines on cultive le café et on élève des moutons très estimés. Près de la mer s'étendent de grands marais salants; enfin la rade fournit d'excellentes huîtres réputées parmi les meilleures de l'île.

Aquin est le siège d'un tribunal civil.

La commune touche par son côté oriental au département de l'Ouest. De cette commune dépend la localité appelée *Vieux-Bourg-d'Aquin*, qui est située à 6 kil. N.-N.-E. de la ville actuelle d'Aquin; on y a établi un poste militaire. De 1714 à 1804, ce bourg fut l'une des plus florissantes localités du Sud; mais en 1804 on en ordonna la translation à l'emplacement sur lequel est aujourd'hui bâti Aquin.

2° *Saint-Louis-du-Sud* (8.750 hab.). — Cette ville fut fondée en 1693, à 40 kil. O. d'Aquin, par la fameuse *Compagnie-de-Saint-Domingue* (1698-1721); elle est située au fond d'une baie magnifique, qu'on appelait autrefois baie de *Cromwell*, parce qu'une flotte anglaise, envoyée par Cromwell pour conquérir la Jamaïque, vint y mouiller en 1655. Cette baie est avec celle des

Baradères l'une des plus sûres de tout le département. Les Français avaient construit une forteresse formidable à l'entrée de la baie, pour protéger la ville, mais les Anglais la détruisirent en 1748.

La ville est dominée par des hauteurs qui atteignent 500 m. ; le climat de Saint-Louis est insalubre, à cause des marécages qui l'entourent. Les environs produisent beaucoup de riz, de coton et de cannes à sucre.

3° *Cavaillon* (15.000 hab.). — La ville est située à environ 8 kil. de la mer, à 20 kil. O. de Saint-Louis-du-Sud et sur la rive gauche de la rivière de Cavaillon qui inonde parfois sa vallée durant la saison des pluies. La petite plaine de Cavaillon est très fertile ; elle produit le café, le coton, la canne à sucre. Les mornes qui entourent la ville renferment des forêts de campêche, d'acajou et de toutes sortes de bois de construction. Tous ces produits sont exportés par la baie des Flamands qui offre aux navires un excellent mouillage.

## V. — Arrondissement de Tiburon.

1° *L'Anse-d'Hainault* (3.825 hab.). — C'est la ville la plus occidentale de la République ; elle est le chef-lieu de l'arrondissement de Tiburon. Le port est commode, car il est abrité contre les flots du large par une ceinture de rochers appelés



les *Baleines* ; l'Anse-d'Hainault a été créé *port d'échelle* par la loi du 18 septembre 1885. C'est par là qu'on exporte les bois de construction et de teinture qui abondent dans toute cette partie de la presqu'île du Sud. Dans les montagnes, on trouve plusieurs mines de cuivre et des carrières de marbre ; enfin l'Anse-d'Hainault possède d'importantes plantations de café et de cacao.

Au S. de l'Anse-d'Hainault est situé le poste militaire des *Irois*, sur la baie du même nom. Ce bourg tire son nom de ce que les Irlandais (appelés *Irois* dans les Antilles) vinrent s'y réfugier pour échapper aux persécutions religieuses. Sur les bords de la Grande-Rivière-de-la-Grande-Anse, on trouve des sources d'eaux thermales.

2° *Tiburon* (3.000 hab.). — Tiburon n'est pas le chef-lieu de l'arrondissement qui porte cependant son nom. La ville est située à 108 kil. O. des Cayes, au fond d'une baie profonde, dirigée de l'O. à l'E. ; cette baie est protégée contre les vents du Nord par le Cap-à-Foux-du-Sud et contre ceux du Sud par le cap Tiburon.

La ville fut fondée vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ; cette ville, qui est le port d'Haïti le plus proche de la Jamaïque, a été le théâtre de luttes sanglantes entre le général haïtien Rigaud qui défendait le S. et les Anglais qui voulaient y prendre pied.

Le climat de Tiburon est l'un des plus agréables de toute l'île. La commune produit beaucoup de

bois de construction et de teinture; on y élève en outre beaucoup de troupeaux; le café de Tiburon est assez estimé.

De cette commune dépend la section de la *Ca-houane*, dans les montagnes de laquelle on trouve des sources d'eaux thermales, découvertes en 1759.

3° *Dame-Marie* (6.250 hab.). — Cette localité s'appelait sous les Indiens *Dalmarty*, d'où les Français ont tiré par corruption le nom qu'elle porte aujourd'hui; la ville actuelle a été établie par les colons en 1776. Elle a été pillée et incendiée sous Soulouque, par des corsaires dominicains (3 décembre 1849). La rade est profonde, mais elle n'est pas à l'abri des tempêtes durant l'hivernage. Le climat de la ville est frais et salubre.

La commune produit beaucoup de cacao et de café; elle exporte aussi du campêche. Sur le versant oriental des monts Cartaches qui la parcourent, on trouve plusieurs sources thermales.

A 5 kil. au N. de Dame-Marie se trouve le petit port appelé *Petite-Rivière-de-Dame-Marie*: la rade en est meilleure que celle de Dame-Marie; aussi est-elle fréquentée de préférence par les caboteurs. C'est un poste militaire. De la commune de Dame-Marie dépend l'importante section de *Bariadèle*, située au fond d'une anse commode et sûre: les habitants cultivent surtout le café et le cacao.

## VI. — Arrondissement des Coteaux.

1° *Coteaux* (10.250 hab.). — En vertu de la loi du 7 novembre 1872, la ville des Coteaux est devenue chef-lieu d'un arrondissement de quatrième classe, créé par cette même loi et qui s'étend de la commune de Tiburon jusqu'à celle de Port-Salut. Elle est bâtie au pied d'une chaîne de *coteaux*, derniers contreforts des montagnes de la Hotte; le port est petit, mais il peut recevoir de gros bâtiments.

La ville est arrosée par une petite rivière dont la vallée est très fertile; on récolte dans la commune beaucoup de café, de cannes à sucre, de manioc et d'autres denrées alimentaires. Les montagnes qui couvrent le N. de cette commune produisent beaucoup de campêche. Enfin les habitants s'adonnent aussi à l'élevage du gros et du menu bétail.

2° *Chardonnières* (3.000 hab.). — C'est un bourg qui est situé sur une petite anse peuplée d'*oursins*, vulgairement appelés *chardons*; d'où le nom qui a été donné à cette localité. Le port de Chardonnières est protégé entre les flots du large, mais les petites embarcations peuvent seules y mouiller.

Les principales productions de la commune

consistent en café et en coton ; dans les mornes croissent des forêts de bois de construction à peine exploitées.

3° *Port-à-Piment-du-Sud*. (3.500 hab.). — Le quartier de Port-à-Piment a été érigé en commune par la loi du 7 mai 1872 ; mais la nouvelle commune resta sans importance jusqu'à ce que la loi du 28 septembre 1885 vint lui accorder un *droit d'échelle* pour l'exportation des denrées de son territoire. — Port-à-Piment est bâti au pied d'un morne appelé *Morne-à-Voûte*.

Le climat de la commune est très salubre. Les habitants cultivent principalement le café, la canne à sucre, etc. ; dans les montagnes, on trouve beaucoup de campêche, de brésillet, d'acajou, de gaïac.

4° *Les Anglais* (3.500 hab.). — Le bourg des Anglais est bâti au fond d'une petite baie assez commode où relâchaient fréquemment, au siècle dernier, les vaisseaux anglais venant de la Jamaïque ou s'y rendant ; il est bâti à l'embouchure d'une rivière très poissonneuse, dans un site pittoresque ; le climat est doux et agréable.

La commune des Anglais produit le café, le coton, la canne à sucre et toutes sortes de vivres alimentaires.



# TABEAU SYNOPTIQUE

Des départements, arrondissements, communes, quartiers et postes militaires de la République d'Haïti avec leurs classes et leurs populations.

| ARRONDISSEMENTS.                             | CLASSES. | COMMUNES.                                            | POPULATION. | QUARTIERS.                 | POSTES MILITAIRES. |
|----------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------|-------------|----------------------------|--------------------|
| <b>DÉPARTEMENT DU NORD (262.100 hab.)</b>    |          |                                                      |             |                            |                    |
| Cap-Haïtien<br>(41.000 hab.)                 | 2°       | Cap-Haïtien, <i>ch.-l.</i>                           | 2° 10.000   |                            |                    |
|                                              |          | Milot. . . . .                                       | 5° 6 200    |                            |                    |
|                                              |          | Plaine-du-Nord . . . . .                             | 5° 5.300    |                            |                    |
|                                              |          | Acul-du-Nord . . . . .                               | 5° 11.500   |                            |                    |
|                                              |          | Limonade . . . . .                                   | 5° 6.500    |                            |                    |
|                                              |          | Quartier-Morin. . . . .                              | 5° 4.500    |                            |                    |
| Trou<br>(29.600 hab.)                        | 4°       | Trou, <i>ch.-l.</i> . . . . .                        | 4° 12.000   |                            |                    |
|                                              |          | Caracol. . . . .                                     | 5° 2.000    |                            |                    |
|                                              |          | Sainte-Suzanne . . . . .                             | 5° 12.000   |                            |                    |
|                                              |          | Terrier-Rouge . . . . .                              | 5° 3.600    |                            |                    |
|                                              |          |                                                      |             | Grand-Bassin.              |                    |
| Fort-Liberté<br>(22.200 hab.)                | 4°       | Fort-Liberté, <i>ch.-l.</i> . . . . .                | 4° 5.200    |                            |                    |
|                                              |          | Ouanaminthe . . . . .                                | 5° 13.000   |                            |                    |
|                                              |          | Perches . . . . .                                    | 5° 2.000    |                            |                    |
|                                              |          | Acul-Samedi. . . . .                                 | 5° 2.000    |                            |                    |
|                                              |          |                                                      |             | Ferrier.<br>Mont-Organisé. |                    |
| G <sup>de</sup> -Riv.-du-Nord<br>(53.500 h.) | 3°       | G <sup>de</sup> -Riv.-du-N., <i>ch.-l.</i> . . . . . | 3° 25.000   |                            |                    |
|                                              |          | Dondon . . . . .                                     | 5° 8.500    |                            |                    |
|                                              |          | Saint-Raphaël. . . . .                               | 5° 11.000   |                            |                    |
|                                              |          | Ranquette . . . . .                                  | 5° 9.000    |                            |                    |
|                                              |          |                                                      |             | Pignon.                    |                    |
|                                              |          |                                                      |             |                            | Jacquesy.          |
|                                              |          |                                                      |             |                            | Maribaroux         |



|                                            |                                                                                                                             |                                                |                             |                                                   |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------|
| Borgne<br>(34.400 hab.)                    | 4° {<br>Anse-à-Foieur . . . . .<br>Port-Margot . . . . .                                                                    | 4° 15.000<br>5° 4.000<br>5° 15.400             | Petit-Bourg-de-Port-Margot. | B-de-Mer-de-Port-Margot.<br>Petit-Bourg-de-Borgne |
| Limbé<br>(17.400 hab.)                     | 4° {<br>Limbé . . . . .                                                                                                     | 4° 17.400                                      |                             | Bas-de-Limbé,<br>Camp-Coq.                        |
| Vallière<br>(23.500 hab.)                  | 4° {<br>Vallière, <i>ch.-l.</i> . . . . .<br>Carice . . . . .<br>Cerca-la-Source . . . . .                                  | 4° 18.500<br>5° 2.000<br>5° 3.000              | Mombin-Crochu.              |                                                   |
| Plaisance<br>(37.500 hab.)                 | 4° {<br>Plaisance . . . . .<br>Pilate . . . . .                                                                             | 4° 23.000<br>5° 14.500                         |                             |                                                   |
| DÉPARTEMENT DU NORD-OUEST (54.100 hab.)    |                                                                                                                             |                                                |                             |                                                   |
| Port-de-Paix<br>(33.000 hab.)              | 3° {<br>Port-de-Paix, <i>ch.-l.</i> . . . . .<br>St-Louis-du-Nord . . . . .                                                 | 3° 15.200<br>5° 17.800                         | Baie-des-Mousiques.         | La-Tortue.                                        |
| Môle-St-Nicolas<br>(21.100 hab.)           | 4° {<br>Môle-St-Nicolas, <i>c-l</i> . . . . .<br>Jean-Rabel . . . . .<br>Bombardopolis . . . . .<br>Baie-de-Henne . . . . . | 4° 3.800<br>5° 10.300<br>5° 5.000<br>5° 2.000  | Port-à-l'Ecu.               | Baie-des-Montagnes.                               |
| DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE (199.050 hab.) |                                                                                                                             |                                                |                             |                                                   |
| Gonaives<br>(67.250 hab.)                  | 2° {<br>Gonaives, <i>ch.-l.</i> . . . . .<br>Gros-Morne . . . . .<br>Ennery . . . . .<br>Terre-Neuve . . . . .              | 2° 25.000<br>5° 28.500<br>5° 7.500<br>5° 6.250 | Poteaux.<br>Anse-Rouge.     |                                                   |
| Marmelade<br>(36.500 hab.)                 | 4° {<br>St-Michel-d-Atalaye . . . . .<br>Marmelade . . . . .                                                                | 4° 28.000<br>5° 8.500                          |                             |                                                   |
| Saint-Marc<br>(39.000 hab.)                | 3° {<br>Saint-Marc, <i>ch.-l.</i> . . . . .<br>Verrettes . . . . .<br>La-Chapelle . . . . .                                 | 3° 22.500<br>5° 13.500<br>5° 3.000             | Montrouis.<br>Desdunes.     |                                                   |



| ARRONDISSEMENTS.                             | CLASSES. | COMMUNES.                                                                                                                             | POPULATION.                                                   | QUARTIERS.     | POSTES MILITAIRES.                                                                                    |
|----------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE (suite).</b>  |          |                                                                                                                                       |                                                               |                |                                                                                                       |
| Dessalines<br>(38.800 hab.)                  | 4°       | Dessalines, <i>ch.-l.</i> . . .<br>P <sup>e</sup> . Riv. d. l'Artibonite<br>Grande-Saline . . .                                       | 4° 12.000<br>5° 23.300<br>5° 3.300                            |                |                                                                                                       |
| Hinche<br>(17.500 hab.)                      | 4°       | Hinche . . . . .<br>Maïssade . . . . .                                                                                                | 5° 10.000<br>5° 7.500                                         | Thomassico.    |                                                                                                       |
| <b>DÉPARTEMENT DE L'OUEST (459.400 hab.)</b> |          |                                                                                                                                       |                                                               |                |                                                                                                       |
| Port-au-Prince<br>(168.400 hab.)             | 1°       | Port-au-Prince, <i>ch.-l.</i> . . .<br>Petion-ville . . . . .<br>Croix-des-Bouquets . . .<br>Archaie . . . . .<br>Thomazeau . . . . . | 1° 70.000<br>5° 23.000<br>5° 40.000<br>5° 19.900<br>5° 15.500 | Cabaret.       | Carrefour.<br>Croix-des-Missions.<br>Fonds-Verrettes.<br>Williams on et la Gonave.<br>Fonds-Parisien. |
| Léogane<br>(94.000 hab.)                     | 3°       | Léogane . . . . .<br>Peut-Goave . . . . .<br>Grand-Goave . . . . .                                                                    | 3° 15.000<br>3° 28.500<br>4° 20.500                           |                | Gressier. Ca-Ira.<br>Acul-du-Peut-Goave.                                                              |
| Jacmel<br>(121.250 hab.)                     | 2°       | Jacmel . . . . .<br>Côtes-de-Fer . . . . .<br>Marigot . . . . .<br>Bainet . . . . .                                                   | 2° 60.000<br>5° 18.250<br>5° 8.500<br>5° 34.500               | Boucan-Belier. | Mayette.<br>Cayes-Jacmel.                                                                             |
| Mirebalais<br>(45.000 hab.)                  | 4°       | Mirebalais, <i>ch.-l.</i> . . .<br>Grands-Bois . . . . .                                                                              | 4° 40.000<br>5° 15.000                                        | Saut-d'Eau.    |                                                                                                       |



|                                  |    |                                    |    |        |                                                                                                       |
|----------------------------------|----|------------------------------------|----|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Las-Caobas<br>(16.750 hab.)      | 4° | Las-Caobas . . . . .               | 4° | 16.750 | Thomonde et Belladéro.                                                                                |
| Ligne militaire<br>(14.000 hab.) | 4° | Sallrou, <i>ch.-l.</i> . . . . .   | 5° | 8 000  | Anses-à-Pître,                                                                                        |
|                                  |    | Grand-Gosier . . . . .             | 5° | 6.000  |                                                                                                       |
| Cayes<br>(76.750 hab.)           | 2° | { Cayes, <i>ch.-l.</i> . . . . .   | 2° | 37.500 | Camp-Périn.<br>Carrefour Gauvin.<br>Les Platons.                                                      |
|                                  |    | { Torbeck . . . . .                | 5° | 19.250 |                                                                                                       |
|                                  |    | { Port-Salut . . . . .             | 5° | 20.000 |                                                                                                       |
| Grand'Anse<br>(58.200 hab.)      | 2° | { Jérémie, <i>ch.-l.</i> . . . . . | 2° | 37.500 | Les-Basses.                                                                                           |
|                                  |    | { Corail . . . . .                 | 5° | 9.700  |                                                                                                       |
|                                  |    | { Pestel . . . . .                 | 5° | 4.500  |                                                                                                       |
|                                  |    | { Les-Abricots . . . . .           | 5° | 6.500  |                                                                                                       |
| Nippes<br>(83.150 hab.)          | 3° | { Anse-à-Veau . . . . .            | 3° | 23.000 | Saint-Michel.<br>Pont-de-Miragoane.<br>Grande-Riv.-de-Nippes.<br>L'Asile.<br>Charlier. Grande-Ravine. |
|                                  |    | { Miragoane . . . . .              | 3° | 24.500 |                                                                                                       |
|                                  |    | { Petit-Trou de Nippes . . . . .   | 5° | 16.500 |                                                                                                       |
|                                  |    | { Petite Riv. de Nippes . . . . .  | 5° | 7 000  |                                                                                                       |
|                                  |    | { Baradères . . . . .              | 5° | 12 150 |                                                                                                       |
| Aquin<br>(46.250 hab.)           | 3° | { Aquin, <i>ch.-l.</i> . . . . .   | 3° | 22.500 | Vieux-Bourg-d'Aquin.<br>Laborieux.<br>Baie-des-Flamands.                                              |
|                                  |    | { St-Louis-du-Sud . . . . .        | 5° | 8.750  |                                                                                                       |
|                                  |    | { Cavailon . . . . .               | 5° | 15.000 |                                                                                                       |
| Tiburon<br>(13.000 hab.)         | 4° | { Anse-d'Hainaut . . . . .         | 4° | 4 000  | Grosse-Chaudière.                                                                                     |
|                                  |    | { Tiburon . . . . .                | 4° | 3.000  |                                                                                                       |
|                                  |    | { Dame-Marie . . . . .             | 5° | 6.000  |                                                                                                       |
| Coteaux<br>(20.250 hab.)         | 4° | { Coteaux, <i>ch.-l.</i> . . . . . | 4° | 10.250 | Les-Irois.<br>La-Cahouane.<br>Petite Riv. de Dame-Marie.<br>Roche-à-Bateau.<br>Damassin.              |
|                                  |    | { Chardonnières . . . . .          | 5° | 3 000  |                                                                                                       |
|                                  |    | { Port-à-Piment . . . . .          | 5° | 3.500  |                                                                                                       |
|                                  |    | { Les-Anglais . . . . .            | 5° | 3.500  |                                                                                                       |

DÉPARTEMENT DU SUD (297.600 hab.)

POPULATION TOTALE : 1.282.250 HABITANTS





## TABLEAU DES SECTIONS RURALES

PAR DÉPARTEMENT, ARRONDISSEMENT ET COMMUNE

## DÉPARTEMENT DU NORD.

|                                 | COMMUNES.               | SECTIONS RURALES.                                                                                                                               |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement du Cap-Haïtien.  | I. Cap-Haïtien . . . 4  | Bande-du-Nord, Haut-du-Cap, Petite-Anse, Rivière-Henry.                                                                                         |
|                                 | II. Milot. . . . . 3    | Bonnet-à-l'Evêque, Perches-de-Bonnet, Génipailler.                                                                                              |
|                                 | III. Plaine-du-Nord 5   | Morne-Rouge, Basse-Plaine, Grand-Boucan, Mathone, Bassin-Diamant.                                                                               |
|                                 | IV. Acul-du-Nord. 6     | Camp-de-Louise, Bas-de-l'Acul, Mornet, Grande-Ravine, Coupe-à-David, Soufrière.                                                                 |
|                                 | V. Limonade . . . 3     | Basse-Plaine, Bas-de-l'Anse, Roucou.                                                                                                            |
|                                 | VI. Quartier-Morin 2    | Basse-Plaine, Petite-Anse.                                                                                                                      |
| Arrondissement du Trou.         | I. Trou. . . . . 3      | Garcin, Roucou, Roche-Plate, Foulon, Côtelette, Bois-Blanc.                                                                                     |
|                                 | II. Sainte-Suzanne 6    | Moka-Neuf, Sarazins, Fond-Bleu.                                                                                                                 |
|                                 | III. Terrier-Rouge. 2   | Fond-Blanc, Grand-Bassin.                                                                                                                       |
|                                 | IV. Caracol. . . . . 2  | Champaing, Glaudine.                                                                                                                            |
| Arrondissement de Fort-Liberté. | I. Fort-Liberté. . . 1  | Bayaha.                                                                                                                                         |
|                                 | II. Acul-Samedi (1) .   |                                                                                                                                                 |
|                                 | III. Ouanaminthe. 10    | Maribaroux, Bas-de-Maribaroux, Acul-des-Pins, Savane-au-Lait, Savane-Longue, Trou-Gens-de-Nantes, Capotille, La-Mine, Mont-Organisé, Bois-Poux. |
|                                 | IV. Perches . . . . . 2 | Perches, Savane-Carrée.                                                                                                                         |

(1) Cette commune, nouvellement créée, était une section rurale de Fort-Liberté et n'est encore ni délimitée ni sectionnée.

|                                              | COMMUNES.                             | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement de la Grande-Rivière-du-Nord. | I. Grande-Rivière-du-Nord. . . . . 11 | Grand-Gille, Cormier, Caracol, Selon, Gambade, Montagne-Noire, Joli-Trou, Bois-Pin, Bail-y-Bahon, Bois-de-Lance, Bac-à-Saude.                                               |
|                                              | II. Ranquitte . . . . . 2             | Laronde, Bois-de-Lance.                                                                                                                                                     |
|                                              | III. Dondon . . . . . 5               | Matador, Bassin-Caiman, Laquille, Haut-du-Trou, Brostage.                                                                                                                   |
|                                              | IV. Saint-Raphaël. 6                  | Bois-Neuf, Mathurin, Bayaha, San-Yago, Savanette, Belle-Mère.                                                                                                               |
| Arrondissement de Vallière                   | I. Vallière . . . . . 4               | Trois-Palmiers, Écrevisses, Sans-Souci, Gouabary.                                                                                                                           |
|                                              | II. Carice . . . . . 3                | Carice, Rose-Bonite, Gardère.                                                                                                                                               |
|                                              | III. Cerca-la-Source 3                | Acajou-Brûlé n° 1, Acajou-Brûlé n° 2, Bois-Marie.                                                                                                                           |
| Arrondissement du Borgne.                    | I. Borgne. . . . . 5                  | Margot, Petit-Bourg, Boucan-Michel, Trou-d'Enfer, Champagne.                                                                                                                |
|                                              | II. Anse-à-Foleur. 4                  | Molas, Bas-de-Sainte-Anne, Côtes-de-Fer, Fond-la-Grange.                                                                                                                    |
|                                              | III. Port-Margot. . . 5               | Grande-Plaine, Corail, Petit-Borgne, Bas-Quartier, Bras-Gauche.                                                                                                             |
| Arrondissement du Limbé.                     | I. Limbé . . . . . 8                  | Bas-de-Limbé n° 1, Bas-de-Limbé n° 2, Acul-Jarreau, Ravine-à-Moreau, Camp-le-Coq, Soufrière, Ravine-à-Roches, Ilet-à-Carne.                                                 |
| Arrondissement de Plaisance.                 | I. Plaisance. . . . . 15              | La-Trouble, Laville, Grande-Rivière, Mapou, Bassin, Colline-à-Gobert, Champagne, Haut-Martineau, Baudin, Margot, Piment, Dubourg, Rivière-Laporte, Jolly, Ravine-Trompette. |
|                                              | II. Pilate (1). . . . .               |                                                                                                                                                                             |

(1) Ancienne section rurale de Plaisance, érigée en commune en 1889, mais non encore délimitée ni sectionnée.

## DÉPARTEMENT DU NORD-OUEST.

## COMMUNES.

## SECTIONS RURALES.

|                                          |                                          |                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement<br>de Port-de-Paix.       | I. <u>Port-de-Paix</u> . . . 11          | Baudin n° 1, Baudin n° 2, Pol-<br>veau, Jean-Saline ou Chan-<br>solme n° 1, Chansolme n° 2,<br>La-Plate, Moustiques, Maho-<br>tière, Carreau-Daty n° 1,<br>Carreau-Daty n° 2, Fond-<br>Ramier. |
|                                          | II. Saint - Louis-<br>du-Nord. . . . . 6 | Rivière-des-Nègres n° 1, Ri-<br>vière-des-Nègres n° 2, Ri-<br>vière-de-Barre n° 1, Rivière-<br>de-Barre n° 2, Cap-Rouge<br>n° 1, Cap-Rouge n° 2.                                               |
| Arrondissement<br>du Môle-Saint-Nicolas. | I. Môle-St-Nicolas 3                     | Côtes-de - Fer, Citronniers,<br>Mare-Rouge, Ravine-à-Ga-<br>lets.                                                                                                                              |
|                                          | II. Jean-Rabel. . . . 7                  | Moustiques, Guinaudée, Port-<br>à-Piment, Montagne, Mon-<br>tagne - Carmes, Pruniers,<br>Diondion.                                                                                             |
|                                          | III. Bombardopolis. 3                    | Mare-Savon, Desforges, Plaine<br>d'Orange.                                                                                                                                                     |
|                                          | IV. Baie-de-Henne. 4                     | Rivière-de-Henne, La-Coupe,<br>Petite-Rivière, Ombre-de-<br>Paille.                                                                                                                            |

## DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE.

|                                 |                              |                                                                                                                         |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement<br>des Gonaïves. | I. <u>Gonaïves</u> . . . . 6 | Gonaïves, Desdunes, Petite-<br>Rivière-Bayonnet, Poteaux,<br>Labrande, Bassin.                                          |
|                                 | II. Gros-Morne. . . . 8      | Boucan-Richard, Rivière-Man-<br>cel, Rivière-Blanche, L'Acul,<br>Pendou, Savane-Carrée, Mou-<br>lin, Ravine-Gros-Morne. |
|                                 | III. Ennery. . . . . 4       | Haut-d'Ennery, Bas-d'Ennery,<br>Chemin-Neuf, N <sup>lle</sup> -Flandre.                                                 |
|                                 | IV. Terre-Neuve. . . 5       | Brabant-Terre-Neuve, Darane,<br>Bras-à-Droite, Port-à-Pi-<br>ment, Grand-Port-à-Piment.                                 |

|                                  | COMMUNES.                               | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                         |                                          |                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrt de<br>Marmelade             | I. Saint-Michel-de<br>l'Atalaye . . . 7 | { Plateaux, Mamon, Camache,<br>Bas-Devant, Lalomas, Laci-<br>dra, L'Ermite.                                                                               |                                          |                                                                                                                                                                                                                    |
|                                  |                                         |                                                                                                                                                           | II. Marmelade. . . 3                     | { Crête-à-Pin, Bassin, Platons.                                                                                                                                                                                    |
| Arrt de<br>Hinche.               | I. Hinche. . . . . 5                    | { Joinaria, Mamon, Naranjo,<br>Aguahidionde, Cerca-Cra-<br>bahal.                                                                                         |                                          |                                                                                                                                                                                                                    |
|                                  |                                         |                                                                                                                                                           | II. Maissade (1). . . . .                | { . . . . .                                                                                                                                                                                                        |
| Arrondissement<br>de Saint-Marc. | I. Saint-Marc. . . . 6                  | { Montrouis n° 1, Montrouis n° 2,<br>Grande-Montagne, Haut-de-<br>Saint-Marc n° 1, Haut-de-<br>Saint-Marc n° 2, Plaine-de-<br>l'Artibonite (rive gauche). |                                          |                                                                                                                                                                                                                    |
|                                  |                                         |                                                                                                                                                           | II. Verrettes. . . . 6                   | { Bas-des-Verrettes n° 1, Bas-<br>des-Verrettes n° 2, Haut-des-<br>Verrettes, Grande-Montagne-<br>Roue-de-Cabrouet n° 1,<br>Grande-Montagne-Roue-de-<br>Cabrouet n° 2, Grande-Mon-<br>tagne-Roue-de-Cabrouet n° 3. |
|                                  |                                         |                                                                                                                                                           |                                          |                                                                                                                                                                                                                    |
| Arrondissement<br>de Dessalines. | I. Marchand . . . . 6                   | { Fossé-Natoth n° 1, Fossé-Na-<br>toth n° 2, Savane-Brûlée n° 1,<br>Savane-Brûlée n° 2, Petit-<br>Cahos n° 1, Petit-Cahos n° 2.                           |                                          |                                                                                                                                                                                                                    |
|                                  |                                         |                                                                                                                                                           | II. Petite-Rivière-<br>de-l'Artibonite 6 | { Bac-Coursaint n° 1, Bac-Cour-<br>saint n° 2, Haut-Cahos n° 1,<br>Haut-Cahos n° 2, Grand-<br>Cahos n° 1, Grand-Cahos n° 2.                                                                                        |
|                                  |                                         |                                                                                                                                                           |                                          |                                                                                                                                                                                                                    |

(1) Commune récemment créée, non encore délimitée ni sectionnée.



## DÉPARTEMENT DE L'OUEST.

## COMMUNES.

## SECTIONS RURALES.

|                                      |                                     |   |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement<br>de Port-au-Prince. | I. Port-au-Prince 23                | } | Pont-Rouge, Varreux, Saint-Martin, Bellevue n° 1, Bellevue n° 2, Turgeau, Morne-l'Hôpital, Martissant, Bizoton, Thor, Dufresnay, Morne-Chandelle, Coraille-Tort, Rivière-Froide, Morne-à-Bateau, Grande-Rivière, Taifer, Procis, Laval, Bouvier, Berly, Bongars, Malanga. |
|                                      | II. Pétion-Ville. . . 8             |   | Montagne-Noire, Grand-Fond, Bellevue-la-Montagne, Nouvelle-Touraine, Sourçailles, Cadets, Bellevue-Charbonnière, Etang-de-Jonc.                                                                                                                                           |
|                                      | III. Croix-des-Bouquets. . . . . 19 |   | Petit-Bois n° 1, Petit-Bois n° 2, Petit-Bois n° 3, Varreux n° 1, Varreux n° 2, Grande-Plaine n° 1, Grande-Plaine n° 2, Grande-Plaine n° 3, Crochus n° 1, Crochus n° 2, Orangers.                                                                                          |
|                                      | IV. Thomazeau (1) . .               |   | Trou-Coucou n° 1, Trou-Coucou n° 2, Trou-Coucou n° 3, Trou-Coucou n° 4, Fond-Parisien, Fond-Verrettes, Pays - Pourri, Marre-Roseaux.                                                                                                                                      |
|                                      | V. Arcahaie. . . . . 8              |   | Boucassin n° 1, Boucassin n° 2, Les-Vases, Fond-Blanc, Délices, Matheux, Fond-Baptiste, Montrouis.                                                                                                                                                                        |
| Arrondissement<br>de Léogane.        | I. Léogane . . . 15                 | } | Dessources, Petite-Rivière, Grande-Rivière, Morne-Chandelle, Petit-Boucan, Orangers, Parques, Beau-Séjour, Citronniers, Fond-d'Oie, Gros-Morne, Cormiers, Petit-Harpon, Fond-de-Boudin, Palmiste-à-Vin.                                                                   |

(1) Nouvelle commune non encore délimitée ni sectionnée.

## COMMUNES.

## SECTIONS RURALES.

|                                       |                       |   |                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------|-----------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement<br>de Léogane (suite). | II. Grand-Goave. 7    | { | Plaine-de-Tête-à-Bœuf n° 1,<br>Plaine-de-Tête-à-Bœuf n° 2,<br>Grande-Colline n° 1, Grande-<br>Colline n° 2, Moussambé n° 1,<br>Moussambé n° 2, Girard.                                                                                |
|                                       | III. Petit-Goave . 12 |   | Plaine n° 1, Plaine n° 2, Trou-<br>Chouchou, Fond - Arabie,<br>Trou-Canari n° 1, Trou-Ca-<br>nari n° 2, Platons n° 1, Pla-<br>tons n° 2, Les-Palmes n° 1,<br>Les-Palmes n° 2, Ravine-<br>Sèche, Fourk.                                |
| Arrondissement<br>de Jacmel.          | I. Jacmel . . . . 14  | { | Cap-Rouge, Bas-d.-Cap-Rouge,<br>Fond-Melon, Cochon-Gras,<br>Grande-Gosseline, Marbial,<br>Grande-Rivière, Montagne-<br>la-Voûte, Coq-qui-Chante,<br>Bas - du - Coq - qui - Chante,<br>Morne-Brûlé, Lavallée, Mon-<br>tagne, Baguette. |
|                                       | II. Côtes-de-Fer. 6   |   | Gris-Gris, Bas-des-Gris-Gris,<br>Amazones, Bras-Gauche, Ja-<br>mais-Vu, Ravine.                                                                                                                                                       |
|                                       | III. Marigot. . . . 7 |   | Ravine - Normande, Gaillard,<br>Corail-Son, Grande-Rivière,<br>Macary, Fond-Jean-Noël, Sa-<br>vane-Dubois.                                                                                                                            |
|                                       | IV. Bainet. . . . 9   |   | La Brézilienne, Trou-Mahaut,<br>Lavallée, Gandon, Bas-de-<br>Gandon, Bras-de-la-Croix,<br>Bras-Gauche-de-Bainet, Bas-<br>des-Gris-Gris, Orangers.                                                                                     |
| Arrondissement<br>de Mirebalais.      | I. Mirebalais . . 12  | { | Sarazins, Savanette, Gascogne,<br>Crête-Brûlée, Grand-Boucan,<br>Rivière-Canot, La - Selle,<br>Coupe-Mardi-Gras, Monta-<br>gne-Terrible, Bayes, Boucan-<br>Carré, Petite-Montagne.                                                    |
|                                       | II. Grands-Bois.. 4   |   | Génipailler. Plaine - Céleste,<br>Boucan - Bois - Pins, Trou-<br>d'Eau.                                                                                                                                                               |

|                        | COMMUNES.                                             | SECTIONS RURALES.                                                                                   |
|------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arr. de<br>Las Caobas  | I. Las Caobas . . . 8                                 | Juampas, Petit-Fond, La Hoye,<br>Hoye-Sec, Riaries, Renth-<br>Mathé, Thomonde, Chamous-<br>cadille. |
|                        |                                                       | Ligne mi-<br>litaire de                                                                             |
| II. Grand-Gosier . . 3 | Bois-Sec, Colline-des-Chênes,<br>Quartier Saint-Jean. |                                                                                                     |

## DÉPARTEMENT DU SUD.

|                                     |                        |                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                             |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement<br>des Cayes.        | I. Cayes. . . . . 13   | Camp-Boudet, Fonfrède, Lévy,<br>Laborde, Camp-Périn n° 1,<br>Camp-Périn n° 2, Laurent,<br>Maniche, Mercy, Dory n° 1,<br>Dory n° 2, Boulmier, Melon.                                                                                                      |                                                                                                                             |
|                                     |                        | II. Torbeck. . . . . 7                                                                                                                                                                                                                                   | Boury, Béreault, Solon, Mo-<br>reau, Abeille, Croix-Léveillé,<br>Laprente.                                                  |
|                                     |                        | III. Port-Salut. . . . 7                                                                                                                                                                                                                                 | Anse-à-Drick n° 1, Anse-à-<br>Drick n° 2, Ravine-à-l'Eau,<br>Grande-Crête, Etronc-de-<br>Porc, Abacou n° 1, Abacou<br>n° 2. |
| Arrondissement<br>de la Grand'Anse. | I. Jérémie. . . . . 14 | Roseaux, Fond-Cochon, Grand-<br>Vincent, Basse Voldrogue,<br>Haute-Voldrogue, Basse-<br>Guinaudée, Haute-Guinau-<br>dée, Ravine-à-Charles, Hes-<br>Blanches, Haute-Grande-Ri-<br>vière, Basse-Grande-Rivière,<br>Fond-Rouge, Bas-Fond-<br>Rouge, Bonbon. |                                                                                                                             |
|                                     |                        | II. Corail. . . . . 6                                                                                                                                                                                                                                    | Hauteurs-de-Corail, Fond-d'I-<br>caque, Fond-Bayard, Nou-<br>veau-Plymouth, Haut-Fond-<br>Bleu, Bas-Fond-Bleu.              |
|                                     |                        | III. Pestel. . . . . 4                                                                                                                                                                                                                                   | Pestel n° 1, Pestel n° 2, Pestel<br>n° 3, Pestel n° 4.                                                                      |
|                                     |                        | IV. Abricots . . . . 4                                                                                                                                                                                                                                   | Anse-du-Clerc, Seringue, Ba-<br>lisiers; Rivière-à-Couleuvres.                                                              |

|                               | COMMUNES.                                 | SECTIONS RURALES.                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrondissement<br>de Nippes.  | I. Anse-à-Veau . . . 7                    | Barreau, Acul-des-Savanes,<br>Azile, Ravine-Sable, Colline-<br>à-Mongon, Ladounette, Sault-<br>de-Baril.                                                                                      |
|                               | II. Miragoane . . . 6                     | Dufour, Belle-Rivière, Les-<br>caille, Fond-des-Nègres,<br>Four-des-Rochelois, Roche-<br>lois.                                                                                                |
|                               | III. Petit-Trou-de-<br>Nippes . . . . . 6 | Bégouin, Tiby, Lièvre, Vassal,<br>Aux-Pins, Ventifel.                                                                                                                                         |
|                               | IV. Petite-Rivière-<br>de-Nippes . . . 4  | Bahoruco, Fond-des-Lianes,<br>Silleigue, Rochelois.                                                                                                                                           |
|                               | V. Baradères . . . 5                      | Désobert, Grande-Rivière,<br>Fond-Tortue, Laurent, Ri-<br>vière-Salée.                                                                                                                        |
| Arrondissement<br>d'Aquin.    | I. Aquin . . . . . 12                     | Plaine-d'Aquin, Jonc-Dodin,<br>L'Hermitage, Flamands, Mal-<br>à-Caïfe, Grande-Colline,<br>Asile n° 1, Azile n° 2, Fond-<br>des-Blancs, Fond-des-Nègres,<br>Frangipane, Colline-à-Mon-<br>gon. |
|                               | II. St-Louis-du-<br>Sud . . . . . 7       | Grand-Fond n° 1, Grand-Fond<br>n° 2, Petite-Baie-du-Mesle,<br>Grande-Baie-du-Mesle, Bas-<br>Grelandière, Haut-Grelan-<br>dière, Palmes.                                                       |
|                               | III. Cavaillon . . . 5                    | Flamands, Bas-Ravine, Ra-<br>vine-des-Citronniers, Petite-<br>Plaisance, Girandoise.                                                                                                          |
| Arrondissement<br>de Tiburon. | I. Tiburon . . . . . 4                    | Cahouane, Aurins, Haut-de-la-<br>Rivière, Bas-de-la-Rivière.                                                                                                                                  |
|                               | II. Anse-d'Hainault 7                     | Grandoigt, Boudon, Ilet-à-<br>Pierre-Joseph, Mandron,<br>Forgue, Belair, Carcasse.                                                                                                            |
|                               | III. Dame-Marie . . 6                     | Bariadele, Découvert, Rivière,<br>Grande-Rivière, Baliverne,<br>Seringue.                                                                                                                     |

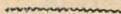


|   | COMMUNES.                      | SECTIONS RURALES.                                                                           |
|---|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| { | Arrondissement<br>des Coteaux. | I. Coteaux . . . . 6 { Anse-à-Drick, Chez-Lamarre,<br>Matinette, Sinai, Bouquet,<br>Désert. |
|   |                                | II. Chardonnières. 3 { Bras-Gauche, Orangers, Pa-<br>riste.                                 |
|   |                                | III. Port-à-Piment. 2 { Port-à-Piment n° 1, Port-à-<br>Piment n° 2.                         |
|   |                                | IV. Les-Anglais . . 3 { Vérone, Edelin, Cosse.                                              |

---

### RÉCAPITULATION :

|                                      |     |          |                   |
|--------------------------------------|-----|----------|-------------------|
| Département du Nord . . . . .        | 120 | sections | rurales.          |
| Département du Nord-Ouest. . . . .   | 34  | —        | —                 |
| Département de l'Artibonite. . . . . | 66  | —        | —                 |
| Département de l'Ouest. . . . .      | 160 | —        | —                 |
| Département du Sud. . . . .          | 138 | —        | —                 |
|                                      | 518 |          | sections rurales. |



QUATRIÈME PARTIE

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

---

CHAPITRE PREMIER

VINGT-SIXIÈME LEÇON

**Climat.**

L'île d'Haïti, située dans les régions intertropicales, près de l'entrée du golfe du Mexique, c'est-à-dire de cette fournaise qui donne naissance au *Gulf-Stream*, devrait être l'un des pays les plus chauds du globe ; mais diverses causes influent sur la température de cette île, à tel point qu'on peut avancer que c'est l'une des contrées de l'Amérique centrale qui jouissent du climat le plus supportable.

Sans doute l'étranger, l'Européen surtout, ne peut y cultiver le sol, mais c'est l'un des rares pays situés dans la zone torride où il peut, avec les précautions nécessaires, supporter le plus facilement la chaleur et, sinon s'acclimater complète-

ment, du moins vivre à peu près dans les mêmes conditions que les aborigènes.

Si l'on considère la direction qu'affecte l'île, qui est disposée de l'E. à l'O., on voit tout d'abord qu'elle est placée sous l'action immédiate des vents alizés qui la parcourent dans toute sa longueur; du reste les grandes chaînes de montagnes à peu près parallèles qui sillonnent Haïti présentent la même direction au vent et laissent entre elles de larges espaces où l'air peut circuler librement.

Nous avons vu qu'il est peu de contrées aussi montagneuses qu'Haïti : presque partout se dressent des pics élevés et des plateaux qui atteignent une altitude considérable. Dans toutes ces montagnes, du moment où l'on parvient à une hauteur supérieure à 500 m., la chaleur diminue d'une façon notable; on ne respire plus qu'une atmosphère tiède qui permet à l'homme de dépasser un âge respectable et qui donne à la végétation un aspect plus sévère, mais aussi plus vigoureux. A la vérité, les plaines passent pour être assez insalubres; la chaleur y est quelquefois torride, sans pourtant s'élever à ce degré qu'on remarque dans certains pays placés à la même latitude; mais l'on peut dire que le climat n'y est réellement pernicieux que dans les endroits où s'étendent des marécages. Comme les basses plaines forment une partie relativement restreinte d'Haïti, on peut conclure de ce

que nous venons de dire que la majeure partie de l'île est généralement salubre.

Parmi les autres causes qui concourent à rendre supportable le climat d'Haïti, il faut placer en premier lieu la grande quantité de forêts de toute espèce qui y croissent librement, partout où la main de l'homme ne les a pas déracinées : ces forêts couvrent de préférence les crêtes et les croupes des montagnes, elles arrêtent les vents qui viennent de souffler sur les basses plaines, elles enlèvent une grande partie de leur chaleur, et lorsque ces vents les ont traversées, ils sont déjà transformés en brises fraîches et bienfaisantes qui rendent l'air plus respirable.

En second lieu, on peut citer l'abondance des sources et des cours d'eau qui arrosent l'île : quelques-uns de ces cours d'eau sont navigables, beaucoup ne sont que de minces filets d'eau, mais, tous ils contribuent à répandre dans l'air une humidité suffisante, et lorsque arrive la sécheresse, aucun d'eux n'est assez complètement tari pour que les habitants et les troupeaux n'y puissent trouver un soulagement à leur soif.

D'autre part, il faut rappeler que la saison des pluies dure ordinairement près de huit mois de l'année et que, même durant les grandes sécheresses, la rosée est assez abondante pour permettre à la végétation de ne pas trop dépérir. Grâce aux pluies torrentielles qui tombent durant près des



trois quarts de l'année, l'air est presque toujours humide, la terre est presque toujours arrosée, et lorsqu'un soleil ardent vient dessécher le sol il en résulte une évaporation lente qui occasionne un refroidissement très appréciable ; par conséquent, il est indéniable que ces pluies, qui tombent principalement durant la période des fortes chaleurs, influent d'une façon heureuse sur la température de l'île.

Enfin, parmi les causes qui rendent supportables les grandes chaleurs, il faut mentionner l'égalité à peu près constante des jours et des nuits ; même en été, l'habitant ne souffre de l'ardeur du soleil que de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi ; trois heures après le lever du soleil et environ deux heures avant son coucher, les rayons solaires n'ont pas assez d'intensité pour incommoder sérieusement le voyageur ; et, durant la nuit qui arrive presque sans crépuscule, la chaleur se change en une sorte de tiédeur fort agréable.

L'année est partagée en deux grandes saisons : la saison des pluies, appelée quelquefois *hivernage*, qui correspond à une partie du printemps, à l'été et à une partie de l'automne, et la saison des sécheresses qui correspond à une partie de l'automne, à l'hiver et au commencement du printemps.

Le printemps arrive après la saison des séche-

resses, vers avril ; c'est la saison la plus agréable de l'année. Il débute par des pluies subites et fécondes qui rafraîchissent l'atmosphère et qui donnent naissance à une végétation luxuriante ; ces pluies, qui sont en général des pluies d'orage, sont l'équivalent des *giboulées* qui tombent en Europe vers les mois de mars et d'avril : ce sont des grains de peu de durée ; ils tombent vers le milieu du jour.

Après le printemps, qui dure peu, vient la période des fortes chaleurs ; le soleil, surtout dans la matinée, darde ses rayons avec une grande ardeur ; c'est alors que les Européens sont sujets à certaines maladies qui peuvent, faute de soins, les enlever avec rapidité, telles que la fièvre jaune et celle qu'on appelle vulgairement dans le pays la *mauvaise fièvre* ; il faut néanmoins ajouter qu'Haïti est, dans l'archipel des Antilles, l'une des îles où la fièvre jaune ne sévit que par exception ; jamais elle ne s'y est montrée à l'état endémique.

Heureusement aussi, vers onze heures du matin, la *brise de mer* s'élève et vient adoucir les rigueurs de cette température ; cette brise s'accroît au fur et à mesure que le soleil monte sur l'horizon, de sorte qu'elle atteint son intensité lorsque la température est le plus élevée ; elle dure une grande partie de l'après-midi, tombe vers le soir et est remplacée par la *brise de terre* qui souffle durant toutes les nuits et les rend généralement tièdes et

délicieuses. Durant cette partie de l'hivernage, les pluies ne sont pas encore très abondantes ; elles tombent d'abord pendant la nuit, puis peu à peu elles commencent à tomber au déclin du jour, au moment où la brise de terre se met à souffler, et elles contribuent ainsi à abattre la chaleur qui a régné durant toute la journée. Après ces premières chaleurs, arrive ce que les habitants appellent la saison des pluies proprement dite ; elle commence généralement vers le mois d'août : le vent cesse brusquement, l'air n'est plus agité par aucun souffle sensible, pendant des heures entières la chaleur redouble et devient presque suffocante ; ce sont les *calmes plats*.

Mais, dès le mois de septembre, des pluies torrentielles, des averses presque ininterrompues tombent dans les montagnes, changent les cours d'eau en de vastes nappes d'eau qui descendent vers la mer avec une incroyable rapidité, en enlevant tout sur leur passage, en inondant les vallées et en dévastant même les habitations. Ces pluies diluviennes sont accompagnées d'orages terribles, de coups de tonnerre effrayants ; c'est durant cette période que la foudre vient exercer ses ravages. En même temps des ouragans terribles s'abattent quelquefois sur l'île et promènent la ruine dans les plaines et dans les montagnes. Les plus furieuses bourrasques se déchainent dans le S. (27 septembre 1810, 13 août 1817, 26 août 1827) ; l'une

des plus tristement célèbres est celle du 13 août 1831 qui a sévi sur la côte méridionale du département du Sud et a causé des pertes matérielles immenses, en faisant périr plusieurs centaines de personnes. Le dernier grand ouragan est celui de septembre 1883 qui a causé de grands dégâts dans la partie orientale de la République, principalement dans la région des Étangs.

Durant la même période, c'est-à-dire du mois de juillet à octobre, les côtes de l'île sont parfois visitées par des raz-de-marée : la mer, violemment agitée dans son intérieur, vient se briser avec une force irrésistible sur le rivage qu'elle submerge en entraînant ou en broyant sur les rochers les navires qu'elle rencontre sur son passage.

Le principal danger que redoutent les habitants durant l'hivernage, ce sont les *tremblements de terre* qui se produisent d'ordinaire pendant cette saison. Haïti est en effet un pays d'origine essentiellement volcanique : dans la plupart des chaînes de montagnes qui la parcourent, on trouve de nombreux cratères éteints qui témoignent la nature plutonique de son sol. Sous la domination espagnole, un épouvantable tremblement de terre anéantit la ville de Concepcion-de-la-Vega (1504) : il y en eut un autre en 1684. Sous les Français, de nombreux tremblements de terre détruisirent nombre de villes de Saint-Domingue : le plus terrible est celui du mois de juin 1770 qui couvrit de décombres



la ville de Port-au-Prince et fit périr plus de cent personnes ; il dura du 3 juin jusqu'au 18. Pendant le XIX<sup>e</sup> siècle il y a eu également de nombreuses secousses ; mais les plus remarquables sont celles qui ont renversé la ville du Cap-Haïtien (1842), et celles dont les effets se sont tout récemment fait sentir dans la République tout entière (septembre 1887).

L'hivernage est donc à bon droit considéré comme l'époque la plus désagréable de l'année ; mais, grâce aux pluies qui tombent durant cette saison, la végétation se ranime et peut traverser sans trop de risques la période des sécheresses.

Cette saison commence vers le mois d'octobre ; les pluies durent encore quelque temps, mais avec beaucoup moins de force que pendant l'hivernage et, à la fin de l'année, elles cessent presque complètement. A partir de cette époque, le temps devient absolument clair et sec, on distingue les objets à une distance étonnante et l'air devient de la plus admirable pureté : les nuits sont alors splendides, les étoiles et les planètes, surtout *Vénus*, brillent d'un éclat merveilleux, la lune apparaît avec une clarté incomparable qui remplace presque la lumière du soleil. La température est parfois sèche et brûlante, mais des brises légères la rafraichissent par intervalles, à tel point que certaines nuits deviennent comparativement très froides.

Lorsque la sécheresse, qui finit ordinairement vers le mois de mars ou celui d'avril, dure trop longtemps, la poussière devient intolérable, le sol se crevasse et la végétation dépérit ; mais, après quelques semaines, la saison des pluies recommence.

En général, ces différentes périodes se succèdent avec assez de régularité ; cependant, il faut remarquer que la République ne possède pas un climat uniforme : par exemple, il arrive fréquemment que, dans le N. d'Haïti, les pluies deviennent répétées et abondantes tandis que la sécheresse règne dans le S., et réciproquement ; néanmoins, on peut dire qu'au point de vue climatérique Haïti possède deux saisons principales.

Dans les plaines, ces deux saisons ne se distinguent guère que par l'abondance des pluies qui caractérise l'une et par la sécheresse générale qu'offre l'autre ; quant à la température, elle est presque toujours continuellement chaude : elle varie entre  $+ 20^{\circ}$ , point jusqu'où descend rarement le thermomètre, et  $+ 35^{\circ}$  à l'ombre ; il n'y a de différence que dans les nuits qui sont généralement tièdes durant la saison des pluies, mais qui deviennent réellement froides durant l'autre saison. Mais, à mesure que l'on gravit les montagnes qui s'étagent en gradins depuis la mer jusqu'au centre de l'île où elles s'élèvent à 3.000 m. d'altitude, la température change complètement.

Déjà, au sommet des mornes de hauteur moyenne, l'air devient frais, et les nuits sont toujours froides : on peut même déjà y trouver plusieurs productions que l'on ne rencontre généralement que sous des latitudes plus septentrionales. Plus haut, vers 1.000 m., le froid devient pénétrant; même au plus fort de l'été, le climat est d'une fraîcheur délicieuse durant le jour, et les nuits sont tellement froides que les habitants ne peuvent se passer de couvertures de laine. Plus haut encore, l'usage du feu devient une nécessité indispensable : c'est dans ces régions élevées que poussent ces forêts de chênes, de pins d'Occident, de sapins, etc., et qu'on trouve les pêchers, les pommiers et autres productions du sol européen : là, le thermomètre descend souvent au-dessous de  $+ 10^{\circ}$  pour monter rarement au delà de  $+ 25^{\circ}$ .

Cette partie du territoire haïtien est de beaucoup la partie la moins peuplée, mais c'est là que les Européens pourraient vivre et s'acclimater le plus facilement.



## CHAPITRE II

## VINGT-SEPTIÈME LEÇON

## Les Productions.

De cet aperçu sommaire que nous venons de donner des différentes sortes de climats de l'île d'Haïti, on peut aisément tirer cette conclusion que peu de pays au monde peuvent offrir une aussi grande variété de productions ; depuis les cultures qui ne peuvent réussir que par une température excessivement élevée, jusqu'à celles qui demandent une température froide, tout vient admirablement sur ce sol privilégié. Les montagnes de l'île sont couvertes d'une végétation exubérante qui est entretenue par une humidité constante ; du flanc de ces montagnes s'échappent d'innombrables cours d'eau qui se dirigent dans tous les sens et qui, avec leurs affluents, couvrent l'île d'un réseau serré : entre ces chaînes s'étendent de vastes savanes que fécondent les alluvions et le limon déposés par les cours d'eau et qui sont dotées d'un humus de plusieurs mètres d'épaisseur et d'une fertilité extraordinaire.



1° **Règne minéral.** — Ce qui avait attiré les Espagnols dans l'intérieur d'Hispaniola, ce n'était pas cette extraordinaire fécondité du sol, mais la certitude qu'ils avaient de trouver dans les montagnes une foule de métaux précieux, depuis qu'ils avaient vu les Indiens se servir de l'or pour fabriquer les ustensiles les plus communs.

Ils dépeuplèrent l'île en obligeant les aborigènes au rude travail des mines, surtout des mines d'or du Cibao; quand ces malheureux Indiens eurent disparu, cette exploitation dut cesser. Les plus riches mines d'or de l'île se trouvaient dans la Dominicanie, près de la Hilera central; mais il s'en faut de beaucoup que les Espagnols les aient épuisées. D'ailleurs, on a depuis découvert de nombreuses mines de ce métal dans toutes les parties de l'île : *on trouve de l'or dans tous les filons de quartz qui sont situés dans les environs de rocs plutoniques et dans les rivières dont les eaux coulent sur des roches métamorphiques, dans le voisinage des syénites.*

Pour ce qui est de la République d'Haïti, les mines d'or de Dondon, de Ouanaminthe (section de *La-Mine*), de Port-à-Piment-du-Nord, etc., ont été autrefois exploitées.

Outre l'or, le sol d'Haïti renferme une prodigieuse variété de richesses minérales; malheureusement, on ne les a pas encore mises en valeur.

Les principales sont :

L'*argent* (Dondon, Port-de-Paix) ;

Le *cuivre* (Terrier-Rouge, Sainte-Suzanne, Plaisance, Fort-Liberté, Dondon, Saint-Michel-de-l'Atalaye, Terre-Neuve, Môle-Saint-Nicolas, Arcahaie, Les-Cayes, Jacmel) ;

Le *fer* (Morne-à-Beckly [Limonade], Ouanaminthe, Dondon, Plaisance, Quartier-Morin, Terre-Neuve, Môle-Saint-Nicolas, Arcahaie, Cayes-de-Jacmel, Anse-à-Veau, Les-Cayes) ;

L'*aimant* (Limonade, Jean-Rabel) ;

Le *zinc* (Port-de-Paix) ;

L'*antimoine* (Jean-Rabel, Anse-à-Foleur, Dondon, Borgne, Petite-Rivière-du-Nord) ;

Le *mercure* à l'état natif, principalement au Môle-Saint-Nicolas ;

Le *plomb*, le *platine*, le *sel gemme*, l'*oxyde de chrome*, etc., etc., dans nombre de localités.

On a découvert en Haïti beaucoup de gisements de PIERRES PRÉCIEUSES, telles que le *diamant*, l'*agate*, l'*émeraude*, le *lapis-lazuli*, le *jaspe*, etc.

Parmi les autres productions du règne minéral, il faut citer :

Le *soufre* (Ouanaminthe, Marmelade, Arcahaie) ;

Le *cristal de roche* (Jean-Rabel, Saint-Raphaël, Saint-Michel-de-l'Atalaye, Marmelade, Léogane, Grand-Goave, Petit-Goave, Petite-Rivière-de-Nippes, Pestel, Corail, Port-à-Piment-du-Sud) ;

Le *marbre* (Limbé, Camp-le-Coq, Saint-Raphaël, Dondon, Vallière, Limonade, Ennery, Petit-Goave, Anse-à-Veau, Anse-d'Hainault, Tiburon, Les-Anglais);

La *houille* (Saint-Michel-de-l'Atalaye, Hinche, Las-Caobas, Marmelade, Grand-Gosier, Anse-à-Veau, Camp-Périn [Cayes]);

Le *silex* (Dondon, Gonaïves, Marigot, Petit-Goave, Anse-d'Hainault, Petit-Trou-de-Nippes, etc.);

Le *quartz* (Saint-Michel, Jacmel, Anse-à-Veau, Coteaux;

Le *lignite* (Aquin);

Le *kaolin* (La Gonave, Hinche);

Les *schistes* ardoisiers ou argileux (Plaisance, Saint-Michel, Trou, Limonade, Coteaux, Petit-Trou-de-Nippes);

La *craie* (Ennery);

Le *talc*, le *feldspath*, le *bitume*, l'*anthracite*, le *sel de nitre*, le *phosphate de chaux*, l'*ophite* et quelques autres variétés moins importantes.

Tout autour de l'île s'étendent de vastes *marais salants* dont quelques-uns donnent lieu à une exploitation avantageuse; en Haïti, les plus importants sont: ceux de la Grande-Saline et des Gonaïves (Artibonite), d'Aquin (Sud), de Jean-Rabel et de la baie de Henne (Nord-Ouest).

L'intérieur d'Haïti renferme beaucoup de sources d'eaux minérales qui fournissent pour

la plupart une eau remarquablement chaude; quant aux eaux minérales froides on en rencontre peu.

Les plus célèbres de ces sources sont: celles de *Jean-Rabel*, qui sont ferrugineuses et salées; — celles de *Terre-Neuve*, appelées aussi *Eaux de Boynes*; — celles de *Vallière*; — celles de *Cerca*, appelées *Los-Pozos* ou *Lopos* et qui sont sulfureuses; — celles de *Port-de-Paix*; — celles de la *Ravine-Chaude* (Mirebalais); — celles de *Boucassin* (département de l'Ouest) appelées particulièrement *Sources Puantes*; — celles de *Corail*, qui sont sulfureuses; — celles de la *Cahouane*, dans la commune de Tiburon; — celles des *Irois*, dans la commune de l'Anse-d'Hainault; — celles de la *Grande-Anse*, près de Dame-Marie, etc., etc.

2° **Règne végétal.** — Ce sont surtout les productions végétales qui font la richesse d'Haïti; on y trouve les produits les plus divers, ceux que l'on rencontre dans toutes les zones du globe; les arbres et les fruits de la zone tempérée (pommiers, poiriers, pêchers, vignes, fraises, etc.), ceux des régions intertropicales de l'Amérique, ceux même des zones torrides de l'Afrique y viennent sans engrais, presque sans culture.

Dans les montagnes, on rencontre de nombreuses forêts d'arbres de toutes les essences;



*Bois*  
 malheureusement bien peu sont encore exploitées. Presque tous ces arbres sont utiles, soit comme bois de chauffage, soit comme bois de construction et d'ameublement, soit comme bois de teinture. Ce sont : le *gaïac*, l'*acajou*, le *cèdre*, le *brésillet*, le *campêche*, le *pin d'Occident*, le *chêne des Antilles*, l'*acouma*, le *bois de fer*, le *bois de lance*, le *bois marbré*, le *baume vert*, l'*ébénier*, le *sapin*, le *chêne*, l'*acacia*, le *noyer*, etc., etc. Dans les régions un peu plus basses croissent toutes sortes d'arbres et d'arbustes fruitiers : le *corossolier*, le *caïmitier*, l'*oranger*, le *goyavier*, le *papayer*, le *cerisier*, le *sapotillier*, le *cachimentier*, l'*arbre à pain*, l'*avocatier* (ou beurre végétal), le *palmiste*, le *monbin* (ou ramboustan), l'*arbre véritable*, le *figuier* des Indes, le *cirouellier*, le *chadecquier* (ou pamplemousse), le *qué-népier*, la *pomme-liane*, le *grenadier*, l'*amandier*, le *citronnier*, le *manguier*, le *cocotier*, le *poirier*, le *pêcher*, le *tamarinier*, etc., etc.

Parmi les arbustes les plus précieux d'Haïti, il faut citer : le *cafier* ou *caféier*, le *cacaoyer*, et le *cotonnier*.

Les principales PLANTES ALIMENTAIRES sont : le *bananier*, qui atteint parfois des proportions remarquables, la *pomme de terre*, le *malanga*, l'*igname*, le *manioc*, le *maïs*, le *millet*, les *pois* et *haricots*, le *topinambour*, l'*artichaut*, la *betterave*, les *choux*, les *carottes*, les *navets*, et

beaucoup d'autres légumes que l'on cultive en Europe.

Les plantes OLÉAGINEUSES les plus communes sont : le *sésame* (ou *hoholi*), le *ricin* (ou *palma-christi*), l'*olivier* des Antilles, l'*arachide*, le *médecinier cathartique* (ou *médecinier béni*), le *sablifère élastique*, etc.

Parmi les plantes TEXTILES, il y a le *pite*, le *pingouin*, l'*agavé-karatas* (ou *galata*), etc.

Quant aux PLANTES MÉDICINALES, elles offrent tant de variétés, qu'il faut se contenter de signaler les plus remarquables : la *rhubarbe*, le *cassier*, le *séné*, le *vulnéraire*, la *camomille*, la *salsepareille*, la *sauge*, la *belladone*, la *gentiane*, l'*héliotrope*, etc.

Enfin, les arbustes et plantes propres à la TEINTURE sont : le *safran*, le *roucouyer*, le *divi-divi* (ou *libidibi*), l'*indigotier*, le *manglier rouge*, etc.

3° **Règne animal.** — Haïti présente cet avantage sur la plupart des autres pays du globe, qu'elle ne renferme peu d'animaux nuisibles et dangereux. A part les *caïmans* que l'on rencontre dans quelques cours d'eau de la République (notamment dans le petit fleuve Estère), les *bêtes sauvages* qu'on y trouve sont : l'*agouti*, le *sanglier* des Antilles et le *cochon marron* ou petit sanglier. Quant aux bêtes venimeuses, celles qui

constituent un certain danger pour les habitants sont les *scorpions*, les *araignées crabes*, les *bêtes-à-mille-pieds*, l'*araignée cul-rouge*, et encore leur piquûre ne cause-t-elle généralement qu'un léger malaise; mais bien que des voyageurs prétendent y avoir observé quelques espèces de couleuvres venimeuses, on ne rencontre point dans l'île ces terribles reptiles qui font, de la Martinique et de Sainte-Lucie, par exemple, un séjour constamment périlleux.

Parmi les animaux DOMESTIQUES, on peut citer : les *bœufs*, à l'élève desquels s'adonnent les habitants des plaines; les *chevaux*, qui sont en général de petite taille, mais dont la force et l'ardeur sont extraordinaires; les *mulets* et les *ânes*, qui sont utiles surtout dans les régions montagneuses et qui sont extrêmement solides, malgré leur chétive apparence; les *moutons*, les *porcs*, les *cabris*, qui servent à l'alimentation; les *chats*, les *chiens*, qui offrent une grande variété de races. Dans les basses-cours des habitations, on trouve beaucoup de poules, de coqs, de canards, d'oies, etc.

Quant AUX OISEAUX SAUVAGES, leurs espèces sont en quelque sorte innombrables; il faut citer principalement : le *flamant*, la *poule d'eau*, la *bécasse*, la *bécassine*, la *fresaie*, la *sarcelle*, le *ramier*, le *chirurgien*, le *pêcheur*, la *tourterelle*, le *plongeon*, la *spatule*, l'*ortolan*, la *caille*, la

*perdrix*, le *faisan*, le *paon*, l'*alouette*, le *pluvier doré*, la *frégate*, le *congra*, la *corneille*, le *merle*, le *mansfeni* (ou *malfini*), l'*hirondelle*, l'*émouchet*, etc. ; dans les bois, on remarque le *colibri*, l'*oiseau-mouche*, l'*oiseau* appelé *musicien*, le *pivert*, le *taco*, etc.

Les côtes d'Haïti ne sont pas moins riches que l'intérieur des terres en variétés animales ; elles sont excessivement poissonneuses, à tel point que la pêche fait vivre toute une population de marins qui habitent les îles adjacentes et le littoral.

En pleine mer, on trouve la *baleine*, le *mar-souin*, le *dauphin*, le *requin*, le *pantouflier* (ou *requin-marteau*), la *vache marine* ; plus près des côtes, on pêche le *mulet*, l'*anguille de mer*, le *hareng*, la *sardine*, la *crevette*, les *crabes*, les *écrevisses*, la *langouste*, les *huîtres* et les *moules*. Les fleuves et les étangs pullulent de *poissons* et de *tortues* ; mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, plusieurs (surtout dans le département de l'Artibonite) sont infestés de caïmans.

Enfin, dans certaines parties de l'intérieur, les habitants élèvent des *abeilles* qui fournissent une cire et un miel d'excellente qualité.





## CHAPITRE III

## VINGT-HUITIÈME LEÇON

**Agriculture, industrie, commerce général  
de la République d'Haïti.**

1° **Agriculture.** — Sous la domination des Français, l'agriculture avait pris un essor remarquable dans la partie de l'Ouest, alors que les Espagnols de la partie de l'Est ne s'occupaient que de l'exploitation des mines et, plus tard, de l'élevage des bestiaux, lorsque les mines eurent été abandonnées, les Français de Saint-Domingue s'étaient adonnés à la culture du sol. Aussi, voyons-nous que c'est la colonie française seule qui a réellement prospéré; tandis que l'on y comptait une population de 650.000 hab., dont près de 600.000 esclaves, dans la partie espagnole, trois fois plus vaste, on ne comptait guère que 125.000 hab.

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'agriculture avait fait tant de progrès à Saint-Domingue qu'en 1789 on y trouvait : 793 plantations de canne à sucre, 3.117 de café, 3.150 d'indigo, 789 de coton, 50 de cacao, et une foule d'autres où l'on cultivait les fruits, les légumes, les grains et où l'on élevait

des animaux domestiques; année moyenne, plus de 700 navires français, montés par 19.000 matelots, partaient de Saint-Domingue et servaient au transport exclusif des denrées de la colonie. Chaque année, elle exportait 141.000.000 de livres de sucre et 70.000.000 de livres de café. Le commerce général s'élevait à la somme, formidable pour l'époque, de près de 400.000.000 de livres tournois; les revenus, provenant des produits de la colonie, pouvaient être évalués à 150.000.000 de livres.

Malheureusement, dès que les Haïtiens se furent émancipés, tous leurs efforts durent se concentrer du côté de l'art militaire à cause de l'inquiétante perspective d'une invasion étrangère qui semblait imminente; à des époques diverses, Toussaint-Louverture dans l'O. et le S., Henri Christophe dans le N. voulurent en vain porter les populations à cultiver les champs; les tentatives qu'ils firent échouèrent par suite des guerres auxquelles ils furent obligés de faire face. Depuis plus de 80 ans, la République d'Haïti a été si fréquemment troublée par les luttes civiles, que jamais le peuple des campagnes n'a trouvé assez de sécurité ni assez d'avantages pour se livrer entièrement à l'exploitation des richesses du sol; aussi les étrangers qui, tout d'abord, pouvaient se flatter de pouvoir développer, avec profit pour eux, les productions d'Haïti en y apportant leurs capitaux, ont-ils

mieux aimé se lancer ailleurs dans des exploitations moins profitables, mais offrant plus de garanties.

A ces incessantes guerres civiles qui pèsent d'un si lourd fardeau sur Haïti et l'empêchent toujours de prospérer comme elle le devrait, il faut joindre l'ignorance des campagnards, ignorance qui est la conséquence de ces luttes fratricides. Il faut y joindre aussi le peu d'encouragements sérieux que les précédents gouvernements ont accordés à l'industrie agricole, car ils ont tous été obligés d'enrôler sous les drapeaux nombre de cultivateurs et d'en faire des soldats au lieu d'en faire des laboureurs. Enfin, l'une des causes les plus tristement remarquables de cette décadence, est le mauvais état et souvent, dans certaines régions très fertiles, l'absence complète des voies de communication ; aussi, les plus riches produits du sol se perdent-ils sur place et le peu que l'on réussit à faire aboutir aux ports de commerce offre-t-il aux cultivateurs des bénéfices presque dérisoires, vu la difficulté et la cherté du transport.

Il faut espérer que, le progrès aidant, ces causes de pauvreté disparaîtront une à une et qu'Haïti reprendra dans le monde la place qu'elle a déjà occupée et qu'elle doit occuper un jour.

Aujourd'hui, les principales denrées que cultivent les habitants sont : le *café*, le *coton*, la *canne*

à *sucré*, le *riz*, le *maïs*, le *cacao*, le *tabac* et les *vivres*.

Le *café* été introduit à Saint-Domingue par De Clieux, en 1729. La culture de cette fève réussit tout d'abord dans le N. (Terrier-Rouge et Dondon), mais elle ne tarda pas à se propager rapidement dans le reste de l'île. Actuellement, le *café* constitue la principale richesse de la République d'Haïti ; la production n'en a pas diminué d'une façon trop inquiétante depuis un siècle, mais, malheureusement, on doit déplorer qu'elle reste stationnaire, car il existe encore beaucoup de terrains où cette culture réussirait admirablement. Sous la domination française, la quantité de *café* exportée de Saint-Domingue s'élevait annuellement à 70.000.000 de livres ; en 1863, l'exportation de *café* est montée à 71.712.345 livres ; depuis cette année, sauf durant l'exercice budgétaire 1887-88 (où elle est montée jusqu'à 85.000.000 de livres) et celui de 1890-91 (où elle a été de 78.213.445 livres) l'exportation est toujours restée au-dessous de cette moyenne ; en 1889-90, elle est descendue à 56.692.039 livres. Il faut dire aussi que, dans le pays même, on consomme beaucoup de *café*, on peut même, sans exagération, évaluer la quantité consommée dans le pays à 15.000.000 de livres par an.

Le *café* d'Haïti, quand il est bien préparé, est peut-être le *café* le plus recherché par les con-



sommateurs européens à cause de son arôme ; le meilleur est celui de Saint-Marc qui trouve au Havre un excellent débouché.

Le *coton* a été trouvé dans l'île par les Espagnols. La culture de ce produit n'a pris que tout récemment un certain développement, par suite des encouragements que le gouvernement haïtien avait eu l'idée d'accorder aux habitants pendant la guerre de Sécession, aux États-Unis. Haïti exporte en moyenne 3 ou 4.000.000 de livres de coton par an, sans compter la consommation intérieure qu'on peut évaluer à 1.000.000 de livres par an.

La *canne à sucre* a été introduite en Haïti des îles Canaries, vers l'an 1506 ; elle s'est propagée dans toute l'île avec la plus grande rapidité. De la canne à sucre les habitants tirent en quantités considérables le sirop, le tafia et le rhum ; les produits similaires sont prohibés à l'importation, sauf, d'après le traité de 1874, ceux qui viennent de la Dominicanie ; mais la consommation, principalement du tafia et du rhum, est telle dans le pays que la République en exporte peu actuellement ; en 1887, on a exporté 98.958 livres de sucre.

Toutefois le rhum d'Haïti est fort apprécié sur les marchés européens ; il est certain que si les droits d'entrée sur les alcools étaient moins élevés dans les pays étrangers, il acquerrait rapidement une renommée égale, sinon supérieure à celle du rhum de la Martinique ou de la Jamaïque.

Le riz d'Haïti est d'une excellente qualité, surtout celui que l'on récolte dans la vallée de l'Artibonite; mais on en fait dans le pays même une si grande consommation qu'il ne peut pas être considéré comme une denrée d'exportation; au contraire, c'est Haïti qui importe le riz de l'étranger, notamment des États-Unis d'Amérique.

Le maïs vient admirablement partout, même dans les terrains qui semblent le plus impropres à la culture; il donnerait lieu à une exploitation assez avantageuse, car il n'est frappé d'aucun droit à l'exportation; mais la production en est insuffisante quoiqu'elle atteigne actuellement un certain développement, car le maïs entre pour une grande partie dans l'alimentation des bêtes de somme, principalement des chevaux; aussi est-on obligé d'en importer d'assez grandes quantités des États-Unis.

Depuis quelques années, l'exportation du cacao commence à se faire sur une grande échelle, particulièrement dans le S. de la République; la valeur du cacao sorti des ports d'Haïti peut être estimée, chaque année, à 4.000.000 de livres (3.634.860 en 1887; 4.350.217 en 1889).

Le tabac a été trouvé dans l'île, lors de sa découverte par les Espagnols; il est d'une qualité remarquable et, bien préparé, il pourrait rivaliser avec celui de Cuba; malheureusement (au moins pour ce qui s'agit de la République d'Haïti) la cul-

ture en est négligée par les habitants, aussi l'exportation en est-elle presque nulle.

Outre ces productions du règne végétal, le sol haïtien fournit une grande quantité de bois de teinture et de construction que les habitants des montagnes coupent et transportent dans les ports ouverts au commerce étranger.

Les principales espèces de bois qu'on exporte sont: le *bayahonde*, dont le port d'Aquin a exporté 130.000 livres en 1889; — l'*acajou*, dont on fait une assez grande consommation dans le pays même pour la fabrication des meubles, et dont on envoie annuellement à l'étranger de 35 à 40.000 pieds (mesure du pays) [40.536 en 1889]; — le **CAMPÊCHE**, qui est, après le café, la principale richesse du pays et dont on exporte en moyenne près de 250.000.000 de livres par an (227.595.803 en 1887).

**2° Industrie.** — De même que l'agriculture, et pour les mêmes causes, l'industrie jusqu'à présent n'a pas prospéré en Haïti depuis 1804 comme elle aurait dû le faire.

Toutefois, depuis quelques années, grâce aux efforts que font les industriels haïtiens qui, ainsi que nous l'avons vu, ont remporté un légitime succès lors de l'Exposition nationale de Port-au-Prince (1881), grâce aussi à l'immigration lente mais continuelle d'étrangers et notamment de Cu-

bains chassés de leur pays par les troubles politiques, l'industrie nationale commence à se réveiller, à tel point que beaucoup d'objets de première nécessité qu'on était jadis obligé d'importer se fabriquent aujourd'hui dans le pays même.

Il y a dans la République une FONDERIE à Port-au-Prince, ainsi qu'un *dock* en fonction ; des *poteries* (Cayes, Anse-à-Veau, Port-au-Prince, Petit-Trou-de-Nippes), des *briqueteries* (Arcahaïe), des *ferblanteries* (Port-au-Prince), des *usines* pour la préparation du café (Pétion-Ville, Petit-Goave, etc.), une fabrique de *chocolat* (Jérémie), des *distilleries* et des fabriques de *sucre brut* dans tous les centres importants, des *tanneries* (Port-au-Prince), des *boulangeries* dans nombre de localités, des *confiseries* (surtout à Port-au-Prince), des *savonneries* : celle de Port-au-Prince, détruite par l'incendie de 1888, mais en projet de réédification, et celle du Cap-Haïtien ; des *glacières*, dans ces deux mêmes villes ; des *imprimeries*, dans la plupart des chefs-lieux d'arrondissement, etc., etc.

Parmi les autres industries, il faut signaler l'*ébénisterie*, la *corderie* de pite et de latanier (Coteaux), la *cordonnerie* et les *confections* dans les grandes villes, la fabrication de la *toile de coton* (surtout dans l'Artibonite), des *hamacs* (Mirbalais, Saint-Marc, Port-Salut, Côtes-de-Fer), des *chaises* (Port-au-Prince, Petit-Goave, Cavail-



lon), des *pipes* (Grand-Goave, Baint), des *fouets* en cuir (Côtes-de-Fer), des *chapeaux de paille* (Baint, Côtes-de-Fer, Port-Salut), des *sangles* et *télières* de pite, et des *selles* dans les villes importantes, des *paniers*, des *sacs de paille*, des *bretelles* tressées avec du coton, des *nattes*, dans les campagnes, des *cruches* (Anse-à-Veau, Cayes), etc.

Dans les plaines, on élève le gros et le menu bétail. Dans certains centres, on élève aussi des abeilles qui fournissent de la *cire* et du *miel* : dans le pays même, on fait une grande consommation de cire pour la fabrication des bougies, mais on en exporte à l'étranger une quantité assez considérable (3.000 barils environ par an); quant au miel, on en consomme relativement peu en Haïti, mais on en exporte chaque année à peu près 2.000 barils.

Enfin, une industrie qui fait vivre un grand nombre d'habitants du littoral consiste dans la fabrication d'embarcations de toutes dimensions (barges et goélettes) et dans la préparation du poisson séché.

**3° Commerce général.** — Haïti doit à sa situation privilégiée au milieu des Grandes Antilles et surtout à la fertilité prodigieuse de son sol l'importance relativement considérable du commerce qu'elle fait avec l'étranger. De nombreuses

lignes de steamers la relie à tous les pays civilisés : chaque mois des vapeurs *français, américains, espagnols, allemands, anglais, hollandais et russes* viennent toucher dans ses grands ports et y déposer leur cargaison ou, au contraire, y prendre leur chargement.

Une foule de caboteurs haïtiens de tous tonnages vont dans ces ports chercher les produits étrangers pour les répartir entre toutes les localités de la côte, et en retour, en revenant de ces localités, ils en enlèvent toutes les denrées destinées à l'exportation et vont les accumuler dans les ports ouverts au commerce étranger. En outre, une ligne haïtienne de bateaux à vapeur, fondée en 1863 et subventionnée par l'État, met, chaque semaine, en communication la capitale avec tous les ports du S. et du N. de la République.

Les grands centres sont reliés entre eux par un service régulier de *postes* dont la direction se trouve à Port-au-Prince ; en 1886, le nombre des bureaux était de 31, celui des lettres reçues de 233.872, celui des imprimés et échantillons de 181.520, des envois recommandés de 7.520.

Naguère, vers 1856, la moyenne du commerce total d'Haïti ne dépassait pas, au dire des statistiques, P. 8 300.000. Plus tard, les documents officiels portaient le chiffre du commerce annuel de la République à 14.000.000 de piastres, tant pour l'importation que pour l'exportation. Année

moyenne, la valeur des marchandises importées s'élevait à P. 6.600.000, dont P. 2.000.000 pour Port-au-Prince (P. 1.906.196 en 1882); les États-Unis entraient dans ce mouvement d'échanges pour 4.000.000 de piastres, la France pour 700.000, l'Angleterre pour à peu près autant, l'Allemagne pour 600.000, les autres États pour 600.000 aussi. Quant à la valeur des denrées exportées, elle était en moyenne de 7.500.000 piastres.

Mais, depuis peu, ce mouvement s'est considérablement accentué; le commerce d'Haïti avec l'étranger semble vouloir prendre de jour en jour une importance plus considérable. Pour l'exercice 1886-87, la valeur des produits importés et exportés s'élevait à 15.000.000 de piastres environ; pour l'exercice 1887-88, cette valeur montait à un total qu'elle n'avait jamais atteint depuis la guerre de l'Indépendance; la valeur de l'importation était de P. 7.543.294,80 et celle de l'exportation de P. 13.250.307,34, c'est-à-dire, au total, de P. 20.793.602,14.

Mais c'est en 1889-90 que le commerce d'Haïti s'est le plus étonnamment développé : ce commerce, avec la France seule, s'est élevé à 86.000.000 de francs.

D'après des statistiques officielles (*Exposé général de la situation de la République d'Haïti*, 1890), voici la situation actuelle de ce commerce :

|                       |    |               |
|-----------------------|----|---------------|
| France . . . . .      | P. | 17.275 000,00 |
| États-Unis . . . . .  |    | 7.732.904 00  |
| Angleterre . . . . .  |    | 739 934,36    |
| Allemagne . . . . .   |    | 4.412 305,77  |
| Autres pays . . . . . |    | 28.424,92     |
| Total.. . . . . P.    |    | 26.188.569,16 |

Soit plus de 130.000.000 de francs.

Il faut remarquer que les chiffres de l'exportation ont fait défaut pour les trois dernières catégories, de sorte que c'est le total des importations qui est seul porté dans cette liste, pour l'Angleterre, l'Allemagne et la rubrique « autres pays ».

Pour l'année 1889-90, le chiffre officiel auquel s'est élevé le commerce haïtien a diminué par suite de la mauvaise récolte de café qui a figuré, à l'exportation, pour un chiffre inférieur de 30.000.000 de livres à celui de 1888 : néanmoins, le mouvement commercial de la République pour l'année 1890 peut être évalué à P. 24.226.758,13 dont P. 14.165.788,86 pour l'exportation et P. 10.060.979,27 pour l'importation.

D'ailleurs, ces données statistiques sont certainement au-dessous de la réalité, car, malgré la surveillance du gouvernement, la contrebande se fait sur une échelle assez grande.

Depuis 1887, la République d'Haïti est reliée à Cuba et de là aux États-Unis et à l'Europe par un câble télégraphique sous-marin, établi entre le Môle-Saint-Nicolas et Santiago-de-Cuba. En jan-



vier 1891, une portion de câble sous-marin a mis la capitale en communication avec le Môle-Saint-Nicolas et, un peu plus tard (juin 1891), le Cap-Haïtien a été relié au câble qui va du Môle-Saint-Nicolas à Puerto-Plata. Un réseau télégraphique terrestre relie, depuis 1893, les principales villes de la République qui sont, en outre, pour la plupart, dotées d'un service téléphonique.

La République a onze *ports* OUVERTS au commerce étranger : c'est seulement dans ces ports que les navires étrangers peuvent venir débarquer leur cargaison et que les négociants étrangers peuvent faire le commerce. Ce sont :

1° *Port-au-Prince* (qui, en 1887, a exporté 18.435.466 livres de café, 8.213.625 livres de campêche, 39.881 livres de cuirs, 374.279 de sucre, 314.263 de cacao, 201.548 de coton) ;

2° *Cap-Haïtien* (13.245.717 livres de café, 77.464.997 de campêche, 3.000 de cuirs, 483.151 de cacao) ;

3° *Gonaïves* (9.448.795 livres de café, 27 millions 460.700 de campêche, 553.787 de coton) ;

4° *Jacmel* (15.222.388 livres de café, 2.150.000 de campêche, 148.549 de coton) ;

5° *Cayes* (8.607.869 livres de café, 12.421.000 de campêche) ;

6° *Jérémie* (8.800.023 livres de café, 21.927.050 de campêche, 534.613 de coton et 1.265.146 livres de cacao) ;

7° *Miragoane* (359.389 livres de café, 12.651.450 de campêche, 1.564 de coton);

8° *Saint-Marc* (1.408.670 livres de café, 47 millions 844.450 livres de campêche, 1.048.273 de coton);

9° *Port-de-Paix* (2.815.516 livres de café, 27.312.000 livres de campêche);

10° *Aquin* (170.000 livres de café, 19.373.000 de campêche);

11° *Petit-Goave* (7.523.951 livres de café).

Les autres produits exportés étaient en 1887 : le *gaïac* (51 000 livres), *l'acajou* (38.115 livres), le *brésillet*, le *bois jaune* (84.725 livres), la *gomme de gaïac* (8.580 livres), le *miel* (16.335 gallons), la *cire* (1.176 gallons), les *pelures d'oranges* (208.853 livres), les *peaux de bœufs* (421.098 livres), les *cuirs tannés*, le *pite*, la *ramie*, les *graines de coton* (109.440 livres en 1890), les *noix de coco*, le *sirop*, le *rhum*, les *cornes de bœufs*, la *pistache*, les *écailles*, les *fruits*, et beaucoup d'autres articles moins importants.

Outre ces onze ports ouverts, il y a quatre *ports d'échelle* : ce sont ceux où les navires étrangers peuvent aller prendre seulement leur chargement de retour, en bois de campêche ou autres bois, après avoir débarqué leur cargaison dans un des ports ouverts. Ces quatre ports sont :

- 1° *L'Anse-d'Hainault*;
- 2° *Fort-Liberté*;
- 3° *Grande-Saline*;
- 4° *Port-à-Piment-du-Sud*.

Le mouvement général des ports de la République a été en 1881 : à l'entrée, de 792 navires jaugeant 695.194 tonneaux et à la sortie de 768 navires jaugeant 686.821 tonneaux. En 1887, les ports les plus importants étaient : Port-au-Prince, avec 266 navires dont 146 vapeurs, à l'entrée (246.014 tonneaux), le Cap-Haïtien, avec 227 navires dont 163 vapeurs (239.257 tonneaux), Gonaïves, avec 134 navires (111.244 tonneaux), les Cayes avec 99 navires.

---

## CINQUIÈME PARTIE

# GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

---

### VINGT-NEUVIÈME LEÇON

Le régime administratif sous lequel vivent les Haïtiens est un régime plutôt militaire que civil : plusieurs causes ont, dès l'origine, contribué à faire de la République d'Haïti un État presque exclusivement militaire. D'abord, quoique sortis vainqueurs de la guerre de l'Indépendance, les anciens esclaves de Saint-Domingue vivaient toujours dans la crainte de voir les Français se risquer à de nouvelles attaques contre la riche colonie qui avait conquis sa liberté : de là, la nécessité pour eux de rester toujours en quelque sorte sur le qui-vive, et d'adopter un système d'organisation qui, au cas où le pays aurait été attaqué, lui eût permis de se défendre ; le but d'une semblable organisation, Dessalines l'a résumé en une phrase



célèbre : « Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaissent et la Nation est debout ! » D'autre part, bien que l'Indépendance d'Haïti ait été reconnue par la France en 1825 et successivement par les autres puissances, les révolutions incessantes, les guerres civiles presque interrompues ont forcé nos divers gouvernements à conserver ce système d'organisation suranné, qui est loin de répondre aux aspirations et aux besoins d'un peuple vraiment libre.

Nous avons vu que la République est divisée en départements, subdivisés eux-mêmes en arrondissements, communes, quartiers et sections rurales. Si nous partons de ces dernières subdivisions pour remonter jusqu'aux départements, nous voyons que les personnages qui y exercent l'autorité réelle sont tous des militaires.

Chaque **section rurale** est commandée par un chef militaire, appelé *chef de section*, assisté d'un maréchal des logis et de trois gardes champêtres (police rurale). — La réunion d'un certain nombre de sections forme la **commune**; celle-ci est commandée par un officier supérieur (commandant de place) qui relève du commandant d'arrondissement : ses fonctions sont toutes militaires. Au point de vue civil, les communes sont administrées par un *Conseil communal*, dont les membres sont élus par le suffrage universel pour une durée de trois ans et qui a à sa tête un *Magistrat com-*

*munal*, élu par les conseillers eux-mêmes; le Conseil communal est chargé de discuter et de surveiller les intérêts de sa commune. — Dans quelques communes, on trouve des *quartiers*, dans chacun desquels réside un commandant militaire et plusieurs *postes militaires* commandés chacun par un chef de poste qui relève du commandant de place.

La réunion de plusieurs communes forme l'**arrondissement**; à la tête de chaque arrondissement est placé un officier supérieur (commandant d'arrondissement) qui reçoit directement ses instructions du Président d'Haïti et des Secrétaires d'État de la guerre et de l'intérieur; ses attributions sont à la fois militaires et politiques. — Au point de vue civil, les arrondissements doivent être, en vertu de la Constitution de 1889, administrés par un *Conseil d'arrondissement* dont les membres sont élus pour quatre ans, au second degré, c'est-à-dire par les Assemblées électorales d'arrondissement, nommées elles-mêmes par les Assemblées primaires de chaque commune; les présidents de ces Conseils sont choisis par le Chef de l'État parmi les membres élus. Mais jusqu'à présent ces Conseils d'arrondissement ne fonctionnent nulle part. — Quant aux **départements**, ils étaient commandés autrefois par un officier supérieur qui prenait le titre de *commandant de département*; mais aujourd'hui

la division de la République en départements ne forme plus qu'une division purement géographique.

### Gouvernement.

Trois pouvoirs constituent le gouvernement de la République d'Haïti.

1° Le **Pouvoir législatif**, formé par trois Assemblées : le *Sénat*, ou Chambre Haute; — la *Chambre des Représentants*, ou Chambre Basse; — l'*Assemblée nationale*, qui n'est autre chose que la réunion des deux Chambres.

La Chambre des Communes se compose de membres élus par le suffrage universel; elle comprenait 84 députés jusqu'en 1888, aujourd'hui ce nombre s'élève à 95. La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Le Sénat se compose de membres dont le nombre a varié depuis quelques années : d'après la Constitution de 1879, il comprenait 30 membres élus par la Chambre des Communes sur deux listes dont l'une était présentée par le Pouvoir exécutif et l'autre par les Assemblées électorales réunies dans le chef-lieu de chaque arrondissement. En vertu de la Constitution votée aux Gonaïves en 1889, il comprend 39 membres élus de la même manière que d'après la Constitution de 1879. Le



Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans.

Les membres du Corps législatif sont inviolables.

Les deux Chambres se réunissent en *Assemblée nationale*, notamment pour élire le Président de la République, et recevoir de lui la prestation de serment, pour déclarer la guerre ou sanctionner les traités de paix, pour reviser la Constitution, s'il y a lieu ; elles se réunissent également en Assemblée nationale à l'ouverture et à la clôture de chaque session.

2° Le **Pouvoir exécutif**, ayant à sa tête un chef qui prend le nom de *Président de la République* ; il est élu pour sept ans, mais il n'est rééligible qu'après un intervalle de sept ans. Pour s'aider dans la direction des affaires publiques, le Président s'entoure d'un *Conseil des Secrétaires d'Etat*, qu'il nomme et révoque lui-même.

Le Président dispose des forces de terre et de mer, préside aux solennités nationales, nomme ordinairement aux fonctions civiles et militaires, conclut les traités sauf la sanction de l'Assemblée nationale, a le droit de grâce et de commutation de peine ; enfin, c'est auprès de lui que sont accrédités les représentants des puissances étrangères.

Il a l'initiative des lois, concurremment avec les deux Chambres ; il est chargé de promulguer et de faire *exécuter* les lois votées par celles-ci.



3° Le **Pouvoir judiciaire**, dont nous parlerons plus loin (Cf. département de la Justice).

### Administration.

Les Secrétaires d'État sont *solidairement* responsables de la politique générale du Pouvoir exécutif, et, *individuellement*, tant des actes du gouvernement, qu'ils contresignent, que de ceux de leur département. Ils se réunissent en *conseil* pour délibérer sur toutes les mesures que doit prendre le gouvernement.

Il y a *onze* départements ministériels.

1° Les Relations extérieures ; — 2° Les Cultes ; — 3° La Guerre ; — 4° La Marine ; — 5° L'Intérieur et la Police générale ; — 6° Les Travaux publics ; — 7° L'Agriculture ; — 8° La Justice ; — 9° L'Instruction publique ; — 10° Les Finances ; — 11° Le Commerce.

Le nombre des Secrétaires d'État ne dépassait autrefois jamais *cinq*, la plupart d'entre eux étant toujours à la tête de plusieurs départements ; mais depuis le vote de la Constitution de 1889, il est de *six*, par suite de la création d'un Ministère spécial des Travaux publics et de l'Agriculture.

1° *Relations extérieures*. — La République d'Haïti entretient, à l'étranger, un nombre assez considérable d'agents diplomatiques ; mais il

n'existe que quatre légations haïtiennes : une à Paris, une à Berlin, une à Washington, une à Santo-Domingo ; à la tête de chacune d'elles est un ministre-résident. A Londres et à Madrid se trouvent des chargés d'affaires et des consuls généraux dans les autres villes importantes (New-York, Hambourg, Paris, Marseille, Kingston, Monrovia [République de Libéria], etc.). En outre, Haïti est représentée par des agents consulaires dans tous les ports ou villes avec lesquels elle entretient des relations commerciales.

D'autre part, la France entretient à Port-au-Prince un ministre plénipotentiaire ; les États-Unis et l'Allemagne, un ministre-résident ; l'Angleterre, la Dominique, l'Espagne, chacune un consul général. Beaucoup d'autres États européens et américains ont des consuls et agents consulaires à la capitale et dans les ports ouverts au commerce étranger.

2° *Cultes*. — La grande majorité des Haïtiens professe la religion catholique, aujourd'hui comme sous les Français.

Après 1804, il s'était produit un phénomène inquiétant : le gouvernement était obligé de recruter les prêtres catholiques à l'étranger et, comme c'était lui qui vérifiait les titres de chaque nouvel arrivant et l'acceptait ou le refusait, il en était résulté des abus sans nombre. Ce n'est que le 18 mars 1860 que le pouvoir civil cessa de

détenir l'autorité spirituelle : à cette date, le Président F. Geffrard signa avec le représentant du Pape Pie IX un *Concordat* qui plaça Haïti sur le même pied que les nations catholiques de l'Europe. Dès lors, la République d'Haïti comprend les cinq diocèses suivants : 1° *L'archidiocèse de Port-au-Prince*, occupé par un archevêque. — 2° et 3° *Les diocèses du Cap et des Cayes*, occupés chacun par un évêque. — 4° et 5° *Les diocèses des Gonaïves et de Port-de-Paix*, le premier relevant de l'archidiocèse de Port-au-Prince, le second du diocèse du Cap.

Chaque commune de la République forme une *paroisse* : dans la plupart de ces paroisses siège un *conseil de fabrique*, dont la mission est d'administrer les biens de l'Église. Il y a 76 paroisses, dont 17 pour l'archidiocèse, 21 pour le diocèse des Cayes, 9 pour celui des Gonaïves, 4 pour celui de Port-de-Paix, et 25 pour celui du Cap.

Dans chaque chef-lieu de département réside un *grand-vicaire* ; dans chaque chef-lieu d'arrondissement et dans les communes importantes, il y a un curé ; enfin, dans chaque paroisse, il y a un *prêtre-desservant*.

La religion catholique est protégée spécialement par l'État et le clergé catholique en activité de service, dont les membres sortent principalement du séminaire de Port-Château (Loire-Inférieure, France), est payé par le gouvernement.

Mais l'exercice de tous les autres cultes est permis, pourvu que l'ordre public ne se trouve pas troublé. Depuis 1817, le *Méthodisme* a commencé à s'introduire en Haïti, par suite de l'immigration de missionnaires américains qui vinrent y propager la méthode de Lancaster. D'autres pasteurs protestants (anglicans et anabaptistes) sont également venus s'établir dans l'île ; aujourd'hui, c'est le culte *wesleyen* qui paraît faire le plus de progrès.

3<sup>o</sup> *Guerre*. — Nous avons vu plus haut les conditions dans lesquelles Haïti a pris naissance, et celles dans lesquelles elle a vécu depuis 1804 ont obligé nos gouvernements à s'occuper beaucoup plus du perfectionnement des institutions militaires du pays que de celui de ses autres institutions. Aussi peut-on dire que le plus grand fléau que chaque gouvernement, amené au pouvoir la plupart du temps par la force des armes, lègue à celui qui le suit, c'est-à-dire qui le renverse par le même moyen, c'est ce système du militarisme poussé à outrance, qui malheureusement est devenu une condition de vie ou de mort pour presque tous nos Chefs d'État : près d'un quart du budget actuel de la République est consacré aux dépenses relatives à la guerre et à la marine. Il faut noter cependant l'esprit nouveau de la dernière Constitution, qui, en créant notamment le Ministère spécial de



l'Agriculture et des Travaux publics, marque une tendance à des aspirations plus conformes à la marche progressiste du pays.

En vertu de la loi de 1881 sur l'organisation de l'armée de terre, le contingent est fourni par les différentes communes, pour être réparti entre les divers corps de troupes de la République : il est formé soit par voie d'enrôlement volontaire, soit par voie de tirage au sort.

Sur le pied de paix, l'armée est réduite à la moitié de son effectif normal de 16.000 hommes, par le moyen du service par séries : la moitié de chaque régiment fait le service pendant un mois ; à la fin du mois, une revue de solde est passée en faveur de ces bataillons qui quittent momentanément le service pour la durée du mois suivant. (D'après le budget de 1891-92, l'effectif réel de l'armée de la République est fixé à 18.867 hommes, service alternatif.)

La même loi fixe la répartition de l'effectif de la manière suivante : 34 *régiments de ligne*, dont le cadre est, pour chacun, de 250 hommes ; — 4 *régiments d'artillerie*, cantonnés à Port-au-Prince, aux Cayes, aux Gonaïves et au Cap-Haïtien ; — 43 compagnies de *gendarmerie*, à 43 hommes chacune, réparties entre les communes où il n'y a pas de régiment de ligne ; — 6 corps de la *garde du Président* (300 hommes chacun) ; — personnel des *arsenaux*, du *génie militaire*,

des hôpitaux militaires, des bureaux de port : 2.000 hommes ; — état-major de l'armée ; — état-major du Président de la République.

Indépendamment de l'armée régulière, il y a la garde nationale à pied et à cheval, non soldée, qui n'est en service dans chaque commune que les jours de fêtes nationales et le premier dimanche de chaque mois : elle comprend tous les citoyens en état de porter les armes qui ne servent pas dans l'armée active. Dans le cas de péril national, cette garde peut être mobilisée.

Les délits militaires sont jugés par des *conseils militaires* et par des *conseils de revision*, qui siègent dans les chefs-lieux d'arrondissement ; les délits civils commis par un militaire, à moins qu'il ne soit dans un camp, ou en campagne, sont jugés par les tribunaux criminels ordinaires.

4° *Marine*. — La situation géographique de l'île d'Haïti et l'étendue de ses côtes et de ses relations commerciales ont, de tout temps, réclamé une surveillance active du littoral, pour protéger le cabotage et empêcher la contrebande ; mais malheureusement Haïti n'a pas encore de marine nationale à proprement parler. Pourtant, malgré l'ignorance dans laquelle on les a toujours laissés, les Haïtiens de la côte sont d'excellents marins ; habitués dès leur enfance à braver les tempêtes sur de frêles embarcations, ils sont tout à fait aptes à former de bons équipages.

A la fin de 1889, la marine haïtienne comprenait six vapeurs de guerre : le *Toussaint-Louverture*, le *Dessalines*, la *Défense*, le *Jacmel*, l'*Artibonite* et le *Bois-Chêne* ; ces deux derniers sont aujourd'hui hors de service ; quant au *Jacmel*, il a coulé à la suite d'une collision en pleine mer, en 1891. Mais en 1893, le gouvernement a reçu deux avisos : le *Capoix-la-Mort* (1) et l'*Alexandre Pétion* ; ce qui porte à cinq le nombre des bateaux de guerre que possède Haïti, lesquels sont armés de 30 canons et montés par 300 hommes d'équipage.

Il n'y a pas de ports militaires proprement dits en Haïti, bien que la plupart des villes du littoral (notamment Port-au-Prince) possèdent des forts et des batteries. De même, les arsenaux maritimes n'existent pas ; toutefois Port-au-Prince a un *Dock Railway*, où les navires de l'État subissent les réparations les plus urgentes.

## TRENTIÈME LEÇON

### Administration (suite).

5° *Intérieur et Police générale.* — Le Secrétaire d'État de l'Intérieur, de qui relève un

---

(1) Cet aviso a disparu récemment sous les flots ; il a été remplacé par un navire de guerre plus important, — « *la Crête-à-Pierrot* ».

Conseil communal dans chaque commune, a pour mission de veiller à l'ordre intérieur de la République et à sa sécurité, d'administrer les prisons, de surveiller les imprimeries nationales, d'administrer les domaines nationaux (depuis la loi de septembre 1885), etc. De ce Ministère dépend la *Police générale* : celle-ci se divise en police des villes ou *administrative* et police des campagnes ou *rurale* ; l'une et l'autre sont chargées de veiller à la sécurité publique.

6° *Travaux publics*. — Le Ministère des Travaux publics a été créé par la Constitution d'octobre 1889 : le Ministre est chargé de veiller à l'entretien et à la réparation des monuments publics et des routes, et de s'occuper, dans toute l'étendue de la République, de tous les travaux généralement quelconques reconnus d'utilité publique.

7° *Agriculture*. — Nous avons déjà étudié dans son ensemble cette branche d'administration (Cf. *Géographie économique d'Haïti*). Ajoutons toutefois que le Secrétaire d'État de l'Agriculture a pour principale mission d'assurer le bon exercice de l'administration rurale et d'encourager dans les campagnes la culture des diverses denrées qui font la richesse et, jusqu'à présent, la principale ressource de revenus de la République. La loi du 11 octobre 1881 a établi pour les cinq départements cinq *Inspecteurs généraux de Cul-*



ture, et, dans chaque commune, selon son importance, un ou deux *Inspecteurs* pour exercer une surveillance active et directe sur toutes les parties du service agricole et de la police des campagnes.

8° *Justice*. — Le Secrétaire d'État de la Justice est le chef du Corps judiciaire : il a la surveillance des tribunaux et des officiers ministériels.

Au sommet de la puissance judiciaire est le *tribunal de cassation*, composé de deux sections : la section *civile* et la section *criminelle*; ce tribunal siège à la capitale; c'est à lui que ressortissent tous les tribunaux de la République.

D'après la Constitution de 1889, il devra être formé un *tribunal d'appel* dans chacun des départements; mais ces tribunaux ne fonctionnent pas encore.

Au-dessous, viennent les *tribunaux civils* qui, à certaines époques de l'année, ont en même temps des attributions criminelles et correctionnelles : ils sont alors, dans le cas où ils se transforment en cour d'assises, assistés d'un *jury*, dans certaines circonstances prévues par la loi. Il y a en Haïti dix tribunaux civils : Port-au-Prince, Cayes, Aquin, Jérémie, Anse-à-Veau, Jacmel, Saint-Marc, Gonaïves, Cap-Haïtien et Port-de-Paix. Les juges du tribunal de cassation, ceux des tribunaux civils et d'appel sont inamovibles.

En outre, à Port-au-Prince, aux Cayes, à Jé-

rémie, à Jacmel, aux Gonaïves et au Cap-Haïtien, on a établi des *tribunaux de commerce*, dont les juges sont élus par les commerçants haïtiens; les tribunaux civils d'Aquin, de l'Anse-à-Veau, de Saint-Marc et de Port-de-Paix connaissent des affaires commerciales.

Au-dessous des tribunaux civils, c'est-à-dire dans chaque commune et dans chaque quartier siègent des *tribunaux de paix*, qui ont des attributions commerciales et de simple police; les juges de paix sont révocables.

Après ces tribunaux, qui sont de droit commun, il en existe d'autres : les *tribunaux d'arbitrage*, qui sont choisis d'un commun accord par les parties en litige, ou qui leur sont imposés par la loi, quand elles ne sont point tombées d'accord; les *conseils spéciaux* et les *conseils de revision*, pour juger les délits militaires; la *haute cour de justice*, chargée de juger les délits des grands fonctionnaires.

9° *Instruction publique*. — Du Secrétaire d'État de l'Instruction publique relève, en premier lieu, le *corps d'inspection scolaire*, organisé par la loi du 10 octobre 1882, et dont les membres sont répartis entre 14 circonscriptions (Port-au-Prince, Cayes, Aquin, Tiburon, Jérémie, Nippes, Jacmel, Léogane, Mirebalais, Saint-Marc, Gonaïves, Cap-Haïtien, Fort-Liberté, Port-de-Paix). Dans chaque circonscription scolaire, selon

son importance, il y a, soit un seul inspecteur, soit un inspecteur et un ou plusieurs sous-inspecteurs. Au-dessous des inspecteurs et dans chaque commune, il existe une *commission locale de surveillance*, composée de 5 membres, et dont la mission est de veiller sur la conduite et le zèle des instituteurs et des élèves, sur le bon entretien du matériel et des écoles, et de faire, à la fin de chaque mois, à l'inspecteur de qui elle relève, un rapport détaillé sur l'état des écoles de la commune. Les inspecteurs sont chargés d'exercer un contrôle incessant sur les commissions locales de surveillance, de recevoir les rapports et de transmettre à ce sujet tous avis à l'administration supérieure, de visiter les écoles de leur résidence, et de faire, tous les trois mois au moins, dans leur circonscription respective, une tournée d'inspection ; à la fin de chaque mois ils doivent adresser au Secrétaire d'État de l'Instruction publique un rapport détaillé sur les écoles de leur résidence et, tous les trois mois, sur les écoles de leur circonscription. Chaque année, tous les inspecteurs se réunissent, dit la loi, en *Conseil général de l'Instruction publique*, pour proposer et discuter toutes les questions propres à améliorer la situation des écoles, et pour assurer le développement et la propagation de l'instruction dans le pays : la session dure quinze jours.

L'instruction primaire est gratuite et obligatoire : en 1888, d'après l'exposé général de la situation de la République, on comptait 606 écoles nationales de garçons et de filles, sans parler d'un grand nombre d'écoles particulières.

L'instruction secondaire et l'instruction supérieure sont gratuites ; on compte dans la République *cinq lycées* (un qui a été fondé à Port-au-Prince en 1816, un aux Cayes, un à Jacmel, un aux Gonaïves et le dernier au Cap-Haïtien) ; de plus, dans les grandes villes il y a beaucoup d'institutions privées, parmi lesquelles il faut citer le petit séminaire de Port-au-Prince, ou collège Saint-Martial ; à la capitale existent aussi une École de Droit, une École de Dessin et de Peinture, une École polymathique, deux Écoles professionnelles, l'École de Médecine et de Pharmacie, le Collège Louverture, le Pensionnat Mont-Carmel, des Écoles du soir, une École Wesleyenne, un Lycée national de demoiselles, un Couvent de Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, etc. La population scolaire de la République peut être évaluée à 40.000 ou 50.000 élèves.

La langue officielle de la République, celle qui est enseignée dans les écoles, c'est le français ; mais le peuple des mornes et des campagnes et une grande partie de la population des villes parlent un idiome qui n'est que le français corrompu et qu'on appelle le *créole*. — La littérature haï-



tienne est assez riche, et compte des écrivains remarquables qui se sont distingués principalement dans la poésie, la politique, l'histoire, etc.

10° et 11° *Finances et Commerce*.— Le Secrétaire d'État des Finances et du Commerce est placé à la tête des divers services qui concernent les revenus et dépenses de l'État.

Chaque année, la Chambre des Députés et le Sénat votent le budget des dépenses et des recettes : l'année budgétaire commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Nous avons vu que dans la République il existe onze ports ouverts au commerce étranger ; ces ports sont en même temps des *chefs-lieux d'arrondissements financiers* dont dépendent un certain nombre de communes, de quartiers et de postes militaires.

Ainsi, l'administration financière de la République d'Haïti se divise en onze arrondissements financiers ayant chacun pour chef-lieu un des onze ports suivants : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Cayes, Jacmel, Jérémie, Gonaïves, Aquin, Port-de-Paix, Saint-Marc, Miragoane et Petit-Goave. L'administration de chaque arrondissement se décompose ainsi :

Dans chacun des chefs-lieux des onze circonscriptions que nous venons d'énumérer, réside un *administrateur principal des finances*.

C'est le représentant du Secrétaire d'État des Finances : il est chargé de vérifier et d'ordonner toutes les dépenses publiques de son arrondissement, de dresser en faveur de la Banque nationale des mandats d'encaissement pour toutes les recettes réalisées, de régler les comptes (en recettes et en dépenses) de tous les agents financiers de l'arrondissement, et de les transmettre, à l'expiration de chaque mois, au Secrétaire d'État des Finances, et à la Chambre des Comptes à Port-au-Prince.

Au-dessous de l'administrateur se trouve, dans chaque port ouvert, un *directeur de douane* : c'est lui qui surveille tous les détails du service de la douane ; il délivre les permis de débarquement et d'embarquement des marchandises à l'entrée et à la sortie ; il dresse, suivant le tarif en vigueur, les bordereaux des droits d'importation dûs par les chargeurs ou les négociants consignataires, et il les remet à l'administrateur, qui dresse les mandats d'encaissement en faveur de la Banque.

Au-dessous de l'administrateur, se trouve également un *Garde-Magasin*, chargé de tenir les écritures relatives au Magasin de l'État ; sur les ordres de l'administrateur, il reçoit les objets qui entrent dans le Magasin et délivre ceux qui en sortent.

Enfin les communes et les quartiers qui relèvent

de l'arrondissement financier possèdent un *Préposé d'Administration* ou bien un *Sous-Préposé* qui sont chargés notamment de poursuivre la rentrée de contributions et créances de l'Etat ; dans les petites localités où il n'y a ni préposé ni sous-préposé, le service est fait par les juges de paix.

Dans chaque chef-lieu de l'arrondissement financier il y a un employé de l'Administration qui est chargé de la vente du papier timbré ; dans les communes relevant de ce chef-lieu, ce sont les préposés qui remplissent cet office.

La *Banque nationale*, société anonyme, fonctionne à Port-au-Prince depuis 1880, en vertu d'un contrat conclu à Paris la même année et sanctionné par l'Assemblée nationale ; son capital est de 2.000.000 de gourdes d'Haïti (1). Son principal rôle est d'émettre des billets au porteur qu'elle rembourse en espèces à présentation. Depuis le contrat du 6 juillet 1887, elle se charge du service de

---

(1) D'après la loi du 28 septembre 1880, les monnaies en usage dans la République d'Haïti sont : la *gourde* ou *piastre* et ses subdivisions : la gourde a le poids et le titre de la pièce de cinq francs usitée dans le système monétaire français ; elle se subdivise en 100 centimes forts. — Les monnaies étrangères ont aussi cours dans la République, mais elles ne sont reçues que pour leur valeur commerciale.

Pour les poids et mesures, Haïti n'a pas encore adopté le système métrique ; on se sert encore aujourd'hui des anciens poids et mesures de la France, c'est-à-dire de l'aune, du pied, du pouce, de la ligne, de la toise, du pas, du gallon, etc.

la Trésorerie de la République et centralise tous les revenus de l'État : c'est elle qui encaisse notamment tous les droits de douane sur l'importation et sur l'exportation, elle prélève une commission de 10/0 sur ces encaissements. En retour, elle effectue à l'intérieur tous les paiements pour le compte la République, et alors elle a droit à une commission de 1/2 0/0. Le gouvernement contrôle les opérations de la Banque par l'intermédiaire d'un fonctionnaire haïtien appelé *Commissaire du Gouvernement près la Banque d'Haïti*.

Chaque année, les comptes de l'Administration générale sont soumis à une *Chambre des Comptes*. Cette Chambre est chargée de l'examen et de la liquidation des comptes de l'Administration générale ; elle doit veiller à ce qu'aucun article de dépenses du budget ne soit dépassé et qu'aucun transport n'ait lieu ; elle arrête les comptes des différentes administrations de l'État et est chargée de recueillir à cet égard tous renseignements et toutes pièces nécessaires. Elle siège à la capitale et se compose d'un président et de huit autres membres élus par le Sénat sur deux listes de candidats fournies, l'une par le Pouvoir exécutif, l'autre par la Chambre des Communes. Après les avoir vérifiés, la Chambre des Comptes fait un rapport détaillé sur les comptes généraux de la République et soumet ce rapport, avec les observations nécessaires, à l'approbation du Corps légis-



latif qui donne ensuite aux Ministres, s'il y a lieu, décharge de leur gestion.

Les **dépenses** de l'État, d'après le budget voté pour l'exercice 1885-1886, s'élevaient à \$ 4.024.466, ainsi réparties :

|                                 |    |                     |
|---------------------------------|----|---------------------|
| Relations extérieures . . . . . | \$ | 89.070              |
| Guerre. . . . .                 | }  | 1.096.134,21        |
| Marine. . . . .                 |    |                     |
| Intérieur . . . . .             |    | 981.479,32          |
| Agriculture . . . . .           |    | 254.972             |
| Justice. . . . .                |    | 316.198             |
| Instruction publique . . . . .  |    | 698.138             |
| Cultes . . . . .                |    | 67.648,75           |
| Finances et Commerce . . . . .  |    | 520.825,80          |
| Total . . . . .                 | \$ | <u>4.024.466,08</u> |

Le budget des dépenses de la République a subi, depuis quelques années; une augmentation considérable, à cause des charges nouvelles amenées par les derniers troubles civils et par la création, depuis 1889, d'un nouveau département des Travaux publics; malheureusement les revenus de l'État n'ont pas tout à fait suivi cette progression ascendante, car les dépenses se sont élevées de 4.000.000 environ à près de 8.000.000, tandis que les recettes n'ont monté de 6.500.000 qu'à 8.000.000. La paix aidant, il faut espérer que l'on pourra diminuer les différentes charges qui pèsent actuellement sur l'État et employer à des travaux d'utilité publique l'excédent des recettes sur les dépenses, qui est considérable en temps normal.

D'après le dernier budget, celui de 1891-92, les dépenses s'élèvent à \$ 7.958.314,32 et sont ainsi réparties :

|                                                                     |    |                            |
|---------------------------------------------------------------------|----|----------------------------|
| Relations extérieures . . . . .                                     | \$ | 435.530                    |
| Guerre. . . . .                                                     |    | 1.147.242,47               |
| Marine. . . . .                                                     |    | 187.148                    |
| Intérieur . . . . .                                                 |    | 1.171.184                  |
| Travaux publics . . . . .                                           |    | 547.125,10                 |
| Agriculture . . . . .                                               |    | 361.574                    |
| Justice . . . . .                                                   |    | 426.827,92                 |
| Instruction publique . . . . .                                      |    | 981.816                    |
| Cultes . . . . .                                                    |    | 89.158,08                  |
| Finances et Commerce . . . . .                                      |    | 694.550,96                 |
| Service de la Dette publique et de la<br>Banque nationale . . . . . |    | 2.129.167,03               |
| Total . . . . .                                                     | \$ | <u><u>7.958.314,32</u></u> |

En 1888, la *dette intérieure* de la République était ainsi représentée :

|                                                                                                                                  |    |                            |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----------------------------|---------------|
| Caisse d'amortissement (art.5)                                                                                                   | \$ | 425,592,78                 | (Intér.18°/o) |
| 42.562 titres de \$ 80 (dette<br>consolidée) . . . . .                                                                           |    | 3.404.954,18               | ( » 6 %)      |
| Crédit statutaire de la Banque                                                                                                   |    | 300,000                    |               |
| Créances de la Banque et du<br>Commerce . . . . .                                                                                |    | 337.292,49                 |               |
| Solde dû sur appointements,<br>pensions, etc. Ordonnances<br>en souffrance jusqu'au 30sept.<br>1887 (dette consolidée) . . . . . |    | 1.530.496,75               |               |
| Rente de l'abbé Pietry (capital)                                                                                                 |    | 17.900                     | ( » 5 %)      |
| Papier-Monnaie . . . . .                                                                                                         |    | 2.000.000                  |               |
| Total . . . . .                                                                                                                  | \$ | <u><u>8.016.236,20</u></u> |               |

A la même époque, la *dette extérieure* n'était plus représentée que par l'*emprunt Domingue*.

Nous savons que pour dédommager les anciens colons de la perte de leurs plantations et habitations, la France avait exigé d'Haïti le reconnaissance d'une dette de 150.000.000 de francs ; jusqu'en 1838, le pays ne put verser que 20.000.000 ; la France consentit alors à réduire l'indemnité à 60 millions, payables par versements successifs ; en 1885, cette *dette française* a été payée intégralement, à l'exception du dernier terme qui ne devait être versé qu'après la revision générale des comptes ; cette dette depuis mars 1893 est définitivement réglée.

Quant à l'*emprunt Domingue*, il comprend :

|                                     |            |   |          |
|-------------------------------------|------------|---|----------|
| 72.358 obligations à 300 fr. . .    | 21.705.000 | ( | Intérêts |
| 70.908 bons de coupons à 60 fr. . . | 4.254.480  | ) | 5 %      |
|                                     | <hr/>      |   |          |
| Total . . .                         | 25 960.380 |   |          |

Il faut déduire de ce total quatre annuités à 1.557.622 fr. 80, payés de juillet 1885 à juillet 1889, c'est-à-dire en tout 6.230.491 fr. 20.

Haïti ne devait donc plus, à partir de juillet 1889, que 19.729.880 fr. 80. Les troubles civils qui ont désolé le pays depuis la chute du président Salomon, et surtout la lutte d'une année soutenue par les trois départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite contre le général Légitime, ont

singulièrement accru les différentes dettes de la République.

Suivant les documents officiels (Exposé général de la situation), la République devait en 1890 les comptes suivants :

|                                             |                      |
|---------------------------------------------|----------------------|
| Dettes intérieure. . . . .                  | \$ 4.650.573,12      |
| Dettes extérieure. . . . .                  | 4.657.803,15         |
| Réclamations étrangères. . . . .            | 265.042,31           |
| Dettes flottante arriérée . . . . .         | 2.156.265,31         |
| Emprunt du 12 décembre 1889 . . . . .       | 267.911,65           |
| — 3 octobre 1889 . . . . .                  | 750 000 »            |
| — 6 mars 1890 . . . . .                     | 762.459,37           |
| Bons compensables en circulation . . . . .  | 353.956,67           |
| Ordonnances non payées de l'exerc. courant. | 84.747,05            |
| (Pour mémoire) sur emprunt de \$ 600.000 .  | 551.460 »            |
| Papier-monnaie en circulation ; . . . . .   | 4.431.775 »          |
| Total. \$                                   | <u>18.931.973,87</u> |

De ce total on doit déduire la somme de \$ 456.043,18 qu'il faut faire figurer au crédit de la République, ce qui donne comme résultat : \$ 18.475.950,69.

D'après l'exposé général de la situation pour l'année 1891, la dette de la République se décompose ainsi :

|                                         |                      |
|-----------------------------------------|----------------------|
| Dettes intérieure . . . . .             | \$ 4.418.613,52      |
| Dettes extérieure . . . . .             | 4.535.256,25         |
| Réclamations étrangères . . . . .       | 84.147,47            |
| Dettes flottante arriérée . . . . .     | 1.478.508,51         |
| Solde des emprunts . . . . .            | 1.054.445,35         |
| Bons compensables . . . . .             | 10.082,09            |
| Prêt statutaire de la Banque . . . . .  | 300.000 »            |
| Papier-monnaie en circulation . . . . . | 4.131.775 »          |
| Total. \$                               | <u>16.006.958,19</u> |



Ainsi, en une seule année, la dette de la République a diminué de \$ 2.468.992,20 (1).

Les REVENUS d'Haïti proviennent de plusieurs sources : le budget de l'exercice 1885-86 divisait les voies et moyens en neuf chapitres :

|                                            |                            |
|--------------------------------------------|----------------------------|
| I. Droits d'importation . . .              | \$ 4.257.296,42            |
| II. Droits d'exportation . . .             | 2.080.913,91               |
| III. Droits de statistique . . .           | 2.746,47                   |
| IV. Fermage des biens doman.               | 4.000 »                    |
| V. Timbres . . . . .                       | 29.000 »                   |
| VI. Enregistrement . . . . .               | 12.600 »                   |
| VII. Produits des greffes . . .            | 400 »                      |
| VIII. Recettes diverses . . . .            | 1.000 »                    |
| IX. 10/0 et 12 <sup>e</sup> de nomination. | 25.000 »                   |
| Total \$                                   | <u><u>6.412.956,80</u></u> |

Le budget des dépenses pour cet exercice budgétaire n'étant que de \$ 4.024.406,08 et les revenus de l'État étant évalués à \$ 6.412.956,80, on voit que l'excédent des recettes sur les dépenses a été de \$ 2.388.390,72. Il est facile de remarquer que les droits de douane forment la principale source de revenus de la République.

Le total des droits perçus dans l'espace de chaque exercice peut varier de 5.000.000 à 6.000.000 en moyenne. Cependant, en raison même

---

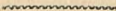
(1) Malheureusement l'exposé général de la situation de la République de 1895 accuse au 1<sup>er</sup> janvier de cette année P. 20.255 253.48 comme montant de notre dette d'État; ajoutons que 4 mois après, 1<sup>er</sup> avril, cette somme était diminuée de P. 1.219.927.50.

de l'importance de plus en plus considérable du commerce haïtien, ce total a augmenté singulièrement depuis quatre années. Pour l'exercice 1887-88, il s'est élevé à \$ 7.898.031,43, dont \$ 4.481.924,01 pour les droits d'importation et \$ 3.417.107,42 pour ceux d'exportation. — Le total des recettes constatées dans le cours de cet exercice a atteint la somme de \$ 8.047.768, ce qui donne une plus-value de \$ 1.750.477 sur les recettes votées pour le même exercice.

En mettant ce chiffre en regard de celui des dépenses générales du pays, dépenses qui, durant l'exercice 1887-88, se sont élevées à \$ 4.350.019, on peut voir que l'excédent des recettes sur les dépenses a atteint le chiffre considérable de \$ 3.597.749, et, en en déduisant les dépenses extra-budgétaires, à \$ 3.000.000. — Les recettes générales produites par les droits de douane pour l'exercice 1889-90 ont encore dépassé ce chiffre : elles se sont élevées à \$ 8.518.715,79 dont \$ 5.730.552 à l'importation et \$ 2.778.163,50 à l'exportation, d'où une différence de \$ 619.688,36 en faveur de cet exercice.

Étant donnée cette circonstance que le peuple haïtien est l'un des peuples qui paient le moins d'impôts directs et que ses revenus actuels, qui cependant dépassent de beaucoup ses dépenses, se tirent surtout des droits de douane, il y a lieu d'admirer la richesse prodigieuse de la République d'Haïti et

la vitalité de sa population si souvent éprouvée par les révolutions; presque sans industrie depuis près d'un siècle, ne connaissant de l'agriculture que des notions absolument rudimentaires, ce peuple parvient cependant à payer ses dépenses intérieures et même à éteindre peu à peu les dettes extérieures que ses différents gouvernements ont contractées. — On est en droit d'espérer que lorsque Haïti aura introduit chez elle l'industrie et le travail régulier et que ses finances seront administrées avec plus d'ordre et de sûreté, ses revenus ne provenant plus exclusivement des produits du sol, l'État haïtien reprendra sa place dans les Antilles et redeviendra ce qu'il était il n'y a pas un siècle : l'un des pays les plus prospères de l'univers.



## SIXIÈME PARTIE

# LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

---

## CHAPITRE PREMIER

### Géographie politique.

#### TRENTE ET UNIÈME LEÇON

#### Aspect général; Notions historiques; Divisions du Territoire.

La partie orientale de l'île d'Haïti s'appelle *République dominicaine* ou *Dominicanie*; cette partie est beaucoup plus vaste que la partie de l'Ouest : sur 80.000 kil. carrés qui forment la superficie de l'île entière, elle en comprend plus de 50.000 ; mais, par contre, elle est moins peuplée et moins riche que la République d'Haïti ; les données sur la population actuelle de la *Dominicanie* varient de 420.000 à 500.000 hab.

D'après la description que nous avons faite de



la géographie physique de l'île, on peut voir que la Dominique présente le même aspect général qu'Haïti ; c'est une contrée excessivement montagneuse, où l'on remarque beaucoup de pics dépassant l'altitude de 2.000 m. Mais ces hautes montagnes ne couvrent que le centre de la République : vers le S. et l'E., on ne remarque que de faibles élévations de terrain. Entre les principales chaînes s'étendent d'immenses savanes de la plus grande fertilité, et dont les habitants s'adonnent à l'élevé des bestiaux. De même que la partie de l'Ouest, la partie de l'Est est une des régions les mieux arrosées de l'univers ; trois grands fleuves et une infinité de fleuves côtiers descendent des montagnes et se rendent à la mer en formant avec leurs affluents un immense réseau dirigé dans tous les sens : ces cours d'eau entretiennent partout une végétation luxuriante. Enfin, grâce à l'élévation de son sol, la Dominique jouit d'un climat agréable et sain.

Malgré tous ces avantages, elle était naguère encore dans une situation peu prospère : elle offrait de vastes étendues presque désertes, et l'industrie y était dans un état languissant. Mais, depuis quelques années, les capitaux ont commencé à affluer vers cette contrée et, à l'heure actuelle, on peut dire qu'elle est entrée définitivement dans la voie du progrès : de nombreuses fabriques, des usines, des manufactures s'y sont

élevées, une ligne de chemin de fer y a été posée : même ses produits vont jusque sur les marchés de la partie de l'Ouest faire une concurrence redoutable aux produits similaires haïtiens.

La Dominicanie est la première terre du Nouveau-Monde que les Espagnols aient colonisée. Dès 1494, ils avaient fondé sur la rive gauche de l'Ozama la ville de Nueva-Isabela ; mais, à la suite d'un ouragan, ils établirent la capitale sur la rive droite et lui donnèrent le nom de *Santo-Domingo* (1504).

Cette colonie espagnole ne prospéra guère : plusieurs causes, notamment l'extermination des aborigènes et la découverte du Mexique et du Pérou, empêchèrent les émigrants de s'y établir d'une façon sérieuse ; enfin, le voisinage de la riche colonie de Saint-Domingue, que les Espagnols avaient dû abandonner aux Français en 1697, amena une dernière cause d'affaiblissement.

Nous avons vu qu'en 1795 les Français se firent céder par l'Espagne toute la partie de l'Est, et que celle-ci resta à la France jusqu'en 1809. A cette dernière date, l'Espagne put recouvrer la Dominicanie ; mais sa domination ne dura pas longtemps, car en décembre 1821 les Dominicains se soulevèrent et proclamèrent leur indépendance.

Le nouvel État s'empressa de promulguer une

Constitution dans laquelle il fut décidé qu'il n'y aurait entre Haïti et lui qu'une alliance ; mais différents partis politiques ne tardèrent pas à se fonder dans le sein de la Dominicanie et à manifester leurs prétentions : il y avait d'abord le parti de l'Indépendance, puis le parti qui désirait former une confédération avec les nouvelles Républiques de l'Amérique du Sud, enfin le parti qui rêvait la réunion de la Dominicanie avec Haïti.

En février 1822, le Président d'Haïti, P. Boyer, fit marcher 20.000 hommes contre Santo-Domingo, et réoccupa le pays malgré la présence d'une escadre française dans les eaux de Samana. Pendant vingt-deux ans, les deux États ne formèrent qu'une seule République ; mais à la fin de janvier 1844, une prise d'armes eut lieu à Santo-Domingo, et la scission s'en suivit : la Dominicanie se déclara État indépendant (27 février 1844). Le Président haïtien, Rivière-Hérard, l'envahit en mars, mais sans résultat, car il fut renversé du pouvoir deux mois après.

Le Président Soulouque envahit de nouveau la Dominicanie : il remporta d'abord quelques avantages et arriva jusqu'à la rivière Ocoa (1849) ; mais il dut battre en retraite faute de vivres et de munitions de guerre. Le Président se fit peu après élire empereur d'Haïti, sous le nom de Faustin I<sup>er</sup> ; il reprit encore une

fois la campagne contre les Dominicains afin de maintenir les deux parties de l'île sous la même domination : il rassembla une armée de 10.000 hommes mal armés, mal commandés et marcha contre les Dominicains en décembre 1855. Le général ennemi, *Santana*, profita de la mésintelligence des lieutenants de l'empereur haïtien, pour l'attaquer dans la savane San-Tomé, et mettre ses troupes en déroute (22 décembre). Dans une nouvelle bataille, à *Savana-Larga*, l'empereur fut encore vaincu (24 janvier 1856) : il fut obligé de revenir à Port-au-Prince et de renoncer à ses projets de conquête ; une trêve de trois ans fut conclue et termina cette guerre.

L'Espagne ayant reconnu l'indépendance de son ancienne colonie, d'autres États avaient suivi son exemple : la France en 1848, l'Angleterre en 1850, les États-Unis d'Amérique en 1854, la Hollande en 1857, etc. Mais sous le Président *Santana*, qui était entré en conflit avec la France et l'Angleterre pour n'avoir pas voulu reconnaître le papier-monnaie émis par son prédécesseur le Président *Baez*, l'Espagne profita des discordes intérieures de la Dominicanie et réoccupa le pays, afin d'assurer son influence dans l'Amérique centrale (18 mars 1861) : de nombreuses conspirations éclatèrent bientôt et elles aboutirent à une formidable insurrection (16 août 1863). Après quelques échecs, les Espagnols furent obligés d'évacuer la



Dominicanie (juillet 1865). Quelques années plus tard, sous la présidence du général Cabral (1866-68), le gouvernement dominicain chercha à annexer le pays aux États-Unis en cédant à ceux-ci la baie de Samana; mais les négociations n'aboutirent pas devant le refus du Sénat américain et surtout devant les protestations de nombreux patriotes.

Des contestations s'élevaient depuis longtemps entre les Haïtiens et les Dominicains, au sujet de la délimitation des frontières des deux Républiques; d'autre part, en 1844, c'est-à-dire lors de la scission qui s'était produite entre les deux États, le gouvernement dominicain avait confisqué les propriétés que possédaient les Haïtiens dans la partie de l'Est; depuis cette époque, les propriétaires injustement dépossédés réclamaient vainement la restitution de leurs biens. Les deux Républiques finirent par conclure le 9 novembre 1874 un traité de paix, d'amitié, de commerce, de navigation et d'extradition; d'après cette convention, les possessions actuelles de chacune des deux Républiques devaient former leurs frontières respectives. Mais, comme nous l'avons vu au chap. I de la 3<sup>me</sup> partie, les prétentions exorbitantes du gouvernement dominicain forcèrent le gouvernement haïtien à dénoncer ce traité. Il faut espérer que, dans l'intérêt même des deux États, ils finirent par s'entendre et qu'un nouveau traité sera conclu

définitivement sur des bases plus équitables et plus solides (1).

Actuellement, la République dominicaine est divisée en 6 provinces (provincias), 5 districts maritimes (distritos maritimos), 46 communes (communes) et 8 cantons (cantones).

---

(1) Cette question importante est sur le point d'être réglée, les deux États haïtien et dominicain s'étant entendus l'année dernière, 1895, pour en soumettre la solution à l'arbitrage du S. P. le Pape.

| PROVINCES.                              | POPULATIONS. | COMMUNES.                                                                                                                                                                                                                            | CANTONS.                              |
|-----------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| I. Santo-Domingo-de-Guzman. . . . .     | 90.000 hab.  | 1. <i>Santo-Domingo</i> , chef-lieu.<br>2. San-Carlos.<br>3. San-Cristobal.<br>4. Ba. 1.<br>5. San-Antonio-de-Guerra.<br>6. San-Juan-de-Bayaguana.<br>7. Monte-Plata.<br>8. Boya.<br>9. La-Victoria-de-Ozama.<br>10. Llamasá y-Mella | Pajaro.<br>Sabana-Grande-de-Patenque. |
| II. Agua-de-Compostela.                 | 46.000 hab.  | 1. Azua, chef-lieu.<br>2. San-Juan-de-la-Maguana.<br>3. Cercado.<br>4. Las-Matas-de-Parfan.<br>5. San-José-de-Ocoa.<br>6. Bánica.                                                                                                    |                                       |
| III. Santa-Cruz-del-Seibo.              | 40.000 hab.  | 1. <i>Santa-Cruz-del-Seibo</i> , chef-lieu.<br>2. Hato-Major.<br>3. Salvacon-de-Higuay.                                                                                                                                              | Jovero.<br>Guaza.                     |
| IV. Concepcion-de-la-Vega. . . . .      | 64.000 hab.  | 1. <i>Concepcion-de-la-Vega</i> , ch. l.<br>2. Conil.<br>3. Jarabacoa.<br>4. Bonaó.                                                                                                                                                  | Cevico.                               |
| V. Espaillat . . . . .                  | 36.000 hab.  | 1. <i>Mora</i> , chef-lieu.<br>2. San-Francisco-de-Macoris.<br>3. Almacén-del-Yuna.<br>4. Matanzas.                                                                                                                                  | Jua-Nuñez.                            |
| VI. Santiago-de-los-Caballeros. . . . . | 152.000 hab. | 1. <i>Santiago</i> , chef-lieu.<br>2. San-José-de-las-Matas.<br>3. Janico.<br>4. Mao.                                                                                                                                                |                                       |

| DISTRICTS MARITIMES.                  | POPULATIONS  | COMMUNES.                                                                                 | CANTONS.   |
|---------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| I. Monte-Cristi. . . . .              | 10,000 hab.  | 1. Monte-Cristi, chef-lieu.<br>2. Dajabon.<br>3. Sabaneta.<br>4. San-Lorenzo de-Guayabin. |            |
| II. Puerto-Plata. . . . .             | 30 000 hab.  | 1. Puerto-Plata, chef-lieu.<br>2. Altamira.<br>3. Ban o.                                  |            |
| III. Santa-Barbara de-Samana. . . . . | 11,000 hab.  | 1. Santa-Barbara-de-Samana.<br>2. Sanchez (Las-Cañitas).<br>3. Sabana-En-Mar              |            |
| IV. San-Pedro-de-Macoris. . . . .     | 10,000 hab.  | 1. Macoris, chef-lieu.<br>2. San-José-de-los-Llanos.                                      |            |
| V. Barahona. . . . .                  | 12,000 hab.  | 1. Barahona, chef-lieu.<br>2. Neiba.<br>3. Enriqueillo.                                   | Las-Damas. |
| VI. Dominicaine. . . . .              | 504,000 hab. | 46 Communes.                                                                              | 8 Cantons. |





## TRENTE-DEUXIÈME LEÇON

## I. — Province de Santo-Domingo.

Cette province a pour limites : à l'O., la rivière Ocoa ; au N., la Hilera central ; à l'E. le fleuve Los-Dos-Rios, et au S. la mer des Antilles.

Elle est plus montagneuse dans ses parties occidentale et septentrionale, car elle est sillonnée par les contreforts du mont Tina et des autres sommets de la Hilera central ; mais l'autre moitié de la province consiste en une vaste savane arrosée par de nombreuses rivières parmi lesquelles on doit citer l'Ozama. C'est une province très fertile : on y cultive avec succès la canne à sucre, le tabac, le coton et l'indigo ; malheureusement, durant l'hivernage, le vent du Sud vient balayer les plantations et y cause parfois de grands ravages.

Les montagnes qui bordent la plaine de Santo-Domingo renferment beaucoup d'or ; elles recèlent aussi des gisements d'argent, de fer, d'étain, de mercure, et de nombreuses pierres précieuses (diamants, jaspes, etc.). Ces hauteurs sont couvertes de magnifiques forêts d'acajou, de gaïac, de chênes et de campêche.

Le chef-lieu de la province est **Santo-Domingo**, capitale de la République et siège du

gouvernement (22.000 hab.). Elle fut fondée par Barthélemy Colomb, en 1494, sous le nom de *Nueva-Isabella*; mais, en 1504, le gouverneur Ovando la fit transférer sur la rive droite de l'Ozama, où elle ne tarda pas à prendre un grand accroissement. On y éleva d'imposantes fortifications qui eurent beaucoup à souffrir du bombardement fait par l'amiral anglais Drake, en 1586. D'autre part, les tremblements de terre ont fréquemment dévasté la ville, notamment en 1684, 1691, etc. A différentes époques, les Haïtiens s'en sont emparés : Toussaint-Louverture y fit son entrée le 6 janvier 1801, le Président Boyer le 9 février 1822.

La ville est bâtie dans une agréable position à l'embouchure de l'Ozama qui y forme un port profond : malheureusement une barre, qui n'est souvent recouverte que par 3 ou 4 m. d'eau, empêche les gros navires d'y pénétrer ; en outre, la rade est exposée au vent du Sud qui y rend la mer toujours houleuse. Santo-Domingo présente quelques édifices remarquables : le Palais national, le Palais de Justice, le Couvent des Dominicains, le Théâtre, etc. ; mais le plus beau est la Cathédrale, construite de 1514 à 1540 ; *elle renferme les restes de Christophe Colomb*. La ville possède plusieurs écoles, un séminaire, une bibliothèque publique, etc. Elle est le siège d'un archevêché et d'une Haute Cour de justice.

Elle fait un commerce considérable de bois d'acajou, de gaïac, de café, de coton, de tabac, de cacao, de mélasse, de sucre, de cire, de cuirs, etc.; on y voit une savonnerie et des briqueteries importantes.

En 1893, le mouvement du port de Santo-Domingo a été de 158 navires qui y ont importé 94.474 tonnes de marchandises.

Non loin de Santo-Domingo, au S.-E., sur la rive gauche de l'Ozama, est le petit bourg de *San-Lorenzo-de-las-Minas*, fondé vers 1719 par des esclaves échappés de Saint-Domingue ou faits prisonniers par les Espagnols dans la partie de l'Ouest.

Les villes principales de la province de Santo-Domingo sont :

1° *San-Carlos*, qui forme plutôt un faubourg de la capitale au N.-O. de laquelle il est situé ; il possède un église remarquable et offre de belles maisons de plaisance. Il a été fondé au XVIII<sup>e</sup> siècle par des habitants des îles Canaries.

2° *San-Cristobal*. Cette ville est située à 34 kil. de Santo-Domingo dans la partie orientale de la province et sur la rive droite de la Nigua; elle est bâtie au milieu d'une vallée très fertile et bien cultivée (sucre, café, coton, tabac). Les montagnes qui couvrent une grande partie de la commune sont couronnées de forêts de campêche et d'acajou; elles renferment de l'or, de l'argent, du cuivre, du mercure (à *Valsequillo*).

A 20 kil. N. de San-Cristobal, sur la rive gauche du rio Jaina, se trouve le bourg de *Buenaventura*; célèbre par ses anciennes mines d'or et par ses fonderies d'où sortaient annuellement 260.000 piastres en or.

3° *Bani*. Cette ville est placée au S.-O. de San-Cristobal, non loin de la mer; elle est à 66 kil. de la capitale. Dans les plaines avoisinantes on élève le gros et menu bétail. La commune possède des mines de toutes sortes et beaucoup de forêts de bois précieux (acajou de Nizao).

4° *San-Antonio-de-Guerra*, situé à 25 kil. E. de Santo-Domingo, occupe le centre d'une vaste plaine qui est très fertile.

5° *San-Juan-de-Bayaguana*, au N. de la commune précédente: c'est une petite ville bâtie non loin du rio Yabacao; on y voit une église qui est le rendez-vous de nombreux pèlerins dominicains.

6° *Monte-Plata*, située à 50 kil. N.-E. de Santo-Domingo, au pied des dernières pentes de la Hilera central: elle a été bâtie en 1606 par des habitants de Monte-Cristi et de Puerto-Plata.

7° *Boya*, à 8 kil. N.-E. de Monte-Plata, sur la rive droite du rio Boya. — En 1533, le cacique Henri vint s'y fixer avec les débris de la population aborigène, après un traité honorable conclu avec les Espagnols; d'autres Indiens, échappés des mines, vinrent augmenter la population de



cette tribu qui forma une sorte d'État indépendant dont les membres jouirent longtemps de grands privilèges : ils furent exemptés de tout impôt.

8° *Llamasá*, à l'O. de Mont-Plata, près d'un affluent de l'Ozama.

9° Victoria, petit bourg sur la rive droite de l'Ozama, à 25 kil. de Santo-Domingo.

## II. — Province d'Azua.

Cette province a pour limites : à l'E., celle de Santo-Domingo ; au N., le Cibao ; au N.-O., la frontière haïtienne ; au S.-O., le district de Barahona ; au S., la double haie d'Ocoa et de Neiba.

Dans sa plus grande partie, elle est couverte de hautes montagnes ; elle est traversée dans tous les sens par les ramifications du Cibao et de la Hilera central. Cependant, près de la mer s'étendent de vastes savanes. La province est arrosée principalement par le Yaqui-du-Sud et par ses affluents. Les montagnes renferment de riches gisements d'or et de pierres précieuses (diamant, opale, jais, rubis, émeraude, porphyre, etc.) : elles possèdent de grandes forêts de chênes, d'acajou, de bois de fer, de noyers.

Les plaines fournissent beaucoup de coton, mais la principale richesse de la province consiste dans les troupeaux considérables de chevaux et de

bêtes à cornes que nourrissent ses vastes pâturages.

Le chef-lieu de la province est **Azua-de-Compostela**. Elle est située à 10 kil. de la baie d'Ocoa, et à 140 de Santo-Domingo. Diego Colomb avait fondé au S. de la ville actuelle la ville de Compostela (1504); mais celle-ci ayant été renversée par un tremblement de terre, les habitants transportèrent leurs demeures plus au N. (1751). Azua acquit une grande prospérité durant la fin du xviii<sup>e</sup> siècle; mais au commencement de ce siècle, elle fut détruite par Dessalines (1805). Le Président haïtien Soulouque s'en empara le 6 avril 1849. Elle est aujourd'hui le siège d'un tribunal civil. — La ville jouit d'un climat très sain. La commune produit beaucoup de bois d'acajou et de gaïac; les oranges d'Azua sont très estimées, ainsi que le rhum qu'on y fabrique.

Non loin de la ville, dans le *Loma-Viajama*, se trouvent des sources d'eaux thermales; de même on a découvert à *Higuerito* une source d'huile de pétrole.

Les villes principales de la province sont les suivantes :

1<sup>o</sup> *San-Juan-de-la-Maguana*. Autrefois, comme l'indique son nom, c'était la capitale du cacique de Maguana, Kaonabo; en 1503, Diego Velasquez fonda sur l'emplacement de la capitale indienne une ville qui fut abandonnée un siècle environ

plus tard. La ville actuelle a été prise plusieurs fois par les Haïtiens : en 1805 par Dessalines, et en avril 1849 par Soulouque. Elle est à 110 kil. N.-O. d'Azuá.

Elle est bâtie au milieu d'une vallée très élevée, à peu de distance de la rive gauche de la Maguana, branche occidentale du Yaqui-du-Sud ; les nuits y sont très fraîches et l'hiver y est très froid.

On a découvert dans la commune de l'or, de l'argent, du porphyre, du diamant, du jais, etc. De belles savanes s'étendent entre les ramifications du Cibao, et les habitants s'y adonnent à l'élevé des bestiaux. La vallée de San-Juan fournit le café, le coton, le maïs, etc. C'est dans cette ville que J.-B. Chavannes fut arrêté, le 16 novembre 1790.

2° *Las-Matas-de-Farfan*, à l'O. de San-Juan, dans la magnifique vallée de Thomé. La fondation de cette ville remonte au siècle dernier (1779). Elle jouit d'une température délicieuse. Dans les savanes qui l'entourent paissent beaucoup de bêtes à cornes que l'on vient vendre jusqu'à Port-au-Prince.

3° *Banica*. Ce bourg est situé sur la frontière, près de l'Artibonite. Il a été fondé par Diego Velasquez en 1504. La vallée de Banica est l'une des plus riches de la Dominiciane ; on y élève beaucoup de bestiaux. Mais la principale renommée de Banica lui vient de sa proximité des sources ther-

males de Los-Posos (Haïti), longtemps appelées improprement *sources de Banica*.

4° *Cabeza-Cachon*, près de la frontière, entre les lacs Assuei et Enriquillo. Le Président d'Haïti (Domingue) et celui de la Dominicanie (Gonzalès) y eurent une entrevue en 1875.

5° *San-José-de-Ocoa*, fondé seulement en 1844, dans une plaine qui produit beaucoup de pommes de terre.

## TRENTE-TROISIÈME LEÇON

### III. — Province de Seïbo.

Elle comprenait, avant 1882, tout le territoire compris à l'E. de la province de Santo-Domingo jusqu'aux caps Espada et Engaño. Mais, à cette date, une loi en détacha toute la partie méridionale et fit de cette partie le district maritime de Macoris. Aujourd'hui la province de Seïbo a pour limites : à l'O., la province de Santo-Domingo ; au S., le district de Macoris ; à l'E., le détroit de Mona ; au N., la baie et le district de Samana.

Cette province n'est qu'une vaste presqu'île, composée de grandes savanes au S., et traversée dans sa partie septentrionale par la chaîne de Los-Muertos (670 m.). C'est une région très



bien arrosée et d'une fertilité remarquable : les habitants des plaines élèvent des bestiaux, surtout les moutons, les brebis et les chèvres. Quant à la chaîne de montagnes qui est située au N., elle renferme de l'argent, du fer et de l'étain.

Le chef-lieu de la province est **Santa-Cruz-del-Seïbo**. La ville est bâtie sur le Soco, à 100 kil. N.-E. de Santo-Domingo. Il y avait autrefois une ville nommée Seïbo qui avait été fondée en 1502 ; mais la ville actuelle n'a été établie que dans le courant du siècle dernier. La commune de Seïbo nourrit un grand nombre de bêtes à cornes ; on y trouve des mines d'argent et de fer, et des gisements d'étain qui sont exploités. Seïbo est le siège d'un tribunal civil.

A l'O. de la ville se trouve une localité appelée *Palo-Hincado*, qui produit un excellent fromage ; ce lieu a été rendu célèbre par la mort du général français Ferrand, lors de l'insurrection des Dominicains contre la France (7 novembre 1808) : les troupes dominicaines commandées par Sanchez Ramirez y remportèrent une victoire qui décida le départ des Français de la Dominique.

Seïbo a pour port la bourgade de la *Romana*, située dans le district de Macoris, à l'embouchure de la rivière qui porte son nom ; elle est à 50 kil. de Seïbo.

Les villes les plus remarquables de la province sont :

1° *Salvalcon-de-Higuey*, bâtie aux pieds des contreforts du Loma-de-los-Muertos, au S.-E. de Seïbo; elle est située à 183 kil. de Santo-Domingo, dans une riche plaine, sur la rive droite de la Yuna. Higuey est fort renommé à cause de son église de Notre-Dame-de-Alta-Gracia qui est visitée chaque année par un nombre considérable de pèlerins.

La commune produit beaucoup de café, de coton et de cannes à sucre; dans les montagnes qui la sillonnent vers le N., on trouve des mines d'argent.

2° *Hato-Major*. — Cette ville est située à 40 kil. S.-E. de Seïbo, sur la rive gauche du Maguace, affluent du Macoris; comme l'indique son nom, son territoire est habité par des «hattiers» qui y élèvent de nombreux troupeaux de gros bétail.

#### IV. — Province de la Vega.

Cette province a pour limites: au S., le province de Santo-Domingo et la partie orientale de la chaîne du Cibao; à l'O., la province de Santiago; au N., le district de Puerto-Plata et la province d'Espaillat; à l'E., le district de Samana.

Elle occupe les magnifiques vallées de la Yuna et du Camu, c'est-à-dire cette grande plaine de la Vega-Real qui lui a donné son nom. La Yuna la traverse en se grossissant d'un grand nombre de cours d'eau considérables; aussi cette province

est-elle d'une fécondité prodigieuse : elle est riche surtout en tabac et en cacao ; les pâturages sont d'une fertilité remarquable et nourrissent beaucoup de bestiaux. Vers le S., cette province est bornée par le Cibao et la Hilera central, qui la couvrent de nombreux contreforts : dans toutes ces montagnes on rencontre l'or, le cuivre, le fer, l'aimant, le mercure, l'étain, etc.

Le chef-lieu est **Concepcion-de-la-Vega**, située à 1 kil. de la rive droite du Camu : elle est bâtie dans une belle savane, à 8 kil. S.-S.-E. de l'ancienne résidence du cacique Guæriónex, sur l'emplacement de laquelle les Espagnols avaient fondé la ville de Vega (1495) : cette ville fut engloutie par un tremblement de terre (1564). C'est à la Vega que les Espagnols fondaient l'or produit par les mines du Cibao.

La commune fournit aujourd'hui du cacao et du tabac. Elle a pour port la ville de Sanchez (district de Samana), à laquelle elle est reliée par un chemin de fer et une ligne télégraphique.

Les villes remarquables de la province sont :  
 1° *Cotui*, à 130 kil. N.-O. de Santo-Domingo et à 80 kil. S.-E. de la Vega, près de la rive droite de la Yuna : elle occupe une situation très avantageuse. Cette ville, fondée en 1505 par Ovando, s'appella longtemps *Las-Minas* : elle était ainsi nommée à cause de ses riches mines d'or. La plaine de Cotui produit un tabac estimé : les mon-

tagnes qui la dominant renferment de l'or, de l'aimant, du cuivre, de l'étain et des pierres précieuses; elles sont couvertes de forêts d'acajou, de cèdres, de chênes et de pins. Mais les habitants s'adonnent principalement à l'élevé de bestiaux.

2° *Cevico*, au S.-E. de Cotui, sur le rio Cevico, affluent de gauche de la Yuna: les montagnes de Cevico renferment des mines de fer pur.

3° *Bonao*, au S.-O. de Cotui, dans la vallée supérieure de la Yuna; elle fut fondée en 1494. Elle était autrefois célèbre par ses mines d'or.

4° *Jarabacoa*, à 20 kil. S.-O. de la Vega, sur la Jimenoa, affluent du Grand-Yaqui; elle est bâtie à plus de 500 m. d'altitude et jouit d'un climat délicieux; les montagnes environnantes sont couvertes de forêts de pins.

## V. — Province d'Espaillat.

Cette province est de création récente; elle faisait autrefois partie de la province de la Vega; mais un décret du 28 mai 1885 détacha de celle-ci toute la partie comprise entre l'Océan Atlantique et la Yuna et en fit une province distincte qui prit le nom d'*Espaillat* pour perpétuer le souvenir du grand patriote dominicain, Espaillat.

Elle a pour limites: au S., la province de la Vega; à l'E., le district de Samana et la partie occiden-



tale de la baie Écossaise ; au N., l'Océan Atlantique ; à l'O., le district de Puerto-Plata.

Elle est divisée en deux parties par une chaîne de montagnes qui la traverse de l'E. à l'O. et qui n'est qu'une ramification de la chaîne de Monte-Cristi : c'est la sierra de Macoris.

Le N. de la province est peu fertile : cette région est sillonnée de montagnes d'origine plutonique, parmi lesquelles il faut citer l'ancien volcan de *Quita-Espuela*. Ces montagnes renferment de l'or et surtout des pierres précieuses (diamant, émeraude, jais, porphyre, etc.). La partie méridionale est beaucoup plus riche : on y élève de nombreux troupeaux de gros et de menu bétail.

Le chef-lieu de la nouvelle province est la jolie ville de **Moca** située à 25 kil. N. de Concepcion-de-la-Vega, près de la rive droite de la rivière du même nom. Elle est bâtie dans une plaine magnifique, bornée au N. par les contreforts de la chaîne de Monte-Cristi.

Les autres villes les plus remarquables sont :

1° *San-Francisco-de-Macoris*, au S.-S.-E. de Moca, dans une vallée arrosée par la Nona et par son affluent la Kaya ; la ville a été fondée vers 1779.

A l'E. de San-Francisco, dans la sierra de Macoris, se trouve la bourgade de *Guaba-Arriba* : les environs de cette localité renferment de nombreuses mines de pierres précieuses et des carrières de marbre.

2° *Matanzas*, petit port au fond de la baie Écos-saise.

## VI. — Province de Santiago.

Cette province est peut-être la plus riche de la Dominicanie; elle en est du moins la plus peuplée. Elle comprend la plus grande partie de cette belle vallée de Santiago qu'arrosent le Grand-Yaqui et ses nombreux affluents. Elle a pour limites: au S., la province d'Azua dont elle est séparée par la crête du Cibao; à l'E., la province de la Vega dont elle est séparée par le Grand-Yaqui et la province d'Espaillat; au N., le district de Puerto-Plata; au N.-O. et à l'O., le district de Monte-Cristi.

La plus grande partie de la province est parcourue par les ramifications septentrionales du Cibao, qui offrent de hauts sommets; à cause de l'élévation générale du sol de cette province, la température en est fraîche et salubre.

Les montagnes qui traversent la province de Santiago renferment de nombreuses richesses minérales (or, argent, cuivre, aimant, marbre, cristal de roche, plâtre, pierres précieuses, telles que l'émeraude, le jaspe, le lapis-lazuli, le porphyre, etc.); elles sont couvertes de forêts de toute espèce. Enfin, les plaines fournissent le tabac, le coton, le cacao et le café; des troupeaux innom-

brables y paissent (bœufs, chevaux et mulets très estimés.)

Le chef-lieu de la province est **Santiago-de-los-Caballeros**, qui est la ville la plus considérable de la République (30.000 hab.). Elle est située à 176 m. d'altitude, au sommet de l'angle que décrit le Grand-Yaqui qui vient se heurter contre les dernières pentes de la chaîne de Monte-Cristi : la distance qui la sépare de la capitale est de 182 kil. Elle fut fondée peu de temps après la conquête de l'île par des « chevaliers » espagnols : c'est de cette circonstance qu'elle a tiré son nom de « los Caballeros ». Elle fut détruite à plusieurs reprises par les Français durant les guerres entre la France et l'Espagne, et elle fut incendiée par le général haïtien Christophe, en 1805.

La ville est bien bâtie : elle renferme plusieurs monuments publics remarquables et possède de nombreuses écoles. L'air qu'on y respire est pur et très salubre.

Dans les montagnes qui couvrent la commune, on a découvert de l'argent, du cuivre, du mercure, de l'aimant; le Grand-Yaqui qui la traverse charrie de l'or. Les plaines fournissent le cacao, le tabac et le guatapana (divi-divi.)

Santiago est la ville natale d'Espaillat.

Les localités importantes de la province sont :

1° *Janico*, au S.-E. de Santiago : mines d'or.

2° *San-José-de-las-Matas*, qu'on appelle aussi

Las-Matas-de-la-Sierra : elle est située au S.-E. de Janico, à 580 m. d'altitude ; elle se trouve au milieu de la Sierra-de-las-Matas qui n'est qu'un rameau du Massif central. La commune renferme des mines d'or.

## TRENTE-QUATRIÈME LEÇON

### Les Districts maritimes.

Lorsque la Dominicanie se sépara définitivement d'Haïti, le gouvernement du nouvel État créa cinq provinces embrassant toute l'étendue du territoire. La Dominicanie vécut de longues années dans un état peu prospère ; mais peu à peu les habitants se mirent à exploiter le sol et à s'adonner au commerce ; de sorte que sur tout le littoral il se fonda des centres commerciaux importants pour l'exportation des denrées du pays. Au fur et à mesure que le commerce se développa, les anciennes divisions administratives devinrent insuffisantes, en raison de l'éloignement de presque tous les chefs-lieux de province de la mer ; aussi le Congrès national dut-il créer d'autres provinces pour les besoins du négoce, et ces nouvelles divisions prirent le nom de *Distritos Maritimos* (districts maritimes). C'est ainsi que furent formés :



en 1865, les districts de Puerto-Plata et de Samana ; en 1882, ceux de Monte-Cristi et de Macoris ; et enfin, tout dernièrement, celui de Barahona. Ces districts furent détachés des anciennes provinces et eurent des centres d'administration respectifs.

Il y a cinq districts maritimes :

1° Monte-Cristi ; — 2° Puerto-Plata ; — 3° Samana ; — 4° Macoris ; — 5° Barahona.

### I. — District de Monte-Cristi.

Ce district a pour limites : à l'O., la République d'Haïti, dont il est séparé par la rivière du Massacre ; au S., la province de Santiago ; à l'E., le district de Puerto-Plata ; au N., l'Océan Atlantique.

Il est très fertile, car il est arrosé par le cours inférieur du Grand-Yaqui et par ses nombreux affluents. Au N., il est traversé par la chaîne de Monte-Cristi qui est couverte de belles forêts de bois propres à la construction et à la teinture ; au S., il est sillonné par de nombreux rameaux qui se détachent du Cibao et par des massifs isolés qui bordent la rive méridionale du Grand-Yaqui (sierra Zamba). Le centre du district est une vaste plaine dont les habitants élèvent beaucoup de bestiaux.

Le chef-lieu du district est **Monte-Cristi**, à 327 kil. de Santo-Domingo. Cette ville fut fondée en 1533, mais elle fut détruite vers le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle; en 1756, elle fut rebâtie par des habitants des îles Canaries.

Elle est située près d'une baie très sûre, non loin de l'embouchure du Grand-Yaqui. Elle fait, avec les villes du N. de la République d'Haïti, un commerce considérable; elle exporte principalement le tabac, les bois de teinture et les bois de construction. Monte-Cristi est un port ouvert, qui sert de débouché à tout le bassin du Grand-Yaqui.

Les autres communes du district sont :

1<sup>o</sup> *Dajabon* ou *Laxavon*, sur la rive droite de la rivière du Massacre, en face de la ville haïtienne de Ouanaminthe. Tout d'abord, cette ville n'a été qu'un poste avancé établi vers 1750 par les Espagnols pour empêcher la contrebande; aujourd'hui elle a acquis quelque importance. Les habitants de cette commune s'adonnent surtout à l'élevé des bestiaux.

2<sup>o</sup> *Sabaneta*, à 45 kil. E. de Dajabon : elle est située sur un affluent du Guayabin, au pied des contreforts du Cibao; les plaines qui l'entourent sont très fertiles.

3<sup>o</sup> *San-Lorenzo-de-Guayabin*, sur la rive droite du Grand-Yaqui, en face du confluent de ce fleuve avec la rivière de Guayabin : elle est située

à 47 kil. S.-E. de Monte-Cristi, à l'entrée de la basse plaine du Yaqui.

## II. — District de Puerto-Plata.

Le district de Puerto-Plata a acquis depuis ses dernières années une grande importance, à cause de l'extension qu'a prise le mouvement commercial de la ville de Puerto-Plata qui est devenue le premier port de la République. — Ce district a pour limites: à l'O., celui de Monte-Cristi; au S., les provinces de Santiago et d'Espaillat; à l'E., la province d'Espaillat; au N., l'Océan Atlantique.

Son territoire n'a pas la fécondité des autres parties de la Dominicanie, parce que ce district est couvert par les ramifications de la chaîne de Monte-Cristi; toutefois, on y rencontre des vallées fertiles: ce sont celles du Yasica et du Bajabonico. Dans les montagnes, on trouve des mines d'or, de cuivre, d'argent, d'aimant, etc., et de riches forêts d'acajou; dans les plaines, les habitants cultivent le café, le cacao et le coton, et se livrent à l'élevé du gros et menu bétail.

Le chef-lieu du district est **Puerto-Plata** (15.000 hab.), à 78 kil. de Santiago; c'est le premier port de la Dominicanie. La ville est très ancienne: elle fut fondée par Ovando en 1502; après avoir joui d'une grande prospérité, elle fut

abandonnée par les Espagnols en 1606. Vers la fin du siècle dernier, on y créa de nouveaux établissements, et à partir de cette époque elle n'a fait que s'accroître, surtout depuis que son port a été ouvert au commerce étranger (1822). L'entrée de la rade est encombrée de récifs et le port est exposé au vent du Nord; mais l'importance commerciale de Puerto-Plata ne peut qu'augmenter encore, car il est le débouché désigné du district et des provinces de Santiago et de la Vega. Le port est dominé par un phare.

La ville exporte surtout le tabac, l'acajou, les cuirs et une cire végétale de couleur verte, produite par un arbre qu'on appelle « myrthe à cire ». En 1887, elle a eu un mouvement commercial qui s'élevait à 741.406 p. f. pour l'importation et à 911.013 p. pour l'exportation.

Les autres lieux les plus remarquables du district sont :

1° *Altamira*, au S.-O. de Puerto-Plata, au pied de la chaîne de Monte-Cristi.

2° *Blanco*, à l'O. de Puerto-Plata, au fond d'une rade assez commode.

### III. — District de Samana.

La plus grande partie de ce district est comprise dans le presqu'île de Samana : c'est actuellement



le district le plus pauvre et le moins étendu du territoire ; mais il est destiné à acquérir une grande importance commerciale dans l'avenir : c'est en effet dans ce district que se trouve la fameuse baie de Samana dont nous avons déjà parlé. (Cf. 2<sup>e</sup> partie, chap. I, 5<sup>e</sup> leçon). Ce district est très montagneux ; mais il est bien arrosé et très fertile. La sierra de Samana renferme des gisements considérables de houille, de fer, de cuivre et d'étain ; elle est couverte de grandes forêts de bois de construction.

Le chef-lieu du district est **Santa-Barbara-de-Samana** (4.000 hab.), bâtie au fond d'une baie formée par le golfe des Flèches et appelée Bahia-Escondido. Elle fut fondée en 1756 par des habitants des îles Canaries ; jusqu'à la domination française (1795), elle resta sans importance ; du reste, les colons français qui vinrent s'y établir en furent chassés en 1822 et, depuis lors, elle n'a pas acquis un bien grand accroissement. Toutefois, lorsque le canal de Panama sera percé, elle ne manquera pas de devenir l'un des ports les plus fréquentés de l'Amérique centrale, à cause de sa magnifique position. Aujourd'hui elle fait un commerce assez restreint de café, de fruits et de légumes, de cacao et d'acajou. En 1887, elle a eu un mouvement commercial qui s'élevait à 356.000 p.

La localité la plus importante du district est le

nouveau port de *Sanchez*, fondé à l'extrémité occidentale de la baie de Samana, non loin des bouches du Yuna, à la vallée duquel il sert de débouché: il est la tête de ligne du chemin de fer et du réseau télégraphique qui vont vers Santiago, et il est devenu le troisième port de la République; son commerce atteint une valeur annuelle de \$ 700.000.

#### IV. — District de Macoris.

Ce n'est qu'en 1882 que ce district a été détaché de la province de Seïbo; il s'étend le long de la mer des Antilles depuis la province de Santo-Domingo jusqu'à la baie de Higuey.

Il consiste en une vaste plaine qui s'étend vers le N. jusque dans la province de Seïbo et qui vient finir dans la mer en formant des falaises assez escarpées. Cette plaine est d'une très grande richesse; elle fournit en abondance tous les produits de la Dominicanie et on y élève de grands troupeaux de bestiaux.

Le chef-lieu de ce district est **San-Pedro-de Macoris**. Cette ville est bâtie à 60 kil. O. de Santo-Domingo, au fond d'un estuaire formé par la rivière de Macoris qui se jette dans la mer à l'O. de la ville. Elle sert de débouché à une grande partie de la plaine de Los-Llanos et fabrique beau-

coup de sucre. Le commerce général de Macoris a été en 1887 d'environ \$ 285.000.

Les autres localités les plus importantes du district sont :

1° *San-José-de-los Llanos*, où l'on élève beaucoup de bœufs ;

2° *La Romana*, au fond d'un port formé par la rivière de la Romana et abrité par la petite île de la Catalina ;

3° *Quiabon*, à l'embouchure de la rivière du même nom.

## V. — District de Barahona.

Le district de Barahona a été tout récemment détaché de la province d'Agua; il est borné à l'E. et au N. par cette province; à l'O., par la République d'Haïti; au S., par la mer des Antilles. Il se divise en deux parties : la partie méridionale, qui comprend la plus grande portion de la presqu'île montagneuse de Bahoruco, et la partie septentrionale, qui n'est que la vaste plaine de Neïba dont nous avons déjà parlé. Le Yaqui-du-Sud a son embouchure dans ce district; le lac Enriquillo et d'autres nappes d'eau de moindre importance se trouvent situés dans la plaine de Neïba.

La végétation est très luxuriante dans ce district : les plaines offrent d'immenses pâturages

qui nourrissent une grande quantité de bestiaux; enfin, dans les montagnes on rencontre de beaux bois de construction. Le Bahoruco présente des vallées d'une fertilité merveilleuse.

Le district a pour chef-lieu la petite ville de *Barahona*, située sur la baie de Neïba, au S.-E. de la presqu'île du Bahoruco; Toussaint-Louverture avait projeté d'y fonder un grand port, mais la guerre qu'il eut à soutenir contre les Français l'en empêcha. Cette ville n'est pas loin de l'embouchure du Yaqui-du-Sud; elle exporte beaucoup de denrées de la plaine de Neïba et aussi les bois d'acajou que l'on coupe dans le Bahoruco.

La ville la plus considérable du district de *Barahona* est *Neïba* (6.000 hab.). Elle est bâtie près de la rive septentrionale du lac *Enriquillo*, sur la petite rivière de *Casica*, à 100 kil. O. d'*Azua* et à 50 kil. N.-O. de *Barahona*; elle est à l'O. de la plaine de *Neïba* où l'on cultive toutes sortes de denrées et où l'on élève beaucoup de bétail. Dans la commune de *Neïba* s'étend une immense mine de sel gemme qui sert à la consommation des habitants de toute la vallée du Yaqui-du-Sud.

*Neïba* entretient des relations commerciales actives avec les villes haïtiennes, notamment avec *Port-au-Prince*.

Les autres communes du district (*Enriquillo* et *Las-Damas*) sont des bourgs sans importance.



## CHAPITRE II

## Géographie économique.

## TRENTE-CINQUIÈME LEÇON

## I. — Climat.

Le climat de la Dominicanie est à peu près semblable à celui de la République d'Haïti : il est en général chaud et humide le long des côtes et particulièrement aux environs de la baie de Samana. Mais la partie de l'Est a sur l'autre deux avantages : d'abord, les montagnes couvrent la région sur un plus grand espace et sont plus élevées : plus de la moitié du pays est située à une altitude de 100 à 1.000 m. ; ensuite, les grandes plaines dominicaines sont situées à une hauteur assez considérable au-dessus du niveau de la mer, de sorte que la majeure partie de la République jouit d'un climat frais et agréable que l'on ne rencontre que dans les contrées plus septentrionales. Dans les ramifications du Cibao et de la Hilera central s'étendent de hauts plateaux où règne un froid très vif ; d'ailleurs, presque partout l'air qu'on respire est sain. Cependant, dans les basses

plaines la température est parfois insalubre, et même, sur plusieurs points de la côte, on trouve des marécages qui vicient l'atmosphère.

Au N. de la ligne de partage des eaux, la température oscille entre  $+ 16^{\circ}$  et  $+ 33^{\circ}$ ; au S., elle varie entre  $+ 13^{\circ}, 51$  et  $+ 31$ ; au fur et à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur, la température s'abaisse graduellement.

De même qu'Haïti, la Dominicanie est exposée aux ravages des vents du Nord et du Sud qui soufflent avec la plus grande violence dans la période de l'hivernage; elle est également sujette à de violents tremblements de terre.

## II. — Productions.

Les productions des deux parties de l'île sont absolument semblables pour les trois règnes; mais les montagnes dominicaines offrent encore plus de richesses minérales que les montagnes haïtiennes.

1° **Règne minéral.** — Dès l'époque de sa conquête par les Espagnols, la partie de l'Est acquit en Europe une renommée prodigieuse de richesse: l'or s'y trouvait si abondamment que les indigènes s'en servaient pour les plus vils usages. Nous avons vu comment les conquérants firent périr la population de l'île en l'obligeant à l'exploit-

tation des mines du Cibao; la disparition presque complète des indigènes et la découverte du Mexique et du Pérou amenèrent peu à peu la cessation de l'exploitation des filons aurifères. Mais il s'en faut de beaucoup que les Espagnols aient épuisé les mines; on a calculé que la valeur de l'or extrait par eux ne s'est élevée qu'à 370 millions de francs. L'audience de Santo-Domingo faisait frapper l'or à la capitale, à Azua, à Concepcion-de-la-Vega et à Buenaventura.

Du temps des Espagnols, le Cibao et les environs de Jarabacoa étaient célèbres par la richesse de leurs mines d'or; maison trouvait ce métal en grande quantité dans le rio Verde, le Maimon, le Dicayagua, l'Amina et le Macabon : aujourd'hui encore tous ces cours d'eau charrient des grains d'or, mais celui qui en roule le plus c'est le Grand-Yaqui que Christophe Colomb appela pour cette raison le *Rio del Oro*. — Dans le S., on a découvert aussi des gisements abondants d'or, dans le lit du rio Isabela, de même que dans la Jaina, la Nigua, au Monte-Pueblo et à la Horca; à Buenaventura, on a trouvé au siècle dernier une énorme pépite d'or, pesant 37 kilogr. Dans la vallée de San-Juan-de-la-Maguana, le rio del Oro, près du village de Las-Charcas-de-Maria-Nobo, contient des sables aurifères. La vallée de Goave, le Pico-Rubio, Bani, San-Lorenzo-de-las-Minas, Janico, Guara-guano, Puerto-Plata, tous ces endroits renferment

des mines d'or; mais jusqu'à présent le seul centre où des capitalistes étrangers exploitent les filons de quartz est la région de *San-Cristobal*.

L'*argent* est aussi abondant que l'or; autrefois les mines de Tanci, près de Jasica et au N. de Guainamoca, jouissaient d'une grande réputation. Aujourd'hui on trouve de l'argent sur les bords de la Yuna, à San-Cristobal, à Santiago, à Puerto-Plata, etc.

Les autres richesses minérales de la Dominicanie sont :

Le *cuivre* (San-Cristobal, Cotui, Jaina, Santiago, El-Recodo [Bani], Maimon, Puerto-Plata, Cobre, Monte-Mateo, etc.); — la *mercure* (Santiago, Valsequillo [San-Cristobal]); — l'*étain* (Cotui, Seibo); — le *fer* (San-Juan-de-la-Maguana, chaîne de Monte-Prieta, sources de la Yuna); — l'*aimant* (Maimon, Cotui, Santiago). — On trouve également dans la Dominicanie de grandes quantités de pierres précieuses, telles que : le *diamant* (Bani, San-Juan-de-la-Maguana, Guaba-Arriba); — l'*opale* (San-Juan, Guaba-Arriba); — l'*émeraude* (Santiago, Cotui); — l'*amiante* (San-Juan); le *jaspe* (Bani, San-Juan), etc. Enfin le sol de cette République renferme d'autres substances minérales comme le *silex* (San-Juan), le *marbre* (Bani), le *granit*, le *talc* (Azua, Samana), le *phosphate* et le *carbonate de chaux* (Saona, Catalina, les Sept-Frères), des *schistes ardoiseux*, le *kaolin* (Punta-



de-los-Mangles [Samana]), le *plâtre*, le *cristal de roche*, le *quartz*, le *spath*, etc., etc. Près d'Azua, à 3 kil. au N.-O., on rencontre le *pétrole*.

Autour de l'île se trouvent plusieurs marais salants, principalement près de Bani; mais c'est la vallée de Neiba qui fournit la plus grande quantité; on y voit des montagnes de sel gemme.

De même que toutes les contrées d'origine volcanique, la Dominicanie offre de nombreuses *sources d'eaux thermales*; les plus remarquables sont les suivantes: celles de Santiago-de-los-Caballeros (rio Anibaje); celles du mont Viajama (province d'Azua) qui ont jailli après les tremblements de terre de 1761, celles de Fuentes (rio Ocoa), celles appelées *Fuente Azufrada* (près de l'embouchure du Yaqui-du-Sud), enfin les sources de la Joca (branche supérieure de l'Artibonite).

2° **Règne végétal.** — Les productions végétales de la Dominicanie sont aussi riches et aussi variées que celles de la République d'Haïti.

Les montagnes sont couvertes d'immenses forêts de bois de construction à peine exploitées: on y trouve l'acajou, le gaïac, le chêne, l'espillle, le cèdre, le caroubier, le pin, le sapin, l'ébénier, le catei, la sabine, le palmier avec ses nombreuses variétés, etc. Dans les plaines croissent diverses espèces d'arbres fruitiers: le manguiier, le saptillier, le caïmittier, le néllier, le goyavier, l'oranger, l'avocatier, de cirouellier, l'ananas, etc.

Les principaux arbres propres à la teinture sont : le campêche, le brésillet, le manglier.

Parmi les arbustes les plus précieux, il faut citer : le cafier, le cotonnier, le cacaoyer, le tabac et le gingembre; le tabac notamment est presque aussi estimé que celui de Cuba : à Puerto-Plata se sont établies des manufactures qui commencent à donner d'excellents produits. Quant au café de la Dominicanie, il vaut certainement celui d'Haïti; mais on en exporte peu.

Enfin, dans ce même pays, on trouve une grande variété de plantes médicinales, telles que le casier, le quinquina, la rhubarbe, la salsepareille, le santal, le copaïer, etc.

**3<sup>o</sup> Règne animal.** — Parmi les animaux sauvages les plus remarquables sont : le sanglier, l'agouti, l'iguane, le caïman dont l'espèce pullule dans les fleuves et dans les étangs, la tortue, etc.

Les animaux domestiques sont les mêmes qu'en Haïti; ce sont principalement : les chevaux qui sont d'une rare beauté et d'une vigueur incomparable, les bœufs que les habitants vont vendre jusque sur les marchés de la République voisine; les ânes, les mulets qui abondent surtout vers les frontières; les porcs, les cabris, etc. Dans la plupart des habitations on élève beaucoup de coqs, de poules et d'oies. Diverses sortes d'abeilles existent en Dominicanie : les plus remarquables sont les abeilles de Castille qui fournissent une cire blanche.

Les oiseaux sauvages sont en-très grand nombre; on trouve dans toutes les parties du pays : la caille, la perdrix, le héron, le faisan, le canard sauvage, l'épervier, le corbeau, le chat-huant, le rouge-gorge, le martin-pêcheur, la frégate, etc.

Les côtes de la Dominicanie ne sont pas moins riches en espèces animales que l'intérieur des terres; toute une population de marins qui habitent le littoral et les petites îles adjacentes s'adonnent à la pêche des sardines, des mulets, des thons, des truites, des homards, des dorades, etc. On trouve également sur ces côtes le requin et le lamentein. Enfin les cours d'eau abondent en poissons de toutes espèces.

### III. — Agriculture, industrie, commerce général.

1° **Agriculture.** — Pas plus que sa voisine et pour les mêmes motifs l'agriculture n'a fait de progrès sensibles dans la République dominicaine; il faut reconnaître aussi que la population n'est pas en rapport avec l'étendue de son territoire, bien que dans ces dernières années il se soit produit en Dominicanie un grand courant d'immigration, venant de Cuba, de la Jamaïque, de Puerto-Rico et même des États-Unis d'Amérique. En outre, malgré la fertilité merveilleuse du sol, les

indigènes, tentés par l'étendue des plaines dominicaines, ont de tous temps préféré s'adonner à l'élève du gros et menu bétail.

Cependant, les guerres civiles ne sont pas aussi fréquentes, ni aussi longues dans la partie de l'Est que dans celle de l'Ouest et les étrangers y ont beaucoup moins d'entraves, au point de vue de la propriété foncière : aussi, les capitaux étrangers ont-ils commencé à se porter de préférence vers la Dominicanie. Dans plusieurs endroits, l'habitant s'est mis à défricher le sol, des usines ont été établies par les étrangers, des routes ont été tracées, des chemins de fer posés et l'on prévoit que peu à peu le pays, sortant de sa torpeur, pourra produire à profusion les denrées qui font la richesse des Antilles européennes.

La Dominicanie comprend, au point de vue climatérique, trois zones distinctes : celle des plaines et des côtes, qui a un climat très chaud ; celle des collines et des vallées intérieures, qui s'étend au centre du pays et qui jouit d'une température douce ; enfin les hautes montagnes d'une altitude supérieure à 1.000 m. et dont le climat offre beaucoup d'analogies avec celui de contrées placées beaucoup plus au N. Ces trois zones correspondent aux trois régions agricoles de la Dominicanie : celle de la canne à sucre, dans les plaines inférieures ; celle du cacao et du café, dans la zone tempérée ; celle des forêts de pins,



dans la zone froide. Aujourd'hui les principales productions de la République sont : le tabac, la canne à sucre, le café, le cacao, le coton, le maïs, les légumes.

2° **Industrie.** — Elle a été également très négligée pendant longtemps ; elle commence pourtant à progresser. On trouve dans le pays des savonneries importantes (Santo-Domingo, Puerto-Plata), des fabriques de sucre (San-Pedro-de-Macoris, région de Los-Llanos), des briqueteries (Santo-Domingo), des imprimeries (Santo-Domingo, Santiago, Puerto-Plata, San-Pedro-de-Macoris). Les autres industries principales consistent dans l'élevage du gros et du menu bétail (plaines de Neïba, Los-Llanos, Vega-Real, Santiago), dans la préparation des cuirs (Las-Matas-de-Farfan), dans la fabrication du beurre et du fromage (Seïbo), de la cire blanche (Neïba), des bougies (Santo-Domingo), des ouvrages de poterie (dans les centres importants), dans la préparation du tabac (Puerto-Plata), dans la corderie, dans l'exploitation des forêts de bois de construction et de teinture (Azua, Bani, Bahoruco, etc.). Autrefois, à Concepcion-de-la-Vega, il y avait des scieries importantes ; mais elles ont été détruites en 1855 ; enfin, comme nous l'avons vu, on exploite une mine d'or à San-Cristobal et quelques autres mines dans d'autres régions.

3° **Commerce général.** — La Dominicanie

est, de toutes les parties de l'Amérique centrale, la contrée la plus favorable aux transactions commerciales, en raison de sa magnifique situation et du développement de ses côtes qui dépasse 1.500 kil.; mais son commerce n'a commencé à prendre de l'importance que depuis quelques années. La plupart des lignes de bateaux à vapeur qui se dirigent vers le Mexique, Haïti, les colonies espagnoles, etc., touchent dans ses ports; sur les côtes, des caboteurs relient entre elles les principales villes et vont même jusque dans la République transporter les produits dominicains. Nous avons déjà vu que la Dominicanie a conclu des traités de commerce avec un grand nombre d'États étrangers; nous savons aussi qu'en 1874 la partie de l'Est a conclu avec Haïti un traité de commerce, mais que ce traité a été dénoncé par le gouvernement haïtien à cause des abus et des fraudes qui se commettaient, et aussi à cause de la concurrence que commençaient à faire les produits dominicains sur les marchés de la partie de l'Ouest. — Depuis 1880, la Dominicanie fait partie de l'Union postale universelle.

Le commerce intérieur de la Dominicanie est assez actif : les quatre grands fleuves qui y coulent (Ozama, Yuna, les deux Yaquis) et dont les bassins communiquent assez facilement les uns avec les autres, forment en quelque sorte autant de chemins tout indiqués pour le transport

des denrées ; d'ailleurs une grande partie des régions habitées se compose de pays plats où les communications sont aisées. En outre, on a récemment établi une ligne de *chemins de fer* entre Concepcion-de-la-Vega et Sanchez (autrefois Las-Cañitas) avec les stations intermédiaires de Baird, Barbero et Almacén ; la longueur de cette ligne est de 132 kil. : elle doit être continuée jusqu'à Santiago. Il existe une autre petite ligne de chemins de fer qui fait communiquer le port de Palenque (à l'O. de la province de Santo-Domingo) avec les plantations de cannes à sucre de l'intérieur ; elle n'a que 10 kil. d'étendue.

Une Compagnie française des Télégraphes a construit une ligne télégraphique entre Sanchez et la Vega. Une autre ligne construite en 1888 par la Compagnie télégraphique des Antilles relie Puerto-Plata à Santo-Domingo par Santiago, Moca, la Vega et Cotui : elle offre une longueur de 254 kil. On doit bientôt construire des lignes télégraphiques entre Santiago et Monte-Cristi, entre Santo-Domingo et Seïbo, et entre Santo-Domingo et Azua. D'autre part, un projet de lignes est à l'étude pour relier directement la capitale à Puerto-Plata afin que les communications deviennent plus rapides.

De Puerto-Plata part un câble sous-marin qui aboutit en Haïti (Môle-Saint-Nicolas) et de là à Santiago-de-Cuba ; Santo-Domingo est relié à

Curaçao et à Venezuela par un autre câble sous-marin : ces câbles ont été établis par la Société française des Télégraphes sous-marins.

En mai 1884, le gouvernement a passé un contrat pour la pose d'un réseau téléphonique terrestre dans la République. — En 1888, il y avait 46 bureaux de poste; le service intérieur a transporté, pendant cette année, 174.318 lettres; le service international 178.551.

Enfin, le gouvernement dominicain vient d'accorder deux concessions importantes pour la construction de deux nouvelles lignes de chemins de fer : l'une de Santo-Domingo à San-Cristobal et qui pourra être continuée jusqu'à Azua ; l'autre qui devra traverser l'île de part en part, et joindre Monte-Cristi à Barahona en passant par Guyabin, Sabaneta, Banica, San-Juan-de-la-Maguana et Neiba.

Jusqu'en 1879, le commerce de la Dominicanie était peu important; il n'existait que deux ports fréquentés régulièrement par les navires étrangers : c'était Santo-Domingo et Puerto-Plata. Ces deux ports avaient alors une importance égale : le commerce de Santo-Domingo pour l'importation était de 753.000 pesos, et celui des produits exportés de 686.000; tous les autres ports de la République, réunis, n'avaient pas un commerce aussi étendu qu'un seul de ces deux grands ports. Ainsi donc, le commerce général de la Domini-



canie atteignait à peine \$ 1.760.000 pour l'importation et \$ 1.690.000 pour l'exportation. Mais depuis 1879, le mouvement commercial des autres ports s'est considérablement augmenté : Monte-Cristi, Macoris, Sanchez, Samana, Azua ont commencé à prendre un grand développement : en 1887, le commerce d'importation s'élevait à \$ 2.056.928 et celui d'exportation à \$ 2.660.471, c'est-à-dire en tout à \$ 4.717.399. Dans ce chiffre ne sont pas compris les échanges faits avec la République d'Haïti soit par voie de terre, soit par mer, ni ceux faits par le cabotage.

Les principaux articles qu'exporte la Dominique sont : le sucre brut (38.810.000 livres par an), le tabac (11.817.000 livres), le café (1.321.000 livres), le miel (67.000 gallons), la cire blanche (160.000 livres), la cire végétale, le coton, la mélasse, le bois d'acajou (740.000 pieds), le brésillet, le gaïac, les écailles de tortue, l'alcool, les cuirs de bœuf, les peaux de cabris et toutes sortes de bois propres à la menuiserie et à la teinture (campêche, 22.000 tonnes). Autrefois la Dominique exportait beaucoup de guano : cette exportation avait cessé tout à coup presque totalement, mais depuis quelques années elle s'est ranimée et se fait avec activité.

En 1881, le mouvement du port de Santo-Domingo était, à l'entrée et à la sortie, de 328 navires jaugeant 156.000 tonneaux ; pour les ports de

Puerto-Plata, de Samana et de Monte-Cristi, le nombre des navires entrés et sortis était à peu près le même. Mais, depuis lors, ce mouvement s'est considérablement augmenté; Puerto-Plata est devenu le premier port de la République et Sanchez le troisième. En 1887, le port de Santo-Domingo a reçu 154 navires à l'entrée, Puerto-Plata 149, Monte-Cristi 115, Macoris, 46, Azua 28 Barahona 6.

---

### CHAPITRE III

#### Géographie administrative.

#### TRENTE-SIXIÈME LEÇON

La Dominicanie est une République libre et indépendante depuis qu'elle s'est séparée de la partie de l'Ouest (1844) et qu'elle s'est définitivement affranchie du joug de l'Espagne (1865). Sa dernière Constitution politique date de 1881 : elle a été révisée en novembre 1887 et promulguée le même mois.

Le gouvernement de cette République se compose de trois pouvoirs :

1° Le *Corps législatif*, qui siège à Santo-Domingo. Le pouvoir législatif est exercé par un Congrès national, composé de 22 députés, nommés à raison de deux par chaque province ou district. Pour que le Corps législatif soit toujours au complet, on nomme dans chaque province ou district deux suppléants députés qui doivent remplacer les membres du Congrès en cas de mort, de démission ou de destitution. La durée de la fonction de député est de 4 ans : les sessions commencent de plein droit le 27 février de chaque année, et elles doivent durer trois mois.

2° Le *Pouvoir exécutif*, constitué par le Président de la République et ses ministres. Le Président est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre autres années ; il a à peu près les mêmes attributions que le Président d'Haïti. Il y a un *Vice-Président* qui, en cas de mort, de démission ou de déchéance du Président, le remplace.

3° Le *Pouvoir judiciaire*, dont nous parlerons plus loin. (Cf. Départ. de la Justice.)

Il y a onze départements ministériels : Relations extérieures, Cultes, Guerre, Marine, Justice, Instruction publique, Agriculture, Travaux publics, Intérieur, Finances et Commerce. De même qu'en Haïti, le nombre des Secrétaires d'État est de six : Intérieur et Police, Relations extérieures, Justice et Instruction publique,

Travaux publics et Agriculture, Finances et Commerce, Guerre et Marine.

1° *Relations extérieures.* — La République dominicaine entretient à l'étranger un nombre assez considérable de représentants : elle a des légations à Paris, à Hambourg, à Rome près le Saint-Siège, à Bruxelles, à Port-au-Prince et à Mexico; elle a des consuls généraux à Londres, à Madrid, Copenhague, la Havane, Lisbonne, Caracas; enfin, dans toutes les villes avec lesquelles elle a des relations commerciales, elle entretient des consuls et agents consulaires.

D'autre part, à Santo-Domingo, les États-Unis d'Amérique sont représentés par un ministre-résident, le Saint-Siège par un délégué apostolique, et dans la même ville ainsi qu'à Puerto-Plata, Samana, Monte-Cristi, etc., les autres nations qui font un commerce important avec la Dominicanie possèdent des agents consulaires.

2° *Cultes.* — L'immense majorité des Dominicains suit la religion catholique, qui, d'après la dernière Constitution, est la religion d'État. La Dominicanie forme un archevêché qui, pour la meilleure administration des affaires ecclésiastiques, se divise en un vicariat général et quatre vicariats forains. — L'archevêque et le vicaire général résident à Santo-Domingo. Au-dessous du vicaire général, il y a des vicaires forains siégeant dans les villes de Santiago, la Vega, Azua et Seibo;



enfin, chaque commune constitue une paroisse qui est administrée par un curé et qui dépend du vicaire forain. Le vicariat général comprend 18 paroisses, le vicariat forain de Santiago 9, celui de la Vega 11, celui d'Azua 9, celui de Seïbo 7.

La Dominicanie entretient près le Saint-Siège apostolique un ministre plénipotentiaire. Par contre, Santo-Domingo est le siège d'un délégué apostolique (*delegado apostolico y enviado extraordinario de la Santa Sede*) chargé de régler toutes les affaires ecclésiastiques.

3° *Guerre*. — L'armée dominicaine a sur le papier un effectif d'environ 16.000 hommes, chiffre qui est loin de représenter le nombre de soldats présents sous les drapeaux. Chaque ville importante possède une garnison composée d'un bataillon qui porte un nom spécial. Les chefs-lieux des provinces et des districts maritimes sont commandés par un gouverneur à la fois civil et militaire, qui relève par conséquent des autorités civiles et du Ministre de la Guerre.

La frontière dominicano-haïtienne est gardée par des troupes régulières. Les postes militaires de la Dominicanie sont : Pajarito, El-Cercado, Sabana-Mula, La-Romana, Matanzas-de-la-Costa, Cevico, Almacén-del-Yuna, Blanco, Sabana-la-Mar, San-José-de-Llamasa, La-Victoria, Puerto-Caballo, Guaza (depuis 1888), Guaraguano (1884),

Puerto-Cantonal (1884) : Sabana-Grande et Petit-Trou ont cessé d'être des postes militaires.

4° *Marine*. — La Dominique ne possède pas de marine de guerre, à l'exception d'un steamer appelé *El Presidente*, de quelques petits bâtiments et de canots pour le service des ports.

5° *Justice*. — Le Pouvoir judiciaire réside : d'abord dans une Haute Cour de Justice qui siège à Santo-Domingo et à qui ressortissent tous les tribunaux de la République ; elle se compose d'un président et de quatre juges élus par le Congrès national, et d'un « ministre fiscal » nommé par le Pouvoir exécutif ; leurs fonctions ont la même durée que celles du Président de la République ; — ensuite, dans onze tribunaux civils dont les sièges sont les chefs-lieux des provinces et de districts (Santo-Domingo, Azua, Seibo, La-Vega, Moca, Santiago, Puerto-Plata, Samana, Monte-Cristi, Macoris, Barahona) ; de même qu'en Haïti, ces tribunaux civils s'occupent à certaines époques des affaires criminelles et correctionnelles et même ils ont des attributions commerciales ; — enfin, les tribunaux de paix siègent dans chaque canton et ont des attributions à la fois commerciales et de simple police : ils se composent d'un alcade, d'un secrétaire et d'un alguazil.

6° *Instruction publique*. — D'après la loi du 29 août 1887, à la capitale siège une commission

supérieure (Junta superior directiva de Estudio) qui est chargée de la haute surveillance des écoles de la République et dont relèvent les commissions locales de l'Instruction publique. — Dans les chefs-lieux de provinces et de districts et dans les communes importantes, il y a une commission particulière à la tête de laquelle se trouve le gouverneur de la province et qui est chargée de faire des tournées d'inspection dans l'étendue de sa circonscription pour s'assurer de la bonne marche des études ; après chaque inspection, les diverses commissions doivent présenter leurs rapports au Ministre de l'Instruction publique.

Dans toutes les communes il y a des écoles primaires ; dans chaque chef-lieu de province ou de district, il y a une École supérieure, ainsi qu'une École des Arts et Métiers ; enfin dans chacune des villes de Santo-Domingo et de Santiago, il y a une École normale. En 1883, il y avait dans toute la République 175 écoles dont 101 de garçons et 74 de filles ; en 1887, ce chiffre s'est élevé à plus de 200.

La langue officielle de la République, celle qui est enseignée dans les écoles, c'est l'*espagnol* : les Dominicains parlent en général cette langue avec pureté. L'instruction qui commence aujourd'hui à se répandre l'était beaucoup plus alors que Santo-Domingo était le siège d'une Université et que de tous les points de l'Amérique espa-

gnole une foule de jeunes gens venaient s'y instruire : au siècle dernier, cette ville a même porté le surnom d'*Athènes du Nouveau-Monde*.

7° *Agriculture*. — Voyez *Géographie économique*, II et III.

8° *Travaux publics*. — Le Secrétaire d'État des Travaux publics (Fomento) a pour mission de s'occuper de tous les travaux reconnus d'utilité publique : c'est lui qui doit veiller à la réparation des routes et des monuments nationaux et à l'exécution des contrats passés par le gouvernement avec des compagnies étrangères.

9° *Intérieur et Police générale*. — Le Secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de la police et de l'Administration intérieure de toute la République. Au-dessous de lui, dans chaque chef-lieu de *province* et de *district*, siège un gouverneur, dont les attributions sont à la fois civiles et militaires et qui est nommé par le Pouvoir exécutif dont il dépend directement : il relève donc en même temps du Ministre de l'Intérieur, quand il s'agit des affaires civiles, et de celui de la Guerre, quand il s'agit d'affaires militaires. Dans chaque *commune* réside un chef militaire qui relève du gouverneur de la province ; la commune, au point de vue civil, est administrée par un Conseil municipal (*ayuntamiento*) composé de membres élus directement par le suffrage universel, c'est-à-dire par tous les citoyens dominicains âgés de plus de



21 ans et réunis en assemblées primaires : la charge de conseiller dure deux ans, au bout desquels le Conseil est renouvelé intégralement. Le Conseil municipal est chargé de discuter, de fixer et de voter annuellement les recettes et les dépenses de la commune : il est responsable de la rentrée des impôts.

Plusieurs communes renferment dans leur circonscription des *cantons*, qui dépendent d'elles aux points de vue économique et administratif : ils sont commandés par des chefs de canton. Enfin, dans chaque section se trouve un *alcalde pedáneo* (c'est-à-dire un alcade jugeant debout) qui est nommé par le commandant de la commune.

10° et 11° *Finances et Commerce*. — Le Corps législatif vote chaque année, avant de se séparer, le budget des dépenses et des recettes de la République.

Le service de la Trésorerie se fait à Santo-Domingo par une administration qui prend le nom de *Trésorerie générale*. Il y a aussi à la capitale une *Chambre des Comptes* qui est chargée de vérifier les comptes de l'Administration générale et de les liquider.

Le budget ordinaire des *dépenses* de la Domini-  
canie est fixé ainsi pour l'année 1889 :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Intérieur et police . . . . .  | \$ 191.478  |
| Affaires étrangères . . . . .  | 8.160       |
| Justice. . . . .               | 90.196      |
| Instruction publique . . . . . | 42.900      |
| Travaux publics . . . . .      | 38.160      |
| Finances et commerce . . . . . | 84.416      |
| Guerre et marine . . . . .     | 444 690     |
|                                | <hr/>       |
| Total                          | \$ 900.000  |
|                                | <hr/> <hr/> |

Quant aux *recettes*, elles se décomposent ainsi

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Droits de douanes . . . . . | \$ 1.484.434 |
| Autres impôts . . . . .     | 46.830       |
|                             | <hr/>        |
| Total                       | \$ 1.531.284 |
|                             | <hr/> <hr/>  |

Ces recettes, fournies principalement par des droits d'exportation, d'importation, de tonnage, de timbres, de fermages, etc., laissent donc sur le papier un excédent considérable sur les dépenses : une partie de cet excédent sert à couvrir les dépenses extraordinaires, l'autre à amortir les dettes de la République.

La Dominicanie a trois catégories de dettes :

1° La *dette intérieure*, comprenant les créances connues sous les noms de dette publique et de « Dette à la Société de Crédit ». Cette dette s'élève à la somme de \$ 1.650.000 et elle est payée par 15 0/0 du produit des droits d'entrée.

2° La *dette étrangère*, qui est payée par un prélèvement de 2 0/0 sur les droits d'importation :

elle se paie par l'intermédiaire de l'Angleterre. Aujourd'hui elle n'est plus que de \$ 234.250.

3° *L'emprunt Hartmont* : en 1869, le gouvernement avait contracté à Londres un emprunt s'élevant à la somme de \$ 757.000, à 6 0/0 par an, mais il fut officiellement constaté que la Dominique avait seulement reçu \$ 38.509 ; en 1872, le gouvernement refusa de reconnaître cet emprunt et d'en payer les intérêts, ce qui amena de nombreuses contestations.

Pour éteindre cette dette de 1869, pour liquider les différentes dettes nationales et pour permettre à la Trésorerie de régulariser ses opérations financières, le gouvernement dominicain a décidé en 1888 de contracter un emprunt s'élevant à la somme de \$ 770.000 à 6 0/0 d'intérêts annuels, et dont le remboursement devra être effectué en 30 ans, à partir de 1889. Cet emprunt a été émis à Amsterdam par la maison Westendorp and C°.

Nous avons vu que l'article 12 du traité du 9 novembre 1874 disposait que, dès qu'il serait permis d'évaluer par la statistique les avantages que la République d'Haïti retirerait de la liberté du commerce de ses frontières avec la Dominique, un retour de droits de douane serait fait au profit de cette dernière, mais qu'en attendant que la statistique pût fixer exactement le chiffre de ce retour, Haïti devait mettre à la disposition

de la République dominicaine une somme de \$ 150.000, comptée par versement annuel et payable d'avance pendant 8 ans. Cette clause n'envisage qu'une hypothèse et d'ailleurs le traité de 1874 ayant été dénoncé est sujet à révision. Néanmoins le budget de la République dominicaine continue à porter, parmi ses recettes, cette prétendue dette haïtienne.

FIN







# TABLE DES MATIÈRES

|                    |    |
|--------------------|----|
| PRÉFACE I. . . . . | IX |
|--------------------|----|

## PREMIÈRE PARTIE

### Les Antilles.

|                        |   |
|------------------------|---|
| Les Antilles . . . . . | 4 |
|------------------------|---|

## DEUXIÈME PARTIE

### L'île d'Haiti.

#### GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION. — Notions générales. . . . .                 | 21 |
| CHAPITRE PREMIER. — Description des Côtes d'Haiti. . . . . | 29 |
| CHAPITRE II. — Géologie de l'île d'Haiti. . . . .          | 59 |
| CHAPITRE III. — Relief du Sol . . . . .                    | 68 |
| CHAPITRE IV. — Les Eaux. . . . .                           | 97 |

## TROISIÈME PARTIE

### République d'Haiti.

#### GÉOGRAPHIE POLITIQUE

|                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Géographie politique . . . . .                                                   | 127 |
| CHAPITRE PREMIER. — Frontières de la République<br>et de la Dominicanie. . . . . | 127 |
| CHAPITRE II. — Anciennes divisions du territoire. . . . .                        | 138 |
| CHAPITRE III. — Département du Nord. . . . .                                     | 148 |
| CHAPITRE VII. — Département du Sud . . . . .                                     | 225 |

|                                                                                                                                                                           |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE IV. — Département du Nord-Ouest. . . . .                                                                                                                         | 171 |
| CHAPITRE V. — Département de l'Artibonite . . . . .                                                                                                                       | 181 |
| CHAPITRE VI. — Département de l'Ouest. . . . .                                                                                                                            | 196 |
| TABLEAU SYNOPTIQUE des départements, arrondissements, communes, quartiers et postes militaires de la République d'Haïti avec leurs classes et leurs populations . . . . . | 250 |
| TABLEAU des sections rurales par département, arrondissement et commune . . . . .                                                                                         | 254 |

### QUATRIÈME PARTIE

#### Géographie économique.

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — Climat. . . . .                       | 263 |
| CHAPITRE II. — Productions. . . . .                       | 273 |
| CHAPITRE III. — Agriculture, Industrie, Commerce. . . . . | 282 |

### CINQUIÈME PARTIE

#### Géographie administrative.

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Géographie administrative. . . . . | 297 |
|------------------------------------|-----|

### SIXIÈME PARTIE

#### La République Dominicaine.

|                                                     |     |
|-----------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — Géographie politique . . . . .  | 327 |
| CHAPITRE II. — Géographie économique. . . . .       | 358 |
| CHAPITRE III. — Géographie administrative . . . . . | 371 |









UNIVERSITE PARIS 3



D

001 433783 6